

NATIONS



UNIES

PREVISIONS BUDGETAIRES
pour
L'EXERCICE FINANCIER 1955
et
ANNEXE EXPLICATIVE

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 5 (A/2647)

NEW-YORK, 1954

141 p.

9:12
cop.3

NATIONS UNIES

PREVISIONS BUDGETAIRES
POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1955
et
Annexe explicative



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : NEUVIEME SESSION
SUPPLEMENT No 5 (A/2647)

New-York
1954

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	vii
Projets de résolution relatifs aux prévisions budgétaires	
A. PROJET DE RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1955.....	xi
B. PROJET DE RÉOLUTION RELATIF AUX DÉPENSES IMPRÉVUES ET EXTRAORDINAIRES.....	xiii
C. PROJET DE RÉOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT.....	xiii
D. OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROJETS DE RÉOLUTION.....	xiv
* * * *	
BARÈME DES TRAITEMENTS DE BASE.....	xv
POSTES PERMANENTS, 1955. RÉPARTITION PAR CATÉGORIES ET CLASSES.....	xvi
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955	
ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1955.....	3
RELEVÉ, PAR CHAPITRE, DES MONTANTS TOTAUX APPROUVÉS POUR 1954 ET INSCRITS DANS L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1955.....	26
Annexe explicative des prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier 1955	
A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
TITRE PREMIER. SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS	
<i>Chapitres</i>	
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	31
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	32
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	32
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	35
3b. Commissions économiques régionales.....	36
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	37
TITRE II. MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES	
<i>Chapitres</i>	
5. Missions spéciales et activités connexes.....	38
5a. Service mobile des Nations Unies.....	40
TITRE III. SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK	
<i>Chapitres</i>	
6. Services relevant directement du Secrétaire général.....	42
6a. Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille.....	46
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	46

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
7a. Secrétariat du Comité d'état-major.....	47
8. Département des affaires économiques et des affaires sociales.....	48
9. Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	51
10. Département de l'information.....	52
11. Département des conférences.....	56
11a. Bibliothèque.....	58
12. Bureau des services généraux.....	59
13. Personnel temporaire et consultants.....	63
14. Frais de voyage du personnel.....	63
15. Dépenses communes afférentes au personnel du Siège.....	64
16. Charges communes.....	66
17. Matériel.....	70

TITRE IV. OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
18. Office européen des Nations Unies.....	72
19. Haut-Commissariat pour les réfugiés.....	83

TITRE V. CENTRES D'INFORMATION (À L'EXCEPTION DES SERVICES D'INFORMATION DE GENÈVE)

<i>Chapitre</i>	<i>Pages</i>
20. Centres d'information.....	86

TITRE VI. SECRÉTARIATS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (À L'EXCEPTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE)

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
21. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	90
22. Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	95

TITRE VII. DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

<i>Chapitre]</i>	<i>Pages</i>
23. Dépenses de représentation.....	99

TITRE VIII. TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
24. Documents officiels.....	100
25. Publications.....	101

TITRE IX. PROGRAMMES TECHNIQUES

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
26. Administration de l'assistance technique.....	102
27. Développement économique.....	107
28. Activités sociales.....	108
29. Administration publique.....	108

TITRE X. DÉPENSES SPÉCIALES

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	109
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies.....	109

TITRE XI. COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGA- NISATION DES NATIONS UNIES	
<i>Chapitre</i>	
32.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies 110
B. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	
TITRE XII. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	
<i>Chapitre</i>	
33.	Cour internationale de Justice 115
C. PREVISIONS DE RECETTES ACCESSOIRES 118	
D. RECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1955 PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES 121	

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

1. J'ai l'honneur de présenter ci-après les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955, le dixième de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les dépenses prévues s'élèvent au total à 46.821.300 dollars et les recettes à 6.773.100 dollars; le montant net des dépenses s'établit donc à 40.048.200 dollars. Pour 1954, l'Assemblée générale avait voté un budget prévoyant des dépenses d'un montant brut de 47.827.110 dollars et des recettes de 6.760.000 dollars. En 1953, les dépenses effectives se sont élevées à 49.292.552 dollars et les recettes à 6.787.372 dollars.

3. Dans le rapport sur l'organisation du Secrétariat que j'ai présenté à l'Assemblée générale à sa huitième session¹, j'ai fait certaines propositions concernant la structure générale du Secrétariat et son administration centrale et j'ai indiqué les principes fondamentaux qui devaient régir la réorganisation que j'avais l'intention d'entreprendre. J'ai souligné aussi que les changements envisagés prendraient du temps et que les suppressions de postes que supposent la réorganisation et l'examen du fonctionnement du Secrétariat ne devaient pas avoir d'effets considérables sur le personnel actuel, car, dans la plupart des cas, ces suppressions pourraient se faire dans le cadre des mouvements normaux de personnel.

4. Par sa résolution 784 (VIII), l'Assemblée générale a pris acte des propositions que j'avais énoncées dans mon rapport sur l'organisation du Secrétariat et de la déclaration que j'avais faite ensuite à la 427^{ème} séance de la Cinquième Commission et elle a recommandé que, dans toute la mesure du possible, j'entreprenne l'exécution du plan proposé et que j'élabore les prévisions budgétaires pour l'exercice 1955 dans le cadre général de ce plan, en tenant compte des observations et suggestions formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son trente-sixième rapport à l'Assemblée générale (huitième session)², ainsi que des opinions exprimées à la Cinquième Commission lors de ses 427^{ème} et 428^{ème} séances tenues le 8 décembre 1953.

5. Par la suite, un groupe de travail placé sous ma direction personnelle et travaillant en étroite coopération avec les fonctionnaires de rang supérieur des différents départements a entrepris un examen approfondi de l'effectif du Siège à New-York. L'enquête de ce groupe a porté sur trois domaines principaux: i) le caractère et l'importance des fonctions organiques et administratives que le personnel du Secrétariat doit remplir pour assurer le service de l'Assemblée générale, des conseils et des autres organes subsidiaires et pour exécuter les programmes de travail de ces organes; ii) la structure générale du Secrétariat et la façon dont il conviendrait de grouper les différents éléments qui constituent les départements ou services; iii) l'effectif et la répartition par catégorie du personnel dont le Secrétariat a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles. L'Assemblée générale sera saisie, à sa neuvième session, d'un rapport spécial sur la question.

6. J'estime, cependant, qu'il est de mon devoir d'attirer dès maintenant l'attention des gouvernements des Etats Mem-

bres sur le fait que si l'on veut mettre complètement en œuvre le plan de réorganisation, il faudra, dans certains cas, que l'Assemblée générale et tous les autres organes appelés à donner des directives se prononcent sur les tâches des services organiques du Secrétariat. A sa dix-huitième session, le Conseil économique et social étudiera le rapport que je lui ai présenté (E/2598) et dans lequel j'examine notamment l'organisation du Secrétariat et ses fonctions dans le domaine économique et le domaine social. Les vues du Conseil sur ce rapport seront portées à la connaissance des Etats Membres au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale.

7. Le plan de réorganisation prévoit, pour la plupart des départements du Siège, d'importantes réductions de personnel par rapport à 1954. Ces réductions découlent d'une évaluation minutieuse des besoins et ne diminueront en rien l'importance des travaux des services intéressés. Ce qui importe, notamment, c'est la rapidité avec laquelle le plan pourra être exécuté. Si les modifications de structure prévues peuvent être immédiatement effectuées — les prévisions budgétaires pour 1955 en tiennent d'ailleurs compte — la question de savoir comment les réductions de personnel envisagées devront être opérées revêt une importance primordiale du point de vue de l'administration du personnel.

8. Conformément à la déclaration que j'ai faite à l'Assemblée générale à sa huitième session, et selon laquelle les suppressions de postes que supposent la réorganisation et l'examen du fonctionnement du Secrétariat ne doivent pas avoir d'effets considérables sur le personnel actuel, j'ai fait savoir aux fonctionnaires du Siège qu'en ce qui concerne la grande majorité d'entre eux — et notamment les fonctionnaires d'un rang inférieur à celui d'administrateur hors classe — les ajustements nécessaires pourraient se faire dans le cadre des mouvements normaux de personnel, c'est-à-dire que la réorganisation ne devrait normalement pas donner lieu à des licenciements autres que ceux qui peuvent être motivés par l'âge, les services non satisfaisants, etc. Il faudra évidemment limiter les opérations de recrutement afin que les ajustements prévus dans le cadre des mouvements normaux de personnel puissent être effectués le plus rapidement possible. Il sera cependant indispensable de recruter un certain nombre de nouveaux fonctionnaires pour répondre à des besoins spéciaux et pour assurer une répartition géographique équitable du personnel.

9. Pour établir les prévisions budgétaires de l'exercice 1955, on a tenu compte de ces considérations et l'on n'a pas fait figurer dans les tableaux d'effectifs des différents chapitres les postes bloqués en 1954 en vue d'un recrutement ultérieur ni ceux dont on escompte la vacance en 1954 et que, conformément au plan de réorganisation, on n'envisage pas de pourvoir à nouveau. On a pu, de cette façon, supprimer pour 1955 160 postes du Siège par rapport au nombre des postes approuvés pour 1954. En outre, je propose que la réduction pour mouvements de personnel qui est appliquée aux prévisions concernant les dépenses de personnel du Siège soit calculée à raison de 6 pour 100 au lieu du taux normal de 4 pour 100. J'estime que dans l'état actuel des choses cette mesure correspond bien aux résultats que l'on pourrait obtenir en 1955. J'ai l'intention d'opérer cette réduction supplémentaire sur l'ensemble du budget. Si pour un chapitre quelconque il se révèle impossible de rester dans les limites prévues, je compte que le Comité consultatif

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Annexes*, point 48 de l'ordre du jour, document A/2554.

² *Ibid.*, document A/2606.

m'autorisera à virer d'un chapitre à l'autre les crédits nécessaires.

10. Parmi les principaux changements proposés, les Etats Membres voudront sans doute prendre note en particulier de ceux qui concernent les postes de la catégorie la plus élevée dans les services de direction du Secrétariat. Il est proposé, dans les prévisions, de substituer aux deux échelons qui suivent immédiatement dans la hiérarchie le poste du Secrétaire général — celui des secrétaires généraux adjoints et celui des directeurs principaux — une catégorie unique comprenant les sous-secrétaires chargés des départements et les fonctionnaires de même rang qui assumeront des fonctions techniques spécialisées d'un caractère général. Cette proposition suppose une révision de l'annexe I du Statut du personnel des Nations Unies relative aux traitements et indemnités et je présenterai, en temps utile, mes recommandations à l'Assemblée générale sur ce point. Le traitement que j'estime approprié pour les sous-secrétaires et pour les fonctionnaires de même rang est indiqué plus loin dans le tableau de la page xv. Selon les prévisions présentées ici, le nombre des postes de la catégorie la plus élevée est ramené, pour le Siège, de 19 en 1954 à 15 en 1955.

11. En ce qui concerne la structure du Secrétariat, les prévisions sont fondées, dans l'ensemble, sur les propositions que j'ai faites à l'Assemblée générale dans mon rapport sur l'organisation du Secrétariat. Le Département des questions économiques et celui des questions sociales sont fondus en un seul département. Les fonctions de l'ancien Département des conférences et des services généraux ont été réparties entre un Département des conférences et un Bureau des services généraux. La Bibliothèque, qui relevait jusqu'à présent du Cabinet du Secrétaire général, a été transférée au Département des conférences, et le Service mobile au Bureau des services généraux. Au début de 1954, j'ai pris des mesures pour placer sous ma direction personnelle et immédiate un Service juridique remplaçant l'ancien Département juridique, un Service du personnel remplaçant l'ancien Bureau du personnel et un Service financier remplaçant l'ancien Bureau financier. Ces services figurent maintenant sous la rubrique générale: "Services relevant directement du Secrétaire général". On trouvera dans le texte des différents chapitres de l'annexe explicative la description détaillée des divers départements et services du Secrétariat ainsi réorganisé ainsi qu'un aperçu de la répartition des fonctions entre les divers éléments qui les constituent.

12. Avant l'adoption du budget de 1954, je m'étais engagé à faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour que les dépenses de cette année restent inférieures au montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale, soit 47.827.110 dollars. Les économies effectivement réalisées en 1954 n'atteindront peut-être pas 1 million de dollars, mais on peut raisonnablement compter, pour l'ensemble des travaux prévus au budget, sur des économies voisines de cette somme.

13. La présentation des prévisions budgétaires reste à peu près ce qu'elle était les années précédentes en ce qui concerne la division par titres, mais on a modifié la répartition par chapitres. C'est ainsi que l'on a groupé des articles analogues (personnel temporaire et consultants, frais divers entraînés par les voyages du personnel) qui étaient précédemment éparpillés dans un certain nombre de chapitres. Pour permettre une comparaison directe avec les prévisions pour 1955, on a procédé à une redistribution des crédits correspondants ouverts pour 1954 qui apparaît dans le tableau présenté à la page 26.

14. Du point de vue du contrôle que l'Assemblée générale est appelée à exercer sur le budget, je crois que la nouvelle présentation offre certains avantages. D'une part, elle tend

à atténuer les différences importantes que les montants inscrits aux divers chapitres accusaient dans les budgets précédents et, d'autre part, elle permet un contrôle administratif plus efficace des dépenses relatives aux voyages, au personnel temporaire et aux consultants, sujet sur lequel le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a particulièrement attiré l'attention des Etats Membres dans le passé.

15. Les principaux éléments des prévisions budgétaires pour 1955 sont indiqués dans le tableau ci-après, où l'on trouvera, titre pour titre, une comparaison avec les crédits ouverts pour 1954:

Titres	1955 (dollars)	1954 (dollars)
Ier. Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités . . .	716.500	690.330
II. Missions spéciales et activités connexes	2.384.000	2.394.780
III. Siège de l'Organisation à New-York . . .	28.503.900	30.301.130
IV. Office européen des Nations Unies . . .	5.419.000	5.351.000
V. Centres d'information	905.100	877.400
VI. Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)	2.122.500	2.082.600
VII. Dépenses de représentation	20.000	20.000
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie . .	1.439.000	1.465.770
IX. Programmes techniques	1.779.600	1.779.600
X. Dépenses spéciales	2.649.500	2.149.500
XI. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	117.600	93.020
XII. Cour internationale de Justice	764.600	621.980
	46.821.300	47.827.110

16. Le montant inscrit au titre premier accuse une augmentation nette de 26.170 dollars. L'augmentation globale de 52.700 dollars concernant les frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale, la onzième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui doit se tenir à Tokyo, et la sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui doit se réunir à Bogota, est en partie compensée par la réduction d'autres dépenses. Les prévisions comprennent un nouvel article pour le Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qu'il conviendrait, à mon avis, pour les raisons exposées au chapitre 3, de réunir à Genève.

En attendant que l'Assemblée générale examine le rapport sur le régime des indemnités versées aux membres des commissions et comités, qui lui sera présenté conformément à sa résolution 775 (VIII), en même temps que les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, on a demandé, pour les indemnités à verser aux membres des commissions et comités, des crédits d'un montant égal à celui que l'Assemblée générale avait approuvé pour 1954.

17. Les prévisions du titre II, intitulé désormais "Missions spéciales et activités connexes", sont provisoires. Comme les années précédentes, le montant inscrit (2.384.000 dollars) comprend un crédit global de 1.900.000 dollars destiné aux missions.

18. C'est au titre III des prévisions (Siège de l'Organisation à New-York) que figurent les crédits budgétaires les plus importants; c'est sous ce titre également qu'apparaissent les réductions les plus sensibles: on envisage en effet une réduction totale de 1.797.230 dollars par rapport à 1954. Pour avoir une idée plus exacte de l'importance de cette réduction, il conviendrait de déduire de cette somme les

565.000 dollars ouverts pour 1954 en vue de l'agrandissement du restaurant des délégués et de la cafétéria et de l'aménagement de moyens d'accès supplémentaires à ces deux locaux. Ainsi, pour les besoins de la comparaison, la réduction effective est de 1.232.230 dollars. D'après le tableau sommaire ci-dessous, on peut constater que, pour évaluer les besoins des services du Siège en 1955, on a tenu compte de la possibilité de réaliser des économies dans tous les domaines. Les seules demandes de crédits qui accusent une augmentation sont celles qui concernent les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge ainsi que les indemnités versées à la cessation de service; ces dépenses varient selon le nombre des intéressés ou la durée effective du service, il serait bon, dans l'état actuel des choses, de prévoir, pour ces deux rubriques particulières, des dépenses un peu plus élevées qu'en 1954.

19. Le tableau ci-après indique la répartition des principales dépenses inscrites au titre III:

Rubriques	1955 (dollars)	1954 (dollars)
a) <i>Dépenses de personnel</i>		
i) Postes permanents.....	18.851.900	19.584.650
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.....	233.200	249.000
iii) Personnel temporaire et consultants.....	510.000	781.880
iv) Dépenses communes afférentes au personnel.....	3.392.400	3.287.750
	<u>22.987.500</u>	<u>23.903.280</u>
b) Frais de voyage du personnel.....	1.000.000	1.300.000
c) Dépenses diverses.....	4.516.400	5.097.850
	<u>28.503.900</u>	<u>30.301.130</u>

20. La diminution des crédits demandés pour le personnel permanent est due aux suppressions de postes que j'ai déjà mentionnées.

21. On peut constater, d'après les prévisions, que les dépenses relatives au personnel temporaire et aux consultants font l'objet d'un contrôle de plus en plus strict. La réduction de 272.000 dollars environ par rapport aux crédits de 1954 indique bien mon intention de répondre autant que possible aux besoins des périodes de pointe par des mutations de personnel d'un département à l'autre, et de recruter ainsi le minimum de personnel temporaire. Les progrès accomplis dans ce domaine apparaissent plus nettement encore si l'on songe que 940.000 dollars environ ont été dépensés en 1953 pour le personnel temporaire et les consultants. Les dépenses prévues pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ont été, de même, progressivement réduites. Il suffit de comparer aux crédits demandés pour 1955 les dépenses effectuées à ce titre en 1953 (350.000 dollars) pour constater que l'Administration a exercé à cet égard un contrôle efficace.

22. Le montant total des crédits demandés pour les frais de voyage du personnel, bien qu'inférieur de 300.000 dollars à ce qu'il était en 1954, tient compte des augmentations probables mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus et reste encore inférieur au chiffre des dépenses de 1953. Il comprend une somme de 90.000 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission, inférieure de 12.500 dollars au crédit ouvert à ce titre pour 1954. Si l'on veut coordonner avec efficacité les travaux des différents bureaux des Nations Unies, tant à l'intérieur de chaque bureau que d'un bureau à l'autre, je ne pense pas que l'on puisse réduire davantage les dépenses relatives aux frais de voyage du personnel en mission, mais je me propose, afin de réaliser toutes les économies possibles, de continuer personnellement à examiner de façon minutieuse tous les projets de déplacement officiel.

23. Pour toutes les dépenses autres que les dépenses de personnel, je me suis efforcé, dans mes prévisions, de réaliser cette stabilisation qui a été la préoccupation constante des Membres de l'Assemblée générale lors de l'examen des budgets antérieurs.

24. J'ai aussi examiné la possibilité de procéder à une révision détaillée de l'échelle des traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et notamment des taux différentiels appliqués aux traitements de base des fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont affectés à des bureaux situés hors du Siège. Cette question pose des problèmes techniques complexes et il est souhaitable qu'elle soit résolue avec la participation des institutions spécialisées. Comme le système actuel aura fonctionné pendant cinq ans à la fin de 1955, j'estime qu'il y aurait un avantage certain à réunir, en même temps que les Directeurs généraux des institutions spécialisées, un comité d'experts qui examinerait le régime actuel des traitements et indemnités. Je pense que cette réunion devrait avoir lieu aussitôt que possible pour qu'à sa dixième session l'Assemblée générale puisse être saisie de mon rapport sur la question lorsqu'elle procèdera à un nouvel examen du Statut du personnel.

25. Il est une question étroitement liée à celle des traitements que je soulèverai peut-être au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale: celle du dégrèvement pour personnes à charge, aux fins de l'application du barème des contributions du personnel. A mon avis, les dégrèvements forfaitaires accordés à l'heure actuelle, soit 100 ou 200 dollars, ne tiennent pas suffisamment compte des différences de situation entre les fonctionnaires qui ont des personnes à leur charge et ceux qui n'en ont pas.

26. En ce qui concerne le personnel des services généraux du Siège, les prévisions budgétaires pour 1955 ont été établies d'après l'échelle actuelle des traitements, mais je me propose de réunir en 1954 un comité spécial qui procéderait à un nouvel examen de ces traitements, en tenant compte des taux les plus avantageux offerts à New-York et j'espère être en mesure de communiquer à l'Assemblée générale les résultats de cette étude au moment où elle examinera les prévisions budgétaires pour 1955.

27. Les prévisions relatives à tous les bureaux situés hors du Siège, pour 1955, figurent dans les titres IV, V et VI; elles accusent une augmentation de 135.600 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 1954. La moitié environ de cette augmentation se rapporte à l'Office européen des Nations Unies; elle résulte surtout des augmentations de traitement et d'une modification, par rapport au budget de 1954, du taux de change utilisé dans les calculs. Les prévisions font néanmoins apparaître que l'on est résolu à stabiliser les dépenses, et diverses augmentations ont été, dans toute la mesure possible, compensées par la réduction d'autres dépenses. En 1955, l'effectif total de l'Office européen, y compris le Haut-Commissariat pour les réfugiés, serait de 745 postes contre 742 postes approuvés pour 1954.

28. L'activité de la Commission économique pour l'Europe s'est accrue, plusieurs pays ayant repris une part active aux travaux des comités. On s'efforcera par tous les moyens d'arrêter un ordre de priorité qui permette d'exécuter le programme de travail de la Commission pour 1955 à l'aide de crédits du même ordre que ceux de 1954, mais il ne faut pas oublier que l'on ne connaît pas avec certitude, à l'heure actuelle, les répercussions que cet accroissement d'activité pourrait avoir sur le budget.

29. Il est possible que je propose, en temps utile, de transférer à Genève certains services organiques qui sont actuellement installés au Siège. Dans le domaine du contrôle des stupéfiants, par exemple, on pourrait améliorer le rendement

et peut-être réaliser des économies si l'on réunissait au même endroit et dans le même bâtiment la Division des stupéfiants, le personnel du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants ainsi que le personnel de l'Organisation mondiale de la santé.

En attendant, les prévisions pour 1955 concernant l'Office européen ont été établies pour un programme de travail analogue à celui de 1954 et ne tiennent pas compte d'un transfert de ce genre.

30. Les dépenses prévues pour le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour celui de la Commission économique pour l'Amérique latine sont inscrites respectivement aux chapitres 21 et 22. On constatera que les prévisions relatives à la première de ces commissions apportent une nouvelle preuve de la stabilisation réalisée au cours des dernières années et l'on espère qu'avec la création des postes supplémentaires prévus dans le budget de 1955 pour la Commission économique pour l'Amérique latine, on aura atteint un degré de stabilisation analogue pour ce qui est des prévisions relatives au secrétariat de cette commission.

31. Les Membres de l'Assemblée générale voudront sans doute examiner les prévisions du titre VIII (Travaux contractuels d'imprimerie) en tenant compte des résolutions 593 (VI) et 789 (VIII) de l'Assemblée générale relatives au contrôle et à la réduction de la documentation. La deuxième de ces résolutions a été portée à l'attention des trois conseils en 1954 et j'espère que, dans leurs rapports annuels à l'Assemblée générale, ces organes présenteront des observations utiles touchant cet aspect de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. J'ai, dans l'intervalle, étudié la question des prévisions budgétaires relatives à l'impression des documents officiels et autres publications des Nations Unies avec l'intention de commencer par stabiliser les dépenses au niveau des crédits ouverts pour 1954. Il est certain que l'Assemblée générale désire voir tous les organes des Nations Unies et notamment le Secrétariat coopérer en vue de réduire le volume de la documentation et d'en améliorer en même temps la qualité. J'ai donné des instructions au Secrétariat pour qu'il s'emploie activement à atteindre ces objectifs.

32. Pour le titre IX (Programmes techniques), il est proposé d'ouvrir un crédit équivalent à celui qui a été voté pour les exercices précédents à titre de participation aux dépenses entraînées par les programmes d'assistance technique. Le détail des dépenses d'exécution et des dépenses d'administration est donné dans des chapitres différents mais ces deux objets connexes, qui figuraient précédemment dans des titres différents, ont été réunis sous le même titre dans les prévisions pour 1955.

33. L'Accord relatif au prêt consenti par les Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies fixe à 2 million de dollars le montant du versement annuel à effectuer en 1955 pour le remboursement du prêt relatif à la construction du Siège. Une augmentation de 500.000 dollars par rapport à 1954 apparaît donc dans les prévisions du titre X (Dépenses spéciales).

34. On a rassemblé sous le titre XI les prévisions relatives aux dépenses d'administration du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions, modifié par la résolution 772 (VIII) de l'Assemblée générale, les dépenses d'administration engagées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions seront à la charge de la Caisse à partir du 1er janvier 1955, tandis que les dépenses engagées par le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront imputées sur le budget général de ladite organisation. Les prévisions présentées ici indiquent quel serait le montant des dépenses imputables sous les diverses rubriques à chacun de ces deux organes et font apparaître, au titre des recettes accessoires, une somme qui représente la participation des institutions spécialisées aux dépenses du Comité mixte.

35. L'augmentation nette de 142.620 dollars accusée par les prévisions du titre XII (Cour internationale de Justice) est due au projet de création d'une Caisse des pensions pour les juges. On trouvera tous les détails relatifs à cette caisse dans le texte correspondant de l'annexe explicative.

36. Les prévisions de recettes pour 1955 s'élèvent au total à 6.773.100 dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1954. Les recettes provenant des contributions du personnel seront nécessairement moins importantes en raison des suppressions de postes envisagées. Cette diminution est compensée par des augmentations que les résultats de 1953 et du début de l'année 1954 permettent d'escompter pour certaines formes d'activité particulières.

37. Je voudrais enfin porter à la connaissance des Membres de l'Assemblée générale que l'amélioration constatée en 1953 dans le versement des contributions s'est maintenue; j'espère qu'elle se poursuivra et qu'ainsi seront atténuées les difficultés de trésorerie que l'Organisation a parfois éprouvées dans le passé.

Le Secrétaire général:
Dag HAMMARSKJOLD



16 juin 1954.

PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AUX PREVISIONS BUDGETAIRES

A. — PROJET DE RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1955

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1955:

1. Un crédit de 46.821.300 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS	
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	373.000
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	159.500
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.	24.300
3b. Commissions économiques régionales.....	109.700
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	50.000
TOTAL DU TITRE PREMIER	716.500
TITRE II. — MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES	
5. Missions spéciales et activités connexes.....	1.900.000
5a. Service mobile des Nations Unies.....	484.000
TOTAL DU TITRE II	2.384.000
TITRE III. — SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK	
6. Services relevant directement du Secrétaire général.....	2.117.900
6a. Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille.....	85.000
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité...	657.300
7a. Secrétariat du Comité d'état-major.....	109.200
8. Département des affaires économiques et des affaires sociales.....	3.717.000
9. Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	867.700
10. Département de l'information.....	2.562.500
11. Département des conférences.....	6.168.300
11a. Bibliothèque.....	489.000
12. Bureau des services généraux.....	2.976.000
13. Personnel temporaire et consultants.....	510.000
14. Frais de voyage du personnel.....	1.000.000
15. Dépenses communes afférentes au personnel.....	3.392.400
16. Charges communes.....	3.660.000
17. Matériel.....	191.600
TOTAL DU TITRE III	28.503.900
TITRE IV. — OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES	
18. Office européen des Nations Unies (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III)... Art. III. — Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.....	4.656.500 65.500
TOTAL DU TITRE IV	4.722.000
19. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	697.000
TOTAL DU TITRE IV	5.419.000

Projets de résolution relatifs aux prévisions budgétaires

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
TITRE V. — CENTRES D'INFORMATION		
20. Centres d'information (à l'exception des services d'information de l'Office européen).....	905.100	
TOTAL DU TITRE V		905.100
TITRE VI. — SECRÉTARIATS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (À L'EXCEPTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE)		
21. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient..	1.152.300	
22. Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	970.200	
TOTAL DU TITRE VI		2.122.500
TITRE VII. — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION		
23. Dépenses de représentation.....	20.000	
TOTAL DU TITRE VII		20.000
TITRE VIII. — TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE		
24. Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article V pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants).....	692.810	
Art. V. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	11.190	
25. Publications.....	704.000 735.000	
TOTAL DU TITRE VIII		1.439.000
TITRE IX. — PROGRAMMES TECHNIQUES		
26. Administration de l'assistance technique.....	386.700	
27. Développement économique.....	479.400	
28. Activités sociales.....	768.500	
29. Administration publique.....	145.000	
TOTAL DU TITRE IX		1.779.600
TITRE X. — DÉPENSES SPÉCIALES		
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	649.500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège.....	2.000.000	
TOTAL DU TITRE X		2.649.500
TITRE XI. — COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		
32. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.....	117.600	
TOTAL DU TITRE XI		117.600
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE		
TITRE XII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE		
33. Cour internationale de Justice.....	764.600	
TOTAL DU TITRE XII		764.600
TOTAL GÉNÉRAL		<u>46.821.300</u>

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 sont couverts par les contributions des Etats Membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier, et sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de la résolution relative au Fonds de roulement. A cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1955 sont estimées à 6.773.100 dollars des Etats-Unis.

3. Le Secrétaire général est autorisé :

i) A gérer comme un tout les crédits suivants :

a) Crédits prévus au chapitre 3a, à l'article III du chapitre 18 et à l'article V du chapitre 24;

b) Crédits prévus au chapitre 10, à l'article II du chapitre 18, au chapitre 20, et crédits prévus au chapitre 25 pour les dépenses relatives à l'information;

ii) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1, une somme de 13.000 dollars des Etats-Unis provenant du revenu du Fonds de dotation de la Bibliothèque est affectée, conformément à l'objet et aux dispositions de cette fondation, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.

B. — PROJET DE RESOLUTION RELATIF AUX DEPENSES IMPREVUES ET EXTRAORDINAIRES*L'Assemblée générale**Décide que, pour l'exercice financier 1955,*

Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires; il est entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements ne dépassant pas au total 2 millions de dollars des Etats-Unis, si le Secrétaire général certifie qu'il s'agit du maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses occasionnées:

i) Par la désignation de juges *ad hoc* (Statut, Art. 31):

ii) Par la désignation d'assesseurs (Statut, Art. 30) ou la citation de témoins et la désignation d'experts (Statut, Art. 50);

iii) Par le maintien en fonctions de juges non réélus (Statut, Art. 13, par. 3);

iv) Par les sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Statut, Art. 22);

v) Par le paiement des frais de déménagement et de voyage des juges non réélus ainsi que des frais de déménagement et de voyage des nouveaux membres de la Cour, et qui ne dépassent pas 24.000, 25.000, 40.000, 75.000 et 4.000 dollars respectivement, pour chacune des cinq rubriques ci-dessus¹;

c) Les engagements ne dépassant pas au total 18.000 dollars qui pourront être nécessaires si le Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium entre en vigueur en 1955.

Le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, à la prochaine session ordinaire, un rapport sur les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement; de plus, il présentera à l'Assemblée générale des prévisions supplémentaires relatives à ces engagements.

¹ Si l'Assemblée générale n'adopte pas la proposition relative à la création d'une caisse des pensions, il sera nécessaire d'ajouter une disposition concernant le versement de la pension des juges non réélus, pour un montant ne dépassant pas 26.000 dollars.

C. — PROJET DE RESOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT*L'Assemblée générale**Décide que:*

1. Le Fonds de roulement sera maintenu jusqu'au 31 décembre 1955 à 21.500.000 dollars des Etats-Unis et sera alimenté comme suit:

a) A concurrence de 20 millions de dollars, par les avances en espèces des Etats Membres, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 de la présente résolution;

b) A concurrence de 1.500.000 dollars, par le virement d'excédents antérieurs, ainsi qu'il est expliqué ci-après:

i) Virement d'une somme de 1.239.203 dollars provenant du solde de l'excédent au 31 décembre 1950, qui n'a pas été déduit du montant des contributions des Etats Membres pour 1951, conformément à la résolution 585 A (VI) de l'Assemblée générale;

ii) Virement d'une somme de 260.797 dollars prélevée sur le solde de l'excédent au 31 décembre 1951, qui n'a pas été déduit du montant des contributions des Etats Membres pour 1952, conformément à la résolution 676 (VII) de l'Assemblée générale.

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement, en application de l'alinéa a du paragraphe 1 ci-dessus, et conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au neuvième budget annuel.

3. Il sera effectué une compensation entre ces nouvelles avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice 1954, conformément à la résolution 788 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1953, étant entendu qu'au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1954 serait supérieure à l'avance que doit consentir cet Etat aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du dixième budget annuel ou de tout autre budget antérieur.

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour

l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions; les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt qu'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Le Secrétaire général demandera, dans les prévisions budgétaires, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants net avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125.000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables. Des avances au-delà du total de 125.000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Secrétaire général présentera, en même temps que les comptes annuels, un exposé des avances non remboursées, à la fin de l'exercice, au fonds d'avances remboursables;

d) Des sommes, à titre de prêt, à des institutions spécialisées et à des commissions préparatoires d'institutions à établir par accord intergouvernemental conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour financer leurs travaux, en attendant que les institutions intéressées aient encaissé des montants suffisants sur les contributions prévues par leurs propres budgets. En faisant ces prêts, qui seront normalement remboursables en deux ans, le Secrétaire général devra tenir compte des ressources financières envisagées pour l'institution intéressée; il devra obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de prêter une somme à une institution si, du fait de ce prêt, le montant global des prêts non remboursés devait dépasser à un moment quelconque 3 millions de dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) et avant de prêter à une institution une somme qui porterait à plus de 1 million de dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) le montant total prêté à cette institution et non remboursé.

e) Les sommes ne dépassant pas 35.000 dollars, qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé

de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice financier au cours duquel le versement est effectué. Ce montant pourra être augmenté avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires. Le Secrétaire général inscrira au budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les frais ainsi encourus au cours de l'exercice.

D. — OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROJETS DE RESOLUTION

**PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1955**

Le texte proposé est le même que celui de la résolution 786 (VIII), adoptée par l'Assemblée générale pour l'exercice financier 1954.

**PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AUX DÉPENSES
IMPRÉVUES ET EXTRAORDINAIRES**

Le projet de résolution pour 1955 ne contient aucune disposition analogue à celles qui figurent aux alinéas *b*, *c*, *d* et *e* de la résolution 787 (VIII) de l'Assemblée générale. Ces alinéas se rapportaient aux engagements occasionnés par :

Les dépenses de 1954 de la Commission de bons offices des Nations Unies pour la question du traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine;

Les dépenses de 1954 de la Commission pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine;

Les dépenses supplémentaires de la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre en 1954;

Les dépenses supplémentaires relatives à l'achat en 1954 de médailles et de rubans commémoratifs de Corée.

S'il devenait nécessaire de prévoir des dispositions analogues au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale, le projet de résolution ferait l'objet d'amendements appropriés.

**PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF
AU FONDS DE ROULEMENT**

Le projet de résolution pour 1955 diffère seulement sur deux points de la résolution 788 (VIII) de l'Assemblée générale :

i) L'alinéa 4, *d*, ne comporte pas la disposition spéciale concernant le remboursement différé du prêt consenti à la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce; le prêt ayant été remboursé, cette disposition a été supprimée.

ii) A l'alinéa 4, *e*, le montant demandé pour couvrir le versement anticipé de la prime d'assurance a été diminué, la période de validité de la police en vigueur se trouvant réduite d'un an.

BAREME DES TRAITEMENTS DE BASE

<i>Catégories et classes</i>	<i>Echelons</i>									
	<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>	<i>VI</i>	<i>VII</i>	<i>VIII</i>	<i>IX</i>	<i>X</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Sous-Secrétaire ¹</i>										
Traitement brut	17.000									
à	23.000									
Traitement net	12.000									
à	15.000									
<i>Directeur ¹</i>										
Traitement brut	15.000	16.200	17.400	18.600						
Traitement net	11.000	11.600	12.200	12.800						
<i>Administrateur général</i>										
Traitement brut	13.330	14.000	14.670	15.400	16.200	17.000				
Traitement net	10.000	10.400	10.800	11.200	11.600	12.000				
<i>Administrateurs</i>										
<i>Administrateur hors classe</i>										
Traitement brut	11.310	11.690	12.080	12.500	13.000	13.500	14.000	14.500	15.000	
Traitement net	8.750	9.000	9.250	9.500	9.800	10.100	10.400	10.700	11.000	
<i>Administrateur de 1ère classe</i>										
Traitement brut	9.140	9.460	9.790	10.150	10.540	10.920	11.310	11.690	12.080	12.500
Traitement net	7.300	7.525	7.750	8.000	8.250	8.500	8.750	9.000	9.250	9.500
<i>Administrateur de 2ème classe</i>										
Traitement brut	7.330	7.600	7.870	8.180	8.500	8.820	9.140	9.460	9.790	10.150
Traitement net	6.000	6.200	6.400	6.625	6.850	7.075	7.300	7.525	7.750	8.000
<i>Administrateur adjoint de 1ère classe</i>										
Traitement brut	5.750	6.000	6.270	6.530	6.800	7.070	7.330	7.600	7.870	
Traitement net	4.800	5.000	5.200	5.400	5.600	5.800	6.000	6.200	6.400	
<i>Administrateur adjoint de 2ème classe</i>										
Traitement brut	4.250	4.500	4.750	5.000	5.250	5.500	5.750	6.000		
Traitement net	3.600	3.800	4.000	4.200	4.400	4.600	4.800	5.000		
<i>Services généraux (Siège ²)</i>										
<i>Agent de 1ère classe</i>										
Traitement brut	4.250	4.500	4.750	5.000	5.250	5.500	5.750	6.000	6.270	6.530
Traitement net	3.600	3.800	4.000	4.200	4.400	4.600	4.800	5.000	5.200	5.400
<i>Agent de 2ème classe</i>										
Traitement brut	3.530	3.710	3.880	4.060	4.250	4.440	4.620	4.810	5.000	
Traitement net	3.000	3.150	3.300	3.450	3.600	3.750	3.900	4.050	4.200	
<i>Agent de 3ème classe</i>										
Traitement brut	3.060	3.180	3.300	3.410	3.530	3.650	3.760	3.880	4.000	4.120
Traitement net	2.600	2.700	2.800	2.900	3.000	3.100	3.200	3.300	3.400	3.500
<i>Agent de 4ème classe</i>										
Traitement brut	2.590	2.710	2.820	2.940	3.060	3.180	3.300	3.410	3.530	
Traitement net	2.200	2.300	2.400	2.500	2.600	2.700	2.800	2.900	3.000	
<i>Agent de 5ème classe</i>										
Traitement brut	2.230	2.350	2.470	2.590	2.710	2.820	2.940	3.060		
Traitement net	1.900	2.000	2.100	2.200	2.300	2.400	2.500	2.600		
<i>Service mobile</i>										
<i>Agent du Service mobile de 1ère classe</i>										
Traitement brut	4.730	4.990	5.250	5.510	5.780	6.040	6.300	6.580	6.860	
Traitement net	3.980	4.190	4.400	4.610	4.820	5.030	5.230	5.440	5.650	
<i>Agent du Service mobile de 2ème classe</i>										
Traitement brut	3.710	3.900	4.070	4.260	4.460	4.660	4.850	5.050	5.250	
Traitement net	3.150	3.320	3.460	3.610	3.770	3.930	4.080	4.240	4.400	
<i>Agent du Service mobile de 3ème classe</i>										
Traitement brut	2.960	3.090	3.210	3.340	3.470	3.580	3.710	3.830	3.950	
Traitement net	2.520	2.630	2.730	2.840	2.950	3.040	3.150	3.260	3.360	
<i>Agent du Service mobile de 4ème classe</i>										
Traitement brut	2.470	2.590	2.720	2.850	2.960	3.090	3.210	3.340	3.470	
Traitement net	2.100	2.200	2.310	2.420	2.520	2.630	2.730	2.840	2.950	
<i>Garde</i>										
Traitement brut	2.120	2.230	2.350	2.470	2.590	2.720	2.850	2.960	3.090	
Traitement net	1.800	1.900	2.000	2.100	2.200	2.310	2.420	2.520	2.630	
<i>Agent du Service mobile de 5ème classe</i>										
Traitement brut	1.800	2.000	2.120	2.230	2.350	2.470	2.590			
Traitement net	1.600	1.700	1.800	1.900	2.000	2.100	2.200			

¹ Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, dans un rapport spécial, des propositions visant à modifier les dispositions du Statut du personnel relatives au traitement et aux indemnités des sous-secrétaires et des directeurs.

² Pour le personnel des services généraux qui n'est pas affecté au Siège, le barème des traitements varie selon la localité d'affectation.

POSTES PERMANENTS, 1955

	Service relevant directement du Secrétaire général	Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	Secrétariat du Comité d'état-major	Département des affaires économiques et des affaires sociales	Département de la santé et des renseignements relatifs aux territoires non autochtones	Département de l'information			
I. Sous-secrétaire ^b.....	4	2	1	—	3	1	2	1	—	1
Directeur.....	7	—	2	—	6	2	2	1	1	1
Administrateur général.....	9	—	5	—	11	2	5	3	—	3
Totauz, I.....	20	2	8	—	20	5	9	5	1	5
II. Administrateurs										
Administrateur hors classe.....	14	1	9	—	48	13	18	11	2	3
Administrateur de 1ère classe.....	33	1	8	1	68	19	41	115	5	10
Administrateur de 2ème classe.....	32	—	12	7	63	12	41	274	4	20
Administrateur adjoint de 1ère classe.....	25	—	6	—	52	15	25	36	14	12
Administrateur adjoint de 2ème classe.....	7	—	7	—	46	5	8	5	9	2
Totauz, II.....	111	2	42	8	277	64	133	441	34	47
Totauz, I et II.....	131	4	50	8	297	69	142	446	35	52
III. Services généraux										
Agent de 1ère classe.....	18	—	3	1	18	3	16	48	2	30
Agent de 2ème classe.....	49	2	8	1	52	5	32	106	10	73
Agent de 3ème classe.....	64	1	16	5	107	22	72	247	23	198
Agent de 4ème classe.....	7	—	1	—	13	5	10	60	15	92
Agent de 5ème classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35
Totauz, III.....	138	3	28	7	190	35	130	461	50	428
IV. Service mobile										
Agent du Service mobile de 1ère classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agent du Service mobile de 2ème classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agent du Service mobile de 3ème classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agent du Service mobile de 4ème classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Garde.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agent du Service mobile de 5ème classe.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totauz, IV.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL.....	269	7	78	15	487	104	272	907	85	480
NOMBRE DE POSTES APPROUVÉS POUR 1954.....	280	—	89	20	519	114	288	946	85	521

^a A l'exception de la Cour internationale de Justice.

^b Y compris les sous-secrétaires adjoints et les fonctionnaires occupant un poste équivalent.

^c Ce total comprend trois postes qui étaient rattachés à l'ancien cabinet du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information.

— REPARTITION PAR CATEGORIES ET CLASSES

références	Bibliothèque	Bureau des services généraux	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Total, Siège	Service mobile	Office européen	Haut-Commissariat pour les réfugiés	Centres d'information	Secrétariats des commissions économiques régionales	Total général
—	15	—	3	1	—	2	21	I. Sous-secrétaire ^b	25	Total général, 1954
—	22	—	4	1	—	27	Directeur.....	25		
1	39	—	5	2	4	55	Administrateur général.....	56		
1	76	—	12	4	4	7	Totaux, I.....	106		
—	119	—	16	8	7	13	II. Administrateurs			
1	302	—	39	9	19	33	Administrateur hors classe.....	164		
—	455	—	68	10	7	36	Administrateur de 1ère classe.....	418		
1	186	—	22	3	1	18	Administrateur de 2ème classe.....	597		
—	89	—	35	11	—	12	Administrateur adjoint de 1ère classe.....	248		
—	—	—	—	—	—	—	Administrateur adjoint de 2ème classe....	161		
2	1.161	—	180	41	34	112	Totaux, II.....	1.588		
3	1.237	—	192	45	38	119	Totaux, I et II.....	1.694		
1	140	—	—	—	—	—	III. Services généraux			
1	339	—	—	—	—	—	Agent de 1ère classe.....	—		
3	758	—	446	62	36	192	Agent de 2ème classe.....	—	2.281	
—	203	—	—	—	—	—	Agent de 3ème classe.....	—		
—	35	—	—	—	—	—	Agent de 4ème classe.....	—		
—	—	—	—	—	—	—	Agent de 5ème classe.....	—		
5	1.475	—	445	62	36	192	Totaux, III.....	2.281		
—	—	—	3	—	—	—	IV. Service mobile			
—	—	—	11	—	—	—	Agent du Service mobile de 1ère classe...	3		
—	—	—	21	—	—	—	Agent du Service mobile de 2ème classe...	10		
—	—	—	57	—	—	—	Agent du Service mobile de 3ème classe...	20		
—	—	—	23	—	—	—	Agent du Service mobile de 4ème classe...	51		
—	—	—	—	—	—	—	Garde.....	19		
—	—	—	—	—	—	—	Agent du Service mobile de 5ème classe...	—		
—	—	—	115	—	—	—	Totaux, IV.....	103		
8	2.712	—	115	638	107	74	TOTAL GÉNÉRAL.....	3.957		
7	2.872 ^c	—	103	635	107	74	NOMBRE DE POSTES APPROUVÉS POUR 1954....	4.078		

nt des services administratifs et financiers.

PREVISIONS BUDGETAIRES
POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1955

ETAT DETAILLE DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES					
Titre Ier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités					
CHAPITRE IER. — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS					
<i>Article Ier. — Session de l'Assemblée générale</i>					
i) Frais de voyage des représentants	220.000			195.000	252.080
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	7.000			7.000	13.724
Septième session de l'Assemblée générale après le 1er janvier 1953	—			—	1.892
		227.000		202.000	267.696
<i>Article II. — Comité consultatif pour les questions ad- ministratives et budgétaires</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	50.000			50.000	39.483
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	—			—	3.389
		50.000		50.000	42.872
<i>Article III. — Comité des contributions</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	6.000			10.000	5.213
		6.000		10.000	5.213
<i>Article IV. — Commission du droit international</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	50.000			53.550	54.558
Personnel temporaire	—			15.000 ^a	—
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	—			—	5.176
		50.000		68.550	59.734
<i>Article V. — Comité des commissaires aux comptes</i>					
i) Frais de vérification des comptes de l'Orga- nisation	30.000			30.000	21.397
		30.000		30.000	21.397
<i>Article VI. — Tribunal administratif</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	10.000			10.000	18.666
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	—			—	3.199
		10.000		10.000	21.865
<i>Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	—			5.600	—
		—		5.600	—

^a Virés du chapitre 18.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Commission spéciale pour les prisonniers de guerre</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	—			5.500	2.615
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			1.100	1.861
		—		6.600	4.476
Sommes dues au titre d'exercices précédents		—		—	502
TOTAUX DU CHAPITRE 1er			373.000	382.750^a	423.755
CHAPITRE 2. — LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, SES COMMISSIONS ET COMITÉS					
CHAPITRE 3. — LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, SES COMMISSIONS ET COMITÉS					
<i>Article Ier. — Conseil économique et social</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	45.900			62.000	59.270
Communications.....	—			3.500	1.748
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	—			1.700	—
		45.900		67.200	61.018
<i>Article II. — Commission des droits de l'homme</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	11.700			11.700	9.499
ii) Consultants.....	900			900	1.530
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			—	8.189
		12.600		12.600	19.218
<i>Article III. — Commission des stupéfiants</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9.750			9.750	8.078
ii) Consultants.....	2.600			2.600	260
		12.350		12.350	8.338
<i>Article IV. — Commission de la condition de la femme</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	11.700			11.700	11.391
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			—	142
		11.700		11.700	11.533
<i>Article V. — Commission de la population</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9.750			—	6.897
ii) Consultants.....	1.650			—	—
		11.400		—	6.897
<i>Article VI. — Commission des finances publiques</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9.750			—	7.667
		9.750		—	7.667

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	<i>Prévisions pour 1955</i>			<i>Crédits ouverts pour 1954</i>	<i>Dépenses de 1953</i>
	<i>Postes</i>	<i>Articles</i>	<i>Chapitres</i>		
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>		
<i>Article VII. — Commission des transports et des communications</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9.750			—	6.812
		9.750		—	6.812
<i>Article VIII. — Commission des questions sociales</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	11.700			—	10.562
		11.700		—	10.562
<i>Article IX. — Commission de statistique</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	—			13.750 ^a	8.818
			— ^b	13.750	8.818
<i>Article X. — Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	—			—	2.009
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			—	897
Honoraires du Rapporteur.....	—			—	2.500
			— ^b	—	5.406
<i>Article XI. — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....				17.800	—
ii) Consultants.....	15.300			950	—
		16.250		18.750	—
<i>Article XII. — Dépenses supplémentaires entraînées par la réunion à Genève de sessions des commissions techniques</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	4.000			— ^d	—
		4.000		—	—
<i>Article XIII. — Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	4.040			2.650	2.124
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	1.060			1.380	826
		5.100		4.030	2.950
<i>Article XIV. — Congrès mondial de la population</i>					
i) Personnel temporaire.....	3.200			13.200	—
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			6.300	—
Fournitures et services divers.....	—			300	—
		3.200		19.800	*

^b Cet organe ne se réunira pas en 1955.

^a Dont 4.000 dollars virés de l'article XII.

^d 4.000 dollars inscrits à l'article IX.

* Les dépenses effectuées au moyen du crédit de 1.000 dollars ouvert pour 1953 sont inscrites au chapitre 8.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article XV. — Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	4.500			—	—
		4.500		—	—
<i>Article XVI. — Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	1.000			—	6.181
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	300			—	—
		1.300		—	6.181
<i>Conférence sur les formalités douanières</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	—			4.000	—
				4.000	—
Comité spécial du travail forcé					17.470
Comité chargé de préparer un plan pour la création d'un fonds spécial destiné au financement du développement économique					20.451
Experts chargés d'étudier les mesures pratiques permettant de fixer des prix internationaux justes et équitables pour les produits de base					14.501
Conférence des Nations Unies sur l'étain					1.577
Conférence des Nations Unies sur le sucre					22.742
TOTAUX DU CHAPITRE 3			159.500	164.180	232.141
 CHAPITRE 3a. — COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIMUM ET ORGANES DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	24.300			21.400	21.512
TOTAUX DU CHAPITRE 3a			24.300	21.400	21.512
 CHAPITRE 3b. — COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES					
<i>Article 1er. — Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	29.000			32.000	22.895
ii) Communications	1.000			1.000	303
iii) Transport de marchandises, camionnage et messageries	1.500			1.500	1.344
iv) Fournitures et services divers	2.300			1.000	2.359
		33.800		35.500	26.901

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article II. — Sous-comités de la CEAE0</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	5.900			7.000	—
ii) Communications.....	400			400	59
iii) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	300			—	—
iv) Fournitures et services divers.....	300			400	742
		6.900		7.800	801
<i>Article III. — Commission économique pour l'Amé- rique latine</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	51.000			4.900	44.617
ii) Communications.....	2.000			50	1.432
iii) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	9.000			150	9.834
iv) Fournitures et services divers.....	2.000			500	1.900
Personnel temporaire.....	—			3.300	—
Location et entretien des locaux.....	—			1.500	—
Matériel de télécommunication.....	—			—	752
		64.000		10.400*	58.535
<i>Article IV. — Comité des Ministres de l'économie na- tionale des pays d'Amérique centrale</i>					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	3.500			3.500	—
ii) Personnel temporaire.....	1.000			1.000	—
iii) Fournitures et services divers.....	500			500	—
		5.000		5.000	—
<i>Conférence technique sur la mise en valeur des ressources hydrauliques</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			6.300	—
Communications.....	—			800	—
Fournitures et services divers.....	—			800	—
				7.900	—
<i>Troisième conférence régionale de statisticiens</i>					
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—			4.600	—
Communications.....	—			400	—
Fournitures et services divers.....	—			400	—
				5.400	—
<i>Conférence de la CEAE0 sur le développe- ment du commerce.....</i>					5.309
TOTAUX DU CHAPITRE 3b			109.700	72.000	91.546
CHAPITRE 4. — LE CONSEIL DE TUTELLE, SES COM- MISSIONS ET COMITÉS					
<i>Article Ier. — Conseil de tutelle.....</i>	—			—	—
<i>Article II. — Mission de visite.....</i>	50.000			50.000	56.510
		50.000		50.000	56.510
TOTAUX DU CHAPITRE 4			50.000	50.000	56.510
TOTAUX DU TITRE PREMIER			716.500	690.330	825.464

* Crédits ouverts pour couvrir les dépenses du Comité plénier.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Titre II. — Missions spéciales et activités connexes					
CHAPITRE 5. — MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES					
<i>Article Ier. — Conseil consultatif pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne</i>					
i)	Personnel temporaire.....	31.500		29.600	30.750
ii)	Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	27.000		26.600	20.025
iii)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	45.300		46.000	43.785
iv)	Communications.....	3.300		3.000	2.654
v)	Transformation des locaux.....	1.500		1.500	917
vi)	Entretien des locaux.....	2.000		4.900	5.641
vii)	Papeterie et fourniture de bureau.....	1.200		1.200	1.009
viii)	Utilisation et entretien du matériel de transport.....	4.000		4.200	4.141
ix)	Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	3.000		3.000	4.309
x)	Assurances.....	1.000		1.000	670
xi)	Fournitures et services divers.....	5.000		5.500	4.246
xii)	Mobilier et installations fixes.....	1.500		1.500	892
xiii)	Matériel de transport.....	3.700		—	—
	Dépenses de capital pour l'achat de terrains et de bâtiments.....	—		22.000	—
	Matériel divers.....	—		—	663
	Dépenses de représentation.....	—		—	400
			130.500	150.000	120.102
<i>Article II. — Tribunal des Nations Unies en Libye</i>					
i)	Personnel temporaire.....	78.400		73.300	77.078
ii)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	22.000		22.000	24.009
iii)	Fournitures et services divers.....	2.600		4.000	130
iv)	Matériel de transport.....	1.500		—	—
	Communications.....	—		—	356
	Location et entretien de locaux.....	—		—	6
	Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	—		—	206
			104.500	99.300	101.785
<i>Article III. — Autres missions et activités connexes</i>					
	Montant global.....	1.665.000		— f	— f
			1.665.000	— f	— f
<i>Tribunal des Nations Unies en Erythrée</i>					
	Personnel temporaire.....	—		14.400	10.917
	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	—		4.700	7.013
	Location et entretien de locaux et de matériel.....	—		2.400	2.040
	Fournitures et services divers.....	—		3.500	154
	Communications.....	—		—	1.048
	Papeterie et fournitures de bureau.....	—		—	33
	Transports locaux.....	—		—	221
	Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	—		—	585
	Assurances.....	—		—	122
				25.000	22.133

¹ Le décompte figure ci-après.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan</i>					
Personnel temporaire.....				36.200	25.509
Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs.....				257.000	286.044
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				111.100	136.914
Communications.....				2.400	2.413
Location et entretien de locaux et de matériel.....				8.400	7.968
Papeterie et fournitures de bureau.....				2.400	2.716
Transports locaux.....				3.600	3.464
Utilisation et entretien du matériel de transport.....				15.600	38.794
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				11.100	11.452
Assurances.....				12.300	10.780
Fournitures et services divers.....				16.200	16.081
Services contractuels auxiliaires.....				70.000	46.592
Matériel de transport.....				12.900	14.925
Matériel divers.....				5.300	8.188
Dépenses de représentation.....				—	11
		— x		564.500	611.851
<i>Rapatriement des enfants grecs</i>					
Fournitures et services divers.....				5.000	5.952
Personnel temporaire.....				—	3.224
Communications.....				—	11
		— x		5.000	9.187
<i>Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine</i>					
Personnel temporaire.....				97.200	76.108
Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs.....				129.700	110.311
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				153.500	152.070
Communications.....				2.500	4.801
Location et entretien de locaux et de matériel.....				17.000	16.648
Papeterie et fournitures de bureau.....				3.700	3.263
Transports locaux.....				1.000	372
Utilisation et entretien du matériel de transport.....				32.000	34.161
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				8.600	7.019
Assurances.....				3.900	3.605
Fournitures et services divers.....				4.000	3.688
Matériel de transport.....				22.000	39.833
Matériel divers.....				13.300	3.953
Services contractuels auxiliaires.....				—	799
Dépenses de représentation.....				—	290
		— x		488.400	456.921
<i>Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée</i>					
Personnel temporaire.....				22.400	31.170
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....				47.600	42.842

* Compris dans le montant global (art. III).

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				58.800	46.460
Communications.....				7.200	9.198
Location et entretien de locaux et de ma- tériel.....				4.500	3.012
Papeterie et fournitures de bureau.....				1.800	1.365
Transports locaux.....				1.800	510
Utilisation et entretien du matériel de transport.....				4.800	6.337
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				8.400	8.617
Assurances.....				900	700
Fournitures et services divers.....				3.500	1.157
Mobilier et installations fixes.....				1.000	1.276
Matériel divers.....				2.000	965
Matériel de transport.....				—	3.880
Améliorations apportées aux locaux.....				—	5.568
				<hr/>	<hr/>
		— «		164.700	163.057
<i>Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine</i>					
Personnel temporaire.....				52.250	29.396
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				5.800	7.359
Fournitures et services divers.....				2.000	329
Matériel divers.....				1.150	975
				<hr/>	<hr/>
		— «		61.200	38.059
<i>Médailles de Corée</i>					
Fournitures et services divers.....				343.000	172.776
				<hr/>	<hr/>
		— «		343.000	172.776
<i>Observateurs militaires des Nations Unies en Grèce</i>					
Personnel temporaire.....				21.800	35.725
Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs.....				5.800	14.036
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				12.000	15.891
Communications.....				500	700
Location et entretien de locaux et de ma- tériel.....				1.800	2.145
Utilisation et entretien du matériel de transport.....				1.000	2.290
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				2.500	3.323
Assurances.....				1.000	869
Fournitures et services divers.....				2.000	639
Matériel divers.....				600	241
Papeterie et fournitures de bureau.....				—	24
Transports locaux.....				—	112
Matériel de transport.....				—	9.892
Dépenses de représentation.....				—	141
				<hr/>	<hr/>
				49.000	86.028
<i>Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.....</i>					41.095
<i>Commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud- Africaine.....</i>					31.802
				<hr/>	<hr/>
				1.900.000	1.854.796
				<hr/>	<hr/>
				1.950.100	1.854.796
				<hr/>	<hr/>

TOTAUX DU CHAPITRE 5

« Compris dans le montant global (art. III).

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
CHAPITRE 5a. — SERVICE MOBILE DES NATIONS UNIES					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	336.400			298.630	299.266
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500			5.000	1.687
		338.900		303.630	300.953
<i>Article II. — Dépenses communes afférentes au personnel</i>					
i) Frais de voyage des fonctionnaires et frais de déménagement	11.000			11.000	6.870
ii) Prime d'installation	2.000			4.800	1.255
iii) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	35.600			32.400	29.821
iv) Indemnité pour enfants à charge	15.000			13.000	13.967
v) Contribution à l'assurance-maladie	8.000			7.150	7.394
vi) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	61.500			54.600	35.972
		133.100		122.950	95.279
<i>Article III. — Autres frais de service</i>					
i) Fournitures et services divers	9.000			12.600	7.920
ii) Matériel de télécommunication	3.000			3.000	2.845
Frais de voyage du personnel en mission	—			2.500	2.337
		12.000		18.100	13.102
TOTAUX DU CHAPITRE 5a			484.000	444.680	409.334
TOTAUX DU TITRE II			2.384.000	2.394.780	2.264.130
Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York					
CHAPITRE 6. — SERVICES RELEVANT DIRECTEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL					
<i>Article Ier. — Cabinet du Secrétaire général</i>					
i) Postes permanents	301.200			312.200	277.003
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6.500			3.000	7.270
iii) Résidence du Secrétaire général	15.000			15.000	22.746
		322.700		330.200	307.019
<i>Article II. — Service juridique</i>					
i) Postes permanents	405.200			467.780	423.132
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1.500			700	1.353
		406.700		468.480	424.485
<i>Article III. — Service financier</i>					
i) Postes permanents	658.800			656.000	659.161
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500			2.500	3.160
iii) Fournitures et services divers	2.000			1.700	2.076
iv) Comité des placements	2.500			2.500	1.602
		665.800		662.700	665.999
<i>Article IV. — Service du personnel</i>					
i) Postes permanents	473.600			490.120	479.781
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.000			1.000	745
iii) Fournitures et services divers	5.000			5.000	2.800
iv) Comité consultatif de la fonction publique internationale	9.000			7.200	—
v) Comité de revision	15.000			—	15.818
		504.600		503.320	499.144

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article V. — Service de vérification intérieure des comptes</i>					
i) Postes permanents	142.800			141.620	139.606
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	100			100	28
		142.900		141.720	139.634
<i>Article VI. — Service médical</i>					
i) Postes permanents	75.200			77.200	74.904
		75.200		77.200	74.904
TOTAUX DU CHAPITRE 6				2.183.620	2.111.185
CHAPITRE 6a. — CABINET DES SOUS-SECRÉTAIRES SANS PORTEFEUILLE					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	84.700			—	—
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	300			—	—
		85.000			
TOTAUX DU CHAPITRE 6a				—	—
CHAPITRE 7. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	654.300			747.000	685.980
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3.000			3.000	2.662
		657.300			
TOTAUX DU CHAPITRE 7				750.000	688.642
CHAPITRE 7a. — SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	109.200			136.700	115.936
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	—			100	—
		109.200			
TOTAUX DU CHAPITRE 7a				136.800	115.936
CHAPITRE 8. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES AFFAIRES SOCIALES					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	3.684.900			3.863.550	3.668.923
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6.400			7.000	4.833
		3.691.300		3.870.550	3.673.756
<i>Article II. — Réunions spéciales d'experts</i>					
i) Consultants	25.700			34.750	6.268
		25.700		34.750	6.268
TOTAUX DU CHAPITRE 8				3.905.300	3.680.024

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
CHAPITRE 9. — DÉPARTEMENT DE LA TUTELLE ET DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	865.200			929.600	888.188
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500			1.800	2.218
		867.700			
TOTAUX DU CHAPITRE 9			867.700	931.400	890.406
CHAPITRE 10. — DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	1.994.900			2.082.090	2.008.858
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	9.000			6.000	5.476
		2.003.900		2.088.090	2.014.334
<i>Article II. — Autres frais de service</i>					
i) Fournitures et services photographiques . . .	38.000			38.000	35.066
ii) Fournitures et services cinématographiques	172.000			172.700	199.349
iii) Services de radio	334.600			341.800	357.647
iv) Services de télétype et de télécommunication	1.700			1.700	1.005
v) Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants d'organisations nationales et internationales	11.000			13.000	11.890
vi) Abonnement aux services d'agences d'information	1.300			1.300	1.646
		558.600		568.500	606.603
TOTAUX DU CHAPITRE 10			2.562.500	2.656.590	2.620.937
CHAPITRE 11. — DÉPARTEMENT DES CONFÉRENCES					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	6.080.300			6.243.210	6.019.457
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	88.000			93.600	112.426
		6.168.300			
TOTAUX DU CHAPITRE 11			6.168.300	6.336.810	6.131.883
CHAPITRE 11a. — BIBLIOTHÈQUE					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	474.600			460.320	453.363
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1.400			1.400	1.420
		476.000		461.720	454.783
<i>Article II. — Services contractuels et fournitures de bibliothèque</i>					
i) Services contractuels et fournitures de bibliothèque	13.000			13.000	12.320
		13.000		13.000	12.320
TOTAUX DU CHAPITRE 11a			489.000	474.720	467.103
CHAPITRE 12. — BUREAU DES SERVICES GÉNÉRAUX					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents	2.748.000			2.896.370	2.891.687
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	105.000			123.900	204.786
		2.853.000		3.020.270	3.096.473

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article II. — Administration postale des Nations Unies</i>					
i) Postes permanents	99.000			65.000	33.049
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5.000			5.000	5.790
iii) Impression de timbres-poste	17.000			17.000	20.493
iv) Fournitures et services divers	2.000			2.000	4.858
		123.000		89.000	64.190
TOTAUX DU CHAPITRE 14				3.109.270	3.160.663
 CHAPITRE 13. — PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONSULTANTS					
i) Personnel temporaire	440.000			670.230	856.549
ii) Consultants	70.000			76.900	83.061
TOTAUX DU CHAPITRE 13				747.130	939.610
 CHAPITRE 14. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL					
i) Frais de voyage du personnel à l'occasion du recrutement, des mutations et du rapatriement	265.000			223.500	288.640
ii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	645.000			974.000	628.692
iii) Frais de voyage du personnel en mission	90.000			102.500	92.461
TOTAUX DU CHAPITRE 14				1.300.000	1.009.793
 CHAPITRE 15. — DÉPENSES COMMUNES AFFÉRENTES AU PERSONNEL					
<i>Article Ier. — Pensions et retraites</i>					
i) Contribution à la Caisse commune des pensions du personnel	2.100.000			2.092.800	2.159.839
ii) Versements annuels aux anciens secrétaires généraux	10.000			10.000	5.000
		2.110.000		2.102.800	2.164.839
 <i>Article II. — Installation du personnel et cessation de service</i>					
i) Frais de transport du mobilier des fonctionnaires	156.000			112.000	130.005
ii) Prime d'installation	45.000			62.000	72.099
iii) Indemnités versées à la cessation de service	300.000			249.000	483.559
iv) Prime de rapatriement	110.000			64.000	98.653
		611.000		487.000	784.316
 <i>Article III. — Autres dépenses communes afférentes au personnel</i>					
i) Indemnités pour enfants à charge	462.000			461.600	443.782
ii) Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	80.000			110.250	100.673
iii) Indemnisation	52.000			52.000	54.523
		594.000		623.850	598.978

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article IV. — Formation professionnelle et autres services destinés au personnel</i>					
i) Formation professionnelle.....	36.000			34.700	32.293
ii) Programme de stage.....	20.400			16.000	15.900
iii) Pertes sur garantie de loyers.....	9.600			12.000	17.093
iv) Bien-être du personnel.....	4.000			4.000	3.731
v) Subvention à l'Ecole internationale.....	7.400			7.400	7.400
		77.400		74.100	76.417
Remboursement de l'impôt national sur le revenu.....					1.800.000
TOTAUX DU CHAPITRE 15			3.392.400	3.287.750	5.424.550
CHAPITRE 16. — CHARGES COMMUNES					
<i>Article Ier. — Téléphone, services postaux, transport de marchandises, camionnage et messageries</i>					
i) Téléphone (y compris les communications interurbaines et internationales.....)	230.500			233.000	241.442
ii) Câblogrammes, télégrammes et communications par radio.....	21.000			21.000	39.242
iii) Services postaux.....	170.000			177.000	181.399
iv) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	24.000			29.000	23.717
v) Envois par avion.....	54.000			54.000	66.186
		499.500		514.000	551.986
<i>Article II. — Location et entretien des locaux</i>					
i) Location des locaux.....	800			800	733
ii) Fournitures pour l'entretien des locaux.....	244.000			263.500	249.413
iii) Services contractuels pour l'entretien des locaux.....	1.262.500			1.214.900	1.211.375
iv) Eclairage, chauffage, énergie et eau.....	650.000			663.000	637.859
v) Transformation des locaux.....	25.000			25.000	15.106
		2.182.300		2.167.200	2.114.486
<i>Article III. — Papeterie et fournitures</i>					
i) Papeterie et fournitures de bureau.....	104.000			110.000	108.461
ii) Fournitures pour la reproduction des documents.....	200.000			221.550	171.813
		304.000		331.550	280.274
<i>Article IV. — Location et entretien du matériel</i>					
i) Fournitures pour les télécommunications..	70.000			73.000	80.598
ii) Utilisation et entretien du matériel de télécommunication.....	422.000			432.700	382.364
iii) Location de matériel de bureau et d'autre matériel.....	27.000			22.100	21.224
iv) Entretien du matériel de bureau et d'autre matériel.....	21.500			21.500	30.188
v) Transports locaux.....	8.000			3.000	6.054
vi) Utilisation et entretien du matériel de transport.....	6.000			13.000	6.535
		554.500		565.300	526.963
<i>Article V. — Autres fournitures et services</i>					
i) Assurances.....	60.300			52.300	62.768
ii) Fournitures et services divers.....	32.000			32.000	47.389
iii) Journaux et périodiques.....	16.400			16.450	15.337
		108.700		100.750	125.494

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article VI. — Versements à titre gracieux, réclamations et règlements divers</i>					
i) Versements à titre gracieux.....	10.000			10.000	21.905
ii) Réclamations et règlements divers.....	1.000			1.000	24.124
		11.000		11.000	46.029
TOTAUX DU CHAPITRE 16				3.689.800	3.645.232
CHAPITRE 17. — MATÉRIEL					
<i>Article Ier. — Mobilier, installations fixes et matériel de bureau</i>					
i) Mobilier et installations fixes.....	32.000			32.000	53.199
ii) Matériel de bureau.....	76.800			49.700	121.858
iii) Matériel de télécommunication.....	17.600			19.100	4.753
		126.400		100.800	179.810
<i>Article II. — Livres et matériel de bibliothèque</i>					
i) Livres et cartes pour la bibliothèque.....	37.500			31.250	32.686
ii) Matériel de bibliothèque.....	2.000			3.500	2.209
		39.500		34.750	34.895
<i>Article III. — Matériel d'information</i>					
i) Matériel de photographie et de cinéma....	6.700			7.000	11.122
		6.700		7.000	11.122
<i>Article IV. — Autre matériel</i>					
i) Matériel de transport.....	5.000			12.850	11.534
ii) Matériel divers.....	14.000			21.000	14.498
		19.000		33.850	26.032
TOTAUX DU CHAPITRE 17				176.400	251.859
Postes pour lesquels on ne demande pas de crédits dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 1955:					
a) Traitements et indemnités du Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers. d'un administrateur général et d'une secrétaire (ancien chap. 16).....				50.540	58.412
b) Améliorations apportées aux locaux (ancien chap. 19a).....				565.000	—
TOTAUX DU TITRE III				30.301.130	31.196.235
Titre IV. — Office européen des Nations Unies					
CHAPITRE 18. — OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES					
<i>Article Ier. — Services généraux</i>					
i) Postes permanents.....	2.142.000			2.108.400	1.967.457
ii) Consultants.....	3.500			4.000	339
iii) Personnel temporaire.....	146.000			120.300	218.894
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12.000			17.000	11.106
v) Personnel employé de façon intermittente.	55.000			55.000	55.142
vi) Frais de voyage du personnel en mission..	5.000			4.600	5.867
		2.363.500		2.309.300	2.258.805

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article II. — Centre d'information</i>					
i) Postes permanents.....	95.300			85.500	88.219
ii) Personnel temporaire.....	500			500	934
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	100			100	107
iv) Frais de voyage du personnel en mission..	1.000			1.000	1.248
v) Fournitures et services photographiques...	500			500	308
vi) Services de radio.....	5.000			5.800	4.035
vii) Fournitures et services divers.....	500			400	890
		102.900		93.800	95.741
<i>Article III. — Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants</i>					
i) Postes permanents.....	62.000			50.300	45.033
ii) Personnel temporaire.....	1.000			1.000	1.162
iii) Frais de voyage du personnel en mission..	2.500			2.500	—
		65.500		53.800	46.195
<i>Article IV. — Commission économique pour l'Europe</i>					
i) Postes permanents.....	940.000			933.500	894.749
ii) Consultants.....	5.000			5.000	2.182
iii) Personnel temporaire.....	14.000			14.000	38.115
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1.000			1.000	589
v) Frais de voyage du personnel en mission..	25.000			22.000	23.170
		985.000		975.500	958.805
<i>Article V. — Dépenses communes afférentes au personnel</i>					
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	32.000			40.000	31.515
ii) Prime d'installation.....	15.000			20.000	14.810
iii) Indemnités versées à la cessation de service.	30.000			25.000	48.434
iv) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel.....	390.000			400.000	361.075
v) Prime de rapatriement.....	20.000			20.000	16.718
vi) Indemnité pour enfants à charge.....	100.000			102.500	94.858
vii) Contributions à l'assurance-maladie.....	16.000			17.000	13.570
viii) Frais de voyage pour congé dans les foyers	42.000			32.000	42.583
ix) Formation professionnelle du personnel...	7.500			7.500	7.102
x) Bien-être du personnel.....	1.000			1.000	970
xi) Contributions aux assurances sociales.....	1.700			1.400	1.721
		655.200		666.400	633.356
<i>Article VI. — Charges communes</i>					
i) Téléphone.....	20.000			19.000	21.787
ii) Câblogrammes, télégrammes, communications par radio et communications téléphoniques interurbaines et internationales.....	10.500			10.500	22.198
iii) Services postaux.....	53.000			53.000	55.169
iv) Services contractuels pour l'entretien des locaux.....	68.000			71.000	62.873
v) Eclairage, chauffage, énergie et eau.....	57.000			61.000	56.127
vi) Papeterie et fournitures de bureau.....	36.000			36.000	31.068
vii) Fournitures pour la reproduction des documents.....	95.000			92.000	104.894
viii) Matériel de télécommunication.....	4.500			5.000	1.522
ix) Location de matériel de bureau et d'autre matériel.....	16.000			17.000	10.065

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
x) Utilisation et entretien du matériel de transport.....	3.500			4.200	2.771
xi) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	11.500			12.000	11.330
xii) Envois par avion.....	1.000			2.500	832
xiii) Assurances.....	5.500			6.000	5.377
xiv) Cafétéria.....	1.200			2.500	—
xv) Fournitures et services divers.....	4.700			2.500	3.145
xvi) Fournitures médicales.....	7.000			7.000	6.256
		394.400		401.200	395.414
<i>Article VII. — Matériel</i>					
i) Mobilier et installations fixes.....	21.000			34.000	20.266
ii) Matériel de bureau.....	20.000			29.000	14.910
iii) Matériel de télécommunication.....	2.500			23.300	657
iv) Livres et cartes pour la bibliothèque.....	22.000			22.000	21.340
v) Matériel de transport.....	3.500			2.000	4.423
vi) Améliorations apportées aux locaux.....	76.500			46.700	14.517
vii) Matériel divers.....	10.000			9.000	5.113
		155.500		166.000	81.226
TOTAUX DU CHAPITRE 18			4.722.000	4.666.000	4.469.542
CHAPITRE 19. — HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS					
<i>Article Ier. — Haut-Commissariat; siège</i>					
i) Postes permanents.....	277.700			267.000	261.672
ii) Consultants.....	2.000			5.600	146
iii) Personnel temporaire.....	5.500			2.000	5.983
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.....	100			100	15
v) Frais de voyage du personnel en mission..	22.000			22.000	20.769
		307.300		296.700	288.585
<i>Article II. — Bureaux régionaux</i>					
i) Postes permanents.....	267.300			260.000	254.122
ii) Consultants.....	1.000			1.000	550
iii) Personnel temporaire.....	4.000			3.000	3.476
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.....	700			200	663
v) Frais de voyage du personnel en mission..	25.000			25.000	16.002
vi) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	3.000			4.000	3.313
vii) Prime d'installation.....	2.000			2.500	892
viii) Indemnités versées à la cessation de service.....	2.000			1.000	7.063
ix) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel.....	30.000			30.000	25.332
x) Indemnités pour enfants à charge.....	8.000			6.000	6.691
xi) Contributions à l'assurance-maladie.....	3.500			3.000	2.930
xii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	2.000			2.500	1.813
xiii) Communications.....	11.000			12.000	8.954
xiv) Location et entretien des locaux.....	17.000			20.700	13.682
xv) Papeterie et fournitures de bureau.....	2.800			5.000	2.049
xvi) Utilisation et entretien du matériel de transport.....	5.400			5.400	4.077
xvii) Fournitures et services divers.....	3.000			5.000	2.963
xviii) Matériel divers.....	2.000			2.000	1.678
		389.700		388.300	356.250
TOTAUX DU CHAPITRE 19			697.000	685.000	644.835
TOTAUX DU TITRE IV			5.419.000	5.351.000	5.114.377

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Titre V. — Centres d'information					
CHAPITRE 20. — CENTRES D'INFORMATION					
<i>Article Ier. — Traitement et salaires</i>					
i) Postes permanents.....	490.050			468.500	420.399
ii) Personnel temporaire.....	20.500			20.500	22.852
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.900			2.600	3.703
iv) Personnel employé de façon intermittente.	33.450			32.000	29.221
		546.900		523.600	476.175
<i>Article II. — Dépenses communes afférentes au personnel</i>					
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	3.000			3.000	5.460
ii) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel.....	55.600			54.400	47.274
iii) Prime de rapatriement.....	1.000			1.000	—
iv) Indemnité pour enfants à charge.....	13.100			11.300	12.796
v) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	8.900			14.200	15.525
vi) Contributions à l'assurance-maladie et aux assurances sociales.....	2.800			1.600	2.427
vii) Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service.....	2.500			2.500	17.183
		86.900		88.000	100.665
<i>Article III. — Autres frais de service</i>					
i) Frais de voyage du personnel en mission..	30.500			30.500	32.842
ii) Services postaux.....	27.000			25.500	26.071
iii) Communications.....	20.400			20.400	21.664
iv) Fournitures et services de radio, de photographie et de cinéma.....	5.900			7.300	11.419
v) Location et entretien de locaux et de matériel.....	63.100			63.000	52.535
vi) Papeterie et fournitures de bureau.....	15.100			16.500	14.052
vii) Fournitures pour la reproduction des documents.....	20.800			20.900	20.175
viii) Utilisation et entretien du matériel de transport.....	6.300			8.700	9.799
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	21.500			21.500	20.866
x) Fournitures et services divers.....	48.100			40.500	55.977
		258.700		254.800	265.400
<i>Article IV. — Matériel</i>					
i) Mobilier et installations fixes.....	3.500			6.800	6.159
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque.....	2.600			2.600	2.990
iii) Matériel de transport.....	5.000			—	—
iv) Matériel de radio, de photographie et de cinéma.....	1.500			1.600	2.482
		12.600		11.000	11.631
TOTAUX DU CHAPITRE 20			905.100	877.400	853.871
TOTAUX DU TITRE V			905.100	877.400	853.871

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Titre VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)					
CHAPITRE 22. — SECRETARIAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EX-TRÊME-ORIENT					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i)	Postes permanents	792.000		739.700	734.529
ii)	Consultants	35.000		39.000	24.420
iii)	Personnel temporaire	17.000		17.000	15.289
iv)	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.800		2.800	3.219
		<u>846.800</u>		<u>798.500</u>	<u>777.457</u>
<i>Article II. — Dépenses communes afférentes au personnel</i>					
i)	Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	20.000		23.000	21.615
ii)	Contributions à la Caisse commune des pensions	80.000		85.000	78.946
iii)	Prime de rapatriement	3.000		3.000	4.718
iv)	Indemnité pour enfants à charge	45.000		35.000	48.956
v)	Contributions à l'assurance-maladie	6.000		4.800	5.655
vi)	Frais de voyage pour le congé dans les foyers	23.000		25.000	21.360
vii)	Formation professionnelle	500		500	479
viii)	Bien-être du personnel	500		500	454
ix)	Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service	15.000		13.000	30.176
		<u>193.000</u>		<u>189.800</u>	<u>212.359</u>
<i>Article III. — Charges communes</i>					
i)	Frais de voyage du personnel en mission	40.000		42.000	34.858
ii)	Communications	17.000		21.600	15.492
iii)	Location des locaux	6.000		6.000	—
iv)	Services contractuels pour l'entretien des locaux	3.000		6.000	8.953
v)	Papeterie et fournitures de bureau	15.000		23.000	15.599
vi)	Utilisation et entretien du matériel de transport	5.000		6.500	5.186
vii)	Transport de marchandises, camionnage et messageries	11.000		14.000	10.864
viii)	Fournitures et services divers	5.000		6.000	3.221
		<u>102.000</u>		<u>125.100</u>	<u>94.173</u>
<i>Article IV. — Matériel</i>					
i)	Mobilier et installations fixes	6.500		6.500	8.904
ii)	Livres et cartes pour la bibliothèque	4.000		4.000	4.358
	Matériel de transport	—		—	1.566
		<u>10.500</u>		<u>10.500</u>	<u>14.828</u>
	TOTAUX DU CHAPITRE 21		<u>1.152.300</u>	<u>1.123.900</u>	<u>1.098.817</u>

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
CHAPITRE 22. — SECRETARIAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LA- TINE					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents.....	600.100			592.260	460.949
ii) Consultants.....	65.000			98.640	66.902
iii) Personnel temporaire.....	15.000			15.000	44.201
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	4.000			1.500	4.156
		684.100		707.400	576.208
<i>Article II. — Dépenses communes afférentes au per- sonnel</i>					
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de dé- ménagement.....	22.000			15.000	29.614
ii) Contributions à la Caisse commune des pensions.....	76.800			65.000	52.115
iii) Prime de rapatriement.....	2.500			1.000	2.339
iv) Indemnité pour enfants à charge.....	25.500			20.500	19.261
v) Contributions à l'assurance-maladie.....	6.000			2.500	1.936
vi) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	20.700			37.500	8.023
vii) Bien-être du personnel.....	1.000			1.000	1.286
viii) Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service.....	13.000			8.000	21.764
		167.500		150.500	136.338
<i>Article III. — Charges communes</i>					
i) Frais de voyage du personnel en mission..	40.000			40.000	33.205
ii) Communications.....	11.000			10.800	11.192
iii) Location et entretien des locaux.....	20.000			23.500	19.888
iv) Papeterie et fournitures de bureau.....	11.700			6.000	7.630
v) Utilisation et entretien du matériel de transport.....	800			800	844
vi) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	11.000			7.200	10.095
vii) Fournitures et services divers.....	6.100			2.000	4.021
		100.600		90.300	86.875
<i>Article IV. — Matériel</i>					
i) Mobilier et installations fixes.....	11.700			7.000	16.706
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque.....	3.500			3.500	2.617
iii) Matériel de transport.....	2.800			—	—
		18.000		10.500	19.323
TOTAUX DU CHAPITRE 22			970.200	958.700	818.744
TOTAUX DU TITRE VI			2.122.500	2.082.600	1.917.561
<i>Titre VII } Dépenses de représentation</i>					
CHAPITRE 23 } TOTAUX DU CHAPITRE 23					
TOTAUX DU TITRE VII					
		20.000		20.000	17.833

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie					
CHAPITRE 24. — DOCUMENTS OFFICIELS					
<i>Article Ier. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités.</i>		410.085		476.820	423.242
<i>Article II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.</i>		98.300		88.720	48.698
<i>Article III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.</i>		69.750		62.820	90.916
<i>Article IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.</i>		39.675		38.520	30.935
<i>Article V. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.</i>		11.190		12.500	11.646
<i>Article VI. — Documents officiels (arriéré 1946-1949)</i>		75.000		51.420	103.803
Rapports des comités et commissions d'enquête et de recherche.					16.477
Rapports du Comité spécial du travail forcé					8.066
TOTAUX DU CHAPITRE 24			704.000	730.800	733.783
CHAPITRE 25. — PUBLICATIONS					
<i>Article Ier. — Publications des départements du Siège</i>					
Services relevant directement du Secrétaire général (Service juridique exclu)	—			1.500	5.260
Service juridique	—			74.370	60.464
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	—			5.700	3.764
Département des affaires économiques et des affaires sociales	—			243.700	239.007
Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	—			15.300	29.765
Département de l'information	—			226.000	232.484
Bibliothèque	—			11.600	7.620
Bureau des services généraux	—			7.700	10.919
Publicité	—			14.000	26.743
				599.870	616.026
<i>Article II. — Publications de l'Office européen des Nations Unies</i>					
Services généraux	—			8.800	13.828
Services d'information	—			1.800	2.088
Commission économique pour l'Europe	—			62.100	70.862
				72.700	86.778
<i>Article III. — Publications du Haut-Commissariat pour les réfugiés.</i>				2.300	3.454
<i>Article IV. — Publications de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>				30.700	35.625
<i>Article V. — Publications de la Commission économique pour l'Amérique latine.</i>				29.400	20.673
Montant global des crédits demandés pour le présent chapitre.		735.000		—	—
TOTAUX DU CHAPITRE 25			735.000	734.970	762.556
TOTAUX DU TITRE VIII			1.439.000	1.465.770	1.496.339

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
Titre IX. — Programmes techniques					
CHAPITRE 26. — ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE					
Contribution globale aux dépenses d'administration					
TOTAUX DU CHAPITRE 26			386.700	386.700	386.700
CHAPITRE 27. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Contribution globale					
TOTAUX DU CHAPITRE 27			479.400	479.400	479.400
CHAPITRE 28. — ACTIVITÉS SOCIALES					
Contribution globale					
TOTAUX DU CHAPITRE 28			768.500	768.500	768.500
CHAPITRE 29. — ADMINISTRATION PUBLIQUE					
Contribution globale					
TOTAUX DU CHAPITRE 29			145.000	145.000	145.000
TOTAUX DU TITRE IX			1.779.600	1.779.600	1.779.600
Titre X. — Dépenses spéciales					
CHAPITRE 30. — TRANSFERT À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES AVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS					
i) Remboursement de capital au titre des terrains et bâtiments					
TOTAUX DU CHAPITRE 30			649.500	649.500	649.466
CHAPITRE 31. — AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES					
i) Remboursement de capital au titre des terrains et bâtiments					
TOTAUX DU CHAPITRE 31			2.000.000	1.500.000	1.500.000
Frais de construction du Siège permanent.					
TOTAUX DU TITRE X			2.649.500	2.149.500	3.149.466
Titre XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du per- sonnel de l'Organisation des Nations Unies					
CHAPITRE 32. — COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COM- MUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'OR- GANISATION DES NATIONS UNIES					
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>					
i) Postes permanents		55.360		48.470	49.491
ii) Consultants		34.800		25.500	18.075
iii) Personnel temporaire		1.400		4.750	5.850
			91.560	78.720	73.416
<i>Article II. — Dépenses communes afférentes au per- sonnel</i>					
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de dé- ménagement		1.400		1.000	778
ii) Indemnités versées à la cessation de service		2.500		1.000	2.175

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953												
	Postes	Articles	Chapitres														
	Dollars	Dollars	Dollars														
iii) Prime de rapatriement.....	500			800	725												
iv) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel.....	6.050			6.800	5.413												
v) Indemnité pour enfants à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études.....	1.000			600	591												
vi) Contributions à l'assurance-maladie.....	250			100	100												
vii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	1.040			—	—												
Prime d'installation.....	—			—	375												
		12.740		10.300	10.157												
<i>Article III. — Frais de voyage</i>																	
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9.610			4.000	8.566												
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	3.690			—	—												
		13.300		4.000	8.566												
			117.600	93.020	92.139												
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX DU CHAPITRE 32</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX DU TITRE XI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						TOTAUX DU CHAPITRE 32	}					TOTAUX DU TITRE XI					
TOTAUX DU CHAPITRE 32	}																
TOTAUX DU TITRE XI																	
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE																	
Titre XII. — Cour internationale de Justice																	
CHAPITRE 33. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE																	
<i>Article Ier. — Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>																	
i) Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges.....	307.800			307.800	299.633												
ii) Contributions à la Caisse des pensions....	175.900			13.850	13.750												
iii) Frais de voyage du personnel en mission..	2.200			2.250	1.582												
iv) Voyages annuels et voyages de congé.....	14.000			18.000	11.298												
v) Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	1.000			1.000	132												
vi) Fournitures et services divers.....	200			200	65												
Juges <i>ad hoc</i>	—			—	4.355												
		501.100		343.100	330.815												
<i>Article II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe</i>																	
i) Postes permanents.....	150.620			158.300	139.971												
ii) Personnel temporaire.....	20.000			20.000	27.921												
iii) Heures supplémentaires.....	500			500	355												
iv) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de dé- ménagement.....	600			600	1.390												
v) Prime d'installation.....	700			700	540												
vi) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel.....	19.850			21.250	18.355												
vii) Indemnité pour enfants à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'oc- casión des études.....	5.000			5.900	4.334												
viii) Contributions à l'assurance-maladie.....	1.000			1.000	753												
ix) Indemnisation.....	150			150	—												
x) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	1.000			3.000	422												
xi) Bien-être du personnel.....	200			200	31												
xii) Frais de voyage du personnel en mission..	3.500			3.500	1.863												
		203.120		215.100	195.935												

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1955

	Prévisions pour 1955			Crédits ouverts pour 1954	Dépenses de 1953
	Postes	Articles	Chapitres		
	Dollars	Dollars	Dollars		
<i>Article III. — Charges communes à la Cour et au Greffe</i>					
i) Contribution à la Fondation Carnegie	18.000			18.000	18.000
ii) Amortissement des frais d'aménagement des nouveaux locaux	2.640			2.640	2.632
iii) Amortissement supplémentaire du coût des locaux	2.640			2.640	2.632
iv) Frais de distribution des documents	1.500			1.500	1.350
v) Téléphone	900			900	609
vi) Câblogrammes, télégrammes et communi- cations par radio	1.200			1.800	634
vii) Services postaux	1.200			1.500	1.062
viii) Papeterie et fournitures de bureau	5.000			7.500	3.971
ix) Travaux contractuels d'imprimerie	20.000			20.000	24.186
x) Frais de vérification des comptes	500			500	—
xi) Fournitures et services divers	700			700	256
xii) Dépenses diverses (archives de Nuremberg)	100			100	—
		54.380		57.780	55.332
<i>Article IV. — Matériel</i>					
i) Mobilier et aménagements supplémentaires	3.000			3.000	997
ii) Bibliothèque	3.000			3.000	2.458
		6.000		6.000	3.455
TOTAUX DU CHAPITRE 33 } TOTAUX DU TITRE XII }			764.600	621.980	585.537
TOTAL GENERAL			46.821.300	47.827.110	49.292.552

**RELEVÉ, PAR CHAPITRE, DES MONTANTS TOTAUX ^a APPROUVÉS POUR 1954
ET INSCRITS DANS L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1955**

Budget de 1955	Chapitres	Crédits ouverts pour 1954 — résolu- tion 786 I (VIII)	Autorisés par la ré- solution 786 3 ii (VIII)	Virements		Montants nets	Total de 1954 indiqués dans l'état détaillé
				Montants en plus ou en moins aux fins de comparaison			
				Plus	Moins		
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars		
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES							
Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale							
1er.	L'Assemblée générale, ses commissions et comités..	541.750	15.000 ¹	—	174.000 ²	(159.000)	382.750
2.	Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités..	—	—	—	—	—	—
3.	Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	164.180	—	—	—	—	164.180
3a.	Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	21.400	—	—	—	—	21.400
3b.	Commissions économiques régionales.....	72.000	—	—	—	—	72.000
4.	Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités...	50.000	—	—	—	—	50.000
TOTAUX DU TITRE PREMIER		849.330	15.000	—	174.000	(159.000)	690.330
Titre II. — Missions spéciales et activités connexes							
5.	Missions spéciales et activités connexes.....	2.061.000	—	—	110.900 ³	(110.900)	1.950.100
5a.	Service mobile des Nations Unies.....	566.300	—	—	121.620 ⁴	(121.620)	444.680
TOTAUX DU TITRE II		2.627.300	—	—	232.520	(232.520)	2.394.780
Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York							
6.	Services relevant directement du Secrétaire général						
	Art. Ier. — Cabinet du Secrétaire général.....	394.000	—	8.800 ⁵	72.600 ⁶	(63.800)	330.200
	Art. II. — Service juridique.....	460.300	—	16.180 ⁷	8.000 ⁸	8.180	468.480
	Art. III. — Service financier.....	—	—	662.700 ⁹	—	662.700	662.700
	Art. IV. — Service du personnel.....	—	—	503.320 ¹⁰	—	503.320	503.320
	Art. V. — Service de vérification intérieure des comptes.....	—	—	141.720 ¹¹	—	141.720	141.720
	Art. VI. — Service médical.....	—	—	77.200 ¹²	—	77.200	77.200
6a.	Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille.....	—	—	—	—	—	—
7.	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	758.500	—	—	8.500 ¹³	(8.500)	750.000
7a.	Secrétariat du Comité d'état-major.....	136.900	—	—	100 ¹⁴	(100)	136.800
8.	Département des affaires économiques et des affaires sociales.....	3.967.700 ^b	—	61.600 ¹⁵	124.000 ¹⁶	(62.400)	3.905.300
9.	Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	938.400	—	—	7.000 ¹⁷	(7.000)	931.400
10.	Département de l'information.....	2.713.400	—	—	56.810 ¹⁸	(56.810)	2.656.590
11.	Département des conférences.....	9.399.700 ^c	—	34.000 ¹⁹	3.096.890 ²⁰	(3.062.890)	6.336.810
11a.	Bibliothèque.....	479.130	—	36.320 ²¹	40.730 ²²	(4.410)	474.720
12.	Art. Ier. — Bureau des services généraux.....	—	—	3.061.770 ²³	41.500 ²⁴	3.020.270	3.020.270
	Art. II. — Administration postale des Nations Unies	143.400	—	—	54.400 ²⁵	(54.400)	89.000
13.	Personnel temporaire et consultants.....	—	—	747.130 ²⁶	—	747.130	747.130
14.	Frais de voyage du personnel.....	—	—	1.300.000 ²⁷	—	1.300.000	1.300.000
15.	Dépenses communes afférentes au personnel.....	4.478.000	—	14.150 ²⁸	1.204.400 ²⁹	(1.190.250)	3.287.750
16.	Charges communes.....	3.786.800	—	3.000 ³⁰	100.000 ³¹	(97.000)	3.689.800
17.	Matériel.....	176.400	—	—	—	—	176.400
	Améliorations apportées aux locaux.....	565.000	—	—	—	—	565.000 ^d
	Services administratifs et financiers.....	1.590.000	—	—	1.539.460 ³²	(1.539.460)	50.540 ^e
TOTAUX DU TITRE III		29.987.630	—	6.667.890	6.354.390	313.500	30.301.130
Titre IV. — Office européen des Nations Unies							
18.	Office européen des Nations Unies (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III).....	4.627.200	(15.000) ³³	—	—	(15.000)	4.612.000
	Art. III. — Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.....	53.800	—	—	—	—	53.800
19:	Haut-Commissariat pour les réfugiés.....	685.000	—	—	—	—	685.000
TOTAUX DU TITRE IV		5.366.000	(15.000)	—	—	(15.000)	5.351.000

Budget de 1955	Crédits ouverts pour 1954 — résolu- tion 786 I (VIII)	Virements				Total de 1954 indiqués dans l'état détaillé
		Autorisés par la ré- solution 786 3 ii (VIII)	Montants en plus ou en moins aux fins de comparaison		Montants nets	
			Plus	Moins		
Chapitres	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Titre V. — Centres d'information						
20.	Centres d'information (à l'exception des services d'information de l'Office européen des Nations Unies.....)	877.400	—	—	—	877.400
TOTAUX DU TITRE V		877.400	—	—	—	877.400
Titre VI. — Secrétariats des commissions écono- miques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)						
21.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	1.123.900	—	—	—	1.123.900
22.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	958.700	—	—	—	958.700
TOTAUX DU TITRE VI		2.082.600	—	—	—	2.082.600
Titre VII. — Dépenses de représentation						
23.	Dépenses de représentation.....	20.000	—	—	—	20.000
TOTAUX DU TITRE VII		20.000	—	—	—	20.000
Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie						
24.	Documents officiels (à l'exception de l'article V: documents du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants) Art. V. — Documents du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupé- fiants.....	718.300	—	—	—	718.300
25.	Publications.....	12.500 734.970	— —	— —	— —	12.500 734.970
TOTAUX DU TITRE VIII		1.465.770	—	—	—	1.465.770
Titre IX. — Programmes techniques						
26.	Administration de l'assistance technique.....	386.700	—	—	—	386.700
27.	Développement économique.....	479.400	—	—	—	479.400
28.	Activités sociales.....	768.500	—	—	—	768.500
29.	Administration publique.....	145.000	—	—	—	145.000
TOTAUX DU TITRE IX		1.779.600	—	—	—	1.779.600
Titre X. — Dépenses spéciales						
30.	Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	649.500	—	—	—	649.500
31.	Amortissement de l'emprunt contracté pour la cons- truction du Siège de l'Organisation des Nations Unies.....	1.500.000	—	—	—	1.500.000
TOTAUX DU TITRE X		2.149.500	—	—	—	2.149.500
Titre XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du person- nel de l'Organisation des Nations Unies						
32.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pen- sions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.....	—	—	93.020 ³⁴	—	93.020 93.020
TOTAUX DU TITRE XI		—	—	93.020	—	93.020
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE						
Titre XII. — Cour internationale de Justice						
33.	Cour internationale de Justice.....	621.980	—	—	—	621.980
TOTAUX DU TITRE XII		621.980	—	—	—	621.980
TOTAL GENERAL		47.827.110	—	6.760.910	6.760.910	47.827.110

^a Dans toute la mesure du possible, on a changé le numéro d'ordre des chapitres du budget de 1954 pour tenir compte de la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955.

^b Total des crédits ouverts pour le Département des questions économiques (2.263.700 dollars) et pour le Département des questions sociales (1.704.000 dollars) en 1954.

^c Crédits ouverts pour le Département des conférences et des services généraux.

^d Crédits ouverts au chapitre 19a du budget de l'exercice financier 1954.

^e Traitements et indemnités du Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers, d'un administrateur général et d'une secrétaire, inscrits au chapitre 16 du budget de l'exercice financier 1954.

¹ Virement du crédit ouvert au chapitre qui porte maintenant le numéro 18 pour le personnel temporaire de la Commission du droit international.

² Virement au chapitre 13 de 125.000 dollars ouverts pour le personnel temporaire; virement aux chapitres 6 (art. Ier), 11 et 12 de 1.000 dollars, 34.000 dollars et 11.000 dollars respectivement ouverts pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit; virement au chapitre 16 d'un crédit de 3.000 dollars ouvert pour les transports locaux.

³ Virement au chapitre 13 d'un crédit de 110.900 dollars ouvert pour le personnel temporaire destiné à remplacer des fonctionnaires du Siège détachés auprès du Service mobile.

⁴ Virement de crédits ouverts pour le Service des missions: 95.570 dollars pour les postes permanents virés au chapitre 12, 6.000 dollars pour le personnel temporaire virés au chapitre 13; 5.900 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission virés au chapitre 14 et 14.150 dollars pour les dépenses communes afférentes au personnel virés au chapitre 15.

⁵ Virement d'un crédit de 1.000 dollars ouvert au chapitre premier pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit et d'un crédit de 7.800 dollars ouvert au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 (Services administratifs et financiers) pour le traitement de l'assistant du Conseiller social.

⁶ Virement au chapitre 8 d'un crédit de 61.600 dollars ouvert pour les postes permanents du Bureau du Directeur pour la coordination et au chapitre 13 d'un crédit de 10.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 1.000 dollars ouvert pour les consultants.

⁷ Virement d'un crédit de 16.180 dollars ouvert au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 (Services administratifs et financiers) pour les postes permanents du secrétariat du Tribunal administratif.

⁸ Virement au chapitre 13 d'un crédit de 4.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 4.000 dollars ouvert pour les consultants.

⁹ Virement de crédits ouverts au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 (Services administratifs et financiers): 650.820 dollars pour les postes permanents, 2.500 dollars pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, 1.700 dollars pour les fournitures et services divers et 2.500 dollars pour le Comité des placements. Virement d'un crédit de 5.180 dollars ouvert au chapitre 12 pour un poste permanent de la catégorie des services généraux.

¹⁰ Virement de crédits ouverts au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 (Services administratifs et financiers): 490.120 dollars pour les postes permanents, 1.000 dollars pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, 5.000 dollars pour les fournitures et services divers et 7.200 dollars pour le Comité de la fonction publique internationale.

¹¹ Virement de crédits ouverts au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 (Services administratifs et financiers): 141.620 dollars pour les postes permanents et 100 dollars pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit.

¹² Virement de crédits ouverts au chapitre 16 du budget de 1954 (Services administratifs et financiers) pour les postes permanents.

¹³ Virement au chapitre 13 d'un crédit de 6.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 2.500 dollars ouvert pour les consultants.

¹⁴ Virement au chapitre 13 de crédits ouverts pour le personnel temporaire.

¹⁵ Virement d'un crédit de 61.600 dollars ouvert au chapitre 6 (art. Ier) pour les postes permanents du Bureau du Directeur pour la coordination.

¹⁶ Virement au chapitre 13 d'un crédit de 66.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 58.000 dollars ouvert pour les consultants.

¹⁷ Virement au chapitre 13 d'un crédit de 5.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 2.000 dollars ouvert pour les consultants.

¹⁸ Virement au chapitre 12 d'un crédit de 15.310 dollars ouvert pour les postes permanents du bureau du télétype et au chapitre 13 d'un crédit de 37.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 4.500 dollars ouvert pour les consultants.

¹⁹ Virement de crédits ouverts au chapitre premier pour des heures supplémentaires et le sursalaire de nuit.

²⁰ Virement: a) au chapitre 12 d'un crédit de 2.826.990 dollars ouvert pour les postes permanents des services généraux et d'un crédit de 112.900 dollars ouvert pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit; b) au chapitre 13 d'un crédit de 155.000 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 2.000 dollars ouvert pour les consultants.

²¹ Virement de crédits ouverts au chapitre 12 pour les postes permanents de la section des archives.

²² Virement au chapitre 13 d'un crédit de 39.820 dollars ouvert pour le personnel temporaire et d'un crédit de 900 dollars ouvert pour les consultants.

²³ Virement de crédits ouverts: a) pour les postes permanents: 95.570 dollars ouverts au chapitre 5a pour le Service des missions; 2.826.990 dollars ouverts au chapitre 11 pour les services généraux; 15.310 dollars ouverts au chapitre 10 pour le bureau du télétype; b) pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit: 11.000 dollars ouverts au chapitre premier; 112.900 dollars ouverts au chapitre 11.

²⁴ Virement des crédits ouverts pour les postes permanents: crédit de 36.320 dollars ouvert au chapitre 11a pour la Section des archives et crédit de 5.180 dollars ouvert au chapitre 6 (art. III) pour un poste de la catégorie des services généraux.

²⁵ Virement au chapitre 13 de crédits ouverts pour le personnel temporaire.

²⁶ Virement de crédits ouverts à divers chapitres du budget pour le personnel temporaire (670.230 dollars) et les consultants (76.900 dollars).

²⁷ Virement de crédits ouverts pour les frais de voyage: 5.900 dollars ouverts au chapitre 5a, 1.194.100 dollars ouverts au chapitre 15 et 100.000 dollars ouverts au chapitre 16.

²⁸ Virement de crédits ouverts au chapitre 5a pour les dépenses communes afférentes au personnel.

²⁹ Virement au chapitre 14 d'un crédit de 1.194.100 dollars ouvert pour les frais de voyage du personnel en mission et, au chapitre 32 (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), de crédits de 1.000 dollars et 9.300 dollars ouverts respectivement pour les frais de voyage du personnel en mission et pour les dépenses communes afférentes au personnel.

³⁰ Virement de crédits ouverts au chapitre premier pour les transports locaux.

³¹ Virement au chapitre 14 de crédits ouverts pour les frais de voyage du personnel en mission.

	<i>Dollars</i>
³² Le total de 1.539.460 dollars se décompose comme suit:	
a) Virement au chapitre 6 (art. Ier), Cabinet du Secrétaire général.....	7.800
b) Virement au chapitre 6 (art. II), Service juridique.....	16.180
c) Virement au chapitre 6 (art. III), Service financier.....	657.520
d) Virement au chapitre 6 (art. IV), Service du personnel.....	503.320
e) Virement au chapitre 6 (art. V), Service de vérification intérieure des comptes.....	141.720
f) Virement au chapitre 6 (art. VI), Service médical.....	77.200
g) Virement au chapitre 13, Personnel temporaire (32.000 dollars) et consultants (21.000 dollars).....	53.000
h) Virement au chapitre 32, Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.....	82.720
	1.539.460

³³ Virement au chapitre premier du crédit ouvert pour le personnel temporaire de la Commission du droit international.

³⁴ Cette somme se décompose comme suit: a) virement de crédits ouverts au chapitre 15: 1.000 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission et 9.300 dollars pour les dépenses communes afférentes au personnel; b) virement d'un crédit de 82.720 dollars ouvert au chapitre 16 du budget de l'exercice 1954 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

ANNEXE EXPLICATIVE
DES
PREVISIONS BUDGETAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1955

A. — Organisation des Nations Unies

TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITES

716.500 dollars (1954: 690.330 dollars; 1953: 825.464 dollars)

Chapitre premier. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités

373.000 dollars (1954: 382.750 dollars¹; 1953: 423.755 dollars²)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Session de l'Assemblée générale	227.000
	1954: 202.000
	1953: 267.696

Pour établir les prévisions de dépenses de la dixième session ordinaire de l'Assemblée générale, on a tablé sur la participation de représentants de 60 États Membres à une session d'une durée de 10 semaines qui se tiendra au Siège de l'Organisation. Les crédits afférents au personnel temporaire, aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit, ainsi qu'aux transports locaux, qui figuraient précédemment à l'article premier, sont, pour l'exercice 1955, inscrits dans d'autres chapitres des prévisions relatives au Siège.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage des représentants</i>	220.000
	1954: 195.000
	1953: 252.080

Conformément à la résolution 231 (III) de l'Assemblée générale, les Membres des Nations Unies peuvent demander le remboursement des frais de voyage aller et retour de cinq de leurs représentants qui assistent aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. L'expérience a montré que les sommes dépensées à ce titre au cours d'un exercice financier ne représentent pas seulement le remboursement des frais de voyage relatifs à la session de la même année, mais aussi le remboursement de frais de voyage relatifs à des sessions antérieures. Les prévisions pour 1955 ont été établies sur la base des dépenses totales prévues à ces deux fins pour 1954.

	Dollars
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	7.000
	1954: 7.000
	1953: 15.616 ³

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de recrutement de 10 sténographes de séance de langue espagnole et de langue française et de 4 autres fonctionnaires recrutés à titre temporaire en dehors de la région du Siège.

ARTICLE II

	Dollars
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	50.000
	1954: 50.000
	1953: 42.872 ⁴

¹ Y compris une somme de 5.600 dollars pour le Comité chargé d'étudier la création d'un fonds spécial pour le développement économique et une somme de 6.600 dollars pour la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre.

² Y compris les dépenses de la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre (4.476 dollars) et les sommes dues au titre d'exercices précédents (502 dollars).

³ Y compris une somme de 1.892 dollars pour la reprise de la septième session de l'Assemblée générale.

⁴ Y compris une somme de 3.389 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel.

Nombre de sessions: 3;
Lieu de réunion: Siège;
Durée: 23 semaines;
Nombre de membres: 9.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	50.000
	1954: 50.000
	1953: 39.483

Les membres du Comité ont droit, en tant qu'experts élus par l'Assemblée générale, à une indemnité de subsistance. Le crédit demandé correspond au versement de l'indemnité pendant 160 jours pour 3 sessions tenues au Siège, durée du voyage comprise.

ARTICLE III

	Dollars
Comité des contributions	6.000
	1954: 10.000
	1953: 5.213

Nombre de sessions: une;
Lieu de réunion: Siège;
Durée: 2 semaines;
Nombre de membres: 10.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	6.000
	1954: 10.000
	1953: 5.213

Les membres du Comité ont droit, en tant qu'experts élus par l'Assemblée générale, à une indemnité de subsistance. Le crédit demandé correspond au versement de l'indemnité pendant une période de 20 jours, durée du voyage comprise.

ARTICLE IV

	Dollars
Commission du droit international	50.000
	1954: 68.550
	1953: 59.734 ⁵

Nombre de sessions: une;
Lieu de réunion: Siège;
Durée: 8 semaines;
Nombre de membres: 15.

Pour arrêter le montant du crédit demandé, on a supposé qu'en 1955 la Commission tiendrait une session au Siège. Les sommes indiquées pour 1954 et 1953 ne sont pas comparables aux prévisions pour 1955.

Le chiffre de 1954 comprend un crédit de 15.000 dollars inscrit au poste "personnel temporaire" du chapitre 20 du budget de 1954 (Office européen) et couvre le montant total des dépenses entraînées par la session de 1954 qui a dû se réunir à Paris au lieu de Genève où se tenait la Conférence des questions asiatiques.

Le chiffre de 1953, année où la session s'est tenue à

⁵ Y compris une somme de 5.176 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel.

Genève, ne comprend pas les sommes dépensées pour le personnel temporaire par l'Office européen.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	50.000
	1954: 53.550
	1953: 54.558

Cette commission est composée d'experts élus par l'Assemblée générale. Conformément aux dispositions de la résolution 485 (V) de l'Assemblée générale, les membres de cette commission ont droit à une indemnité de subsistance de 35 dollars par jour.

Les prévisions comprennent une somme de 9.000 dollars pour le versement d'honoraires au Président et aux 5 rapporteurs, à raison de 1.500 dollars par personne.

Les prévisions comprennent également une somme de 1.400 dollars, destinée à couvrir les frais de voyage et d'indemnité de subsistance du Président qui doit représenter la Commission à l'Assemblée générale.

Chapitre 2. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités

dollars (1954: _____ dollars; 1953: _____ dollars)

Le présent chapitre est maintenu dans les prévisions budgétaires pour le cas où le Conseil de sécurité ou ses commissions et comités tiendraient une session hors du Siège. Le cas échéant, l'Assemblée générale sera saisie en temps opportun de prévisions supplémentaires couvrant les dépenses autres

que le coût des travaux contractuels d'imprimerie.

Les prévisions de dépenses relatives à l'impression des documents officiels du Conseil de sécurité sont présentées au chapitre 24 des prévisions budgétaires.

Chapitre 3. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités

159.500 dollars (1954: 164.180 dollars; 1953: 232.141 dollars)

Le présent chapitre comprend les crédits afférents aux sessions du Conseil économique et social, des commissions et des comités qui doivent être réunis conformément aux résolutions 414 (XIII), 445 (XIV), 462 A (XV) et 502 (XVI) du Conseil ainsi qu'au programme régulier de conférences (A/2363) arrêté par le Secrétaire général en exécution de la résolution 694 (VII) de l'Assemblée générale. Cependant, certaines des dispositions qui régissent le fonctionnement du Conseil et de ses commissions vont être révisées par le Conseil à sa dix-huitième session. Au cas où les décisions du Conseil auraient des incidences financières dont il n'est pas tenu compte ici, l'Assemblée générale serait saisie, en temps utile, de prévisions supplémentaires.

de ces années comme on peut le voir d'après "l'état détaillé" qui figure à la page 4.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Conseil économique et social	45.900
	1954: 67.200 ¹
	1953: 61.018 ²

Durée: une session au Siège, 5 semaines;
une session à Genève, 6 semaines.

Le crédit de 45.900 dollars correspond dans sa totalité aux dépenses entraînées par la session du Conseil qui se tiendra à Genève.

Ces dépenses se décomposent comme suit:

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	45.900
	1954: 62.000
	1953: 59.270

Ces prévisions correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance de 31 fonctionnaires des services organiques et de 14 fonctionnaires des services linguistiques détachés du Siège. Sur ces 45 fonctionnaires, 15, pense-t-on, auront droit au congé dans les foyers. Le crédit demandé couvre les frais de voyage des 30 autres fonctionnaires, à raison de 900 dollars en moyenne par personne (contre 850

On a également inscrit dans ce chapitre les crédits afférents à la réunion à Genève de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, à la mise au point et à la publication du rapport du Congrès mondial de la population (1954), à la réunion du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et à la réunion du Comité consultatif spécial d'experts en la matière.

Pour tenir compte des données de l'exercice 1953, la somme prévue dans ce chapitre pour le voyage de chaque représentant auprès des commissions et comités du Conseil économique et social, de la capitale de son pays jusqu'au Siège et retour, est de 650 dollars.

Ni les crédits ouverts pour 1954 ni les dépenses de 1953 ne sont rigoureusement comparables aux prévisions pour 1955; en effet, le nombre et l'ordonnance des réunions de commissions techniques et de comités varient pour chacune

¹ Y compris une somme de 1.700 dollars destinée à couvrir les frais de transport de marchandises, de camionnage et de messageries et une somme de 3.500 dollars pour les frais de communications.

² Y compris une somme de 1.748 dollars pour les frais de communications.

dollars en 1954). Cette augmentation est due à la hausse récente des tarifs.

Ce crédit couvre également le montant de l'indemnité de subsistance, à raison de 10 dollars par jour.

ARTICLE II

	Dollars
Commission des droits de l'homme	12.600
1954:	12.600
1953:	19.218 ^a

Durée: 4 semaines;
Nombre de membres: 18.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	11.700
1954:	11.700
1953:	9.499

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	900
1954:	900
1953:	1.530

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant de la Commission de la condition de la femme, ainsi que le versement d'une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour à ce représentant à l'occasion des déplacements prévus par la résolution 46 (IV) du Conseil économique et social.

ARTICLE III

	Dollars
Commission des stupéfiants	12.350
1954:	12.350
1953:	8.338

Durée de la session: 4 semaines;
Nombre de membres: 15.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	9.750
1954:	9.750
1953:	8.078

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	2.600
1954:	2.600
1953:	260

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant du Comité central permanent de l'opium et d'un représentant de l'Organe de contrôle des stupéfiants ainsi que le versement d'une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour à ces représentants, à l'occasion des déplacements prévus par les résolutions 9 (I) et 201 (VIII) du Conseil économique et social.

ARTICLE IV

	Dollars
Commission de la condition de la femme	11.700
1954:	11.700
1953:	11.533 ⁴

Durée de la session: 3 semaines;
Nombre de membres: 18.

³ Y compris une somme de 8.189 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel détaché à Genève pour la session.

⁴ Y compris un arriéré de 142 dollars, pour frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel, dû au titre de la session de 1952 tenue à Genève.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	11.700
1954:	11.700
1953:	11.391

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

ARTICLE V

	Dollars
Commission de la population	11.400
1954:	—
1953:	6.897

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 15.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	9.750
1954:	—
1953:	6.897

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	1.650
1954:	—
1953:	—

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant de la Commission de statistique et d'un représentant de la Commission des questions sociales, ainsi que le versement d'une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour à ces représentants, à l'occasion des déplacements prévus par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social.

ARTICLE VI

	Dollars
Commission des finances publiques	9.750
1954:	—
1953:	7.667

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 15.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	9.750
1954:	—
1953:	7.667

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

ARTICLE VII

	Dollars
Commission des transports et des communications	9.750
1954:	—
1953:	6.812

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 15.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	9.750
1954:	—
1953:	6.812

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

ARTICLE VIII

	Dollars
Commission des questions sociales	11.700
1954:	—
1953:	10.562

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 18.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	11.700
1954:	—
1953:	10.562

Ce crédit ne couvre que les frais de voyage.

ARTICLE IX

	Dollars
Commission de statistique	—
1954:	13.750 ⁶
1953:	8.818

Aucun crédit n'est demandé à l'article IX pour 1955, la prochaine session de la Commission de statistique devant se tenir en 1956.

ARTICLE X

	Dollars
Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse	—
1954:	—
1953:	5.406

Aucun crédit n'est demandé à l'article X pour 1955, la Sous-Commission ne devant pas se réunir cette année.

ARTICLE XI

	Dollars
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	16.250
1954:	18.750
1953:	—

Durée de la session: 3 semaines;
Nombre de membres: 12.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	15.300
1954:	17.800
1953:	—

Ce crédit couvre les frais de voyages de 12 membres et le versement de l'indemnité de subsistance, à raison de 25 dollars par jour.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	950
1954:	950
1953:	—

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant de la Commission de la condition de la femme, et le versement d'une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour à ce représentant.

ARTICLE XII

	Dollars
Dépenses supplémentaires entraînées par la réunion à Genève de commissions techniques	4.000
1954:	— ⁶
1953:	—

Un crédit égal à celui qui a été approuvé pour 1954 est demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel détaché du Siège pour assurer le service d'une commission technique qui siégerait pendant 3 semaines à Genève. Si le Conseil économique et social décide que plusieurs commissions se réuniront à Genève en 1955, l'Assemblée générale sera saisie, en temps utile, de prévisions supplémentaires.

⁵ Y compris un crédit de 4.000 dollars ouvert au poste "frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel" pour couvrir les dépenses supplémentaires entraînées par une session à Genève.

⁶ Un crédit de 4.000 dollars avait été ouvert à l'article IX.

ARTICLE XIII

	Dollars
Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base	5.100
1954:	4.030
1953:	2.950

Lieu de la session: Genève;
Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 4.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	4.040
1954:	2.650
1953:	2.124

La résolution 462 A (XV) du Conseil économique et social a porté à 4 le nombre des membres de cette commission. En conséquence, le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de voyage de 4 membres et le versement à chacun d'eux d'une indemnité de subsistance de 20 dollars par jour.

	Dollars
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	1.060
1954:	1.380
1953:	826

Ces prévisions couvrent les frais du déplacement à Genève, pour la session, du Secrétaire de la Commission.

ARTICLE XIV

	Dollars
Congrès mondial de la population	3.200
1954:	19.800 ⁷
1953:	—

	Dollars
i) <i>Personnel temporaire</i>	3.200
1954:	13.200
1953:	—

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses entraînées par les services d'un administrateur de 2ème classe et d'une secrétaire de 3ème classe qui seront employés pendant 3 mois en 1955 à terminer les travaux d'édition et de publication du rapport. (Les prévisions complètes relatives à la part des dépenses assumées par l'Organisation des Nations Unies en 1953, 1954 et 1955 pour l'ensemble du Congrès figurent dans les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1954 [A/2383, p. 34-35].)

ARTICLE XV

	Dollars
Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants	4.500
1954:	—
1953:	—

Lieu de la session: Genève;
Durée: 2 semaines.

Pour établir ces prévisions, on a supposé que le Congrès se tiendrait à Genève. Les dépenses qui ne sont pas couvertes par ces prévisions (frais de voyage et indemnité de subsistance de tous les participants autres que les personnel des Nations Unies, et frais d'impression des documents de la Conférence) seront à la charge des gouvernements intéressés, d'autres institutions et des participants eux-mêmes. Des accords concernant l'impression des documents seront conclus avec les gouvernements intéressés au cours des mois à venir.

⁷ Y compris une somme de 6.300 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel et une somme de 300 dollars pour les fournitures et services divers.

Les raisons pour lesquelles on propose de réunir le Congrès à Genève sont les suivantes: le Comité consultatif spécial d'experts a fait une recommandation unanime dans ce sens lorsqu'il a présenté ses propositions relatives à l'organisation du Congrès (E/CN.5/298); les organisations internationales et les gouvernements intéressés ont exprimé des avis favorables; la situation géographique de Genève permet d'assurer la participation maximum, au Congrès des Nations Unies, d'experts du troisième Congrès international de criminologie qui doit se tenir à Londres en septembre 1955. Le Congrès, qui réunira 400 participants, est prévu pour août 1955.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	4.500
1954:	—
1953:	—

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 5 fonctionnaires des services organiques, dont 2 auront droit au congé dans les foyers en Europe, ainsi que l'indemnité de subsistance de 6 interprètes détachés du Siège, qui se trouveront également en Europe pour d'autres missions ou en congé dans les foyers.

Le recrutement de personnel temporaire (personnel technique et secrétaires) pour les services linguistiques du Congrès entraînera une dépense de 9.000 dollars qui est inscrite au chapitre 18. Les documents du Congrès se composeront uniquement de documents de séance, dont l'impression n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies, et d'un résumé des débats qui sera rédigé au Siège, après la clôture du Congrès, d'après les enregistrements sonores. Une somme de 1.700 dollars est prévue au chapitre 18 pour la location de matériel d'enregistrement sonore et l'achat de disques.

Les autres dépenses occasionnées par le Congrès (par exemple les frais de traduction des documents de séance avant leur reproduction et les frais de poste et de télécommunications) seront vraisemblablement d'un ordre de grandeur tel qu'elles pourront être couvertes au moyen des crédits ordinaires ouverts à ce titre. Le bref résumé des débats fera partie des documents officiels de la Commission des questions sociales dont les frais d'impression sont couverts par les crédits demandés au chapitre 24.

ARTICLE XVI		Dollars
Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants		1,300
1954:		—
1953:		6.181

Durée de la session: 10 jours;
Lieu: Genève;
Nombre de membres: 5.

Le Comité s'est réuni pour la première fois au Siège en juin 1953; il était composé de 5 membres. Pour établir les prévisions ci-dessus, on a supposé que la réunion se tiendrait à Genève en août 1955, immédiatement après la dix-huitième session du Conseil économique et social et avant le Congrès sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, et que, pour les 5 experts, les dépenses de l'Organisation se limiteraient au versement d'une indemnité de subsistance de 20 dollars par jour. On croit qu'il sera possible de choisir les 5 membres du Comité parmi les experts qui participeront au Congrès qui doit se réunir immédiatement après le Comité. On a donc supposé que les frais de voyage aller et retour seront pris en charge par les gouvernements ou les institutions qui enverront des représentants au Congrès.

Le crédit demandé couvrira aussi le versement d'une indemnité de subsistance de 10 dollars par jour pendant 10 jours à fonctionnaires des services organiques du Siège et à un interprète détachés auprès du Comité. Le crédit destiné à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires des services organiques qui doivent participer aux travaux du Congrès est compris dans les prévisions relatives au Congrès. Aucun crédit n'est demandé pour les frais de voyage de l'interprète qui sera déjà à Genève où il aura accompli une autre mission.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	1.000
1954:	—
1953:	6.181

Ce crédit couvre l'indemnité de subsistance de 5 experts, à raison de 20 dollars par jour.

	Dollars
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	300
1954:	—
1953:	—

Ce crédit couvre l'indemnité de subsistance de 2 fonctionnaires des services organiques et d'un interprète.

Chapitre 3a. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants

24.300 dollars (1954: 21.400 dollars; 1953: 21.512 dollars)

Nombre de sessions:

Comité central permanent de l'opium: 2 sessions (30 jours au total);

Organe de contrôle des stupéfiants: 2 sessions (20 jours au total);

Lieu de réunion: Genève.

Nombre de membres:

Comité central permanent de l'opium: 8;

Organe de contrôle des stupéfiants: 4.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	24.300
1954:	21.400
1953:	21.512

Pour établir ces prévisions, on a supposé qu'une des sessions du Comité central permanent de l'opium pourrait avoir

lieu immédiatement avant ou immédiatement après une session de l'Organe de contrôle des stupéfiants, ce qui permettrait d'économiser le prix du voyage aller et retour pour 2 membres de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont également membres du Comité central permanent de l'opium. En conséquence, le crédit demandé couvre les frais de 16 voyages aller et retour pour les 8 membres du Comité et les frais de 6 voyages aller et retour seulement pour les 4 membres de l'Organe de contrôle, soit une dépense totale de 14.100 dollars (calculée d'après de domicile réel des membres actuels).

Les prévisions couvrent également le versement de l'indemnité de subsistance des membres pendant les sessions du Comité (6.500 dollars) et de l'Organe de contrôle (2.400 dollars). L'augmentation par rapport à 1954 s'explique par la durée des sessions qui seront probablement plus longues.

Un crédit de 1.300 dollars, c'est-à-dire d'un montant égal à celui de 1954, est également demandé pour couvrir éven-

tuellement les frais de voyage et les autres dépenses qu'entraînerait la représentation du Comité aux réunions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Les dépenses relatives à la représentation du Comité à la Commission des stupéfiants sont prévues, comme les années précédentes, à l'article III du chapitre 3 qui concerne les dépenses de la Commission.

Chapitre 3b. — Commissions économiques régionales

109.700 dollars (1954: 72.000 dollars¹; 1953: 91.546 dollars²)

Ce chapitre comprend les prévisions relatives à certaines dépenses directement imputables aux sessions des commissions économiques régionales et de leurs organes subsidiaires.

On a supposé que, conformément aux précédents, lorsque les commissions économiques régionales ou leurs organes subsidiaires se réuniraient hors de leur siège, ce serait les pays d'accueil, et non pas l'Organisation des Nations Unies, qui prendraient à leur charge les dépenses relatives aux services fournis sur place, à savoir: transports locaux, salles de conférences, bureaux et fournitures, personnel subalterne (secrétaires, commis), services téléphoniques urbains et frais entraînés dans le pays par les émissions radiophoniques consacrées aux sessions.

En 1955, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, conformément à la décision prise à sa dixième session, doit se réunir à Tokyo (Japon). La Commission économique pour l'Amérique latine a décidé à sa cinquième session de se réunir en 1955 à Bogota (Colombie).

La Commission économique pour l'Europe se réunira à son siège, à l'Office européen des Nations Unies. Les dépenses relatives au service des conférences et aux fournitures seront couvertes au moyen des crédits ordinaires de l'Office européen. En conséquence, aucun crédit n'est demandé pour la CEE au présent chapitre.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	33.800
1954:	35.500
1953:	26.901

Nombre de sessions: une.

Durée de la session: 5 semaines.

Lieu: Tokyo.

On a groupé dans ces prévisions les dépenses relatives à la onzième session de la Commission, à la septième session du Comité de l'industrie et du commerce, et à la quatrième session du Comité des transports intérieurs, qui se réuniront au cours de cette période de 5 semaines.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	29.000
1954:	32.000
1953:	22.895

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage (17.500 dollars) et l'indemnité de subsistance (11.500 dollars) des 35 fonctionnaires qui assureront le service des réunions de la Commission, du Comité des transports intérieurs et du Comité de l'industrie et du commerce.

¹ Y Compris une somme de 5.400 dollars pour la troisième Conférence régionale de statisticiens et une somme de 7.900 dollars pour la Conférence technique pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

² Y compris une somme de 5.309 dollars destinée à couvrir les dépenses de la Conférence de la CEAEO sur le développement du commerce.

Si le Protocole de 1953 relatif à l'opium entré en vigueur en 1955, une nouvelle réunion du Comité entraînerait, pour l'Organisation, des dépenses extraordinaires supplémentaires que l'on évalue à 9.700 dollars. Le Secrétaire général propose de financer ces dépenses extraordinaires selon la procédure fixée par la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

	Dollars
ii) <i>Communications</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	303
iii) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	1.500
1954:	1.500
1953:	1.344
iv) <i>Fournitures et services divers</i>	2.300
1954:	1.000
1953:	2.359

ARTICLE II

	Dollars
Sous-comités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	6.900
1954:	7.800
1954:	801
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	5.900
1954:	7.000
1953:	—

En 1955, deux sous-comités doivent se réunir hors du siège de Bangkok (le Sous-Comité du commerce se réunira à Hong-kong et le Sous-Comité de l'énergie électrique à Lahore).

	Dollars
ii) <i>Communications</i>	400
1954:	400
1953:	59
iii) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	300
1954:	—
1953:	—
iv) <i>Fournitures et services divers</i>	300
1954:	400
1953:	742

ARTICLE III

	Dollars
Commission économique pour l'Amérique latine	64.000
1954:	10.400 ³
1953:	58.535 ⁴

Nombre de sessions: une;

Durée: 3 semaines;

Lieu: Bogota.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	51.000
1954:	4.900
1953:	44.617

³ Ce montant représente les dépenses relatives à la session du Comité plénier qui s'est tenue à Santiago et comprend une somme de 3.300 dollars pour le personnel temporaire et une somme de 1.500 dollars pour la location de locaux.

⁴ Ce montant représente les dépenses de la cinquième session de la Commission, tenue à Rio-de-Janeiro.

La Commission se réunit tous les 2 ans, le Comité plénier se réunissant une fois dans l'intervalle. La sixième session de la Commission se tiendra à Bogota et durera environ 3 semaines.

Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de voyage (26.300 dollars) et l'indemnité de subsistance (24.700 dollars) de 54 fonctionnaires dont 31 seront détachés de Santiago et 23 du Siège. Ce personnel comprend 14 fonctionnaires des services organiques, un fonctionnaire d'administration, un fonctionnaire des finances, 4 commis chargés de la distribution des documents, un fonctionnaire chargé du service des conférences (détaché du Siège), un fonctionnaire des services de presse, 17 traducteurs-rédacteurs de procès-verbaux (dont 9 détachés du Siège), 12 interprètes (dont 10 détachés du Siège) et 3 opérateurs de télécommunications (détachés du Siège).

	Dollars
ii) <i>Communications</i>	2.000
1954:	50
1953:	1.432
iii) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	9.000
1954:	150
1953:	1.432
iv) <i>Fournitures et services divers</i>	2.000
1954:	500
1953:	2.652

ARTICLE IV

	Dollars
Comité des Ministres de l'économie nationale des pays d'Amérique centrale	5.000
1954:	5.000
1953:	—

Nombre de sessions: une;
Durée: 2 à 3 semaines;
Lieu: à fixer.

Le Comité se réunit chaque année afin de coordonner les économies nationales des pays d'Amérique centrale (résolution 9 (IV) de la Commission, approuvée par le Conseil économique et social à sa treizième session). Les dépenses du Comité en 1953 ont été couvertes au moyen des crédits du chapitre 23 du budget de cette année.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	3.500
1954:	3.500
1953:	—

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 6 fonctionnaires.

	Dollars
ii) <i>Personnel temporaire</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	—

Ce crédit couvrira les émoluments du personnel technique, traducteurs et rédacteurs de procès-verbaux notamment.

	Dollars
iii) <i>Fournitures et services divers</i>	500
1954:	500
1953:	—

Chapitre 4. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités

50.000 dollars (1954: 50.000 dollars; 1953: 56.510 dollars¹)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Conseil de tutelle	—
1954:	—
1953:	—

Conformément aux dispositions de la résolution 694 (VII) de l'Assemblée générale, c'est au Siège que le Conseil de tutelle tiendra ses sessions ordinaires de 1955. En conséquence, il n'est pas demandé de crédits pour cet article.

ARTICLE II

	Dollars
Mission de visite de 1955	50.000
1954:	50.000
1953:	56.510 ¹

Lors de l'examen de l'Article 87, c, de la Charte, le Conseil de tutelle a adopté, le 28 avril 1947, la résolution 9 (I), dans laquelle il a recommandé "à l'Assemblée générale de prévoir d'une façon régulière, dans le budget de l'Organisation des Nations Unies, des visites périodiques aux Territoires sous tutelle comme une dépense périodique à inscrire au budget normal, sur la base d'une mission par an".

Le Conseil n'a toutefois pas encore arrêté en détail les dispositions à prendre pour la Mission de visite de 1955. En attendant qu'il prenne une décision à ce sujet, on a fait figurer dans les prévisions pour cet objet un montant nominal de 50.000 dollars. Des prévisions supplémentaires seront présentées, s'il y a lieu, lorsque le Conseil de tutelle se sera prononcé.

¹ Y compris 3.235 dollars pour la Mission de visite de 1952 en Afrique occidentale.

TITRE II

MISSIONS SPECIALES ET ACTIVITES CONNEXES

2.384.000 dollars (1954: 2.394.780 dollars; 1953: 2.264.130 dollars)

Chapitre 5. — Missions spéciales et activités connexes

1.900.000 dollars (1954: 1.950.100 dollars; 1953: 1.854.796 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne	130.500
1954:	150.000
1953:	120.102

L'Assemblée générale a prévu, dans la section B de sa résolution 289 (IV), que la Somalie italienne serait constituée en un Etat indépendant et souverain "à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de l'adoption d'un Accord de tutelle par l'Assemblée générale". Le 2 décembre 1950, par sa résolution 442 (V), l'Assemblée générale a approuvé l'Accord de tutelle conclu pour ce territoire qui désigne l'Italie comme Autorité administrante.

La section B de la résolution 289 (IV) disposait également que l'Autorité administrante serait aidée et conseillée dans sa

tâche par un Conseil consultatif composé de représentants de trois Etats Membres et siégeant à Mogadiscio.

Aux termes de la section D de la même résolution, le Secrétaire général est autorisé à rembourser les frais de voyage et indemnités de subsistance d'un représentant de chacun des gouvernements représentés au Conseil consultatif et de mettre à la disposition du Conseil le personnel et les moyens que le Secrétaire général jugera nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la résolution.

	Dollars
i) Traitements et salaires	31.500
1954:	29.600
1953:	30.750

On a supposé que le nombre des postes sera le même qu'en 1954 (tableau 5-1).

Tableau 5-1

Nombre de postes		Désignation	Détachés du Siège	Recrutés sur le plan international	Recrutés sur place
1954	1955				
1	1	Secrétaire principal	1	—	—
3	3	Fonctionnaire des services organiques (affaires politiques, questions sociales et questions économiques)	2	1	—
1	1	Rédacteur de comptes rendus (traducteur)	—	1	—
1	1	Fonctionnaire d'administration	1	—	—
8	8	Secrétaire ou commis	5	—	3
5	5	Garde de sécurité	—	—	5
5	5	Chauffeur	—	—	5
5	5	Employé des services d'entretien	—	—	5
3	3	Agent du Service mobile	3	—	—
32	32		12	2	18

Les dépenses de personnel pour 1955 (2 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 18 autres fonctionnaires recrutés sur place) sont estimées à 31.500 dollars.

Le Secrétaire principal et les 3 administrateurs (services organiques) ont pour tâche d'aider le Conseil à s'acquitter de sa mission consultative. Le fonctionnaire d'administration s'occupe des questions qui touchent à la gestion financière, au personnel et aux achats; il est chargé de l'administration du service linguistique, du service des documents, des archives et du secrétariat; il est également chargé d'assurer, avec l'assistance des agents du Service mobile, les services de sécurité, de transport et d'entretien.

	Dollars
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	27.000
1954:	26.600
1953:	20.025

Ce crédit, calculé d'après les dépenses des exercices précédents, est destiné à couvrir les frais de voyage des membres

du Conseil consultatif (7.950 dollars) et leur indemnité de subsistance à raison de 25 dollars par jour pour 50 jours à New-York (3.750 dollars) et de 20 dollars par jour pour 255 jours au lieu de la mission (15.300 dollars).

	Dollars
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	45.300
1954:	46.000
1953:	43.785

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de remplacement de 5 fonctionnaires, le congé dans les foyers d'un fonctionnaire recruté sur le plan international et un voyage aller et retour du Secrétaire principal qui assistera à une session du Conseil de tutelle (9.900 dollars).

Il couvre également l'indemnité de subsistance du Secrétaire principal à raison de 15 dollars par jour pendant 6 mois et de 360 dollars par mois pour le reste de l'année (5.850 dollars) et celle de 13 fonctionnaires à raison de 10 ou 7 dollars par jour pour les six premiers mois de service et de

200 ou 135 dollars par mois pour le reste de la période de service (29.550 dollars).

	Dollars
iv) <i>Fournitures et services divers</i>	23.000
1954:	47.800
1953:	25.542

Ce crédit pour fournitures, matériel et services divers couvre les dépenses prévues sous les rubriques suivantes:

	Dollars
Communications	3.300
Transformation des locaux	1.500
Entretien des locaux	2.000
Papeterie et fournitures de bureau	1.200
Utilisation et entretien du matériel de transport	4.000
Transport de marchandises, camionnage et messageries	3.000
Assurances	1.000
Fournitures et services divers	5.500
Mobilier et installations fixes	1.500

TOTAL 23.000

Pour tous objets analogues, les dépenses seront probablement du même ordre qu'en 1954. L'achat du domaine de Mogadiscio pour lequel une somme supplémentaire de 22.000 dollars a été inscrite au budget de 1954 permet de faire, en ce qui concerne la location de locaux, des économies qui se traduisent dans les prévisions pour 1955. Conformément aux dispositions que l'Assemblée générale a approuvées à sa huitième session, les Nations Unies sont devenues propriétaires du domaine le 26 janvier 1954.

	Dollars
v) <i>Matériel de transport</i>	3.700
1954:	—
1953:	—

Ce crédit est destiné au remplacement de deux automobiles en 1955.

Les prévisions de recettes accessoires font état d'un montant de 4.000 dollars qui se décompose comme suit: 2.500 dollars provenant de la fourniture de logements aux fonctionnaires dans le domaine de Mogadiscio et 1.500 dollars provenant de la vente d'automobiles.

ARTICLE II

	Dollars
Tribunal des Nations Unies en Libye	104.500
1954:	99.300
1953:	101.785

Le Tribunal de Libye a été créé en vertu de l'article X des dispositions économiques et financières relatives à la Libye que l'Assemblée générale a approuvées par sa résolution 388 (V). La résolution 792 (VIII) de l'Assemblée générale, adoptée le 23 octobre 1953, prévoit que le Tribunal sera maintenu en fonctions conformément à la résolution 388 (V) et invite le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée générale, à sa dixième session, après avoir consulté les gouvernements intéressés, un rapport sur l'avenir du Tribunal.

	Dollars
i) <i>Traitements et salaires</i>	78.400
1954:	73.300
1953:	77.078

Ces prévisions sont fondées sur l'hypothèse qu'en 1955 les tâches du Tribunal n'augmenteront pas au point de dépasser les possibilités du personnel actuel, qui compte 3 juges et 6 fonctionnaires auxiliaires (tableau 5-2). Le crédit demandé couvre les émoluments de 3 juges, à raison de 15.000 dollars par juge, d'un greffier (8.500 dollars) et de trois interprètes-traducteurs à raison de 7.300 dollars chacun; on a prévu 3.000 dollars pour le reste du personnel auxiliaire (sténodactylographe, messenger-chauffeur).

Tableau 5-2

Nombre de postes		Désignation	Détachés du Siège	Recrutés sur le plan international
1954	1955			
3	3	Juge	—	3
1	1	Greffier	—	1
3	3	Interprète-traducteur	—	3
2	2	Secrétaire ou commis	2	—
—	—		—	—
9	9		2	7

	Dollars
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	22.000
1954:	22.000
1953:	24.009

Ce crédit couvre les frais de voyage des juges (1.500 dollars), les frais de voyage des fonctionnaires en congé dans leurs foyers (1.000 dollars) et les dépenses entraînées par les remplacements de personnel (2.000 dollars). Il comprend également l'indemnité de subsistance de 3 juges (2.000 dollars) et de 7 fonctionnaires (8.500 dollars).

	Dollars
iii) <i>Fournitures et services divers</i>	2.600
1954:	4.000
1953:	698

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives aux fournitures et services divers; on a supposé qu'avec une répartition plus exacte des charges en 1954 et 1955, le Tribunal devra supporter les frais de fournitures et de services qui étaient précédemment à la charge de la Mission d'assistance technique.

	Dollars
iv) <i>Matériel de transport</i>	1.500
1954:	—
1953:	—

Ce crédit est destiné à couvrir le remplacement d'une automobile affectée au Tribunal et dont l'état approche rapidement du point où l'entretien et les réparations deviendront trop coûteux. (Le produit de la vente de l'automobile à remplacer est estimé à 700 dollars.)

ARTICLE III

	Dollars
Autres missions et activités connexes	1.665.000
1954:	1.700.800
1953:	1.632.909 ¹

L'importance des travaux et l'étendue des attributions de la majorité des organes visés dans cet article, à savoir le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et au Pakistan, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et la Commission permanente pour le rapatriement des enfants grecs, dépendent des mesures que prendront le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les crédits nécessaires en 1955 et les recettes accessoires correspondantes feront l'objet de prévisions détaillées dont l'Assemblée générale sera saisie au cours de sa neuvième session et qui tiendront compte des décisions intervenues d'ici là. On ne prévoit pas de dépenses pour les Observateurs militaires des Nations Unies en Grèce ni pour le Tribunal des Nations Unies en Erythrée étant donné que ces organismes cesseront probablement de fonctionner en 1954.

¹ Y compris les dépenses du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (41.095 dollars) et de la Commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine (31.802 dollars).

Pour donner une idée d'ensemble du budget de 1955, on a estimé à 1.900.000 dollars, à titre provisoire, le montant des crédits nécessaires pour les missions spéciales et activités connexes; les prévisions concernant les articles premier et II ci-dessus s'élèvent à 235.000 dollars au total; le solde est inscrit en bloc au présent article.

Les crédits destinés à couvrir les frais de remplacement des fonctionnaires du Siège qui sont détachés auprès des missions ne sont plus inscrits au présent chapitre mais au chapitre 13, sous la rubrique "personnel temporaire". Les chiffres pour 1954 et 1953 ont été modifiés en conséquence.

Chapitre 5a. — Service mobile des Nations Unies

484.000 dollars (1954: 444.680 dollars; 1953: 409.334 dollars)

L'organisation et les fonctions du Service mobile sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. 1, Organisation. En mars 1954, le Service mobile, qui dépendait de l'ancien Département des services administratifs et financiers, a été placé sous la direction administrative du Département des conférences et des services généraux. Depuis la création du nouveau Bureau des services généraux, en mai 1954, le Service mobile est rattaché à ce bureau.

Les prévisions relatives au personnel du Service des missions, au Siège, figurent au chapitre 12.

Les prévisions présentées ici ont trait au personnel du Service mobile en fonction hors du Siège. Le nombre des postes permanents dépendra de l'importance des travaux et de l'étendue des attributions que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité confieront aux diverses missions spéciales. Il faudra donc revoir et réviser le présent chapitre à l'occasion des prévisions supplémentaires qui seront présentées pour le chapitre 5 au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale.

Toutefois, pour donner une idée d'ensemble des prévisions budgétaires pour 1955, on a inscrit au présent chapitre, à titre provisoire, un crédit de 484.000 dollars.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	338.900
	1954: 303.630
	1953: 300.953
i) Postes permanents	336.400
	1954: 298.630
	1953: 299.266

Le surcroît d'activité en Palestine a rendu nécessaire, en 1954, une augmentation du personnel du Service mobile dans cette région. Il a fallu créer, au cours de l'année 1954, 12 postes supplémentaires.

Les prévisions pour 1955 sont fondés sur l'hypothèse que les tâches du Service mobile resteront les mêmes; on a donc prévu 115 postes (tableau 5a-1).

Tableau 5a-1

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
3	3	Agent du Service mobile de 1ère classe	15.570
10	11	Agent du Service mobile de 2ème classe	44.430
20	21	Agent du Service mobile de 3ème classe	69.550
51	57	Agent du Service mobile de 4ème classe	165.120
19	23	Garde	55.800
103	115		350.470
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			14.070
TOTAL			336.400

	<i>Dollars</i>
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500
	1954: 5.000
	1953: 1.687

Le crédit demandé, calculé d'après les dépenses de 1953, paraît suffisant pour payer les indemnités dues en raison de l'horaire irrégulier auquel doit se conformer le personnel du Service mobile affecté à des bureaux permanents.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Dépenses communes afférentes au personnel	133.100
	1954: 122.950
	1953: 95.279
i) Frais de voyage du personnel	11.000
	1954: 11.000
	1953: 6.870

Ces prévisions couvrent les frais de voyage de 10 fonctionnaires nouvellement recrutés et de 10 fonctionnaires rapatriés, à raison de 550 dollars en moyenne par personne.

	<i>Dollars</i>
ii) Prime d'installation	2.000
	1954: 4.800
	1953: 1.255

Ces prévisions couvrent les frais d'installation du personnel affecté aux bureaux permanents de Genève et de Bangkok.

	<i>Dollars</i>
iii) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	35.600
	1954: 32.400
	1953: 29.821

Ces prévisions couvrent les contributions de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel pour ceux des fonctionnaires de ce service qui sont membres participants de la Caisse.

	<i>Dollars</i>
iv) Indemnité pour enfants à charge	15.000
	1954: 13.000
	1953: 13.967

Ces prévisions couvrent le versement de l'indemnité pour enfants à charge à raison de 200 dollars par an pour 75 enfants des fonctionnaires du Service mobile.

	<i>Dollars</i>
v) Contributions à l'assurance-maladie	8.000
	1954: 7.150
	1953: 7.394

Ces prévisions couvrent la participation de l'Organisation, à raison de 80 dollars par an, pour 100 fonctionnaires environ.

	<i>Dollars</i>
vi) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	61.500
	1954: 54.600
	1953: 35.972

Ces prévisions couvrent les frais de voyage, par l'itinéraire le plus économique, des agents du Service mobile et des personnes qui sont à leur charge.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	12.000
	1954: 18.100 ¹
	1953: 13.102 ²
i) Fournitures et services divers	9.000
	1954: 12.600
	1953: 7.920

Ces prévisions couvrent l'achat d'uniformes à raison de 200 dollars dans le cas des fonctionnaires nouvellement

recrutés et le remplacement d'uniformes à raison de 100 dollars par uniforme pour le reste du personnel. Elles couvrent également le coût des examens médicaux périodiques effectués sur place.

	<i>Dollars</i>
ii) Matériel de télécommunication	3.000
	1954: 3.000
	1953: 2.845

Ces prévisions couvrent le remplacement et l'achat de matériel pour le réseau de communications.

¹ Y compris 2.500 dollars pour frais de voyage du personnel en mission.

² Y compris 2.337 dollars pour frais de voyage du personnel en mission.

TITRE III

SIEGE DE L'ORGANISATION A NEW-YORK

28.503.900 dollars (1954: 30.301.130 dollars; 1953: 31.196.235 dollars)

Chapitre 6. — Services relevant directement du Secrétaire général

2.117.900 dollars (1954: 2.183.620 dollars; 1953: 2.111.185 dollars)

Conformément aux recommandations qu'il a présentées dans son rapport sur l'organisation du Secrétariat (A/2554) à la huitième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a, au début de 1954, placé sous sa direction immédiate et personnelle l'ancien Département juridique et l'ancien Département des services administratifs et financiers, à l'exception du Service mobile qui est maintenant rattaché au Bureau des services généraux.

Les prévisions relatives aux dépenses de ces services font l'objet des divers articles du présent chapitre qui comprend également, comme les années précédentes, les prévisions concernant le Cabinet du Secrétaire général.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Cabinet du Secrétaire général	322.700
	1954: 330.200
	1953: 307.019

Les fonctions du Cabinet du Secrétaire général exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation, seraient modifiées pour tenir compte des changements suivants.

Selon la proposition tendant à créer un département unique des affaires économiques et des affaires sociales, le Bureau du Directeur pour la coordination des institutions spécialisées et des questions économiques et sociales, qui relevait précédemment du Cabinet, serait transféré au nouveau département.

Le Secrétaire général propose de nommer un directeur qui sera chargé de coordonner et de contrôler l'exécution du programme de publication des Nations Unies au Siège et dans les bureaux situés hors des Etats-Unis.

Il serait également créé, auprès du Secrétaire général, un poste de Conseiller social, avec rang de directeur; ce conseiller donnerait au Secrétaire général des avis sur les questions sociales, culturelles et autres qui ont une influence directe sur le moral et le rendement du personnel.

	Dollars
i) Postes permanents	301.200
	1954: 312.200
	1953: 277.003

Les prévisions portent sur 32 postes permanents (tableau 6-1); elles comprennent 1.000 dollars pour l'indemnité de non-résident et 380 dollars pour la prime de connaissances linguistiques.

Le total de 34 postes permanents indiqué pour 1954 a été ajusté aux fins de comparaison. Il comprend un poste approuvé en 1954 pour le Service du personnel et ne tient pas compte de 7 postes attribués au Bureau du Directeur pour la coordination qui figurent maintenant dans l'effectif de 1954 du Département des affaires économiques et des affaires sociales.

Le Cabinet du Secrétaire général comprendra en 1955 un Bureau du Directeur du Cabinet, une Section des affaires

de l'Assemblée générale dirigée par un administrateur général, une Section du protocole et de la liaison dirigée par un administrateur général et un nouveau service, le Bureau du Conseiller social, comprenant, outre le Conseiller, un poste de Conseiller adjoint occupé par un administrateur de 2ème classe transféré du Service du personnel et un poste de la catégorie des services généraux occupé par un agent de 2ème classe.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6.500
	1954: 3.000
	1953: 7.270

Pour établir ces prévisions, qui doivent couvrir aussi les dépenses entraînées par les heures supplémentaires effectuées pendant la session de l'Assemblée générale, on s'est fondé sur les données des exercices précédents.

iii) Résidence du Secrétaire général	15.000
	1954: 15.000
	1953: 22.746

Le crédit prévu est destiné à couvrir le loyer et les frais d'entretien de l'habitation du Secrétaire général.

Tableau 6-1. — Cabinet du Secrétaire général

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Secrétaire général	Dollars
		Traitement	33.000
		Indemnité	20.000
1	1	Directeur du Cabinet	
		Traitement	18.000
		Indemnité	5.500
—	2	Directeur	30.000
2	2	Administrateur général	27.750
		<i>Administrateurs</i>	
4	2	Administrateur hors classe	27.080
—	2	Administrateur de 1ère classe	19.520
5	3	Administrateur de 2ème classe	28.060
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7.870
—	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	6.000
		<i>Services généraux</i>	
6	5	Agent de 1ère classe	30.260
4	5	Agent de 2ème classe	23.370
10	7	Agent de 3ème classe	27.970
34	32		304.380
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			16.070
			320.450
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			19.250
			TOTAL 301.200

ARTICLE II

	Dollars
Service juridique	406.700
	1954: 468.480
	1953: 424.485

Les fonctions du Service juridique restent celles qui sont définies pour l'ancien Département juridique dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

En faisant du Département juridique un des services relevant directement du Secrétaire général et en lui donnant le nom de "Service juridique", le Secrétaire général pense que l'on indiquerait plus clairement le rôle de ce service qui est de donner des conseils juridiques au nom du Secrétaire général et d'agir au nom du Secrétaire général en matière contentieuse.

Le Secrétaire général propose de réorganiser ce service en modifiant la structure qu'il avait en 1954. Ainsi, on a prévu pour 1955 un *Bureau du Conseiller juridique*, une *Division des questions juridiques générales* et une *Division de la codification*. Les changements proposés permettront de réduire l'effectif en le ramenant de 54 postes approuvés pour 1954 (y compris les 2 postes du secrétariat du Tribunal administratif transférés de l'ancien Département des services administratifs et financiers) à un maximum de 50 postes en 1955.

	Dollars
i) Postes permanents	405.200
	1954: 467.780
	1953: 423.132

Les prévisions portent sur 50 postes permanents (tableau 6-2) et comprennent 1.600 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 2.140 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 6-2. — Service juridique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
-	1	Conseiller juridique	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.000
	-	Secrétaire général adjoint	-
1	-	Directeur principal	-
2	2	Directeur	
		Traitement	34.200
		Indemnité de représentation	1.000
2	2	Administrateur général	28.630
		<i>Administrateurs</i>	
5	4	Administrateur hors classe	52.210
10	9	Administrateur de 1ère classe	95.370
3	4	Administrateur de 2ème classe	31.630
6	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	33.180
		<i>Services généraux</i>	
3	3	Agent de 1ère classe	16.640
7	7	Agent de 2ème classe	36.160
14	13	Agent de 3ème classe	54.830
54	50		404.850
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			26.220
			431.070
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			25.870
			TOTAL 405.200

Bureau du Conseiller juridique

Outre son rôle administratif et coordonnateur, ses fonctions de contrôle et ses travaux de fond concernant les questions dont le Secrétaire général le charge personnellement, ce bureau a les attributions de l'ancienne Division des immunités et des traités; son personnel est celui de cette division. Les questions de privilèges et d'immunités précédemment confiées à cette division seront désormais traitées par des juristes travaillant sous la direction du Conseiller juridique. Pour assurer une meilleure coordination des diverses tâches que comportent l'enregistrement des traités et les fonctions de depositaire dont le Secrétaire général est chargé dans ce

domaine, une section des traités, dirigée par un administrateur de 1ère classe, sera adjointe à ce bureau. Pour des raisons administratives, le secrétariat du Tribunal administratif sera également rattaché au Bureau du Conseiller juridique.

Division des questions juridiques générales

Les fonctions et le personnel de la Division des questions juridiques générales, sous l'autorité d'un Directeur, restent sans changement. Il est à noter que la Division des questions juridiques générales a actuellement pour mission spéciale de mener à bien les études relatives à la Charte que l'Assemblée générale a demandées dans sa résolution 796 (VIII).

Division de la codification

Cette division est l'ancienne Division chargée du développement et de la codification du droit international. Les fonctions et tâches de son personnel, à la tête duquel se trouve un Directeur, restent inchangés. Il est cependant possible que, pour donner suite aux résolutions 685 (VII) et 799 (VIII) de l'Assemblée générale, la Division ait à assumer de nouvelles tâches en 1955.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires	1.500
	1954: 700
	1953: 1.353

Pour arrêter le montant de ces prévisions, on s'est fondé sur les données de l'année 1953 pendant laquelle le personnel a effectué environ 400 heures supplémentaires. L'augmentation est due au fait qu'il faut prévoir des heures supplémentaires pendant les sessions de l'Assemblée générale et du Tribunal administratif.

ARTICLE III

Service financier	Dollars
	665.800
	1954: 662.700
	1953: 665.999

L'ancien Bureau financier devient le Service financier. Les fonctions définies pour ce service dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation, ne seraient pas modifiées si ce n'est que certaines attributions financières précédemment exercées par le Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers seront maintenant déléguées au Contrôleur.

Tableau 6-3. — Service financier

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
-	1	Contrôleur	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.350
1	-	Directeur principal	-
1	1	Contrôleur adjoint	17.400
2	2	Administrateur général	31.600
		<i>Administrateurs</i>	
4	5	Administrateur hors classe	65.560
10	9	Administrateur de 1ère classe	103.050
14	14	Administrateur de 2ème classe	124.780
11	11	Administrateur adjoint de 1ère classe	72.980
5	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	29.500
		<i>Services généraux</i>	
1	1	Agent de 1ère classe	6.530
17	17	Agent de 2ème classe	87.520
23	21	Agent de 3ème classe	83.120
5	4	Agent de 4ème classe	12.230
-	-		655.620
94	91		655.620
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			45.280
			700.900
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			42.100
			TOTAL 658.800

On a prévu pour 1955 un Contrôleur et un Contrôleur adjoint, une *Division du budget*, une *Division de la comptabilité*, un *Service de la trésorerie* et un service central de secrétariat. Les prévisions budgétaires relatives au secrétariat du Comité consultatif, qui faisaient précédemment l'objet d'un article distinct, sont maintenant comprises dans le présent articles.

Au cours de la réorganisation, un poste d'agent de 2ème classe de la catégorie des services généraux, qui relevait de la Division des achats et des transports du Bureau des services généraux, a été transféré à la Division de la comptabilité. Pour établir les prévisions, on s'est fondé sur les données des exercices précédents et l'on a supposé que le volume du travail serait normal. L'effectif a été réduit de 3 postes.

	Dollars
i) Postes permanents	658.800
	1954: 656.000
	1953: 659.161

Les prévisions comprennent 690 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 1.925 dollars pour l'indemnité de non-résident. Elles tiennent également compte du reclassement du Trésorier, qui, d'administrateur de 1ère classe, devient administrateur hors classe.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500
	1954: 2.500
	1953: 3.160

Les secrétaires et commis, en particulier les mécanographes, sont fréquemment appelés à faire des heures supplémentaires pour terminer, à la date fixée, les états comptables et les feuilles de paie. Le montant du crédit demandé est le même que celui du crédit ouvert pour 1954.

	Dollars
iii) Services divers	2.000
	1954: 1.700
	1953: 2.076

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais bancaires occasionnés par le dépôt et le transfert de fonds destinés aux bureaux situés hors des Etats-Unis; elles sont fondées sur les données des exercices précédents.

	Dollars
iv) Comité des placements	2.500
	1954: 2.500
	1953: 1.602

Ces prévisions couvrent les dépenses d'une session de dix jours; elles comprennent:

	Dollars
Frais de voyage de trois membres	1.800
Indemnité de subsistance des membres	700
TOTAL	2.500

Les recettes provenant des services rendus à la Caisse commune des pensions du personnel en matière de gestion de portefeuille, y compris la part de la Caisse dans les dépenses du Comité des placements, sont évaluées à 10.180 dollars.

ARTICLE IV

	Dollars
Service du personnel	504.600
	1954: 503.320
	1953: 499.144

L'ancien Bureau du personnel devient le *Service du personnel*. Un poste de conseiller du personnel qui relevait précédemment de ce service a été transféré au Cabinet du Secrétaire général; en revanche, le secrétaire de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline qui figurait précédemment sur un tableau d'effectif distinct a été rattaché à ce service. Deux postes relevant de l'ancien

Cabinet du Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers ont été aussi transférés à ce service pour assurer le secrétariat du Comité de révision et du nouveau Comité consultatif spécial créé conformément aux dispositions du règlement du personnel arrêtées en application des amendements que l'Assemblée générale a apportés à l'article 9.1, a, du Statut du personnel par sa résolution 782 A (VIII). Ces transferts mis à part, les fonctions du Service, telles qu'elles sont définies dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation, restent sans changement.

On a prévu pour 1955 un Directeur, un Directeur adjoint, une *Division des affectations et des relations avec le personnel* et une *Division de la réglementation, de la formation professionnelle et des examens*. Le tableau d'effectif proposé ci-dessous fait apparaître une diminution nette de 2 postes de la catégorie des administrateurs et 2 reclassements. Afin de renforcer la direction du Service, on élèverait un administrateur hors classe au rang d'administrateur général. On envisage également de transformer un poste d'agent de 3ème classe (catégorie des services généraux) en poste d'agent de 2ème classe, ce reclassement étant justifié par l'augmentation du volume des travaux qui incombent au secrétaire du Conseil et du Comité du personnel.

	Dollars
i) Postes permanents	473.600
	1954: 490.120
	1953: 479.781

Ces prévisions comprennent 2.340 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 2.140 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 6-4. — Service du personnel

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			Dollars
-	1	Directeur du personnel	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.000
1	-	Directeur principal	-
1	1	Directeur adjoint du personnel	17.000
1	2	Administrateur général	29.860
		<i>Administrateurs</i>	
3	2	Administrateur hors classe	26.870
9	9	Administrateur de 1ère classe	92.660
10	9	Administrateur de 2ème classe	80.810
6	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	38.650
		<i>Services généraux</i>	
5	5	Agent de 1ère classe	32.530
11	12	Agent de 2ème classe	58.410
17	16	Agent de 3ème classe	63.550
3	3	Agent de 4ème classe	9.560
67	65		470.900
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			32.870
			503.770
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			30.170
			TOTAL 473.600

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.000
	1954: 1.000
	1953: 745

Les prévisions pour 1955 tiennent compte des heures supplémentaires qu'entraîneront l'élaboration de rapports sur le personnel ainsi que les services à fournir au Comité consultatif pour les affectations et les promotions et au Comité de révision.

	Dollars
iii) Fournitures et services divers	5.000
1954:	5.000
1953:	2.800

Ces prévisions sont destinées à couvrir la location de salles d'examen et de matériel et les autres dépenses que doivent engager les comités et représentants chargés du recrutement hors des Etats-Unis.

	Dollars
iv) Comité consultatif de la fonction publique internationale	9.000
1954:	7.200
1953:	—

On pense que le Comité tiendra à Genève, en 1955, une session qui durera dix jours. Les prévisions couvrent les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président et de 8 membres à raison, en moyenne, de 1.000 dollars par personne.

Les institutions spécialisées participeront à ces dépenses pour un montant de 4.500 dollars.

	Dollars
v) Comité de revision	15.000
1954:	—
1953:	15.818

Le Secrétaire général a nommé un Comité de revision chargé de reviser les contrats des fonctionnaires. Les prévisions comprennent :

	Dollars
1. Rémunération du Président à raison de 50 dollars par jour pendant 260 jours en 1955	13.000
2. Frais de voyage et indemnité de subsistance	2.000
	15.000

ARTICLE V

	Dollars
Service de vérification intérieure des comptes ..	142.900
1954:	141.720
1953:	139.634

L'ancien Service d'inspection est devenu le *Service de vérification intérieure des comptes*. Les prévisions portent sur un nombre de postes égal à celui que l'Assemblée générale avait approuvé pour 1954, car le Service est chargé de la vérification intérieure de tous les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux du Programme d'assistance technique qui prend de plus en plus d'importance.

Tableau 6-5. — Service de vérification intérieure des comptes

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Directeur	
		Traitement	17.400
		Indemnité de représentation	900
		<i>Administrateurs</i>	
1	1	Administrateur hors classe	13.580
3	3	Administrateur de 1ère classe	32.550
2	2	Administrateur de 2ème classe	14.800
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14.040
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5.790
		<i>Services généraux</i>	
3	3	Agent de 1ère classe	18.420
5	5	Agent de 2ème classe	21.980
1	1	Agent de 3ème classe	3.830
19	19		143.290
		A ajouter: Indemnité de cherté de vie	8.660
			151.950
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	9.150
		TOTAL	142.800

	Dollars
i) Postes permanents	142.800
1954:	141.620
1953:	139.606

Les prévisions pour 1955 comprennent 250 dollars pour la prime de connaissances linguistiques.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	100
1954:	100
1953:	28

ARTICLE VI

	Dollars
Service médical	75.200
1954:	77.200
1953:	74.904

i) Postes permanents	75.200
1954:	77.200
1953:	74.904

Le nombre total des postes du *Service médical* reste le même qu'en 1954. Les prévisions comprennent 320 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 250 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 6-6. — Service médical

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Administrateur général	15.400
		<i>Administrateurs</i>	
1	1	Administrateur de 1ère classe	9.300
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7.870
		<i>Services généraux</i>	
1	1	Agent de 1ère classe	4.500
3	3	Agent de 2ème classe	14.450
6	6	Agent de 3ème classe	23.130
13	13		74.650
		A ajouter: Indemnité de cherté de vie	5.340
			79.990
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	4.790
		TOTAL	75.200

Le tableau suivant, qui indique le nombre des visites au Service médical, permet de comparer ce qu'a été l'activité de ce service en 1952 et en 1953; il fait ressortir le surcroît de travail qui découle de l'application des principes d'administration en vigueur.

	1952	1953
1. Examens préalables à l'engagement ou à l'envoi en mission et examens périodiques	7.891	8.129
2. Piqûres d'immunisation aux fonctionnaires qui se rendent à l'étranger ou qui en reviennent ..	2.477	1.587
3. Contrôle à la suite de congé de maladie	3.163	3.082
4. Blessures légères ou graves	1.183	1.291
5. Premiers soins	7.078	7.489
6. Examens radiologiques pour le dépistage de la tuberculose, électrocardiogrammes, métabolisme basal et autres examens spéciaux	1.000	1.319
NOMBRE TOTAL DE VISITES	22.792	22.897

Afin de maintenir, sans frais excessifs, la qualité du contrôle médical, on fait appel à des médecins de l'extérieur qui assurent un certain nombre d'heures de service. Un crédit de 20.000 dollars est inscrit à cet effet au chapitre 13 (Personnel temporaire et consultants).

Chapitre 6a. — Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille

85.000 dollars (1954: _____ dollars; 1953: _____ dollars)

A la suite des propositions du Secrétaire général relatives à la réorganisation des départements du Siège, il s'est révélé nécessaire de nommer des Sous-Secrétaires sans portefeuille chargés de conseiller le Secrétaire général au sujet de questions particulières. Des crédits sont donc demandés pour deux postes de ce genre.

Pour que les Sous-Secrétaires reçoivent toute l'aide voulue dans l'accomplissement de leurs tâches spéciales, il faudra sans doute détacher auprès d'eux, de certains départements, des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs; pour le moment, on a prévu un crédit minimum correspondant au personnel qui sera directement attaché au service des Sous-Secrétaires.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	85.000
1954:	—
1953:	—
i) Postes permanents	84.700
1954:	—
1953:	—

Tableau 6a. — Cabinet des Sous-Secrétaires sans portefeuille

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
—	2	Sous-Secrétaire	
		Traitements	41.000
		Indemnités	10.350
		<i>Administrateurs</i>	
—	1	Administrateur hors classe	12.220
—	1	Administrateur de 1ère classe	9.300
		<i>Services généraux</i>	
—	2	Agent de 2ème classe	10.120
—	1	Agent de 3ème classe	3.120
—	—		
—	7		86.110
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	3.970
			90.080
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	5.380
			TOTAL 84.700

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	300
1954:	—
1953:	—

Chapitre 7. — Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

657.300 dollars (1954: 750.000 dollars; 1953: 688.642 dollars)

Les fonctions du Département sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

Afin d'assurer une meilleure utilisation du personnel, le Secrétaire général propose de modifier la structure de ce département qui serait organisé sur un modèle différent de celui de 1954. Les crédits demandés pour 1955 couvrent les dépenses du Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, de la Division des affaires politiques, de la Division des affaires du Conseil et des commissions et comités et du Groupe des affaires concernant le désarmement.

Les changements apportés à la structure du Département sont exposés plus loin en détail; ils permettent de réduire le tableau d'effectif qui, en 1955, comprendra au maximum 78 postes contre 89 postes approuvés pour 1954.

Cette suppression de 11 postes représente la première étape d'un programme de réorganisation visant à concentrer les ressources du Département sur l'examen des questions courantes, y compris les études analytiques d'un niveau supérieur sur l'évolution de la situation politique générale, et à assurer le secrétariat du Conseil de sécurité, des comités et commissions politiques de l'Assemblée générale et des autres organes s'occupant de questions politiques. Les prévisions, qui ont été établies d'après les données de l'expérience, portent sur les besoins normaux de ces organes et ne couvrent pas les dépenses relatives aux travaux imprévus et extraordinaires.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	657.300
1954:	750.000
1953:	688.642
i) Postes permanents	654.300
1954:	747.000
1953:	685.980

Ce crédit comprend 2.000 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 1.900 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 7. — Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
—	1	Sous-secrétaire	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.500
1	—	Secrétaire général adjoint	—
1	—	Directeur principal	—
2	2	Directeur	
		Traitement	32.400
		Indemnité de représentation	1.200
5	5	Administrateur général	79.800
		<i>Administrateurs</i>	
10	9	Administrateur hors classe	123.820
9	8	Administrateur de 1ère classe	85.570
13	12	Administrateur de 2ème classe	103.040
6	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	38.830
10	7	Administrateur adjoint de 2ème classe	37.500
		<i>Services généraux</i>	
3	3	Agent de 1ère classe	18.160
9	8	Agent de 2ème classe	40.110
19	16	Agent de 3ème classe	68.930
1	1	Agent de 4ème classe	3.070
—	—		
89	78		653.930
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	42.080
			696.010
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	41.710
			TOTAL 654.300

Le Cabinet du Sous-Secrétaire, qui remplira les fonctions assumées jusqu'à présent par le Cabinet du Secrétaire général

adjoint, comprendra en supplément un fonctionnaire d'administration principal et un certain nombre de secrétaires, de façon à pouvoir effectuer le travail qui incombait à la Section administrative de l'ancienne Division générale et administrative.

La *Division des affaires politiques* comprendra deux sections.

La *Section I (Questions générales et procédures de règlement pacifique)* remplacera l'ancienne Section des questions politiques générales et des procédures de règlement pacifique.

La *Section II (Affaires régionales et service des comités et commissions)* sera organisée de façon à s'occuper de toutes les régions, tout en maintenant le principe de la division du travail qui régissait les anciennes sections géographiques, à savoir: la Section des affaires d'Europe, la Section des affaires du Moyen-Orient et d'Afrique, la Section des affaires d'Asie et du Pacifique, la Section des affaires de l'hémisphère occidental et des accords régionaux.

La Division des affaires politiques comprendra, en 1955, un nombre d'administrateurs inférieur à celui de la Division des affaires politiques générales en 1954. Chacune des sections, dirigée par un chef de section ayant le rang d'administrateur général, comprendra un certain nombre de fonctionnaires chargés de questions politiques, assistés d'un personnel qui sera plus nombreux pour la Section II que pour la Section I. Par rapport aux années précédentes, il y aura également une réduction des postes de la catégorie des services généraux, le personnel de secrétariat étant affecté aux deux sections et groupé en un service central.

La *Division des affaires du Conseil et des comités et commissions*, dirigée par un Directeur, ne comprendra que deux sections: I, la *Section des affaires du Conseil de sécurité*;

II, la *Section des affaires des comités et commissions politiques*. Chaque section, dirigée par un chef de section ayant le rang d'administrateur général, comprendra un nombre égal d'administrateurs. Les subdivisions qui existaient dans l'ancienne Section chargée d'assurer le secrétariat des comités et commissions politiques sont supprimées. Ce service, qui assumera dans une large mesure les fonctions de l'ancienne Division générale et administrative (à l'exception de celles de la Section administrative qui sont transférées au Cabinet du Sous-Secrétaire) comprendra un nombre d'administrateurs inférieur à celui de 1954. Le nombre des postes de la catégorie des services généraux sera également réduit, le personnel de secrétariat étant affecté aux deux sections et groupé en un service central.

Le *Groupe des affaires concernant le désarmement* comprend deux sections: I, la *Section de l'énergie atomique*; II, la *Section des armements de type classique et des mesures de coercition*; le Cabinet du Directeur a été supprimé. Le groupe comprendra moins d'administrateurs qu'en 1954. Le personnel de secrétariat des deux sections sera fondu en un seul service.

ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3.000
1954:	3.000
1953:	2.662

Les secrétaires ou commis sont souvent appelés à faire des heures supplémentaires pour que les comptes rendus des séances paraissent sans délai. Le crédit demandé est maintenu au niveau approuvé pour 1954, mais il couvrira, outre les besoins courants pour toute l'année, les dépenses supplémentaires occasionnées par la session de l'Assemblée générale qui étaient jusqu'à présent inscrites au chapitre premier.

Chapitre 7a. — Secrétariat du Comité d'état-major

109.200 dollars (1954: 136.800 dollars; 1953: 115.936 dollars)

L'organisation et les fonctions du secrétariat du Comité d'état-major sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

Les prévisions pour 1955 portent sur 15 postes permanents, alors que le nombre des postes approuvés pour 1954 était de 20. Il apparaît que les secrétaires du Comité n'ont pas d'objections à cet arrangement qui présuppose que le Secrétaire général fournira au Comité d'état-major, pendant l'année 1955, tous les services dont il aura besoin.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	109.200
1954:	136.800 ¹
1953:	115.936
i) Postes permanents	109.200
1954:	136.700
1953:	115.936

Le crédit demandé correspond à un effectif de 15 postes et comprend 620 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 740 dollars pour l'indemnité de non-résident.

¹ Y compris une somme de 100 dollars pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit. Aucun crédit n'est demandé à ce titre pour 1955.

Cinq postes seraient supprimés: 2 postes d'administrateur de 2ème classe et 3 postes de la catégorie des services généraux (un poste d'agent de 2ème classe et 2 postes d'agent de 3ème classe).

Tableau 7a. — Secrétariat du Comité d'état-major

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			Dollars
<i>Administrateurs</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	13.230
9	7	Administrateur de 2ème classe	62.670
<i>Services généraux</i>			
1	1	Agent de 1ère classe	6.620
2	1	Agent de 2ème classe	5.250
7	5	Agent de 3ème classe	20.560
—	—		—
20	15		108.330
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			7.880
			116.210
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			7.010
TOTAL			109.200

Chapitre 8. — Département des affaires économiques et des affaires sociales

3.717.000 dollars (1954: 3.905.300 dollars; 1953: 3.680.024 dollars)

Le Département des questions économiques et le Département des questions sociales seraient fondus en un nouveau département unique, le Département des affaires économiques et des affaires sociales. Comme autre mesure de réorganisation, on propose aussi d'attribuer au nouveau département les fonctions de coordination des institutions spécialisées et des questions économiques et sociales qui étaient précédemment exercées par un bureau rattaché au Cabinet du Secrétaire général.

L'organisation interne du nouveau département correspond à un remaniement du plan de travail et vise à assurer une liaison plus étroite entre les travaux du Secrétariat dans le domaine économique et dans le domaine social, une meilleure élaboration des programmes, une direction générale plus efficace et un groupement plus logique des fonctions et responsabilités connexes.

En 1955, le nouveau département serait organisé comme suit:

- a) Cabinet du Sous-Secrétaire et bureaux des Sous-Secrétaires adjoints;
 b) Direction des affaires économiques;
 c) Bureau de statistique;
 d) Direction des affaires sociales;
 e) Division des droits de l'homme;
 f) Division des transports et des communications;
 g) Division des stupéfiants.

La réorganisation des services, exposée ci-dessous de façon plus détaillée, a permis une première réduction de 32 postes permanents: en 1955, les tableaux d'effectifs comprendront au maximum 487 postes contre 519 postes approuvés pour 1954.

Comme le Secrétaire général l'a expliqué dans les propositions qu'il a présentées à la dix-huitième session du Conseil économique et social (document E/2598), les travaux du nouveau département seront orientés de façon beaucoup plus marquée vers le développement économique et social des pays sous-développés. Le personnel du Département continuera d'assurer le secrétariat de la Deuxième et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de ses comités et de ses commissions techniques; sur la demande de ces organes ou sur celle du Secrétaire général, il effectuera en outre des études analytiques très poussées sur les problèmes économiques et sociaux du moment.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	3.691.300
	1954: 3.870.550
	1953: 3.673.756
i) Postes permanents	3.684.900
	1954: 3.863.550
	1953: 3.668.923

Le Cabinet du Sous-Secrétaire et les bureaux des Sous-Secrétaires adjoints seront chargés des fonctions qui étaient celles du Cabinet de chacun des Secrétaires généraux adjoints des deux Départements indépendants et celles du Bureau du Directeur pour la coordination des institutions spécialisées et des questions économiques et sociales, précédemment rattaché au Cabinet du Secrétaire général. Ils comprendront, outre le personnel affecté directement au service des trois hauts fonctionnaires intéressés, un Bureau administratif chargé de la direction des affaires administratives du Dé-

Tableau 8-1. — Cabinet du Sous-Secrétaire et bureaux des Sous-Secrétaires adjoints

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		<i>Dollars</i>
-	1	Sous-Secrétaire	
		Traitement	23.000
		Indemnité	7.000
2	-	Secrétaire général adjoint	-
-	2	Sous-Secrétaire adjoint	
		Traitements	36.000
		Indemnités	7.000
3	-	Directeur principal	-
1	1	Administrateur général	16.200
		<i>Administrateurs</i>	
8	7	Administrateur hors classe	93.240
5	4	Administrateur de 1ère classe	46.550
9	7	Administrateur de 2ème classe	59.650
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14.500
2	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5.850
		<i>Services généraux</i>	
6	11	Agent de 1ère classe	66.000
9	9	Agent de 2ème classe	43.650
23	12	Agent de 3ème classe	48.360
2	6	Agent de 4ème classe	20.040
			487.040
	72	63	487.040
		A ajouter: Indemnité de cherté de vie	31.035
			518.075
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	31.075
			TOTAL 487.000

partement, un Groupe des commissions régionales qui centralisera tous les renseignements relatifs aux programmes et à l'activité des commissions et aidera le Sous-Secrétaire ou son adjoint à coordonner, pour ce qui est de l'orientation générale et de l'exécution, le travail quotidien des commissions et celui des services du Siège, et, enfin, une Section des affaires du Conseil qui remplacera l'ancien secrétariat du Conseil économique et social. On a prévu aussi un service

Tableau 8-2. — Direction des affaires économiques

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		<i>Dollars</i>
1	1	Directeur	
		Traitement	15.000
		Indemnité de représentation	800
5	5	Administrateur général	81.600
		<i>Administrateurs</i>	
17	17	Administrateur hors classe	223.180
19	18	Administrateur de 1ère classe	184.200
16	18	Administrateur de 2ème classe	148.310
16	15	Administrateur adjoint de 1ère classe	100.070
13	9	Administrateur adjoint de 2ème classe	44.200
		<i>Services généraux</i>	
2	1	Agent de 1ère classe	5.870
7	9	Agent de 2ème classe	42.960
32	28	Agent de 3ème classe	111.475
4	4	Agent de 4ème classe	11.490
			969.155
	132	125	969.155
		A ajouter: Indemnité de cherté de vie	66.070
			1.035.225
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	62.125
			TOTAL 973.100

central de sténodactylographie placé sous la direction et la surveillance du Bureau administratif.

Grâce à l'organisation que l'on se propose de donner à ces bureaux et aux groupes et sections qui leur sont rattachés, le tableau d'effectif comprendra 9 postes de moins en 1955.

La *Direction des affaires économiques* comprendra le *Cabinet du Directeur*, le *Groupe de la cartographie* (précédemment rattaché au Département des questions sociales) et trois services:

i) Le *Service de la stabilité et du commerce*, dont les fonctions seront celles de trois des sections de l'ancienne Division de la stabilité et du développement économique: la Section de la stabilité économique, la Section d'étude de l'évolution des échanges internationaux et la Section des relations financières et commerciales internationales;

ii) Le *Service des finances publiques*, qui aura les fonctions de l'ancienne Division des finances publiques;

iii) Le *Service du développement économique*, qui aura les fonctions de l'ancienne Section du développement économique et du Service du Moyen-Orient et de l'Afrique.

La Direction des affaires économiques disposera d'un service central de secrétariat.

En regroupant ces diverses unités administratives pour en faire la nouvelle Direction des affaires économiques, on a pu réduire de 7 le nombre total des postes pour 1955.

Tableau 8-3. — Bureau de statistique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Directeur	Dollars 16.600
1	1	Administrateur général	15.400
<i>Administrateurs</i>			
4	5	Administrateur hors classe	66.000
13	13	Administrateur de 1ère classe	144.190
10	10	Administrateur de 2ème classe	82.750
12	12	Administrateur adjoint de 1ère classe	77.090
19	19	Administrateur adjoint de 2ème classe	95.360
<i>Services généraux</i>			
1	—	Agent de 1ère classe	—
14	14	Agent de 2ème classe	65.590
16	19	Agent de 3ème classe	69.580
1	—	Agent de 4ème classe	—
92	94		632.560
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			44.765
			677.325
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			40.625
TOTAL			636.700

L'organisation du *Bureau de statistique* reste à peu près inchangée. On a cependant créé un poste supplémentaire d'administrateur hors classe dont le titulaire s'occupera des sondages statistiques, question quelque peu négligée depuis la suppression de la Sous-Commission des sondages statistiques. Trois nouveaux postes de commis ont aussi été créés pour les statistiques commerciales: l'expérience a montré qu'il est plus économique de confier à des fonctionnaires permanents l'exécution de ce travail pour lequel on a dû faire appel jusqu'ici à du personnel temporaire. Deux postes de la catégorie des services généraux ont été transférés au service central de sténodactylographie rattaché au Cabinet du Sous-Secrétaire.

Tableau 8-4. — Direction des affaires sociales

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
2	1	Directeur	Dollars
		Traitement.....	16.530
		Indemnité de représentation.....	500
2	3	Administrateur général	45.130
<i>Administrateurs</i>			
8	8	Administrateur hors classe	112.620
16	16	Administrateur de 1ère classe	176.990
17	15	Administrateur de 2ème classe	127.320
14	12	Administrateur adjoint de 1ère classe	77.440
15	13	Administrateur adjoint de 2ème classe	71.190
<i>Services généraux</i>			
5	4	Agent de 1ère classe	23.490
13	12	Agent de 2ème classe	61.015
17	21	Agent de 3ème classe	82.050
2	2	Agent de 4ème classe	5.970
111	107		800.245
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			54.835
			855.080
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			51.280
TOTAL			803.800

La *Direction des affaires sociales* comprendra le *Cabinet du Directeur* et trois services principaux. Au Cabinet du Directeur sera rattaché un *Groupe de la planification et de la recherche en matière sociale* qui assumera toutes les fonctions d'ordre général, notamment la préparation de rapports d'ensemble tels que le *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, la liaison avec l'Administration de l'assistance technique, l'étude des publications, enfin la direction et la formation d'un groupe d'assistants chargés de travaux de recherche.

Ces trois services seront:

a) Le *Service de l'habitation et de l'aménagement des collectivités*, dont les fonctions seront celles de l'ancienne Section de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes et du *Groupe de l'organisation et du développement général des collectivités* qui relevait de l'ancienne Section de planification et de développement en matière sociale;

Tableau 8-5. — Division des droits de l'homme

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Directeur	Dollars
		Traitement.....	17.400
		Indemnité de représentation.....	1.200
1	1	Administrateur général	16.200
<i>Administrateurs</i>			
5	4	Administrateur hors classe	51.440
10	10	Administrateur de 1ère classe	103.720
7	7	Administrateur de 2ème classe	54.300
6	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	34.450
3	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	11.710
<i>Services généraux</i>			
1	—	Agent de 1ère classe	—
2	2	Agent de 2ème classe	10.570
18	14	Agent de 3ème classe	60.790
54	46		361.780
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			24.765
			386.545
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			23.045
TOTAL			363.500

b) Le Service de la population, qui reprendra les fonctions de l'ancienne Division de la population;

c) Le Service des activités sociales, qui réunira les fonctions précédemment assumées par la Section des services sociaux et la Section de la défense sociale.

Un service central de secrétariat sera rattaché au Cabinet du Directeur.

En regroupant ces diverses unités administratives, pour en faire la nouvelle Direction des affaires sociales, on a pu réduire de 4 le nombre total des postes pour 1955.

Les fonctions et les tâches de la *Division des droits de l'homme* resteraient sensiblement les mêmes qu'en 1954. Cependant, le regroupement de certaines fonctions et tâches spéciales de la Division se traduit par une réduction du nombre des sections qui passe de 5 à 4 au maximum; grâce à une organisation interne ainsi rationalisée et au souci de souplesse qui continuera de marquer les affectations de personnel, il sera possible de faire l'économie de 8 postes.

Tableau 8-6. — Division des transports et des communications

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts Dollars
1954	1955		
1	1	Directeur	
		Traitement.....	17.400
		Indemnité de représentation.....	1.200
<i>Administrateurs</i>			
4	4	Administrateur hors classe	56.970
5	4	Administrateur de 1ère classe	42.570
3	3	Administrateur de 2ème classe	24.990
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	16.130
1	-	Administrateur adjoint de 2ème classe	-
<i>Services généraux</i>			
3	2	Agent de 2ème classe	10.950
7	7	Agent de 3ème classe	29.750
26	23		199.960
A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....			12.930
			212.890
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			12.790
TOTAL			200.100

En attendant que l'on ait achevé l'étude de l'organisation la plus efficace et pris toutes autres dispositions utiles en ce qui concerne les transports et les communications, il est

proposé de ne rien changer à la structure et au champ d'activité de la Division; on a toutefois prévu une première réduction de 3 postes permanents par rapport à 1954.

Tableau 8-7. — Division des stupéfiants

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts Dollars
1954	1955		
1	1	Directeur	
		Traitement.....	17.400
		Indemnité de représentation.....	500
<i>Administrateurs</i>			
3	3	Administrateur hors classe	41.150
4	3	Administrateur de 1ère classe	33.550
3	3	Administrateur de 2ème classe	27.170
4	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	26.380
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	11.270
<i>Services généraux</i>			
3	2	Agent de 1ère classe	13.060
4	4	Agent de 2ème classe	21.000
7	6	Agent de 3ème classe	25.540
1	1	Agent de 4ème classe	2.880
32	29		219.900
A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....			14.850
			234.750
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			14.050
TOTAL			220.700

En attendant que soit achevée l'étude de l'organisation la plus efficace, il est proposé de ne rien changer à la structure et au champ d'activité de la *Division des stupéfiants*; on a toutefois prévu une première réduction de 3 postes permanents par rapport à 1954.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6.400
1954:	7.000
1953:	4.833

Ce crédit couvre le paiement des heures supplémentaires effectuées à l'occasion des conférences, réunions de commissions et de comités et séances du Conseil dont le secrétariat est assuré par le Département ainsi que pendant les périodes de pointe.

Tableau 8-8. — Récapitulation

	Nombre de postes		Traitements bruts Dollars	Indemnité de cherté de vie Dollars	Ajustement pour mouvements de personnel Dollars	Totaux Dollars
	1954	1955				
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	72	63	487.040	31.035	31.075	487.000
Direction des affaires économiques.....	132	125	969.155	66.070	62.125	973.100
Bureau de statistique.....	92	94	632.560	44.765	40.625	636.700
Direction des affaires sociales.....	111	107	800.245	54.835	51.280	803.800
Division des droits de l'homme.....	54	46	361.780	24.765	23.045	363.500
Division des transports et des communications.....	26	23	199.960	12.930	12.790	200.100
Division des stupéfiants.....	32	29	219.900	14.850	14.050	220.700
TOTAL	519 ^a	487	3.670.640	249.250	234.990	3.684.900

^a Le chiffre de 519 postes indiqué pour 1954 comprend: 293 postes approuvés pour le Département des questions économiques, 219 postes approuvés pour le Département des questions sociales et 7 postes approuvés pour le Bureau du Directeur pour la coordination des institutions spécialisées et des questions économiques et sociales, qui était rattaché au Cabinet du Secrétaire général.

ARTICLE II

Groupes spéciaux d'experts	Dollars
	25.700
	1954: 34.750
	1953: 6.268

On prévoit que deux groupes spéciaux d'experts se réuniront en 1955:

1. Conformément aux résolutions 345 (XII) et 417 (XIV) du Conseil, on envisage de réunir en 1955 un groupe d'experts en vue d'encourager l'établissement de données de base plus nombreuses sur les ressources hydrauliques. Cette réunion entraînerait des dépenses estimées à 13.750 dollars (frais de voyage de 5 experts ainsi que leurs honoraires et leur indemnité de subsistance pour une période de 6 semaines).

Chapitre 9. — Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes

867.700 dollars

(1954: 931.400; 1953: 890.406)

Les fonctions du Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

Le Secrétaire général propose de modifier la structure de ce département qui serait organisé sur un modèle différent de celui de 1954. Les crédits demandés pour 1955 couvrent les dépenses du Cabinet du Sous-Secrétaire, de la Division de la tutelle et de la Division des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

Les changements apportés à la structure du Département sont exposés plus loin en détail; ils permettent de réduire le tableau d'effectif qui, en 1955, comprendra au maximum 105 postes contre 114 postes approuvés pour 1954.

Le Département continuera d'assurer le secrétariat de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et de ses sous-comités, du Comité du Sud-Ouest Africain, du Sous-Comité chargé du questionnaire, du Conseil de tutelle, du Comité permanent des pétitions, du Comité permanent des unions administratives, du Comité du développement de l'économie rurale et des commissions spéciales du Conseil de tutelle.

ARTICLE PREMIER

Traitements et salaires	Dollars
	867.700
	1954: 931.400
	1953: 890.406
i) Postes permanents	865.200
	1954: 929.600
	1953: 888.188

Les prévisions portent sur 104 postes permanents (tableau 9) et comprennent 2.590 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 2.790 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Le Cabinet du Sous-Secrétaire, qui remplira les fonctions assumées jusqu'à présent par le Cabinet du Secrétaire général adjoint, comprendra comme auparavant le fonctionnaire d'administration principal et son personnel, ainsi que le service de sténodactylographie.

La Division de la tutelle comprendra le Cabinet du Directeur avec un Directeur adjoint ayant le rang d'administrateur général, et 4 sections au lieu de 5 comme dans l'ancienne Division de la tutelle: la *Section des accords de tutelle*, la

2. La Sous-Commission des sondages statistiques a recommandé que le Secrétaire général réunisse un groupe spécial d'experts chargé de présenter, surtout à l'intention des pays où les données économiques et sociales font actuellement défaut, des recommandations sur le développement et l'application de méthodes de sondage déterminées. Les projets de convocation ont été jusqu'ici différés parce qu'on ne comptait, parmi le personnel supérieur, aucun statisticien spécialisé dans ce domaine. On pense maintenant que le groupe pourrait se réunir en 1955. Pour constituer un groupe suffisant d'experts en matière de sondage et de statisticiens connaissant bien les régions visées, on estime qu'il faudra réunir 7 experts pendant deux semaines environ; les frais de voyage, honoraires et indemnité de subsistance sont estimés à 12.000 dollars.

Section des pétitions, la *Section de recherche et d'analyse*, la *Section des rapports, des questionnaires et des visites*, cette dernière englobant deux des anciennes sections, savoir la *Section des questionnaires et des rapports territoriaux* et la *Section des visites*. Il est à noter qu'en plus des fonctions exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, la Division de la tutelle a assumé une nouvelle responsabilité: celle d'assurer le secrétariat du Comité du Sud-Ouest Africain qui est chargé par l'Assemblée générale [résolution 749 A (VIII)] d'examiner les renseignements portant sur la situation dans le Sud-Ouest Africain et de poursuivre les négociations avec le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, conformément à l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice.

La *Division des renseignements relatifs aux territoires non autonomes*, comprendra le *Cabinet du Directeur*, la *Section*

Tableau 9. — Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts Dollars
1954	1955		
—	1	Sous-Secrétaire	
		Traitement	23.000
		Indemnité	7.000
1	—	Secrétaire général adjoint	—
1	—	Directeur principal	—
1	2	Directeur	
		Traitements	32.400
		Indemnité de représentation	1.200
2	2	Administrateur général	31.870
<i>Administrateurs</i>			
13	13	Administrateur hors classe	175.860
21	19	Administrateur de 1ère classe	201.490
12	12	Administrateur de 2ème classe	103.740
19	15	Administrateur adjoint de 1ère classe	106.110
7	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	25.420
<i>Services généraux</i>			
4	3	Agent de 1ère classe	18.430
5	5	Agent de 2ème classe	26.500
23	22	Agent de 3ème classe	95.060
5	5	Agent de 4ème classe	15.190
114	104		863.270
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			57.190
			920.460
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			55.260
			TOTAL 865.200

d'Afrique, la Section de l'Asie et du Pacifique, la Section des Caraïbes et un Service des études spéciales (l'ancien Service de recherches spéciales). La Division aura à sa tête un Directeur, assisté d'un Directeur adjoint ayant le rang d'administrateur général.

Le Service des études spéciales continuera de faire des analyses de la situation générale dans les territoires non autonomes, d'après les renseignements communiqués par les Autorités administrantes en vertu de l'Article 73, e, de la Charte. Les fonctions de ce service seront plus étroitement coordonnées avec celles des sections géographiques existantes, ce qui permettra de réduire le nombre des postes pour l'ensemble de la Division.

Chapitre 10. — Département de l'information

2.562.500 dollars (1954: 2.656.590 dollars; 1953: 2.620.937 dollars)

Les fonctions du Département de l'information sont exposées dans le Recueil des règlements administratifs, vol. I, Organisation.

Pour 1955, le Secrétaire général propose de réduire l'effectif de ce département qui, au lieu des 288 postes approuvés pour 1954, compterait au maximum 272 postes. Cette réduction serait ménagée par la suppression de quelques postes et par une nouvelle répartition des fonctions entre les services existants du Département. Afin de compenser la réduction des effectifs, le Département s'efforcera, pour chaque moyen d'information, d'encourager la production extérieure sans frais pour les Nations Unies, de faire exécuter sous contrat, par des organismes étrangers à l'Organisation, un plus grand nombre de travaux et d'avoir plus largement recours aux arrangements selon lesquels les dépenses engagées sont par la suite amorties.

Les prévisions budgétaires pour 1955 ont été établies conformément aux principes énoncés dans le rapport de la Sous-Commission 8 de la Cinquième Commission¹ et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 595 (VI). Le crédit demandé couvre les dépenses du Cabinet du Sous-Secrétaire qui aura les mêmes fonctions que l'ancien Cabinet du Secrétaire général adjoint, de la Division des services spéciaux et de la distribution, de la Division de la presse et des publications, de la Division de la radiodiffusion et de la Division du cinématographe et de l'information visuelle.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	2.003.900
	1954: 2.088.090
	1953: 2.014.334

i) Postes permanents	1.994.900
	1954: 2.082.090
	1953: 2.008.858

Les prévisions portent sur 272 postes (tableau 10) et comprennent 4.190 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 4.050 dollars pour l'indemnité de non-résident. Elles tiennent compte de la suppression de 13 postes d'administrateur et de 3 postes de la catégorie des services généraux, ainsi que du transfert, effectué en 1954, de 3 postes de la catégorie des services généraux (agents de 2ème classe) au Bureau des services généraux (groupe du télétype).

Le Cabinet du Sous-Secrétaire comprendra une Section

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour, document A/C.5/L.172.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2.500
1954:	1.800
1953:	2.218

Les prévisions sont fondées sur les données des exercices passés et couvrent la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les secrétaires et commis immédiatement avant les sessions du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et pendant ces sessions. Elles comprennent également les crédits afférents aux heures supplémentaires que le personnel peut être appelé à effectuer pendant la session de l'Assemblée générale.

des services extérieurs, comme par le passé, ainsi que le Service administratif et le Service des centres d'information qui faisaient partie de l'ancienne Division de l'administration et de la distribution.

La Division des services spéciaux et de la distribution, qui groupe les anciennes Division de l'administration et de la distribution et Division des services spéciaux, comprendra 4 sections: Organisations non gouvernementales, Enseignement, Services du Siège, Ventes et distribution. Elle sera dirigée par un chef de division ayant le rang d'administrateur général.

La Division de la presse et des publications aura à sa tête un Directeur ayant le rang d'administrateur général, assisté d'un Directeur adjoint, et comprendra, comme auparavant, des sections techniques et linguistiques.

La Division de la radiodiffusion, dont la structure n'est pas modifiée, comprendra une section de la production radio-

Tableau 10. — Département de l'information

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			Dollars
—	1	Sous-Secrétaire	
		Traitement	23.000
		Indemnité	7.000
1	—	Secrétaire général adjoint	—
—	1	Sous-Secrétaire adjoint	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.500
1	—	Directeur principal	—
2	2	Directeur	
		Traitements	34.800
		Indemnités de représentation	2.200
6	5	Administrateur général	78.390
		Administrateurs	
18	18	Administrateur hors classe	238.480
47	41	Administrateur de 1ère classe	443.110
45	41	Administrateur de 2ème classe	349.460
26	25	Administrateur adjoint de 1ère classe	179.910
9	8	Administrateur adjoint de 2ème classe	42.610
		Services généraux	
16	16	Agent de 1ère classe	93.480
34	32	Agent de 2ème classe	154.730
73	72	Agent de 3ème classe	284.560
10	10	Agent de 4ème classe	31.400
288	272		1.984.630
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	137.610
			2.122.240
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	127.340
			TOTAL 1.994.900

phonique, un service central de radiodiffusion et plusieurs sections d'émissions en différentes langues. Elle sera également placée sous l'autorité d'un Directeur ayant le rang d'administrateur général, assisté d'un Directeur adjoint.

La *Division du cinématographe et de l'information visuelle*, dirigée par un chef de division ayant le rang d'administrateur général, comprendra, comme auparavant, 2 sections.

	<i>Dollars</i>
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	9.000
	1954: 6.000
	1953: 5.476

Le crédit demandé couvrira le paiement, selon les règles applicables, des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit aux fonctionnaires appelés à assurer le service des séances en dehors des heures de travail normales. Il comprend 3.500 dollars pour les heures supplémentaires effectuées pendant la session de l'Assemblée générale, poste qui figurait auparavant au chapitre premier des prévisions budgétaires.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	558.600
	1954: 568.500
	1953: 606.603
i) Fournitures et services photographiques	38.000
	1954: 38.000
	1953: 35.066

Pour établir l'état détaillé ci-après, on a suivi la disposition adoptée pour les prévisions des exercices précédents. Le programme comprend la préparation d'une documentation peu onéreuse qui, en raison de sa nature même, se prête à de multiples adaptations régionales. La distribution de documentation visuelle se fait uniquement sur demande.

	<i>Dollars</i>
1. Services essentiels de photographie	13.000
Reportages sur les débats et sur l'activité des missions des Nations Unies effectués par des photographes des Nations Unies ou achetés à des photographes étrangers à l'Organisation; équipement et fournitures pour le laboratoire photographique.	
2. Moyens d'information:	
(a) Documentation pour expositions: notamment matières premières, plans, travaux d'art et adaptations régionales	12.000
(b) Bandes pour projections fixes: notamment travaux d'art, établissement des titres en cinq langues, notes explicatives, reproductions photographiques, développement et matières premières, épreuves pour distribution et négatifs pour reproduction, plus nouvelles commandes de bandes antérieures	13.000
	38.000

	<i>Dollars</i>
ii) Fournitures et services cinématographiques	172.000
	1954: 172.700
	1953: 199.349

Pour les films, le programme prévoit la continuation des

services répondant aux besoins régionaux, notamment à ceux des régions sous-développées. Il est entendu, cependant, que l'on s'attachera davantage à encourager la production extérieure selon un plan coordonné.

	<i>Dollars</i>	
1. Services essentiels, films de cinéma et de télévision	55.000	
(a) Actualités et films pour la télévision. Pellicules vierges et frais de développement et de montage pour compte rendu cinématographique des débats des Nations Unies	30.000	<i>Dollars</i>
(b) Location de matériel dont l'emploi trop rare ne justifie pas l'achat	1.000	
(c) Reportages régionaux sur les missions des Nations Unies. Huit pays, à raison de 1.500 dollars par pays en moyenne	12.000	
(d) Cinémathèque. Achat de bandes d'actualités et coût des fournitures, copies, contretypes et copies originales pour la cinémathèque	12.000	
2. Encouragement à la production extérieure	20.500	<i>Dollars</i>
(a) Essais et scénarios (10 à raison de 300 dollars chacun) destinés à aider la production régionale	3.000	
(b) Fourniture de pellicule vierge à des producteurs régionaux, notamment à ceux des pays sous-développés, afin de les aider à réaliser des films	2.500	
(c) Reproduction de bandes de la cinémathèque aux fins de productions extérieures	2.000	
(d) Collaboration avec les producteurs du commerce. Participation aux frais des productions entreprises conjointement	5.000	
(e) Courts métrages à l'intention des diverses régions. Montages cinématographiques destinés aux actualités et à la télévision, commentaires synchronisés. Trente bandes de 300 à 1.200 pieds, tirées chacune à 10 exemplaires	8.000	
3. Production adaptée aux besoins des différentes régions	53.500	

Comme par le passé, le programme de production est caractérisé par sa souplesse et par l'utilisation des bandes à des fins multiples. Afin de répondre aux besoins des différentes régions, on utilisera les bandes portant sur les débats et sur les missions des Nations Unies pour préparer des films d'actualités, des programmes de télévision et des revues de l'écran. Toutes les ressources de la cinémathèque seront également utilisées pour la préparation de courts métrages à scénario, adaptés aux besoins des différentes régions et accompagnés de commentaires dans les langues appropriées. Les films préparés à l'intention d'une région seront adaptés de façon à pouvoir être utilisés dans d'autres régions. Les prévisions portent sur 13 bobines de bandes de reportage et 8 bobines de courts métrages et d'adaptations de coût variable.

	Dollars
4. <i>Distribution</i>	43.000
<p>Le programme de distribution prévoit la diffusion des films des Nations Unies dans 90 pays et territoires au total. Pour les bandes d'actualités, qui sont remises à des distributeurs commerciaux, les frais de distribution initiale sont moins importants. Dans les régions sous-développées, les films sont le plus souvent distribués gratuitement, mais, ailleurs, le système de distribution permet généralement de couvrir les dépenses ou même de faire des bénéfices.</p>	
	<i>Dollars</i>
(a) Fourniture de contretypes, de tirages à grain fin et d'annonces. Huit bobines à 3.500 dollars par bobine. Treize bobines à 775 dollars par bobine	38.000
(b) Fourniture de tirages supplémentaires de films, afin d'en pourvoir de nouveaux distributeurs	5.000
TOTAL	172.000

iii) <i>Services de radio</i>	334.600
	1954: 341.800
	1953: 357.647

Les prévisions sont réparties par région, selon la méthode adoptée dans les budgets précédents. Pour chaque région, les prévisions couvrent les frais de production des programmes et une participation proportionnelle à la location des émetteurs utilisés par les Nations Unies. Le Département a tenu compte de l'importance relative de la radiodiffusion comme moyen d'information dans les différentes régions du monde et s'est fondé sur les besoins régionaux et nationaux.

Le crédit de 7.000 dollars environ qui couvrirait la location des installations de transmission utilisées pour les émissions du samedi ne figure plus dans les prévisions puisqu'il a été décidé d'interrompre ces émissions en 1955. Les prévisions relatives aux émissions régionales sont donc les mêmes qu'en 1954; seul le crédit demandé pour les services généraux reflète la réduction de 7.000 dollars indiquée ci-dessus.

	Dollars	Dollars
1. SERVICE D'ÉMISSIONS POUR LE MOYEN-ORIENT		63.150
<i>A. — Programmes</i>		
(a) Émissions quotidiennes de 40 minutes en arabe.		
(b) Bulletins quotidiens de 10 à 15 minutes en amharique, hébreu, persan, pouchtou, turc et dari.		
(c) Programmes hebdomadaires enregistrés dans les langues ci-dessus. Traduction et lecture de bulletins quotidiens, à raison de 400 dollars par semaine	20.800	
Production de 13 programmes de 30 minutes, à raison de 450 dollars par programme	5.850	
Production de reportages hebdomadaires de 15 minutes, en deux langues, à raison de 100 dollars par reportage, pendant 40 semaines ..	8.000	
	<hr/>	
	34.650	

	Dollars	Dollars
B. — <i>Location des installations</i> (participation proportionnelle)		
Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	28.500	
2. SERVICE DES ÉMISSIONS TRANSPACIFIQUES		69.980
<i>A. — Programmes</i>		
(a) Bulletins quotidiens d'information en chinois, malais d'Indonésie, coréen, tagalog, thaï, ourdou et birman.		
(b) Traduction et lecture de bulletins quotidiens, à raison de 400 dollars par semaine, pendant 52 semaines	20.800	
(c) Traduction et production de 13 reportages de 30 minutes à raison de 450 dollars par reportage	5.850	
(d) Production de reportages de 15 minutes, trois fois par semaine, à raison de 100 dollars par reportage, pendant 40 semaines	12.000	
	<hr/>	
	38.650	

<i>B. — Location des installations</i> (participation proportionnelle)		
Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	31.330	
3. SERVICE D'ÉMISSIONS POUR L'AMÉRIQUE LATINE		64.340
<i>A. — Programmes</i>		
(a) Émissions quotidiennes de 90 minutes en espagnol, émissions quotidiennes de 15 minutes en portugais.		
(b) Production de bulletins quotidiens d'information — 260 programmes, à raison de 34 dollars par programme	8.840	
(c) Production de reportages de 30 minutes, à raison de 450 dollars par semaine, pendant 40 semaines ...	18.000	
(d) Production de reportages de 15 minutes, à raison de 200 dollars par semaine, pendant 40 semaines ...	8.000	
	<hr/>	
	34.840	

<i>B. — Location des installations</i> (participation proportionnelle)		
Préparation des enregistrements et location d'installations (participation proportionnelle) pour la diffusion des émissions vers les régions précitées .	29.500	
4. SERVICE D'ÉMISSIONS POUR L'EUROPE		56.450
<i>A. — Programmes</i>		
(a) Émissions quotidiennes en français, en russe, en hollandais, en grec, en serbo-croate et en danois.		
(b) Programmes hebdomadaires en tchèque, en norvégien et en suédois.		
(c) Traduction et lecture de bulletins quotidiens d'information en trois langues, à raison de 100 dollars par langue et par semaine, pendant 52 semaines, et en une langue à raison de 100 dollars par semaine pendant 26 semaines	18.200	

	Dollars	Dollars
(d) Treize reportages de 30 minutes à raison de 450 dollars chacun	5.850	
(e) Production de reportages de 15 minutes, à raison de 100 dollars chacun, trois fois par semaine pendant 26 semaines	7.800	
	<hr/>	
	31.850	

B. — *Location des installations*
(participation proportionnelle)

Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	24.600	
5. SERVICE D'ÉMISSIONS EN LANGUE ANGLAISE		43.780

A. — *Programmes*

(a) <i>United Nations Today</i> , revue quotidienne de l'actualité diffusée dans tous les Etats-Unis et le Canada, annonceurs supplémentaires à raison de 34 dollars par émission	5.290	
(b) <i>On the Record</i> , émission hebdomadaire d'informations et d'interviews, diffusée par les réseaux nationaux des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Union Sud-Africaine, à raison de 34 dollars par semaine, pendant 40 semaines	1.360	
(c) <i>Memo from the UN</i> , reportage hebdomadaire spécialement destiné aux auditeurs de langue anglaise hors des Etats-Unis, à raison de 100 dollars par semaine, pendant 52 semaines	5.200	
(d) <i>UN Story</i> , programme enregistré de 15 minutes, sur l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, diffusé dans tous les pays de langue anglaise, à raison de 300 dollars par semaine, pendant 52 semaines	15.600	
	<hr/>	
	27.450	

B. — *Location des installations*
(participation proportionnelle)

Préparation des enregistrements et location d'installations (participation proportionnelle) pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	16.330	
6. SERVICES GÉNÉRAUX		36.900

Ces prévisions couvrent les frais de gestion relatifs aux installations et services qui intéressent toutes les régions, notamment l'envoi de télégrammes de presse rendant compte des travaux des commissions dans les diverses parties du monde; elles couvrent également la préparation de reportages types sur l'assistance technique destinés à être adaptés et diffusés dans un grand nombre de langues.

Dollars Dollars

A. — *Services de radiodiffusion*

(a) Circuits de relais pour la réception au Siège des informations nécessaires aux émissions. A cette fin, on a recours à des firmes commerciales qui appliquent des tarifs fixes	7.000	
(b) Préparation du canevas et du fond sonore de 13 reportages destinés à être adaptés dans diverses langues	11.900	
	<hr/>	
	18.900	

B. — *Télévision*

Participation de l'Organisation aux frais de gestion et de production du pool international de télévision, qui fournit des reportages télévisés en direct et des enregistrements sur kinescope des programmes des Nations Unies aux réseaux abonnés à ce nouveau service; cette participation couvre des reportages quotidiens directs et des revues hebdomadaires enregistrées au kinescope dans les langues officielles ou dans d'autres langues, selon les besoins

iv) <i>Services de télétype et de télécommunication</i>	1.700	
	1954:	1.700
	1953:	1.005

Le crédit demandé couvre les frais effectifs de location.

v) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance de représentants d'organisations nationales et internationales</i>	11.000	
	1954:	13.000
	1953:	11.890

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage de représentants d'importantes organisations nationales et internationales — notamment de lauréats des concours annuels — qui sont invités à visiter le Siège ou les bureaux régionaux des Nations Unies et à y étudier le fonctionnement de l'Organisation. Vu l'intérêt soulevé par le concours de 1953, il apparaît nécessaire de continuer ce projet en 1955, tout en tenant compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le nombre des lauréats qui viendront au Siège des Nations Unies pour une période de quatre semaines serait ramené de 10 à 7. On se propose également, dans la limite des fonds disponibles à cet effet, d'octroyer de 6 à 10 prix à des lauréats qui passeront deux semaines dans un bureau régional des Nations Unies, par exemple à Genève, à Bangkok ou à Santiago. Il convient de noter que divers comités nationaux ont été invités à décerner d'autres prix au moyen de leurs propres ressources.

vi) <i>Abonnements aux services d'agences d'information</i>	1.300	
	1954:	1.300
	1953:	1.646

Le crédit demandé couvre les frais effectifs d'abonnement aux communiqués télégraphiques des agences internationales d'information qu'utilisent les correspondants de la presse et de la radio.

Chapitre 11. — Département des conférences

6.168.300 dollars (1954: 6.336.810 dollars; 1953: 6.131.883 dollars)

Le Département des conférences comprend les services qui formaient précédemment le Bureau des documents, la Section des conférences et la Bibliothèque.

Les fonctions de ces divers services sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

Le budget de 1955 prévoit des crédits pour le Cabinet du Sous-Secrétaire chargé du Département des conférences (auquel seront rattachés un Groupe du contrôle des séances et un Groupe du contrôle de la rédaction), un Service linguistique, un Service des publications et des impressions, un Service de sténodactylographie et la Bibliothèque.

Les prévisions du présent chapitre ne comprennent pas les crédits demandés pour la Bibliothèque, qui font l'objet du chapitre 11a. Elles font apparaître une nouvelle réduction du personnel dont l'effectif doit passer d'un total de 946 postes approuvés pour 1954 à un maximum de 907 postes en 1955. La suppression de 39 postes est le résultat des premières mesures prises dans le cadre du programme de réorganisation qui, selon les prévisions du Secrétaire général, diminuera le volume du travail que ce département devra effectuer en 1955 et en 1956.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	6.168.300
	1954: 6.336.810
	1953: 6.131.883

i) Postes permanents	6.080.300
	1954: 6.243.210
	1953: 6.019.457

Les prévisions comprennent 14.520 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 19.525 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 11-1. — Cabinet du Sous-Secrétaire

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
-	1	Sous-Secrétaire	
		Traitement	23.000
		Indemnité	7.000
1	-	Secrétaire général adjoint	-
1	1	Administrateur général	15.000
<i>Administrateurs</i>			
2	2	Administrateur hors classe	23.550
7	6	Administrateur de 1ère classe	62.610
6	6	Administrateur de 2ème classe	53.060
2	-	Administrateur adjoint de 1ère classe	-
<i>Services généraux</i>			
2	2	Agent de 1ère classe	11.460
6	7	Agent de 2ème classe	36.190
6	4	Agent de 3ème classe	17.590
33	29		249.460
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	16.140
			265.600
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	15.940
			TOTAL 249.660

Cabinet du Sous-Secrétaire

Les 29 postes demandés pour le Cabinet du Sous-Secrétaire en 1955 comprennent 6 postes pour le Cabinet proprement dit, qui assumera les fonctions précédemment exercées par

le Cabinet du Secrétaire général adjoint, 9 postes pour le Groupe du contrôle des séances — soit un poste de moins que le total approuvé pour les mêmes fonctions en 1954 — et 14 postes pour le Groupe du contrôle de la rédaction, qui faisait antérieurement partie de la Division du contrôle des documents.

Tableau 11-2. — Service linguistique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Directeur	
		Traitement	16.600
		Indemnité de représentation	1.000
1	1	Administrateur général	17.000
<i>Administrateurs</i>			
7	8	Administrateur hors classe	107.630
107	108	Administrateur de 1ère classe	1.157.300
266	259	Administrateur de 2ème classe	2.177.630
6	7	Administrateur adjoint de 1ère classe	45.980
<i>Services généraux</i>			
18	17	Agent de 1ère classe	103.540
28	26	Agent de 2ème classe	130.120
41	44	Agent de 3ème classe	173.980
5	2	Agent de 4ème classe	6.690
480	473		3.937.470
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	285.580
			4.223.050
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	282.940
			TOTAL 3.940.110

Service linguistique

Le Service linguistique sera placé sous l'autorité d'un Directeur qui assumera également les fonctions d'adjoint au Sous-Secrétaire et sera chargé, à ce titre, de coordonner les travaux des différents services, la Bibliothèque non comprise. Outre le Cabinet du chef de service (41 postes, dont 18 pour le Contrôle des documents et 14 pour le Groupe central de documentation), ce service comprendra 8 sections: la Section anglaise, la Section française, la Section espagnole, la Section russe, la Section chinoise, la Section d'interprétation, la Section des sténographes-rédacteurs de séance et la Section d'édition des documents officiels. On trouvera plus loin des renseignements détaillés sur les effectifs et les travaux de ces sections. Pour la coordination des diverses activités du Service linguistique, le Directeur sera assisté, d'une part, d'un administrateur général qui s'occupera du service des séances en ce qui concerne les interprètes, les sténographes-rédacteurs, les rédacteurs de comptes rendus et les rédacteurs éditeurs, et, d'autre part, d'un administrateur hors classe qui s'occupera des cinq sections de traduction.

Section anglaise. — Le crédit demandé correspond à un effectif de 40 postes, comme en 1954. Sur les 27 traducteurs prévus (administrateurs de 2ème classe), 17 en moyenne assurent pendant toute l'année la rédaction ou la traduction de comptes rendus analytiques ainsi que la traduction des parties de comptes rendus sténographiques dont le texte original est rédigé dans une langue autre que l'anglais. Pour établir cette moyenne, on a tenu compte du nombre des traducteurs qui ont été affectés à ce travail particulier pendant les vingt derniers mois. En ce qui concerne les autres travaux de traduction que la Section doit effectuer, leur volume s'est maintenu à un niveau à peu près stable depuis 1950: 15.000

pages par an; ces travaux sont confiés aux 10 autres traducteurs de la section. En outre, on prévoit 9 traducteurs ayant le rang d'administrateur de 1ère classe pour assurer la révision des documents traduits et 3 fonctionnaires de la catégorie des services généraux pour les travaux de secrétariat de la Section.

Section française. — Le crédit demandé correspond à un effectif de 84 postes, comme en 1954. Sur les 58 traducteurs prévus (administrateurs de 2ème classe), 17 en moyenne assurent pendant toute l'année la rédaction ou la traduction de comptes rendus analytiques ainsi que la traduction des parties de comptes rendus sténographiques dont le texte original est rédigé dans une langue autre que le français. En outre, on prévoit qu'en moyenne 3 traducteurs seront affectés pendant une grande partie de l'année à l'échelon avancé, dans le bâtiment des conférences, pour y traduire rapidement en français des documents et propositions qui sont présentés en séance et que les délégations désirent examiner immédiatement. Pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale, la Section française fournit d'autre part 4 traducteurs au minimum pour compléter les équipes supplémentaires de rédacteurs-éditeurs chargés de l'édition des documents officiels de l'Assemblée générale. Les autres traducteurs de la Section, au nombre de 38, sont chargés de traduire les documents de caractère général dont le volume, à peu près stable depuis 1950, est de 50.000 pages environ chaque année. En outre, on prévoit 21 traducteurs ayant le rang d'administrateur de 1ère classe pour assurer la révision des documents traduits et 4 fonctionnaires de la catégorie des services généraux pour les travaux de secrétariat de la Section.

Section espagnole. — En ce qui concerne cette section, on demande un total de 69 postes pour 1955, ce qui représente un accroissement de 4 postes par rapport au nombre des postes approuvés pour 1954. Cette section traduit en espagnol tous les documents, notamment les documents officiels (comptes rendus sténographiques et comptes rendus analytiques) et autres publications des Nations Unies. Pour les deux dernières années, le volume des documents à traduire a été en moyenne de 40.000 à 42.000 pages par an. En plus de ce travail, la Section espagnole doit aussi liquider un arriéré de traduction, comprenant notamment des documents officiels des années antérieures, savoir de la période allant de 1946 à 1950 inclusivement. On estime qu'il restera 11.000 pages à traduire en 1955. La Section n'assure pas la rédaction de comptes rendus, mais, pendant les sessions de l'Assemblée générale et de ses commissions ainsi que pendant celles du Conseil économique et social et de ses commissions techniques où l'espagnol est langue de travail, elle traduit immédiatement les comptes rendus analytiques anglais ou français de sorte que la publication du texte espagnol s'effectue dans les délais rigoureux fixés pour les documents rédigés dans chacune des langues de travail. Sur les 47 traducteurs prévus (administrateurs de 2ème classe), 13 en moyenne sont affectés à ce travail particulier pendant toute l'année. Les autres traducteurs, au nombre de 34, seront chargés de traduire les autres documents courants ainsi que l'arriéré. En outre, on prévoit 17 traducteurs ayant le rang d'administrateur de 1ère classe pour assurer la révision des documents traduits et 4 fonctionnaires de la catégorie des services généraux pour les travaux de secrétariat de la Section.

Section russe. — Cette section traduit tous les documents officiels qui doivent être publiés en russe. Elle traduit aussi en russe, sur demande, des documents ou publications rédigés dans une autre langue officielle. Le nombre des postes demandés pour 1955 est de 51 contre 52 postes approuvés pour 1954. Un poste de commis de 3ème classe est supprimé. Le volume des documents à traduire s'est régulièrement

accru, passant de 33.500 pages en 1950 à 37.000 pages en 1953. Ces Chiffres comprennent la liquidation régulière de l'arriéré de traduction des documents officiels des années précédentes. Cependant, vu le nombre croissant des documents courants dont la traduction en russe est demandée, la liquidation de l'arriéré a été inévitablement retardée depuis 1950. La Section ne négligera aucun effort pour continuer de réduire cet arriéré qui ne s'élève plus maintenant qu'à 16.500 pages.

Section chinoise. — Cette section traduit en chinois, selon les besoins, tous documents rédigés dans une autre langue officielle. Le volume du travail courant de cette section est resté à peu près stable depuis 1950 et correspond à 20.000 pages de texte anglais original par an. L'arriéré diminue chaque année à une cadence régulière, mais il reste encore 25.700 pages à traduire. En ce qui concerne cette section, on demande un total de 68 postes pour 1955, ce qui représente une diminution de 4 postes par rapport au nombre des postes approuvés pour 1954. Le personnel de cette section pourra affectuer tout le travail courant et poursuivre la liquidation de l'arriéré au rythme de 5.000 pages par an environ.

Autres sections. — On prévoit un total de 68 postes pour la Section d'interprétation, 27 postes pour la Section des sténographes-rédacteurs de séance et 25 postes pour la Section d'édition des documents officiels. Pour déterminer les besoins de personnel de ces trois sections, on s'est fondé sur les données de l'exercice 1953; le nombre des postes demandés est le même que celui que l'Assemblée générale avait approuvé pour 1954.

Service des publications et des impressions. — Ce service se compose du Cabinet du chef de service et de trois sections. Le Cabinet du chef de service, qui compte 15 postes, comprend le personnel central chargé des opérations d'enregistrement et de contrôle, antérieurement confiées à la Section de la distribution, qui sont nécessaires pour arrêter les plans de reproduction et de distribution des documents.

Tableau 11-3.— Service des publications et des impressions

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			Dollars
1	1	Administrateur général	13.660
		<i>Administrateurs</i>	
1	1	Administrateur hors classe	11.500
2	1	Administrateur de 1ère classe	10.760
8	8	Administrateur de 2ème classe	70.050
30	29	Administrateur adjoint de 1ère classe	208.140
5	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	25.050
		<i>Services généraux</i>	
25	25	Agent de 1ère classe	147.270
51	51	Agent de 2ème classe	237.220
43	39	Agent de 3ème classe	161.930
66	58	Agent de 4ème classe	201.500
232	218		1.087.080
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			83.720
			1.170.800
Salaire des travailleurs manuels.....			42.090
			1.212.890
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel...			72.780
			TOTAL 1.140.110

Section des services d'imprimerie. — On demande un total de 51 postes pour cette section, contre 52 postes approuvés pour 1954.

Section de la reproduction des documents. — Le nombre total des postes prévus pour cette section en 1955, non compris les travailleurs manuels, est de 95 contre 100 postes approuvés pour 1954. Malgré l'augmentation continue du volume de travail, on a pu supprimer 5 postes en poussant davantage la mécanisation des travaux de reproduction des documents, sans faire appel aux services d'entreprises extérieures.

Tableau 11-4. — Service de sténodactylographie

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
<i>Administrateurs</i>			
—	1	Administrateur de 2ème classe	7.470
1	—	Administrateur adjoint de 1ère classe	—
<i>Services généraux</i>			
3	4	Agent de 1ère classe	22.560
23	22	Agent de 2ème classe	105.510
174	160	Agent de 3ème classe	603.040
201	187		738.580
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			59.740
			798.320
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			47.900
TOTAL			750.420

Section de la distribution. — Le nombre total des postes approuvés pour cette section en 1954 était de 62; on ne demande que 57 postes pour 1955.

On prévoit, d'autre part, que le service emploiera de façon continue 11 travailleurs manuels.

Service de sténodactylographie. — L'Assemblée générale avait approuvé un total de 201 postes pour ce service en 1954. On ne demande que 187 postes pour 1955, 14 postes étant supprimés. L'ensemble des 187 postes se répartira à peu près comme suit: Cabinet du chef de service: 3 postes; service de sténodactylographie anglais: 49 postes; service de sténodactylographie français: 57 postes; service de sténodactylographie espagnol: 42 postes et service de sténodactylographie russe: 36 postes.

Dollars

ii) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* 88.000

1954: 93.600

1953: 112.426

Les prévisions sont fondées sur les données des exercices précédents et comprennent 55.000 dollars pour les dépenses normales de l'année et 33.000 dollars pour les dépenses supplémentaires auxquelles il faudra faire face pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale. Ces dernières dépenses figuraient précédemment au chapitre premier intitulé: l'Assemblée générale, ses commissions et comités.

Tableau 11-5. — Récapitulation

	Nombre de postes		Traitements bruts	Indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1954	1955				
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	33	29	249.460	16.140	15.940	249.660
Service linguistique.....	480	473	3.937.470	285.580	282.940	3.940.110
Service des publications et des impressions	232 ^a	218 ^a	1.129.170 ^b	83.720	72.780 ^b	1.140.110 ^b
Service de sténodactylographie.....	201	187	738.580	59.740	47.900	750.420
TOTAL	946^c	907^a	6.054.680^b	445.180	419.560^b	6.080.300^b

^a Non compris les travailleurs manuels.

^b Y compris le salaire des travailleurs manuels.

^c Le total de 946 postes indiqué pour 1954 comprend 939 postes approuvés au titre du Bureau des documents, 4 postes approuvés pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et des services généraux et 10 postes approuvés pour la Section des conférences. Sont exclus de ce total 7 postes approuvés pour le Service de la correspondance qui relève maintenant du Bureau des services généraux. Enfin, ce total ne comprend pas les travailleurs manuels.

Chapitre 11a. — Bibliothèque

489.000 dollars (1954: 474.720 dollars; 1953: 467.103 dollars)

La Bibliothèque, qui relevait auparavant du Cabinet du Secrétaire général, dépend maintenant du Département des conférences qui en assure la direction administrative. Son organisation et ses fonctions sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation. En outre, la Section des archives qui était placée sous l'autorité de l'ancien Bureau des services généraux a été rattachée à la Bibliothèque.

Au début de 1954, la bibliothèque annexe du Service juridique a été fondue avec celle du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; en conséquence, il n'y a plus que trois bibliothèques annexes desservant trois départements au lieu de quatre: une pour le Département des affaires économiques et des affaires sociales, une pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité et le Service juridique et

la dernière pour le Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Sous l'étroite surveillance administrative et technique de la bibliothèque principale, ces bibliothèques annexes continuent de servir le personnel des départements intéressés qui effectue des travaux de recherche.

Les prévisions pour 1955, comme celles des années précédentes, ont été établies conformément aux principes définis dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale intitulé: Principes et organisation de la Bibliothèque (A/C.5/298)¹ et sont fondées sur un programme de travail identique à celui qui figure en détail dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 1954.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Cinquième Commission, Annexes*, vol. I, point 39 de l'ordre du jour.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	476.000
1954:	461.720
1953:	454.783
i) Postes permanents	474.600
1954:	460.320
1953:	453.363

Les prévisions portent sur 85 postes permanents, comme en 1954; elles comprennent 2.130 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 1.220 dollars pour l'indemnité de non-résident.

A l'origine, l'Assemblée générale avait approuvé 79 postes pour 1954 mais leur nombre s'est accru de 6 en raison du transfert à la Bibliothèque de la Section des archives, comme il est dit plus haut.

Les prévisions font apparaître la suppression de 2 postes d'administrateur (un administrateur adjoint de 1ère classe et un administrateur adjoint de 2ème classe) et d'un poste de la catégorie des services généraux (un agent de 4ème classe). Cependant, le nombre total des postes est le même qu'en 1954 car on a créé 3 postes des services généraux en remplacement de postes qui, jusqu'à présent, avaient été occupés par des agents temporaires. Cette mesure est justifiée par le caractère continu des travaux confiés aux titulaires de ces postes.

On propose de porter de la 2ème à la 1ère classe un poste d'agent de la catégorie des services généraux. En raison de la suppression d'un poste d'administrateur au Service de l'index analytique des documents, les fonctions antérieurement assumées par un rédacteur de la catégorie des administrateurs ont été réparties entre le chef du service et le commis de rédaction de 1ère classe déjà mentionné. Ces attributions supplémentaires justifient le changement de classe.

	Dollars
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1.400
1954:	1.400
1953:	1.420

Chapitre 12. — Bureau des services généraux

2.976.000 dollars (1954: 3.109.270 dollars; 1953: 3.160.663 dollars)

Le nouveau Bureau des services généraux, tel que le Secrétaire général propose de l'organiser, groupera les services de l'ancien Bureau du même nom, le Service des missions (Service mobile, Groupe du Siège) et le Service des plans de construction du Siège.

Les fonctions de ces divers services sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. 1, Organisation.

Le Bureau des services généraux comprendrait les quatre services suivants: Service des communications et des archives, Service des achats et des transports, Service des bâtiments et Service des missions. Pour organiser ainsi le Bureau, on a regroupé les fonctions connexes et diminué le nombre des services et de leurs subdivisions afin de déterminer clairement les attributions respectives et de supprimer les doubles emplois.

Les dépenses de l'Administration postale des Nations Unies font l'objet d'un article distinct du présent chapitre.

Si l'on fait abstraction des crédits demandés pour l'Administration postale des Nations Unies, les prévisions présentées

Tableau 11a. — Bibliothèque

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Directeur	16.000
<i>Administrateurs</i>			
2	2	Administrateur hors classe	25.870
5	5	Administrateur de 1ère classe	50.950
4	4	Administrateur de 2ème classe	34.810
15	14	Administrateur adjoint de 1ère classe	94.680
10	9	Administrateur adjoint de 2ème classe	50.650
<i>Services généraux</i>			
1	2	Agent de 1ère classe	10.310
11	10	Agent de 2ème classe	46.080
20	23	Agent de 3ème classe	90.760
16	15	Agent de 4ème classe	49.360
85	85		469.370
<i>A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....</i>			35.360
			504.830
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....</i>			30.230
TOTAL			474.600

Ce crédit est demandé pour permettre de maintenir la Bibliothèque ouverte lorsque des séances ont lieu en dehors des heures normales de travail.

ARTICLE II

	Dollars
i) Services contractuels et fournitures de bibliothèque	13.000
1954:	13.000
1953:	12.320

Ces prévisions comprennent 11.000 dollars pour couvrir le coût des services de bibliographie et de prêts entre bibliothèques fournis sous contrat par de grandes bibliothèques de recherche, ainsi que 2.000 dollars pour l'acquisition de fiches de catalogue et autres fournitures de bibliothèque.

ici font apparaître une réduction importante des effectifs du Bureau des services généraux. Alors que l'Assemblée générale avait approuvé 508 postes pour 1954, on n'en demande que 459 pour 1955.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	2.853.000
1954:	3.020.270
1953:	3.096.473
i) Postes permanents	2.748.000
1954:	2.896.370
1953:	2.891.687

Les prévisions comprennent 3.450 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 4.620 dollars pour l'indemnité de non-résident.

ment, notamment de la comptabilité-matières pour les marchandises, les fournitures et le matériel; elle assure aussi le contrôle des factures et de l'escompte consenti par les fournisseurs. Elle est d'autre part responsable du service des transports et assume les fonctions de l'ancienne Section des voyages. Enfin, c'est d'elle que dépend le groupe de sténodactylographes du Service.

Section des achats et de la vérification. — On demande 19 postes pour cette section qui est chargée d'acheter et de distribuer les fournitures et le matériel et qui assure l'entretien et la réparation des machines de bureau.

Section des expéditions. — On demande 17 postes pour cette section qui est chargée de toutes les opérations d'expédition concernant le matériel de l'Organisation et le mobilier des fonctionnaires et notamment de la réception et de l'inspection du matériel de toute sorte. En outre, elle s'occupe du magasinage ainsi que des transports par camions.

Tableau 12-4. — Service des bâtiments

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Administrateur général	Dollars 15.400
		<i>Administrateurs</i>	
2	2	Administrateur de 1ère classe	22.200
5	6	Administrateur de 2ème classe	51.750
5	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14.980
		<i>Services généraux</i>	
5	9	Agent de 1ère classe	47.230
24	23	Agent de 2ème classe	108.860
54	101	Agent de 3ème classe	365.510
100	35	Agent de 4ème classe	108.700
196	179		734.630
<i>A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....</i>			60.180
			794.810
<i>Salaire des travailleurs manuels.....</i>			553.580
			1.348.390
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....</i>			80.900
			TOTAL 1.267.490

Service des bâtiments

Pour ce service, on demande 179 postes alors que l'Assemblée générale en avait approuvé 196 pour 1954. Les modifications apportées aux horaires de travail du Service de sécurité, notamment pour tenir compte des besoins du service de nuit, ont facilité une réorganisation du corps des gardes qui permettra de supprimer 16 postes permanents et de réduire les dépenses entraînées par l'emploi de personnel temporaire d'un montant correspondant à 18 postes; on pourra aussi comprimer de façon sensible les dépenses pour heures supplémentaires et sursalaire de nuit. Afin que l'échelle des salaires des gardes corresponde aux niveaux des salaires les plus élevés payés dans la ville de New-York pour

un travail analogue, on propose de porter 4 postes de chef de la 2ème à la 1ère classe de la catégorie des services généraux et 47 postes de garde de la 4ème à la 3ème classe de la catégorie des services généraux.

Le Service comprendrait le Cabinet du chef de service (avec 4 postes, soit 2 de moins qu'en 1954) et 3 sections.

Section des services centraux. — On demande 20 postes pour cette section qui aura pour tâche de surveiller de façon continue toutes les opérations rémunératrices, notamment celles du restaurant des délégués, de la cafétéria, du comptoir de souvenirs et du garage. Cette section s'occupera également des bureaux de renseignements destinés au public et de la délivrance des billets d'admission aux séances qui se tiennent au Siège.

Section technique de l'entretien. — On demande 15 postes pour cette section qui est chargée de toutes les fonctions relatives à l'entretien des bâtiments, y compris la surveillance du personnel contractuel engagé pour le nettoyage des locaux et l'entretien de l'appareillage électrique. Les prévisions comprennent un nouveau poste d'administrateur de 2ème classe qui sera occupé par un ingénieur chargé d'assister le chef de section.

Section de la sûreté et de la sécurité. — Aucune modification n'est apportée aux fonctions de cette section si ce n'est qu'elle sera chargée aussi de délivrer les laissez-passer aux fonctionnaires du Secrétariat et les cartes d'identité des personnes accréditées auprès de l'Organisation.

On prévoit, d'autre part, que le Service emploiera de façon continue, en 1955, 136 travailleurs manuels environ.

Tableau 12-5. — Service des missions

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Administrateur général	Dollars 14.290
		<i>Administrateurs</i>	
2	2	Administrateur de 1ère classe	21.080
2	2	Administrateur de 2ème classe	17.460
3	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14.980
		<i>Services généraux</i>	
2	1	Agent de 2ème classe	5.190
2	4	Agent de 3ème classe	17.520
12	12		90.520
<i>A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....</i>			6.350
			96.870
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....</i>			5.870
			TOTAL 91.000

L'organisation du Service des missions (Service mobile, Groupe du Siège), qui relevait de l'ancien Département des services administratifs et financiers, ne serait pas modifiée. On demande 12 postes pour ce service, soit le même nombre que dans le tableau d'effectif approuvé pour 1954.

Tableau 12-6. — Récapitulation

	Nombre de postes		Traitements bruts	Indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1954	1955				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Directeur.....	4	6	60.740	3.370	3.850	60.260
Service des communications et des archives.....	210	194	835.860	67.220	54.180	848.900
Service des achats et des transports.....	86 ^a	68 ^a	483.460 ^b	27.550	30.660 ^b	480.350 ^b
Service des bâtiments.....	196 ^a	179 ^a	1.288.210 ^b	60.180	80.900 ^b	1.267.490 ^b
Service des missions.....	12	12	90.520	6.350	5.870	91.000
TOTAL	508^c	459^a	2.758.790^b	164.670	175.460^b	2.748.000^b

^a Non compris les travailleurs manuels.

^b Y compris le salaire des travailleurs manuels.

^c Le total de 508 postes indiqué pour 1954 comprend, outre les 491 postes approuvés au titre de l'ancien Bureau des services généraux, 2 des postes approuvés pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et des services généraux, 3 postes d'opérateurs de télétype approuvés pour le Département de l'information, 12 postes approuvés pour le Service des missions (Service mobile, Groupe du Siège) et 7 postes approuvés pour le Service de correspondance qui était rattaché à l'ancien Bureau des documents. Sont exclus de ce total: un poste qui relève maintenant du Service financier, et les 6 postes de la Section des archives qui a été rattachée à la Bibliothèque. Enfin, ce total ne comprend pas les travailleurs manuels.

ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	Dollars
1954:	105.000
1953:	123.900
	204.786

Ces prévisions tiennent compte de la réduction des dépenses ménagée par la réorganisation du Service de sécurité et le renforcement du contrôle administratif sur les heures supplémentaires et les heures de travail ouvrant droit au sursalaire de nuit. Le crédit demandé comprend 25.000 dollars pour le sursalaire de nuit et 80.000 dollars pour les heures supplémentaires. Outre les besoins normaux du Bureau des services généraux, non compris l'Administration postale, cette dernière somme permettra de payer les heures supplémentaires effectuées pendant la session de l'Assemblée générale ainsi que pendant les week-ends en liaison avec le Service des visites accompagnées.

ARTICLE II

Administration postale des Nations Unies.....	Dollars
1954:	123.000
1953:	89.000
	64.190
i) Postes permanents.....	99.000
1954:	65.000
1953:	33.049

L'activité de l'Administration postale des Nations Unies s'est suffisamment stabilisée pour que l'on puisse déterminer avec assez d'exactitude le volume du travail à effectuer et les besoins de personnel. En 1954, 8 postes temporaires ont été pourvus pendant toute l'année, en plus des 13 postes permanents approuvés. Etant donné le volume du travail dont l'Administration postale aura probablement à s'acquitter, il sera nécessaire de conserver tous ces postes; on demande donc 21 postes pour 1955. Des crédits sont prévus dans un autre chapitre du budget pour le personnel temporaire qui sera employé en vertu de contrats spéciaux, lors de l'émission de nouveaux timbres, pour donner suite aux commandes d'enveloppes et cartes marquées "premier jour d'émission" et pour les ventes supplémentaires de timbres neufs en feuilles.

Les prévisions comprennent 240 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 240 dollars pour l'indemnité de non-résident.

Tableau 12-7. — Administration postale des Nations Unies

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
<i>Administrateurs</i>			
1	1	Administrateur de 2 ^e me classe	10.150
1	1	Administrateur adjoint de 1 ^{ère} classe	7.260
<i>Services généraux</i>			
2	3	Agent de 2 ^e me classe	14.730
9	16	Agent de 3 ^e me classe	65.570
13	21		97.710
A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....			7.420
			105.130
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			6.130
TOTAL			99.000

ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	Dollars
1954:	5.000
1953:	5.000
	5.790

Le crédit demandé est destiné à couvrir la rémunération des heures supplémentaires effectuées, d'une part, pendant les week-ends pour la vente des timbres au comptoir installé dans le bâtiment de l'Assemblée générale, et, d'autre part, à l'occasion de l'émission de nouveaux timbres.

ii) Impression de timbres-poste.....	Dollars
1954:	17.000
1953:	20.493

Le crédit demandé permettra de faire imprimer à peu près le même nombre de timbres qu'en 1954.

iv) Fournitures et services divers.....	Dollars
1954:	2.000
1953:	4.858

Le crédit demandé servira à couvrir les dépenses entraînées par la préparation d'expositions et autres formes de publicité.

Chapitre 13. — Personnel temporaire et consultants

510.000 dollars (1954: 747.000 dollars; 1953: 939.610 dollars)

En 1954, c'est le Service financier qui a géré les crédits ouverts pour les divers départements du Siège au titre du personnel temporaire et des consultants. Le Secrétaire général propose de maintenir cette centralisation en 1955 et d'inscrire en bloc dans un même chapitre du budget toutes les prévisions relatives à l'ensemble des services du Siège.

Le présent chapitre groupe donc les crédits prévus pour le personnel temporaire et les consultants qui étaient inscrits auparavant sous la rubrique des divers départements intéressés. Il comprend aussi les prévisions relatives au personnel qu'il faut engager à titre temporaire pendant la session de l'Assemblée générale pour assurer le service d'un plus grand nombre de séances et répondre à des besoins accrus (crédits antérieurement inscrits au chapitre premier) et les crédits destinés à couvrir les frais de remplacement des fonctionnaires détachés du Siège auprès de missions spéciales ou affectés à des services analogues (crédits antérieurement inscrits au chapitre 5). Les montants indiqués pour les dépenses des exercices précédents dans les divers chapitres ont été, le cas échéant, ajustés en conséquence.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Personnel temporaire</i>	440.000
	1954: 670.230
	1953: 856.549

Ces prévisions se décomposent comme suit:

	<i>1955</i> <i>(dollars)</i>	<i>1954</i> <i>(dollars)</i>	<i>1953</i> <i>(dollars)</i>
Personnel affecté au service de l'Assemblée générale	120.000	125.000	221.638
Remplacement de fonctionnaires en mission	70.000	110.900	128.693
Divers	250.000	434.330	506.218
	440.000	670.230	856.549

Les dépenses de la troisième catégorie se limitent normalement aux frais de remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et aux dépenses entraînées par le personnel supplémentaire qu'il faut engager pendant les périodes de pointe, lorsqu'il n'est pas possible de procéder, à l'intérieur du Secrétariat, à des mutations temporaires. Ce crédit couvrira également les services, à temps partiel, de médecins chargés de procéder à des examens médicaux ordinaires et à des examens spéciaux pour le compte du Service médical.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	70.000
	1954: 76.900
	1953: 83.061

Ce crédit permettra d'engager, pendant une période de courte durée ou de façon intermittente, des consultants particulièrement qualifiés pour effectuer d'importants travaux spécialisés que l'on ne peut confier au personnel régulier du Secrétariat.

Chapitre 14. — Frais de voyage du personnel

1 million de dollars (1954: 1.300.000 dollars; 1953: 1.009.793 dollars)

On a groupé dans ce nouveau chapitre tous les postes relatifs aux frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui figuraient antérieurement aux chapitres qui portent cette année le numéro 15 (Dépenses communes afférentes au personnel) et le numéro 16 (Charges communes); cette nouvelle présentation fait apparaître immédiatement le montant global des crédits nécessaires pour couvrir les frais de voyage du personnel du Siège à l'occasion du recrutement des mutations, du rapatriement, du congé dans les foyers et des missions.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Frais de voyage du personnel à l'occasion du recrutement, des mutations et du rapatriement</i>	265.000
	1954: 223.500
	1953: 288.640

Conformément à l'article 7.1 du Statut du personnel, l'Organisation des Nations Unies paie les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge à l'occasion du recrutement, des mutations ou de la cessation de service. L'analyse des mouvements de personnel en 1953 et les données du début de l'exercice 1954 permettent de dresser le tableau comparatif suivant:

Nombre de fonctionnaires — avec ou sans charges de famille — autorisés à voyager

	<i>A l'occasion du rapatriement</i>	<i>A l'occasion de mutations</i>	<i>A l'occasion du rapatriement</i>	<i>Total</i>	<i>Montant moyen des frais par fonctionnaire (dollars)</i>
Dépenses réelles de l'exercice 1953	123	26	146	295	981
Crédits ouverts pour l'exercice 1954	60	24	140	224	1.000
Dépenses de la période janvier-avril 1954 ..	33	22	54	107	999
Prévisions pour 1955 ..	60	40	165	265	1.000

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	645.000
	1954: 974.000
	1953: 628.692

En 1955, 500 fonctionnaires au total, accompagnés de 675 personnes à leur charge, auront droit au congé dans les foyers en vertu de l'article 5.3 du Statut du personnel et des dispositions du règlement du personnel modifiées conformément aux recommandations que l'Assemblée générale a faites à sa huitième session.

Le crédit demandé correspond au montant théorique des frais de voyage, diminué de 25 pour 100 pour tenir compte des mouvements de personnel, des ajournements volontaires du congé et d'autres facteurs.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ..	90.000
	1954: 102.500
	1953: 92.461

Les crédits ouverts pour l'exercice 1954 groupent les crédits demandés pour couvrir, d'une part, les frais de voyage des fonctionnaires des départements du Siège (100.000 dollars)—ces crédits étaient antérieurement inscrits au chapitre qui porte cette année le numéro 16 (Charges communes)—et, d'autre part, les frais de voyage du personnel du Service mobile des Nations Unies (2.500 dollars)—ces crédits étaient antérieurement inscrits au chapitre 5a. Le crédit demandé pour 1955 est sensiblement égal aux dépenses de l'exercice 1953.

Chapitre 15. — Dépenses communes afférentes au personnel du Siège

3.392.400 dollars (1954: 3.287.750 dollars; 1953: 5.424.550 dollars¹)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Pensions et retraites	2.110.000
1954:	2.102.800
1953:	2.164.839

i) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	2.100.000
1954:	2.092.800
1953:	2.159.839

Tout fonctionnaire travaillant régulièrement à plein temps, titulaire d'un contrat d'un an ou plus, ou se trouvant au service de l'Organisation depuis au moins un an, est membre participant de la Caisse commune des pensions du personnel. Le nombre des fonctionnaires du Siège membres de la Caisse était de 2.886 au 1er janvier 1954. Compte tenu des mouvements de personnel, des augmentations de traitement sans changement de classe, de la réduction du nombre des postes permanents et de la diminution du montant des versements à effectuer au titre des contributions à effet rétroactif visées à l'article III des statuts de la Caisse commune des pensions, il est prévu qu'en 1955 l'Organisation devra verser des contributions annuelles au taux approuvé de 14 pour 100 du traitement de base (net), à raison de 737 dollars en moyenne par membre participant. Le crédit demandé correspond au versement de contributions pour 2.850 fonctionnaires.

	Dollars
ii) Versements annuels aux anciens Secrétaires généraux	10.000
1954:	10.000
1953:	5.000

Conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la résolution 13 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 13 février 1946, il est prévu un crédit d'un montant égal à la moitié du traitement net du premier Secrétaire général pour couvrir le versement annuel à effectuer en 1955.

ARTICLE II

	Dollars
Installation du personnel et cessation de service ..	611.000
1954:	487.000
1953:	784.316

i) Frais de transport du mobilier des fonctionnaires	156.000
1954:	112.000
1953:	130.005

Conformément aux dispositions de l'article 7.2 du Statut du personnel et au règlement du personnel, l'Organisation des Nations Unies paie les frais de déménagement du mobilier des fonctionnaires, à l'occasion du recrutement, des mutations ou de la cessation de service. Compte tenu des données des années précédentes et du début de l'exercice en cours, qui figurent au tableau ci-après, on prévoit 130 déménagements dont le coût s'élèverait en moyenne à 1.200 dollars. Si le montant moyen des frais de déménagement a augmenté, c'est parce que les tarifs d'emballage et de transport ont été majorés et que les fonctionnaires qui quittent le service de l'Organisation après un certain nombre d'années ont un mobilier plus important à déménager.

¹ Y compris 1.800.000 dollars pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu.

Années	Nombre de déménagements	Dépenses réelles (dollars)	Montant des frais par déménagement (dollars)
1952	134	112.540	839
1953	133	130.005	977
Janvier-avril 1954	44	59.368	1.349

ii) Prime d'installation	Dollars
1954:	62.000
1953:	72.099

Pour compenser les dépenses extraordinaires auxquelles ils ont à faire face, les fonctionnaires nouvellement recrutés en dehors de la région de New-York ou mutés à New-York reçoivent, à leur arrivée, une somme équivalant à 30 jours d'indemnité de subsistance pour eux-mêmes et pour les personnes à leur charge qui les accompagnent. Le crédit demandé correspond au versement de cette prime à 100 fonctionnaires accompagnés d'une personne à charge, en moyenne. Le tableau ci-dessous permet de comparer les données des années précédentes et du début de l'exercice en cours avec les prévisions pour 1955.

Années	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen de la prime payée à chaque fonctionnaire (dollars)
1953	151	480
Janvier-avril 1954	34	420
Prévisions pour 1955	100	450

iii) Indemnités versées à la cessation de service ..	Dollars
1954:	249.000
1953:	483.559

Le montant des versements effectués au titre de l'indemnité de licenciement a été exceptionnellement élevé en 1953, les mouvements de personnel ayant atteint plus de 18 pour 100 de l'effectif. Compte tenu des données du début de l'exercice 1954 et des objectifs du plan de réorganisation, les dépenses prévues pour 1955 sont les suivantes:

Années	Indemnité de licenciement. Nombre de bénéficiaires	Montant moyen de l'indemnité (dollars)	Compensation pour les jours de congé annuel non pris. Nombre de bénéficiaires	Montant moyen de l'indemnité (dollars)	Montant global (dollars)
1953	102	2.222	580	443	483.559
Janv.-avril 1954 ..	32	1.395	95	653	106.733
Prévisions pour 1955	100	1.400	320	500	300.000

Les recettes provenant des retenues effectuées au titre des contributions du personnel sur les indemnités versées à la cessation de service sont estimées à 53.000 dollars environ.

iv) Prime de rapatriement	Dollars
1954:	64.000
1953:	98.653

Aux termes de l'article 9.4. du Statut du personnel, les fonctionnaires que l'Organisation est tenue de rapatrier ont droit à une prime de rapatriement dont le montant varie proportionnellement au nombre des années de service. En 1953, l'Administration a payé des primes de 802 dollars en moyenne à 123 fonctionnaires quittant le service de l'Organisation. Comme certains fonctionnaires auront droit à une

prime plus élevée du fait qu'ils seront restés un an de plus au service de l'Organisation, on prévoit le versement d'une prime de 1.000 dollars en moyenne à 110 personnes. Les recettes provenant des retenues effectuées au titre des contributions du personnel sont estimées à 19.000 dollars.

ARTICLE III

	Dollars
Autres dépenses communes afférentes au personnel	594.000
1954:	623.850
1953:	598.978
i) <i>Indemnités pour enfants à charge</i>	462.000
1954:	461.600
1953:	443.782

a) Indemnité pour enfants à charge:

On prévoit qu'en 1955, conformément aux dispositions de l'article 3.2 et du paragraphe 1 de l'annexe IV du Statut du personnel, l'indemnité pour enfants à charge sera versée au titre d'environ 2.210 enfants de fonctionnaires du Siège, à raison de 200 dollars par enfant. Il ressort des statistiques que le nombre des enfants à charge s'élevait à 2.120 en avril 1954, soit une augmentation de plus de 100 enfants en douze mois.

Total: 442.000 dollars

b) Indemnité pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études:

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 et du paragraphe 2 de l'annexe IV du Statut du personnel, un crédit de 9.000 dollars est prévu pour couvrir, à raison de 600 dollars en moyenne par enfant, le versement de l'indemnité pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études au titre des enfants de fonctionnaires du Siège qui retourneront dans leur pays d'origine afin d'y poursuivre leurs études en 1955. En outre, les prévisions comprennent une somme de 11.000 dollars au titre de l'indemnité pour frais d'études à verser aux fonctionnaires dont les enfants à charge fréquenteront des écoles nationales ou internationales spéciales dans la région de New-York.

Total: 20.000 dollars

	Dollars
ii) <i>Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	80.000
1954:	110.250
1953:	100.673

a) Contributions à l'assurance couvrant les frais médicaux et les frais d'hospitalisation:

Conformément à la résolution 82 D (I) de l'Assemblée générale, ces contributions couvrent partiellement le montant des cotisations de la majorité des fonctionnaires qui ont décidé de contracter l'une des deux assurances-maladies qui existent actuellement. Le taux des primes de l'une des assurances a été majoré en octobre 1953.

En mars 1954, environ 2.600 fonctionnaires des services du Siège étaient assurés. L'Organisation versait une contribution pour 81 pour 100 d'entre eux (soit 2.101 fonctionnaires), à raison de 56 dollars par an en moyenne pour chacun. Le total des contributions représente donc moins de 38 pour 100 du montant global des primes versées.

Le crédit demandé permettra de verser des contributions pour 2.100 fonctionnaires en 1955, à raison de 56 dollars par personne en moyenne.

Comme les contrats pour les deux types d'assurances sont maintenant fondés sur les résultats acquis et que l'Organisation est coassureur si le risque se révèle plus mauvais qu'on ne l'avait prévu, on compte que 35.000 dollars de primes

seront remboursés au titre de l'année 1953. Ces fonds serviront à constituer une réserve destinée à faire face à toutes les éventualités possibles. Toutes choses restant égales d'ailleurs, on estime pouvoir ramener la contribution de l'Organisation pour 1955 à 80.000 dollars.

b) Assurance-groupe sur la vie:

Il n'est prévu aucune dépense à ce titre.

	Dollars
iii) <i>Indemnisation</i>	52.000
1954:	52.000
1953:	54.523

Selon le plan de sécurité sociale, l'Organisation est en principe son propre assureur pour la responsabilité qui lui incombe à l'égard des fonctionnaires ou des observateurs militaires en cas de décès, blessure ou incapacité survenus à l'occasion du service. Comme pour les exercices précédents, on a prévu un crédit global de 50.000 dollars. Sur ce montant, 15.000 dollars environ serviront à continuer le versement des indemnités dues à raison de faits survenus au cours des années précédentes; le solde est prévu pour faire face aux sinistres qui pourront se produire au cours de l'exercice 1955.

L'Organisation reçoit aussi des réclamations et doit verser des indemnités aux fonctionnaires et aux membres des délégations qui subissent des pertes et dommages de biens, lorsque le dommage ou la perte surviennent en cours de service et dans des conditions telles que la responsabilité de l'Organisation est nettement établie. On a prévu à ce titre un crédit de 2.000 dollars, d'après les éléments d'évaluation fournis par l'expérience.

ARTICLE IV

	Dollars
Formation professionnelle et autres services destinés au personnel	77.400
1954:	74.100
1953:	76.417
i) <i>Formation professionnelle</i>	36.000
1954:	34.700
1953:	32.293

a) Cours de langues:

Pendant le premier semestre de 1954, 422 fonctionnaires et 99 membres de délégations ou personnes appartenant à la famille des fonctionnaires étaient inscrits aux cours de langues de l'Organisation des Nations Unies. Pour 1955, on envisage deux séries de cours, d'une durée de quinze semaines chacune. On prévoit environ 2.800 heures d'enseignement à 7,50 dollars l'heure.

Total: 21.000 dollars

On estime à 2.000 dollars les recettes provenant des droits de scolarité qui seront acquittés par les membres de délégations et les personnes appartenant à la famille des fonctionnaires.

b) Programme de formation d'administrateurs stagiaires:

L'Organisation se propose de recruter quelques stagiaires dans les Etats Membres qui n'ont pas rempli leur contingent de fonctionnaires du Secrétariat. A l'issue du stage, ils seront affectés à des postes subalternes vacants de la catégorie des administrateurs. Le crédit demandé est destiné à couvrir les traitements qui leur seront versés pendant la période de stage, à raison de 3.000 dollars en moyenne par stagiaire.

Total: 15.000 dollars

	Dollars
iii) <i>Programme de stage</i>	20.400
1954:	16.000
1953:	15.900

Ces prévisions comprennent les sommes nécessaires à l'exécution de 2 programmes de stage de huit semaines chacun; un groupe de trente stagiaires participera à chaque programme de stage. L'un des stages sera principalement réservé à des fonctionnaires des Etats membres, et l'autre à des étudiants. Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront, toutefois, être admis à participer à chacun de ces stages. Le crédit prévu est destiné à contribuer aux frais de subsistance des stagiaires pendant une période de huit semaines, à raison de 340 dollars par stagiaire au lieu de 300 dollars. Vu le niveau actuel du coût de la vie, on estime que le taux fixé en 1948 est insuffisant et l'on propose de l'augmenter de 5 dollars par semaine.

iii) <i>Pertes sur garantie de loyers</i>	Dollars
	9.600
	1954: 12.000
	1953: 17.093

Le nouveau bail des immeubles de Parkway Village viendra à expiration le 30 septembre 1955. En vertu de cet accord, l'Organisation garantit les propriétaires à raison d'environ 290 appartements, loués par des membres du Secrétariat, des délégations et des organismes accrédités, contre les pertes dues à des vacances par suite de licenciement, de démission ou de mutation. Bien que l'on ne néglige aucun effort pour réduire le plus possible ces pertes, il est nécessaire de prévoir un crédit qui couvre les pertes résultant de vacances temporaires et les autres frais qui incombent à

l'Organisation aux termes de l'accord en question. Les prévisions ont été établies d'après la situation constatée au cours des premiers mois de 1954.

iv) <i>Bien-être du personnel</i>	Dollars
	4.000
	1954: 4.000
	1953: 3.731

Le crédit demandé servira à organiser des programmes de conférences pour tous les fonctionnaires du Secrétariat, y compris des causeries spécialement destinées à ceux d'entre eux qui ne sont pas Américains, à constituer, à l'intention du personnel, des collections d'ouvrages dans différentes langues et à financer d'autres formes d'activité de caractère social et récréatif. Une subvention de 1.500 dollars, accordée au Comité des loisirs du personnel pour couvrir les dépenses relatives aux loisirs organisés à l'intention de tous les fonctionnaires, est comprise dans le crédit demandé.

v) <i>Subvention à l'Ecole internationale</i>	Dollars
	7.400
	1954: 7.400
	1953: 7.400

L'Assemblée générale a autorisé le versement d'une subvention de 7.400 dollars à l'Ecole internationale pour l'exercice 1954. On propose l'ouverture d'un crédit de 7.400 dollars pour 1955, car, sans cette subvention, l'Ecole risquerait de ne pas pouvoir poursuivre son activité.

Chapitre 16. — Charges communes

3.660.000 dollars (1954: 3.689.800 dollars; 1953: 3.645.232 dollars)

Pour arrêter au niveau le plus juste le montant des prévisions de dépenses relatives aux charges communes du Siège en 1955, le Secrétaire général a tenu compte d'un certain nombre d'éléments principaux que voici:

a) Montant des dépenses de 1953, première année où les services du Siège ont fonctionné entièrement dans les nouveaux bâtiments;

b) Mouvement des dépenses pour certains services dont le coût pourrait être réduit par un contrôle administratif efficace;

c) Révision des normes d'entretien pour l'ensemble des locaux du Siège;

d) Répercussions de l'élévation du coût de certains services et charges nouvelles (notamment l'entretien des jardins et des terrains) entraînées par l'expiration, en décembre 1954, de la garantie initiale des entrepreneurs.

A la suite d'une étude minutieuse, il a été possible de compenser certaines dépenses nouvelles qui, par rapport à 1954, auraient augmenté les frais de 50.000 dollars environ et le Secrétaire général peut présenter, pour 1955, des prévisions dont le montant est inférieur d'environ 30.000 dollars aux crédits ouverts pour 1954.

L'Organisation tirera certaines recettes de services remboursables dont le coût est imputé sur les crédits des rubriques ci-après, mais il est difficile de rattacher rigoureusement ces recettes au présent chapitre. Le détail des recettes prévues figure cependant dans une section distincte du budget.

ARTICLE PREMIER

Communications	Dollars
	499.500
	1954: 514.000
	1953: 551.986

i) <i>Téléphone (y compris les communications interurbaines et internationales)</i>	Dollars
	230.500
	1954: 233.000
	1953: 241.442

Comme les années passées on s'efforcera de réduire les frais de téléphone. Pour arrêter le montant des prévisions, on a compté sur une diminution du nombre des postes intérieurs, sur le maintien du contrôle des communications avec l'extérieur et sur une réduction des dépenses relatives aux communications locales dépassant le nombre forfaitaire.

Le crédit demandé comprend 140.000 dollars pour la location du matériel téléphonique essentiel, y compris les postes intérieurs, 73.500 dollars pour les communications locales dépassant le nombre forfaitaire, 10.000 dollars pour les frais d'installation, de déplacement et autres, et 7.000 dollars pour les communications régionales interurbaines et internationales.

ii) <i>Câblogrammes, télégrammes et communications par radio</i>	Dollars
	21.000
	1954: 21.000
	1953: 39.242

Ce crédit qui couvrira les frais de câblogrammes, télégrammes et communications par radio est maintenu au niveau approuvé pour 1954 et comprend les dépenses entraînées par le service de radiotélétype reliant New-York à Genève.

iii) <i>Services postaux</i>	Dollars
	170.000
	1954: 177.000
	1953: 181.399

Comme les années passées on efforcera de réduire les frais de services postaux. Malgré l'augmentation des tarifs inter-

venue en octobre et novembre 1953, le crédit demandé est moins élevé que pour les deux années précédentes car on compte réaliser des économies en diminuant, par révision de la liste, le nombre des personnes auxquelles on fait le service des documents et en réduisant le volume des envois par poste aérienne et de certaines catégories d'envois par courrier ordinaire.

Le crédit demandé pour 1955 comprend 99.000 dollars pour les services d'information et 71.000 dollars pour l'ensemble des autres besoins.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	24.000
	1954: 29.000
	1953: 23.717

Ces prévisions, fondées sur les dépenses de 1953, couvrent les frais de transport par route, par fer et par mer (à l'exception des transports de mobilier) ainsi que l'achat de matériel d'emballage. Le crédit demandé comprend 10.000 dollars pour les services d'information et 14.000 dollars pour l'ensemble des autres besoins.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Envois par avion</i>	54.000
	1954: 54.000
	1953: 66.186

Les économies qui ont été réalisées et celles que l'on compte faire permettent de maintenir les prévisions au niveau des crédits ouverts pour 1954, bien que, pour certaines régions, le tarif des transports aériens internationaux ait subi une augmentation de 6 à 8 dollars par envoi. Le crédit demandé comprend 44.000 dollars pour les services d'information et 10.000 dollars pour l'ensemble des autres besoins.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Location et entretien des locaux	2.182.300
	1954: 2.167.200
	1953: 2.114.486
i) <i>Location de locaux</i>	800
	1954: 800
	1953: 733

On a maintenu le crédit couvrant la location d'un local où sont livrés les documents destinés aux délégations qui ont leurs bureaux dans l'Empire State Building.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Fournitures pour l'entretien des locaux</i>	244.000
	1954: 263.500
	1953: 249.413

Les prévisions se fondent sur les dépenses réelles de 1953. Elles comprennent:

a) 190.000 dollars pour les fournitures spéciales destinées à l'entretien du terrain, des bâtiments et du matériel, savoir: 27.000 dollars pour le matériel de nettoyage; 38.000 dollars pour le matériel électrique; 83.000 dollars pour le liquide spécial du système de climatisation et les pièces de rechange; 40.000 dollars pour les travaux de plomberie, de peinture, de menuiserie et pour les fournitures servant à l'entretien général; 2.000 dollars pour fournitures courantes diverses;

b) 12.500 dollars pour l'achat d'uniformes destinés aux gardes, aux chauffeurs et aux plantons;

c) 21.000 dollars pour fourniture de serviettes et de linge; ce crédit permettra de pourvoir d'essuie-mains en rouleaux les lavabos de tous les bâtiments et de couvrir les

frais de nettoyage des vêtements de travail de tous les travailleurs manuels et les frais de blanchissage du Service médical;

d) 5.500 dollars pour les frais de nettoyage et de repassage des uniformes des gardes, chauffeurs et plantons;

e) 5.000 dollars pour l'achat de drapeaux, dont 4.250 dollars pour les drapeaux destinés aux bureaux et missions en dehors des Etats-Unis;

f) 10.000 dollars pour couvrir l'achat de fournitures telles que des chaussures et lunettes de protection, la réparation des contrôleurs de ronde, l'entretien du système de détection d'incendies et d'alarme, ainsi que le coût des billets d'admission aux salles de conférences, des laissez-passer pour les bâtiments du Siège et des cartes d'identité.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Services contractuels pour l'entretien des locaux</i>	1.262.500
	1954: 1.214.900
	1953: 1.211.375

Les prévisions comprennent uniquement les dépenses de main-d'œuvre relatives aux services contractuels que l'on estime nécessaires pour l'entretien approprié des terrains et des bâtiments du Siège. Elles ont été établies après un nouvel examen des normes d'entretien correspondant aux dépenses de 1953 et en fonction de certains éléments nouveaux qui ont des répercussions sur le montant probable des dépenses en 1955, notamment l'augmentation des salaires locaux, la prise en charge par les Nations Unies de l'entretien des jardins et des terrains qui jusqu'ici était assuré en vertu d'une garantie contractuelle et la décision de faire exécuter sous contrat certains travaux d'entretien effectués précédemment par du personnel employé de façon intermittente; la somme forfaitaire prévue pour le personnel employé de façon intermittente; la somme forfaitaire prévue pour le personnel employé de façon intermittente dans les crédits inscrits au chapitre 12 a été ajustée en conséquence.

Le crédit demandé se décompose comme suit:

a) 200.000 dollars pour l'entretien des installations électriques. — L'augmentation par rapport aux dépenses de 1953, qui se sont élevées à 176.149 dollars, s'explique par le relèvement général des salaires des électriciens de la région de New-York en 1954 et par l'accroissement du nombre des électriciens qu'il faut porter de 26 à 29 pour tenir compte du surcroît de travail résultant de l'usure des installations électriques et du système de climatisation. Ces électriciens assureront l'entretien de toute l'installation électrique, ainsi que des moteurs qui actionnent les pompes à eau, les pulvérisateurs, les pompes à incendie, les appareils de chauffage, les souffleries et les compresseurs.

b) 60.000 dollars pour l'entretien des ascenseurs. — Les prévisions sont fondées sur la disposition du contrat d'entretien en vigueur et sur les résultats enregistrés jusqu'à présent en ce qui concerne l'entretien de tous les ascenseurs et escaliers roulants des bâtiments du Secrétariat, de la Bibliothèque, de l'Assemblée générale et des conférences.

c) 211.000 dollars pour le service des ascenseurs. — En 1953, les dépenses réelles se sont élevées à 202.541 dollars. Deux faits expliquent l'augmentation de 8.500 dollars: les salaires locaux ont été relevés et le service des deux ascenseurs du bâtiment de la bibliothèque sera assuré sous contrat et non plus par du personnel employé de façon intermittente. Le nombre des employés nécessaires pour assurer le service régulier des 32 ascenseurs des bâtiments est donc porté de 48 à 49, mais on peut réaliser une économie en supprimant deux postes de travailleur manuel pour lesquels les crédits figuraient précédemment au chapitre qui porte cette année le numéro 12.

d) 720.000 dollars pour les services de nettoyage. — En 1953, les dépenses réelles se sont élevées à 754.010 dollars. Cette réduction de 34.000 dollars serait ménagée par un ajustement des normes de nettoyage et des horaires de travail visant à économiser la main-d'œuvre. Le crédit demandé comprend 220.000 dollars pour le nettoyage de jour, 450.000 dollars pour le nettoyage de nuit et 50.000 dollars pour le nettoyage des fenêtres. Les prévisions relatives au nettoyage de jour couvrent, en plus des besoins d'ordre général, le nettoyage des chaussées et des trottoirs pour lequel une somme de 13.200 dollars était prévue dans le budget de 1954 au titre des services divers qui font l'objet de la rubrique f ci-dessous; ce crédit couvrira également le coût des travaux effectués par cinq bardeurs et femmes de service dont les salaires étaient imputés sur les crédits relatifs au personnel employé de façon intermittente.

e) 30.000 dollars pour l'entretien des terrains. — Il s'agit là d'une nouvelle rubrique qui ne figure pas dans le budget des exercices précédents. A partir de janvier 1955, il faudra prévoir des crédits pour couvrir l'entretien sous contrat des allées sablées, des installations du terrain de jeu, des grilles et autres aménagements, les dépenses relatives à la taille et à pulvérisation des arbres et des arbustes ainsi que l'achat de graines, de plants et de divers autres articles.

f) 41.500 dollars pour services divers. — Ces prévisions, fondées sur les données de l'expérience, comprennent les crédits ci-après: 11.500 dollars pour le nettoyage des tapis; 3.500 dollars pour l'enlèvement des ordures; 1.000 dollars pour la lutte contre les animaux nuisibles et la désinfection des locaux et 1.500 dollars pour les traitements propres à empêcher la corrosion dans le système de climatisation. On prévoit également de nouvelles dépenses s'élevant au total à 24.000 dollars: 16.000 dollars pour la recharge de plus de 4.000 boîtes de désodorisant installées dans les conduites d'évacuation des lavabos et des cuisines et 8.000 dollars pour couvrir l'entretien sous contrat des installations de filtrage de l'air, arrangement qui permettrait de supprimer deux postes de travailleur manuel et se traduirait par une légère réduction du montant net des dépenses entraînées par ce service.

	Dollars
iv) <i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	650.000
	1954: 663.000
	1953: 637.859

D'après les données de l'exercice 1953 et du premier trimestre de 1954, on prévoit à ce titre, pour tous les bâtiments et terrains du Siège, les dépenses suivantes: électricité, 342.000 dollars; vapeur, 290.000 dollars; gaz, 3.000 dollars; eau et droit d'utilisation des égouts, 15.000 dollars.

	Dollars
v) <i>Transformation des locaux</i>	25.000
	1954: 25.000
	1953: 15.106

La réorganisation des départements du Siège proposée plus haut entraînera certaines modifications des locaux. Le crédit demandé est donc maintenu au niveau de 1954 et les modifications seront limitées au minimum nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services.

ARTICLE III

	Dollars
Papeterie et fournitures	304.000
	1954: 331.550
	1953: 280.274
i) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	104.000
	1954: 110.000
	1953: 108.461

Comme les années passées, on s'efforcera de réduire les dépenses inscrites sous cette rubrique. Le crédit demandé pour 1955 se décompose comme suit: papier à lettre, 19.000 dollars; enveloppes, articles divers de papeterie, encre et accessoires de bureau, 77.000 dollars; fiches et fournitures spéciales pour les services utilisant des machines comptables, 8.000 dollars.

	Dollars
ii) <i>Fournitures pour la reproduction des documents</i>	200.000
	1954: 221.550
	1953: 171.813

Le crédit demandé sous cette rubrique se décompose comme suit: 78.000 dollars pour l'achat de papier à mimeographe; 62.000 dollars pour l'achat de papier genre bristol, de papier pour la couverture des ouvrages brochés et de fournitures diverses pour la reproduction des documents; 35.000 dollars pour les stencils, le papier et les clichés à polycopier; 25.000 dollars pour les fournitures destinées à la photocopie et aux microfilms. La réduction du crédit demandé par rapport au montant approuvé pour 1954 suppose une diminution des besoins du Siège. Depuis plusieurs années, l'Administration a réalisé, à ce titre, des économies importantes: en 1951 et 1952, les dépenses relatives aux fournitures pour la reproduction des documents s'étaient élevées respectivement à 330.000 et 272.000 dollars environ. Pour 1953, le montant des dépenses ne correspond pas entièrement à la consommation réelle, car on a utilisé le reliquat des stocks de 1952 qui étaient plus élevés que ne l'exigeaient les besoins normaux, et les achats de 1953 ont été réduits d'autant.

ARTICLE IV

	Dollars
Location et entretien du matériel	554.500
	1954: 565.300
	1953: 526.963
i) <i>Fournitures pour les télécommunications</i>	70.000
	1954: 73.000
	1953: 80.598

Comme les années passées, on s'efforcera de réduire les dépenses inscrites sous cette rubrique. Le crédit demandé se décompose comme suit: 33.000 dollars pour l'achat de disques vierges (40 pour 100 de ces disques serviront à enregistrer les débats, 60 pour 100 à enregistrer les programmes de radio); 4.000 dollars pour les rubans magnétiques d'enregistrement pour la radio et les comptes rendus de séance; 19.000 dollars pour le remplacement normal, par suite d'usure, des pièces, lampes, moteurs et autres éléments du matériel employé pour les conférences et la radio; 14.000 dollars pour l'achat de nouveaux orthiconoscopes et d'autres pièces de rechange pour le matériel de télévision.

	Dollars
ii) <i>Utilisation et entretien du matériel de télécommunication</i>	422.000
	1954: 432.700
	1953: 382.364

Les prévisions couvrent le coût des services contractuels auxquels il est fait appel pour assurer le fonctionnement et l'entretien des installations d'interprétation simultanée et du matériel des salles d'enregistrement, ainsi que des studios et des installations de radio et de télévision utilisées par les services d'information. Le nombre des techniciens employés régulièrement à ce titre resterait le même qu'en 1954, mais on a tenu compte de l'augmentation générale des salaires des techniciens de la radio et de la télévision qui est entrée en vigueur dans la région de New-York au début de 1954.

Les prévisions couvrent le coût des services contractuels

a) 208.200 dollars pour assurer le fonctionnement et l'entretien des installations d'interprétation simultanée et du matériel des salles d'enregistrement et des cabines de contrôle;

b) 162.800 dollars pour assurer le fonctionnement des studios de radio et du matériel de radiodiffusion;

c) 39.000 dollars pour assurer le fonctionnement et l'entretien du matériel de télévision;

d) 12.000 dollars pour la location de lignes terrestres et l'entretien des installations de transmission des Nations Unies (liaison New-York-Genève) et pour l'entretien des lignes de transmission des programmes et des autres installations destinées à assurer le service des conférences.

Le crédit demandé couvrira le coût de ces différents services pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale, sauf pour ce qui est de la télévision et du kinescope. Comme les années passées, les dépenses entraînées par ces deux services particuliers pendant la session de l'Assemblée générale seront couverts par les recettes provenant de la vente d'émissions de télévision directes et différées (enregistrement au kinescope).

<i>Dollars</i>	
iii) <i>Location de matériel de bureau et d'autre matériel</i>	27.000
	1954: 22.100
	1953: 21.224

Le crédit demandé comprend une somme d'environ 25.000 dollars pour les frais de location des machines comptables et 2.000 dollars environ pour les frais de location de divers autres appareils (machines à affranchir et adressographes). Si le crédit inscrit sous cette rubrique est plus élevé que les années précédentes, c'est que les tarifs de location de machines comptables ont augmenté et que l'on se propose de louer un appareil plus perfectionné pour la production de clichés pour tirages offset.

<i>Dollars</i>	
iv) <i>Entretien du matériel de bureau et d'autre matériel</i>	21.500
	1954: 21.500
	1953: 30.188

Ce crédit couvrira les frais d'entretien des machines à dicter, des machines à écrire, des machines à calculer, des machines à chiffrer, du matériel photographique et d'autres appareils pour la reproduction des documents. En 1955, on n'aura probablement pas à remettre en état ou à remplacer un aussi grand nombre de machines à dicter qu'en 1953.

<i>Dollars</i>	
v) <i>Transports locaux</i>	8.000
	1954: 3.000
	1953: 6.054

On ne garderait en 1955 qu'une seule voiture destinée au Secrétaire général. Pour couvrir les besoins minimums auxquels répondaient jusqu'ici des voitures appartenant à l'Organisation, on a prévu une somme de 3.000 dollars qui permettra de louer des voitures pour les déplacements officiels. Les économies réalisées sur les salaires des chauffeurs et les frais d'entretien dépasseront sensiblement ce montant. Le crédit demandé comprend aussi une somme de 2.000 dollars, égale au crédit ouvert pour 1954, sous la rubrique "utilisation et entretien du matériel de transport," qui permettra de rembourser, conformément aux dispositions réglementaires, les frais de taxi des fonctionnaires en déplacement officiel.

Afin de grouper sous une seule rubrique tous les crédits relatifs aux transports locaux, on a englobé dans les prévisions ci-dessus le crédit spécial de 3.000 dollars destiné à

couvrir les frais de location de la voiture mise à la disposition du Président de l'Assemblée générale et qui, pour 1954, avait été ouvert au chapitre premier.

<i>Dollars</i>	
vi) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	6.000
	1954: 13.000
	1953: 6.535

Ces prévisions couvrent le coût des fournitures et des services nécessaires à l'entretien du matériel de transport appartenant aux Nations Unies. A l'exception d'une voiture mise à la disposition du Secrétaire général, tous les véhicules sont destinés au transport des marchandises.

ARTICLE V

<i>Dollars</i>	
Autres fournitures et services	108.700
	1954: 100.750
	1953: 125.494
i) <i>Assurances</i>	60.300
	1954: 52.300
	1953: 62.768

Ces prévisions, fondées sur les données des exercices écoulés, correspondent aux primes à payer pour l'assurance contre l'incendie, l'assurance couvrant la responsabilité civile de l'Organisation, l'assurance maritime, l'assurance contre les accidents pendant les voyages par avion et d'autres assurances diverses.

<i>Dollars</i>	
ii) <i>Fournitures et services divers</i>	32.000
	1954: 32.000
	1953: 47.389

Le crédit demandé couvrira les dépenses relatives aux fournitures et services ci-après: 4.500 dollars pour fournitures courantes destinées au Service médical, 4.000 dollars pour frais d'annonces dans la presse concernant le recrutement de personnel; 9.000 dollars pour faire établir mécaniquement, sous contrat, des statistiques qui figureront dans le *Commodity Trade Statistics* publié à la demande de la Commission de statistique; 1.500 dollars pour les examens médicaux que l'on fera subir, au lieu de recrutement, aux candidats à un poste du Secrétariat; 13.000 dollars pour l'achat de fournitures diverses telles que sacs postaux, blocs de papier calque, et pour la rémunération des services des agences de renseignements commerciaux consultées au sujet du crédit de fournisseurs éventuels.

<i>Dollars</i>	
iii) <i>Périodiques et journaux</i>	16.400
	1954: 16.450
	1953: 15.337

Le crédit demandé couvrira les frais d'achat de journaux, périodiques et fournitures courantes destinés à la Bibliothèque. L'augmentation prévue par rapport aux dépenses de 1953 est due à la hausse des tarifs d'abonnement intervenue en 1954.

ARTICLE VI

<i>Dollars</i>	
Versements à titre gracieux, réclamations et règlements divers	11.000
	1954: 11.000
	1953: 46.029
i) <i>Versements à titre gracieux</i>	10.000
	1954: 10.000
	1953: 21.905

Aux termes du paragraphe 3 de l'article X du règlement financier, le Secrétaire général peut prescrire le versement

à titre gracieux des sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. Ces versements sont portés tous les ans à la connaissance de l'Assemblée générale dans le rapport financier et relevé des comptes et sont vérifiés par les commissaires aux comptes. Le crédit demandé correspond à celui que l'Assemblée générale avait approuvé pour 1954.

	Dollars
ii) <i>Réclamations et règlements divers</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	24.124

Chapitre 17. — Matériel

191.600 dollars (1954: 176.400 dollars; 1953: 251.859 dollars)

Les prévisions relatives aux achats de matériel en 1955 ne couvrent que les remplacements indispensables et des achats limités de meubles et de matériel rendus nécessaires par l'évolution des travaux de certains services. Ces prévisions accusent une réduction de 60.000 dollars par rapport aux dépenses de 1953.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Mobilier, installations fixes et matériel de bureau	126.400
1954:	100.800
1953:	179.810
i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	32.000
1954:	32.000
1953:	53.199

Ces prévisions se décomposent comme suit:

10.000 dollars pour le remplacement de meubles irréparables; 12.000 dollars pour le remplacement d'articles hors d'usage ou inutilisables, notamment des classeurs pour dossiers, classeurs pour fiches, classeurs à épures, tabourets et petits meubles divers; 10.000 dollars pour le remplacement de tapis, rideaux, tentures, etc., dans le bâtiment des conférences.

Les recettes que produira la vente du mobilier et des installations fixes réformés sont estimées à 2.260 dollars.

	Dollars
ii) <i>Matériel de bureau</i>	76.800
1954:	49.700
1953:	121.858

Les prévisions couvrent uniquement le remplacement du matériel de bureau hors d'usage ou inutilisable et l'acquisition de matériel nouveau pour la reproduction des documents. Ce nouveau matériel permettrait à un personnel réduit de s'acquitter des tâches supplémentaires que lui impose la décision de reproduire certains documents à l'intérieur du Secrétariat, au lieu d'en confier l'impression à des entreprises privées.

Le crédit demandé se décompose comme suit:

a) 35.000 dollars pour le remplacement de 40 machines à écrire électriques et de 34 machines à écrire ordinaires (24.700 dollars); de 10 machines à calculer électriques (6.500 dollars); de 10 machines à additionner (3.000 dollars); de 3 sténotypes (300 dollars) et de 3 dateurs électriques (500 dollars);

b) 7.200 dollars pour le remplacement d'une machine à adresser et de lampes *grafarc*, d'un châssis à reproduire par contact et d'une machine automatique à cercler;

c) 34.600 dollars pour l'acquisition du nouveau matériel servant à la reproduction des documents, à savoir: 22.900

Aux termes du paragraphe 4 de l'article X du règlement financier, le Secrétaire général peut, après avoir procédé à une enquête, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis aux commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels. Comme il est impossible de prévoir les pertes en question, c'est une somme nominale que l'on inscrit au budget. Les crédits nécessaires pour couvrir les pertes dépassant ce montant nominal feront l'objet de prévisions supplémentaires détaillées.

dollars pour une assembleuse-brocheuse automatique; 5.900 dollars pour 2 *justowriters* et leurs tables; 2.600 dollars pour 2 élévateurs hydrauliques à plateaux grâce auxquels on n'aura plus à monter à la main de lourdes charges de papier sur les coupeuses et 3.200 dollars pour du matériel accessoire divers.

Les recettes que produira la vente du matériel de bureau réformé sont estimées à 4.900 dollars.

	Dollars
iii) <i>Matériel de télécommunication</i>	17.600
1954:	19.100
1953:	4.753

Une partie du matériel de télécommunication utilisé au Siège, d'une valeur totale de 400.000 dollars, est en service depuis neuf ans. Une somme de 10.000 dollars est demandée pour le remplacement indispensable de haut-parleurs, de microphones et de casques, d'écouteurs en matière plastique et de cartouches d'enregistrement; il faudra aussi 7.600 dollars pour assurer l'utilisation efficace et économique de l'outillage existant; cette somme servira notamment à acheter 2 magnétophones à ruban pour les studios de radio (3.600 dollars) et un appareil de 16mm pour enregistrer la bande sonore des films de télévision (4.000 dollars). Actuellement, on se sert d'une caméra électronique évaluée à 12.000 dollars, qui est destinée aux émissions de télévision en différé.

ARTICLE II

	Dollars
Livres et matériel de bibliothèque	39.500
1954:	34.750
1953:	34.895

i) <i>Livres et cartes pour la bibliothèque</i>	37.500
1954:	31.250
1953:	32.686

Il paraît chaque année environ 22.000 ouvrages sur des questions qui intéressent directement l'Organisation des Nations Unies. La Bibliothèque prévoit qu'il lui faudra acheter environ 3.500 livres nouveaux d'un coût total estimé à 15.750 dollars et environ 500 livres plus anciens (2.250 dollars) pour améliorer sa collection d'ouvrages de référence dans certains domaines spécialisés. En outre, un crédit de 7.000 dollars est demandé pour payer certaines dépenses périodiques (annuaires, abonnements à des livraisons et volumes nécessaires pour compléter les collections de base).

En 1955, les travaux de reliure rendus nécessaires par l'acquisition d'ouvrages brochés et par l'entretien de la documentation essentielle existante porteront sur 8.000 volumes et périodiques, publications des gouvernements et documents de l'Organisation des Nations Unies et des institu-

tions spécialisées; les dépenses qu'entraînera ce programme sont estimées à 12.500 dollars.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Matériel de bibliothèque</i>	2.000
	1954: 3.500
	1953: 2.209

Le crédit demandé couvre l'achat de classeurs pour les catalogues et les microfilms, ainsi que d'autres articles nécessaires pour faire face à l'augmentation régulière des collections.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Matériel d'information	6.700
	1954: 7.000
	1953: 11.122
i) <i>Matériel de photographie et de cinéma</i>	6.700
	1954: 7.000
	1953: 11.122

Ces prévisions, fondées sur un état détaillé des besoins, couvrent les frais de remplacement d'appareils photographiques, de lentilles et de magnétophones à ruban.

Les recettes que produira la vente du matériel réformé sont estimées à 650 dollars environ.

ARTICLE IV

		<i>Dollars</i>
Autre matériel		19.000
	1954:	33.850
	1953:	26.032
i) <i>Matériel de transport</i>		5.000
	1954:	12.850
	1953:	11.534

Le crédit demandé couvre l'achat d'une voiture pour le Secrétaire général. La voiture qui est actuellement à sa disposition aura quatre ans en 1955. Les recettes que produira la vente de la voiture réformée sont estimées à 1.700 dollars.

		<i>Dollars</i>
ii) <i>Matériel divers</i>		14.000
	1954:	21.000
	1953:	14.498

Ces prévisions, fondées sur un état détaillé des besoins, couvrent l'achat de fournitures durables servant à l'entretien des bâtiments et des terrains. Elles comprennent 10.500 dollars pour l'achat d'outillage et de matériel d'entretien général; 1.500 dollars pour les remplacements de matériel d'incendie et de sécurité; 1.000 dollars pour l'acquisition de matériel de sécurité pour les bureaux et 1.000 dollars pour l'acquisition de matériel médical divers et le remplacement d'accessoires utilisés par le Service médical.

TITRE IV

OFFICE EUROPEEN DES NATIONS UNIES

4.419.000 dollars (1954: 5.351.000 dollars; 1953: 5.114.377 dollars)

Chapitre 18. — Office européen des Nations Unies

4.722.000 dollars (1954: 4.666.000 dollars; 1953: 4.469.542 dollars)

L'organisation et les fonctions de l'Office européen des Nations Unies demeurent celles qui sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation, et dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 1954. Les fonctions de l'Office européen sont considérées comme l'équivalent de celles d'un département du Siège, le Directeur ayant le statut et le rang de Sous-Secrétaire.

Pour établir ces prévisions, on a supposé que le programme régulier de conférences approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 694 (VII) ne serait pas modifié. Cependant, on ne peut savoir avec certitude dans quelle mesure il faudra le rectifier pour tenir compte de l'activité croissante de la Commission économique pour l'Europe dont les comités bénéficient à nouveau de la participation active d'un certain nombre de pays membres.

Le montant total brut des prévisions de dépenses inscrites au chapitre 18 dépasse de 56.000 dollars celui du crédit approuvé pour 1954, mais on pense que l'augmentation des recettes accessoires de l'Office européen compensera à peu près l'augmentation des dépenses.

Sur ce total de 56.000 dollars, 54.200 dollars apparaissent à l'article premier (Services généraux); cette augmentation s'explique surtout par une modification du taux de change utilisé dans les opérations comptables pour la conversion en dollars ainsi que par les augmentations de traitement sans changement de classe. Des crédits sont également demandés pour le personnel temporaire qu'il faudra recruter à l'occasion du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi que pour d'autres engagements à titre temporaire qui permettent de réduire les crédits demandés sous certaines rubriques.

L'augmentation de 9.100 dollars qui apparaît à l'article II (Centre d'information) est due surtout à des changements concernant le personnel et aux augmentations de traitement sans changement de classe; le seul poste nouveau créé pour renforcer l'effectif du centre est un poste technique dont les frais seront en partie à la charge des institutions spécialisées de Genève. L'augmentation de 11.700 dollars qui apparaît à l'article III résulte principalement de la proposition tendant à rétablir le poste de Secrétaire adjoint du Comité central permanent de l'opium. L'augmentation de 9.500 dollars qui apparaît à l'article IV (Commission économique pour l'Europe) est due aux augmentations de traitement sans changement de classe.

On a pu compenser ces augmentations en réduisant d'un montant global de 28.500 dollars par rapport à 1954 les prévisions relatives aux articles V, VI et VII, bien que l'on demande un nouveau crédit de 65.000 dollars pour moderniser l'installation de climatisation du bâtiment de l'Assemblée.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Services généraux	2.363.500
	1954: 2.309.300
	1953: 2.258.805

i) Postes permanents	2.142.000
	1954: 2.108.400
	1953: 1.967.457

L'augmentation des crédits de 1954 par rapport aux dépenses de 1953 s'explique par le transfert d'un certain nombre de postes des services linguistiques du Siège, approuvé dans les prévisions budgétaires pour 1954.

L'augmentation de 34.000 dollars que les prévisions pour 1955 accusent par rapport aux crédits ouverts pour 1954 est due principalement à la modification du taux de change et aux augmentations de traitement sans changement de classe.

Pour arrêter les prévisions de 1954 on avait tablé sur un taux de change de 4,53 francs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis; le taux de change est maintenant de 4,28 francs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis. Cette modification a pour conséquence d'augmenter l'équivalent en dollars des traitements du personnel des services généraux qui est fixé en francs suisses.

Tableau 18-1. — Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
-	1	Sous-Secrétaire, Directeur de l'Office européen	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.500
1	-	Directeur principal	-
1	1	Directeur adjoint	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.000
<i>Administrateurs</i>			
1	1	Administrateur hors classe	15.000
1	1	Administrateur de 2ème classe	10.090
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	11.050
			78.640
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)</i>			
			<i>Dollars</i>
2	2	Classe 6	7.750
2	2	Classe 5	8.170
1	1	Classe 4	3.850
1	1	Classe 3	3.690
-	-		23.460
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	1.150
			103.250
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	4.250
			TOTAL 99.000

Les prévisions budgétaires pour 1954 comprenaient un tableau distinct pour le Bureau des déclarations de décès de personnes disparues, qui comptait un poste d'administrateur de 1ère classe et un poste de secrétaire ou commis.

Sur la recommandation du Comité consultatif, on a supprimé le poste d'administrateur et décidé de faire appel à un consultant employé à temps partiel. Pour 1955, le poste de commis est compris dans le tableau ci-dessus.

Le Cabinet du Directeur adjoint, qui compte 3 postes, est également compris dans ce tableau. Le Directeur adjoint sera chargé, en particulier, du Service des conférences et des Services généraux.

Tableau 18-2. — Bibliothèque

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		Dollars	
<i>Administrateurs</i>				
1	1	Administrateur hors classe	14.870	
1	1	Administrateur de 1ère classe	10.120	
1	1	Administrateur de 2ème classe	8.500	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7.180	
6	6	Administrateur adjoint de 2ème classe	34.790	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)</i>				
			Dollars	
2	2	Classe 7	9.960	
4	4	Classe 6	16.350	
6	6	Classe 4	20.290	
1	1	Classe 2	2.570	
23	23		49.170	
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie			2.370	51.540
				127.000
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			5.000	
				TOTAL 122.000

En attendant que l'on examine plus avant les besoins minimums, on demande pour la bibliothèque le même nombre de postes qu'en 1954, c'est-à-dire 10 postes d'administrateur et 13 postes de secrétaire ou commis.

Il faudra sans doute reviser ces prévisions si le programme régulier de conférences nécessite l'établissement à Genève

Tableau 18-3. — Conférences et services généraux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		Dollars	
<i>Administrateurs</i>				
1	2	Administrateur hors classe	26.470	
26	22	Administrateur de 1ère classe	243.320	
35	37	Administrateur de 2ème classe	298.430	
7	7	Administrateur adjoint de 1ère classe	46.060	
11	10	Administrateur adjoint de 2ème classe	61.840	
			676.120	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)</i>				
			Dollars	
5	5	Classe 7	26.060	
11	10	Classe 6	43.430	
24	25	Classe 5	100.670	
35	34	Classe 4	122.740	
118	119	Classe 3	360.110	
80	82	Classe 2	221.810	
32	32	Classe 1	66.470	
385	385		941.290	
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie			44.890	986.180
				1.780.600
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			71.600	
				TOTAL 1.709.000

d'un répertoire analytique convenable des documents et si l'on transfère à l'Office européen de nouveaux services organiques. On a toutefois décidé de ne pas demander de nouveaux postes tant que l'on ne possédera pas de plus amples renseignements sur les besoins essentiels.

Toutes les prévisions relatives au service des conférences et aux services généraux sont groupées en un seul tableau (tableau 18-3) de façon à donner une idée immédiate de leur influence sur le montant global du budget. On n'envisage cependant aucun changement dans l'organisation ni dans la direction des différents services qui faisaient, les années précédentes, l'objet de tableaux d'effectifs séparés. Le Directeur adjoint, dont le Cabinet est compris dans le tableau 18-1, sera chargé du Service des conférences et des Services généraux.

Service linguistique et sténodactylographique

On demande des crédits pour 161 postes répartis comme suit: un chef de service, 6 interprètes, 13 réviseurs, 36 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus, un assistant spécialisé et 2 secrétaires administratifs, et 102 secrétaires et commis. L'effectif de 163 postes approuvé pour 1954 est réduit par la suppression de 2 postes d'interprète avec rang d'administrateur de 1ère classe.

Le transfert à Genève d'un certain nombre de postes du Siège, comme suite à l'adoption d'un programme régulier de conférences, a été approuvé dans les prévisions pour 1954. Aucun changement n'est envisagé pour l'effectif révisé des sections de traduction et de sténodactylographie, car on n'a pas encore pu juger si cet effectif était ou non suffisant pour assurer le service des conférences prévues dans le programme. En raison de la participation accrue des Etats Membres aux travaux des comités de la Commission économique pour l'Europe et de l'élargissement du programme de cette commission, il faudra peut-être renforcer la Section de traduction russe mais ici encore on a pensé qu'il était préférable d'attendre avant de proposer soit de modifier l'effectif permanent, soit de demander des crédits pour le recrutement de personnel temporaire.

On se trouve dans une incertitude analogue pour ce qui est des besoins de personnel d'interprétation simultanée ou semi-simultanée dans les comités de la CEE; on ignore en particulier quels seront les besoins dans chaque langue. D'après l'expérience de 1953, il semble cependant que l'on puisse supprimer 2 postes d'interprète, quitte à faire appel, le cas échéant, à du personnel temporaire. La mesure la plus économique serait donc de supprimer 2 postes, les dépenses prévues pour le personnel temporaire s'élevant à moins de la moitié de celles qu'entraîneraient les 2 postes permanents.

Les recettes produites par les travaux de ce service atteindraient 9.000 dollars en 1955.

Service des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents

On demande des crédits pour 4 postes d'administrateur et 79 postes de la catégorie des services généraux, ce qui représente une augmentation de 2 postes de commis par rapport à l'effectif approuvé pour 1954.

En 1953, le volume du travail des sections de miméographie et de distribution a été le suivant:

	Documents miméographiés (millions de pages)	Exemplaires distribués (millions)
Institutions spécialisées	16,20	2,22
Office européen	30,34	2,72
Conférences d'organes n'ayant pas leur siège à Genève	13,49	1,37
	60,03	6,31

Si l'on compare ces chiffres à ceux des années précédentes, on peut constater que les efforts déployés en vue de limiter la documentation ont porté quelques fruits, mais le volume du travail est encore bien supérieur à celui sur lequel on a tablé pour fixer l'effectif permanent et il n'a pas été un mois depuis 1951 où les sections de reproduction et de distribution n'aient dû faire appel à du personnel temporaire. Si l'emploi de personnel temporaire ne soulève pas de difficultés dans la Section de miméographie, l'expérience montre toujours que, dans la Section de distribution, le personnel temporaire ne peut remplacer le personnel permanent de façon satisfaisante. On propose donc de créer 2 nouveaux postes dans cette section afin d'éviter les retards de distribution qui deviennent de plus en plus graves; il importe au plus haut point que cette section puisse répondre immédiatement aux besoins quotidiens. Les recettes produites par les travaux de ce service s'élèveraient à 109.000 dollars en 1955.

Service des publications et des ventes

On demande des crédits pour 11 postes d'administrateur et 11 postes de la catégorie des services généraux, l'effectif restant le même que celui que l'Assemblée générale avait approuvé pour 1954.

En 1953, le volume du travail de la Section d'imprimerie s'est maintenu à peu près au même niveau que l'année précédente. Les seuls changements proposés en ce qui concerne le personnel sont le reclassement d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe qui deviendrait un poste d'administrateur de 2ème classe et le reclassement d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe qui deviendrait un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe.

Au paragraphe 49 de son rapport pour 1953 (A/2501), le Comité consultatif a souligné que les correcteurs d'épreuves de l'Office européen étaient rangés dans une classe moins élevée que leurs collègues de New-York. En attendant que la question soit examinée et discutée plus avant avec les institutions spécialisées de Genève, le Secrétaire général estime qu'il serait juste de faire quelque chose pour corriger l'anomalie existante: c'est à cette fin que les deux reclassements ci-dessus sont proposés.

Le volume du travail de la Section des ventes, exprimé par le nombre de factures, etc., a encore augmenté en 1953. Le produit des ventes s'est élevé à 105.871 dollars (dont 34.537 pour les institutions spécialisées) contre 104.927 en 1952. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne le personnel.

Les recettes produites par les travaux de ce service, sans compter la vente des publications, s'élèveraient à 30.000 dollars en 1955.

Service des achats, des fournitures et des transports

On demande des crédits pour 2 postes d'administrateur et 28 postes de la catégorie des services généraux, c'est-à-dire l'effectif approuvé pour 1954.

Tous les détails concernant ce service sont donnés à la page 117 des prévisions budgétaires pour 1954 (A/2383). Le service de magasinage commun à l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation météorologique mondiale fonctionne de façon satisfaisante: il a pu, sans accroître son personnel, s'acquitter des tâches supplémentaires que lui impose la création d'un service commun des achats; à la suite d'un nouvel examen des besoins de ce service, on propose de déclasser deux postes de commis: l'un serait porté de la classe 6 de la catégorie des services généraux à la classe 5, l'autre de la classe 4 à la classe 2.

Service des bâtiments et de l'entretien technique

On demande des crédits pour 5 postes d'administrateur

et 84 postes de la catégorie des services généraux, c'est-à-dire l'effectif approuvé pour 1954.

L'entretien convenable du Palais des Nations et des autres biens de l'Organisation des Nations Unies à Genève constitue une lourde tâche, dont les incidences financières sont importantes. En raison des responsabilités qu'il comporte (voir le rapport du Comité consultatif, A/2501, par. 101), on propose de reclasser le poste du chef de ce service, qui, d'administrateur de 1ère classe, deviendrait administrateur hors classe; ce reclassement entraînera pour 1955 une dépense supplémentaire nette de 300 dollars.

Les prévisions comprennent, comme les années précédentes, une somme globale destinée à couvrir les salaires des ouvriers, chefs d'équipe, jardiniers, etc. Afin d'assurer l'entretien convenable des biens de l'Organisation, on propose d'ajouter à l'effectif actuel 2 techniciens (un maçon et un électricien), ce qui entraînerait une dépense de 4.000 dollars. Les crédits prévus pour un radiotechnicien et un technicien de l'enregistrement, qui étaient précédemment compris dans la somme globale mentionnée ci-dessus, ont été transférés à l'article II (Centre d'information).

Les recettes produites par les travaux de ce service s'élèveraient à 211.000 dollars en 1955.

Tableau 18-4. — Services administratifs et financiers

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Administrateur général	15.400
<i>Administrateurs</i>			
2	2	Administrateur hors classe	25.830
2	2	Administrateur de 1ère classe	20.850
4	4	Administrateur de 2ème classe	35.720
2	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	5.250
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5.650
			108.700
<i>Services généraux</i>			
(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)			
			<i>Dollars</i>
1	2	Classe 7	10.900
5	5	Classe 6	19.080
10	10	Classe 5	36.550
7	10	Classe 4	29.780
2	2	Classe 3	6.090
2	2	Classe 2	5.000
			107.400
39	42		
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			4.870
			112.270
			220.970
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			8.970
			212.000

Le tableau d'effectif ci-dessus (18-4) comprend 10 postes d'administrateur et 25 postes de la catégorie des services généraux pour les Services administratifs et financiers proprement dits et un poste d'administrateur et 6 postes de la catégorie des services généraux pour le Service médical commun. En ce qui concerne ce dernier service, on demande des crédits pour un poste de chef avec rang d'administrateur hors classe et pour les postes suivants de la catégorie des services généraux: 2 postes d'infirmière et un poste de secrétaire de la classe 5 et 2 postes d'assistant de laboratoire et un poste de commis de la classe 4.

Ces prévisions font apparaître, par rapport à l'effectif approuvé pour 1954, une augmentation de 4 postes de la catégorie des services généraux et la suppression d'un poste d'administrateur. On trouvera plus loin tous détails utiles sur ces changements.

Les fonctions des Services administratifs et financiers sont exposées en détail à la page 118 des prévisions budgétaires pour 1954 (A/2383). Pour 1954, 2 postes supplémentaires avaient été approuvés pour la Division des finances mais un autre poste, demandé pour la Division du personnel, avait été refusé. L'expérience a montré cependant que la Division du personnel et la Division des finances ont l'une et l'autre besoin de commis supplémentaires. On demande donc 3 postes supplémentaires de la catégorie des services généraux; les dépenses qu'entraînera leur création seront en partie compensées par la suppression d'un poste d'administrateur ad-joint de 1ère classe.

Parmi les changements proposés, le premier consiste à porter de la classe 6 à la classe 7 de la catégorie des services généraux le poste du commis chargé d'établir les feuilles de paie; aidé par des commis employés à temps partiel, le titulaire de ce poste établit les feuilles de paie de 900 à 1.200 fonctionnaires de 10 services différents; le second change-ment consiste à porter de la classe 5 à la classe 6 de la catégorie des services généraux le poste du commis chargé de la comptabilité des bureaux régionaux du Haut-Commis-sariat et de celle des fonds constitués par les contributions bénévoles.

Le Service médical commun dessert maintenant 6 orga-nisations installées dans 4 bâtiments différents. Lorsque l'Union internationale des télécommunications et l'Organisa-tion météorologique mondiale ont décidé d'y participer, les six organisations ont examiné ensemble les besoins de per-sonnel de ce service et reconnu qu'il était nécessaire de créer 2 postes supplémentaires; on n'avait cependant demandé qu'un seul poste dans le budget de 1954, en attendant de voir comment le service élargi fonctionnerait. Il est claire-ment établi maintenant que les commis et les assistants de laboratoire sont en nombre insuffisant; on espère trouver une même personne pour suppléer à cette double insuffisance, et l'on demande la création du second poste supplémentaire de la classe 4 de la catégorie des services généraux dont la nécessité a été confirmée par l'étude spéciale qu'ont effectuée deux des organisations participantes.

L'accord relatif à la répartition des charges ayant encore été légèrement remanié, le pourcentage des dépenses nettes qui est à la charge de l'Organisation des Nations Unies passe de 33,5 pour 100 environ à 33 pour 100 exactement.

Les recettes produites par les travaux de ce service s'élève-raient à 24.000 dollars en 1955.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	3.500
	1954: 4.000
	1953: 339

Ces prévisions comprennent une somme de 2.500 dollars pour le Bureau des déclarations de décès de personnes disparues et une somme de 1.000 dollars pour dépenses diverses.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	146.000
	1954: 120.300
	1953: 218.894

Le transfert en 1954 d'un certain nombre de postes des services linguistiques du Siège explique dans une large mesure la diminution des prévisions pour 1954 et 1955 par rapport aux dépenses de 1953.

Le chiffre indiqué pour 1954 ne comprend pas un crédit de 15.000 dollars destiné à couvrir les dépenses entraînées par le recrutement de personnel temporaire pour une session de la Commission du droit international. Ce crédit qui, dans le budget de 1954, avait été ouvert au titre de l'Office européen est inscrit au chapitre premier des présentes prévi-sions budgétaires pour la raison exposée dans ce chapitre.

L'accroissement net des dépenses prévues pour les con-férences d'organismes ayant leur siège hors de Genève est de 5.700 dollars. Un nouveau crédit de 9.000 dollars est demandé pour le Congrès des Nations Unies sur la préven-tion du crime et le traitement des délinquants. Les crédits prévus pour les sessions du Conseil économique et social et d'une de ses commissions techniques ont été réduits de 3.300 dollars.

Le crédit demandé pour les travaux de traduction en espagnol dépasse de 13.000 dollars le montant de 7.000 dollars approuvé pour 1954. Pour établir les prévisions de 1954, on avait supposé que la plus grande partie du per-sonnel supplémentaire nécessaire serait détachée de New-York (voir A/2383, p. 120). On a constaté depuis qu'il était possible et plus économique de recruter du personnel sur place.

En ce qui concerne les besoins locaux, le crédit demandé comprend 8.000 dollars pour couvrir les frais d'interpréta-tion relatifs aux travaux de la Commission économique pour l'Europe. Comme on l'a expliqué plus haut, la suppression de 2 postes d'interprète permet de réaliser une économie totale qui dépasse sensiblement 8.000 dollars. On demande, d'autre part, 2.000 dollars de plus qu'en 1954 pour le recrutement de personnel temporaire en vue de développer le service des visites (qui produirait ainsi 5.000 dollars de recettes supplémentaires); mais cette augmentation est com-pensée par une réduction des prévisions relatives aux con-férences locales, au remplacement du personnel en congé de maladie, etc. Le tableau récapitulatif (p. 76) indique le montant des crédits demandés pour chacune des rubriques

Tableau 18-5. — Récapitulation

	Nombre de postes		Traitements bruts, y compris l'indemnité de cherté de vie pour le personnel des services généraux ^a	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1954	1955	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Directeur	12	12	103.250	4.250	99.000
Bibliothèque	23	23	127.000	5.000	122.000
Conférences et services généraux	385	385	1.780.600	71.600	1.709.000
Services administratifs et financiers	39	42	220.970	8.970	212.000
TOTAUX	459	462	2.231.820	89.820	2.142.000

^a Le montant des dépenses au titre de l'indemnité de cherté de vie versée au personnel des services généraux qui figure à l'article premier s'élève à 59.420 dollars.

mentionnées plus haut, et, aux fins de comparaison, le montant des crédits ouverts pour 1954.

	1955 (dollars)	1954 (dollars)
<i>Conférences d'organismes ayant leur siège hors de Genève</i>		
Conseil économique et social	50.000	50.300
Commission technique du Conseil économique et social	18.000	21.000
Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants	9.000	-
<i>Traduction en langue espagnole</i>	20.000	7.000
<i>Besoins locaux</i>		
Conférences locales	14.000	15.000
Remplacement du personnel en congé de maladie et recrutement de personnel temporaire	17.000	19.000
Recrutement d'interprètes pour la CEE	8.000	-
Service des visites	10.000	8.000
	<u>146.000</u>	<u>120.300</u>

	Dollars
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12.000
1954:	17.000
1953:	11.106

Ces prévisions sont fondées sur les résultats des exercices écoulés.

	Dollars
iv) Personnel employé de façon intermittente	55.000
1954:	55.000
1953:	55.142

On continuerait de se contenter d'un nettoyage plus sommaire, comme on le fait depuis 1953.

	Dollars
vi) Frais de voyage du personnel en mission	5.000
1954:	4.600
1953:	5.867

Le crédit demandé couvrira les dépenses entraînées par un certain nombre de voyages à New-York, à l'occasion de séances du Comité consultatif ou de l'Assemblée générale, par les déplacements en Europe pour achat de fournitures ou recrutement de personnel et par la nécessité de représenter le Secrétaire général à des séances tenues en Europe par d'autres organisations internationales.

ARTICLE II

	Dollars
Centre d'information	102.900
1954:	93.800
1953:	95.741

Les travaux du Centre sont exposés à la page 121 des prévisions budgétaires pour 1954 (A/2383).

Des progrès ont été accomplis dans la mise au point d'un service commun qui fournit aux principales organisations internationales de Genève les moyens techniques dont elles ont besoin en matière de radiodiffusion et de cinéma. Depuis quelques années, les institutions spécialisées font usage du studio de radiodiffusion et de la salle de cinéma des Nations Unies; aux termes d'accords actuellement en voie de négociation, la charge que représentent les traitements du personnel technique nécessaire sera répartie entre les divers usagers, mais le personnel lui-même continuera de figurer dans les tableaux d'effectifs des Nations Unies.

	Dollars
i) Postes permanents	95.300
1954:	85.500
1953:	88.219

Tableau 18-6. — Centre d'information

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Dollars	Traitements bruts
1954	1955			
1	1	Administrateur général	16.400	
<i>Administrateurs</i>				
2	2	Administrateur de 1ère classe	24.060	
1	1	Administrateur de 2ème classe	9.190	
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14.290	
			<u>63.940</u>	
<i>Services généraux</i> (Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)				
5	5	Classe 5	21.810	
2	1	Classe 4	3.720	
13	12		<u>25.530</u>	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			1.270	26.800
Groupe technique			8.180	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			350	8.530
			<u>99.270</u>	
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3.970	
			<u>95.300</u>	
TOTAL				95.300

Le crédit demandé sous la rubrique "Groupe technique" correspond aux salaires d'un technicien du son dont le poste, dans les prévisions des exercices précédents, figurait parmi les postes permanents, d'un radio-électricien, qui était précédemment rétribué sur le crédit global pour les travailleurs manuels de la Division des bâtiments (le crédit demandé pour le service correspondant a été réduit en conséquence), et d'un technicien supplémentaire que l'on a recruté pour s'occuper de la cinémathèque, maintenant importante, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Administration de l'assistance technique, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du Travail, et remplir, pour ces organisations, les fonctions d'opérateur de cinéma. Les organisations participantes ont reconnu la nécessité de recruter ce technicien supplémentaire.

Les recettes produites par les travaux du service technique commun s'élèveraient à 3.000 dollars en 1955.

	Dollars
ii) Personnel temporaire	500
1954:	500
1953:	934
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	100
1954:	100
1953:	107
iv) Frais de voyage du personnel en mission	1.000
1954:	1.000
1953:	1.248
v) Fournitures et services photographiques	500
1954:	500
1953:	308
vi) Services de radio	5.000
1954:	5.800
1953:	4.035

Les prévisions pour 1954 étaient plus élevées que celles de 1953 parce que l'on avait tablé sur le montant brut des dépenses liées à l'utilisation des installations de radio par l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé. L'expérience acquise permet toutefois de penser que l'augmentation des frais sera moins forte qu'on ne le prévoyait.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Fournitures et services divers</i>	500
	1954: 400
	1953: 890

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses entraînées par les travaux à temps partiel effectués aux fins de l'information en Pologne, pays maintenant compris dans la zone desservie par le centre.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	65.500
	1954: 53.800
	1953: 46.195

Les dépenses communes afférentes au personnel et les charges communes sont inscrites aux articles V et VI du chapitre 18; les crédits demandés pour les documents, services linguistiques et autres objets de dépense sont inscrits à l'article premier du chapitre 18.

L'origine et les fonctions du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants sont exposées à la page 122 des prévisions budgétaires pour 1954 (A/2383). Les chiffres ci-dessous sont ceux qui ont été fournis par le Comité; toutefois, conformément à la pratique suivie pour l'établissement du budget de l'Organisation des Nations Unies, on a réduit de 4 pour 100 les prévisions relatives aux postes permanents pour tenir compte des mouvements de personnel.

Le Comité a demandé que le poste de Secrétaire adjoint (administrateur de 1ère classe), devenu vacant en 1952, soit à nouveau prévu dans le budget; le Secrétaire général a donné suite à cette demande en raison du surcroît de travail qu'impose l'application du Protocole de 1948 et de l'entrée en vigueur probable du Protocole de 1953 relatif à cette demande en raison du surcroît de dépenses ne couvrant que les dépenses normales résultant de l'application des instruments existants, à savoir les Conventions de 1925, de 1931 et le Protocole de 1948. Le Comité a cependant établi des prévisions supplémentaires qui s'élèvent approximativement à 18.000 dollars au total, dont 6.000 dollars environ seraient imputables sur les crédits de l'article III du chapitre 18, pour couvrir les dépenses extraordinaires que pourrait entraîner en 1955 la mise en œuvre du Protocole de 1953. Le Secrétaire général estime qu'il serait préférable de faire face à des dépenses extraordinaires de ce genre en appliquant la procédure définie dans la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Postes permanents</i>	62.000
	1954: 50.300
	1953: 45.033
ii) <i>Personnel temporaire</i>	1.000
	1954: 1.000
	1953: 1.162
iii) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ..	2.500
	1954: 2.500
	1953: —

Ces prévisions couvrent deux voyages hors d'Europe et deux voyages en Europe.

Tableau 18-7. — Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		<i>Dollars</i>	
1	1	Administrateur général	14.000	
<i>Administrateurs</i>				
—	1	Administrateur de 1ère classe	11.600	
1	1	Administrateur de 2ème classe	8.230	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7.880	
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10.960	
			52.670	
<i>Services généraux</i> (Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)				
			<i>Dollars</i>	
1	1	Classe 6	5.370	
1	1	Classe 5	3.100	
1	1	Classe 4	3.090	
8	9		11.560	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			290	11.850
			64.520	
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel...			2.520	
			TOTAL 62.000	

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe	985.000
	1954: 975.000
	1953: 958.805

On n'envisage pour le moment aucune modification de la structure du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe. Le montant du crédit demandé est voisin de celui du crédit ouvert pour 1954 et il a été calculé pour un effectif permanent identique à celui que l'Assemblée générale a approuvé à sa huitième session.

Toutefois, la participation de certains pays aux travaux des comités techniques de la Commission s'est sensiblement accrue, ce qui a élargi le champ d'action de la CEE et ajouté aux tâches du secrétariat dans un certain nombre de domaines, en particulier dans celui du commerce. Cet accroissement s'est traduit dans les programmes de travail des divers comités et de la Commission elle-même, comme l'indique le rapport de la CEE au Conseil économique et social sur sa neuvième session (E/2556).

On s'efforcera par tous les moyens d'établir un ordre de priorité qui permette d'exécuter le programme de 1955 à l'aide des seuls crédits demandés dans le présent budget. Etant donné, toutefois, que les prévisions ont été établies au début de 1954 pour couvrir des dépenses qui seront faites en 1955, il est difficile d'affirmer que l'on pourra atteindre l'objectif visé. Sur le vu des décisions que le Conseil économique et social pourra prendre comme suite aux recommandations formulées dans le rapport de la CEE, le Secrétaire général sera peut-être amené à faire connaître ultérieurement à l'Assemblée générale si, à son avis, le volume des crédits demandés ici est suffisant pour 1955.

Conformément à la méthode suivie pour les prévisions de 1955, on a réuni en un seul tableau d'effectif tout le personnel permanent du secrétariat de la Commission. Les crédits demandés sous les rubriques "Consultants", "Personnel temporaire" et "Heures supplémentaires" sont les mêmes que les crédits correspondants ouverts pour 1954. Une légère augmentation de 3.000 dollars est proposée sous la rubrique "Frais de voyage du personnel en mission"

afin de couvrir l'accroissement des frais de voyage dû à la participation plus active de certains pays aux travaux de la Commission et de ses comités.

	<i>Dollars</i>
i) Postes permanents	940.000
	1954: 933.500
	1953: 894.749

Tableau 18-8. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		<i>Dollars</i>	
1	1	Secrétaire exécutif		
		Traitement	18.000	
		Indemnité	3.500	
4	4	Directeur	64.470	
2	2	Administrateur général	26.590	
<i>Administrateurs</i>				
10	10	Administrateur hors classe	127.505	
11	11	Administrateur de 1ère classe	113.850	
23	23	Administrateur de 2ème classe	198.295	
10	10	Administrateur adjoint de 1ère classe	59.035	
14	14	Administrateur adjoint de 2ème classe	76.505	
			687.750	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)</i>				
			<i>Dollars</i>	
14	15	Classe 6	65.329	
22	21	Classe 5	81.263	
35	35	Classe 4	129.538	
9	9	Classe 3	28.340	
155	155		304.470	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			13.670	
			318.140	318.140
			1.005.890	
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			65.890	
			TOTAL	940.000

Si le crédit demandé pour 1955 est plus élevé que le crédit ouvert pour 1954, c'est uniquement en raison des augmentations de traitement sans changement de classe.

Le *Cabinet du Secrétaire exécutif* comprend le Secrétaire exécutif, 4 administrateurs et 8 secrétaires et commis. Les fonctions de ce cabinet restent essentiellement celles qui sont définies dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation. Il convient de noter l'importance croissante des travaux confiés à ce cabinet en ce qui concerne les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest.

La *Division de recherche et de planification* comprend, outre le Directeur, 34 postes d'administrateur et 27 postes de la catégorie des services généraux (y compris 5 postes d'assistants spécialisés).

Le programme de travail de la Division comprend les projets suivants:

Projets prioritaires continus:

Examen et étude suivis de la situation économique de l'Europe, y compris la préparation et la publication de l'*Etude annuelle sur la situation économique* et du *Bulletin trimestriel sur la situation économique de l'Europe*;

Etudes spéciales demandées par les résolutions de la Commission: par exemple étude des problèmes de développement de l'Europe méridionale et exposé des problèmes

que posent la production agricole et le commerce des produits agricoles en Europe;

Collaboration avec les autres divisions pour les aider à élaborer et à exécuter leur programme de recherche économique (notamment en ce qui concerne le rassemblement et la présentation de statistiques) dans leur domaine technique respectif;

Rassemblement, normalisation et diffusion de statistiques économiques toujours plus sûres et développement de la coopération internationale en matière de statistique grâce:

Au rassemblement, à l'analyse et à la diffusion de statistiques dans les études, bulletins statistiques et autres publications du Secrétariat;

A la collaboration avec les instituts nationaux de statistique et les autres organisations internationales pour améliorer les statistiques nationales et leur comparabilité sur le plan international;

A la collaboration accrue des organisations internationales en ce qui concerne les travaux de statistique pour l'Europe.

Comme le Cabinet du Secrétaire exécutif, cette division subit les répercussions de l'accroissement des travaux relatifs aux échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest; elle doit, à ce titre, préparer une documentation importante de base. Au cas où le Conseil, à sa dix-huitième session, approuverait les recommandations formulées par la Commission à sa neuvième session, la Division aura une tâche plus lourde à assumer en ce qui concerne les travaux relatifs au développement de l'Europe méridionale et aux problèmes que pose l'agriculture en Europe.

La *Division des transports* comprend, outre le Directeur, 12 postes d'administrateur et 11 postes de la catégorie des services généraux (y compris un poste d'assistant spécialisé).

Le programme de travail du Comité des transports intérieurs et de la Division des transports pour 1954-1955 s'établit comme suit:

Projets prioritaires continus:

Interprétation et mise en œuvre suivies des conventions et accords internationaux et des mesures générales concernant les transports, etc.;

Etudes sur les problèmes tarifaires;

Développement, amélioration et publication de statistiques des transports;

Développement et amélioration des transports de voyageurs et de marchandises par route;

Prévention des accidents de la circulation routière;

Etudes sur les coûts de transport;

Etablissement d'itinéraires rationnels pour les transports ferroviaires.

Projets prioritaires spéciaux:

Transport des denrées périssables;

Transport par containers et mécanisation des opérations de manutention;

Simplification des formalités aux frontières;

Transport et manutention des marchandises dangereuses et opérations connexes;

Mesures de sécurité aux passages à niveau;

Etablissement d'une terminologie et de définitions concernant les transports.

On notera que le nombre des projets prioritaires a été réduit par rapport au programme pour 1953-1954 exposé dans les prévisions budgétaires pour 1954. A sa session de janvier 1954, le Comité des transports intérieurs a décidé

de concentrer ses efforts sur un plus petit nombre de projets; en conséquence, dix projets auxquels le Comité s'intéressait ont été placés dans la catégorie "autres projets" et ils y seront maintenus jusqu'au moment où l'on disposera d'un personnel suffisant pour reprendre les travaux. Parmi ces "autres projets" il en est un certain nombre auxquels le Comité des transports intérieurs attache une importance particulière, à savoir ceux qui ont trait à certains aspects des investissements dans le domaine des transports; le financement international des investissements; le tourisme, la réglementation des transports par eau et les transferts de devises. Le Comité a noté qu'il pourrait se présenter, au cours de l'année 1954, des circonstances dans lesquelles il serait peut-être souhaitable de redonner une certaine priorité à ces projets.

La *Division de l'industrie* comprend, outre le Directeur, 21 postes d'administrateur et 25 postes de la catégorie des services généraux (y compris 3 postes d'assistants spécialisés).

Le programme de travail pour 1954-1955 des divers comités pour lesquels travaille la Division de l'industrie porte sur les projets suivants:

Charbon

Projets prioritaires continus:

- Etude suivie de la situation du marché du charbon;
- Répartition des quantités disponibles pour l'exportation;
- Etudes sur la consommation de combustibles solides par secteur de consommation;
- Prévisions relatives à la production et à la consommation de combustibles solides;
- Mesures destinées à assurer une utilisation plus rationnelle des combustibles solides;

Collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et avec la Commission économique pour l'Amérique latine dans le domaine de la classification des charbons et lignites et de l'utilisation du charbon;

Développement, amélioration et publication de statistiques du charbon.

Projets prioritaires spéciaux:

- Mise au point d'une classification des charbons et lignites;
- Comparaison entre le charbon et d'autres formes d'énergie;

Mesures propre à rendre l'Europe moins tributaire des sources extra-européennes d'approvisionnement en charbon.

Energie électrique

Projets prioritaires continus:

- Etudes sur la situation de l'industrie de l'énergie électrique en Europe;
- Etude de la consommation, de la production, etc., d'énergie électrique pendant l'année écoulée;
- Développement des échanges internationaux d'énergie;
- Aménagement des ressources hydro-électriques d'intérêt commun;
- Electrification des campagnes;
- Développement, amélioration et publication de statistiques de l'énergie électrique.

Projets prioritaires spéciaux:

- Accroissement des exportations yougoslaves d'énergie électrique;
- Etude du potentiel hydro-électrique des pays européens;
- Etude de la dépréciation des avoirs en capital des sociétés d'énergie électrique.

Industries mécaniques et matières premières nécessaires à l'industrie

Projets prioritaires continus:

Etude des tendances de la production, de la demande et du commerce en ce qui concerne les produits des industries mécaniques;

Unification des clauses générales des contrats.

Habitation et construction

Projets prioritaires continus:

Revue annuelle des politiques du logement et des progrès accomplis;

Etudes diverses concernant la réduction des coûts de construction, l'élaboration de codes et règlements types du bâtiment, les usages en matière de marché dans l'industrie du bâtiment, les tendances de la mécanisation, les coûts de divers types de construction;

Développement, amélioration et publication de statistiques du logement et de la construction.

Projets prioritaires spéciaux:

- Aide aux pays peu industrialisés;
- Echanges commerciaux de matériaux et d'éléments de construction entre l'Est et l'Ouest.

Acier

Projets prioritaires continus:

Etude annuelle des tendances de la production et de la consommation d'acier en Europe;

Evolution de la technique dans la sidérurgie;

Collaboration avec la CEAEO et la CEPAL en ce qui concerne les problèmes que pose l'expansion de l'industrie sidérurgique;

Etude périodique du marché des laminés d'acier;

Etude périodique des exportations européennes d'acier et de la demande d'acier dans les pays non européens;

Développement, amélioration et publication de statistiques de l'acier.

Projets prioritaires spéciaux:

- Etude sur les tubes d'acier;
- Etude sur les métaux et matériaux qui concurrencent l'acier;
- Etude des marchés pour l'industrie de l'acier.

Comme pour les transports, un certain nombre de projets concernant les domaines ci-dessus ont été placés dans la catégorie "autres projets" afin que le personnel dont on dispose puisse concentrer ses efforts sur les projets les plus urgents et les plus propres à donner des résultats. La participation croissante de tous les pays d'Europe aux travaux des comités techniques a des répercussions sensibles pour cette division qui assure le service de quatre comités et de leurs organes subsidiaires.

Les deux autres divisions sont la *Division du bois* et la *Division de l'Agriculture*, toutes les deux communes à la CEE et à la FAO. Aux termes de l'accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, c'est cette institution spécialisée qui fournit à ces divisions le personnel de la catégorie des administrateurs dont elles ont besoin; la CEE n'assume que les dépenses relatives aux secrétaires et commis. Le seul changement envisagé pour ces divisions, par rapport à 1954, est le reclassement d'un poste de commis de la Division de l'agriculture que l'on porterait de la classe 5 à la classe 6 afin d'établir la parité avec les postes analogues des autres divisions.

Le programme de travail du Comité et de la Division du bois pour 1954-1955 porte sur les projets suivants:

Projets prioritaires continus:

- Etude suivie du marché du bois;
- Etablissement de séries statistiques des prix du bois dans les pays d'Europe;
- Etudes sur l'utilisation plus rationnelle du bois;
- Etudes sur les tendances de la production, de la consommation et du commerce du bois et des produits forestiers;
- Développement, amélioration et publication de statistiques du bois.

Projets prioritaires spéciaux:

Etude sur les accords à long terme concernant les importations et les exportations de bois.

Le programme des travaux concernant le bois est mis au point et exécuté conjointement avec la FAO. Les projets ci-dessus sont ceux dont s'occupera principalement le Comité du bois de la CEE. Les projets communs qui concernent surtout la FAO ne figurent pas dans cette liste.

Le programme de travail de la Division de l'agriculture commune à la CEE et à la FAO pour 1954-1955 porte sur les projets suivants:

Projets prioritaires continus:

Etudes sur la productivité et les revenus dans l'agriculture, par exemple formation des prix des produits agricoles et rapport entre les prix des produits vendus par les agriculteurs et ceux des produits qu'ils achètent, revenu et rentabilité d'exploitations agricoles de types comparables.

Projets prioritaires spéciaux:

Etudes sur les normes de qualité des denrées périssables. A sa huitième session, la Commission a invité les pays d'Europe à rendre compte des problèmes fondamentaux qu'ils ont à résoudre en ce qui concerne l'agriculture, afin qu'elle puisse, à sa neuvième session, dresser un programme de travail qui réponde mieux aux besoins essentiels dans ce domaine. Les décisions qu'elle prendra toucheront tant les travaux de la Division de l'agriculture que ceux de la Division de recherche et de planification.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	5.000
1954:	5.000
1953:	2.182
iii) <i>Personnel temporaire</i>	14.000
1954:	14.000
1953:	38.115
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	589
v) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ..	25.000
1954:	22.000
1953:	23.170

ARTICLE V

	<i>Dollars</i>
Dépenses communes afférentes au personnel	655.200
1954:	666.400
1953:	633.356
i) <i>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	32.000
1954:	40.000
1953:	31.515

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Prime d'installation</i>	15.000
1954:	20.000
1953:	14.810
iii) <i>Indemnités versées à la cessation de service</i>	30.000
1954:	25.000
1953:	48.434

Le montant des indemnités versées à la cessation de service en 1953 a été anormalement élevé en raison du grand nombre de licenciements consécutifs à la revision des contrats du personnel. Il faut cependant s'attendre à ce que le niveau "normal" des dépenses augmente; en effet, le montant des versements s'accroît en fonction de la durée des services et les mouvements de personnel à Genève se sont jusqu'à présent maintenus à une cadence qu'il faut sans doute considérer comme un minimum.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	390.000
1954:	400.000
1953:	361.075

Le crédit demandé est nécessairement plus élevé que le montant des dépenses de 1953, car les transferts de postes approuvés en 1954 ont augmenté l'effectif.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Prime de rapatriement</i>	20.000
1954:	20.000
1953:	16.718
vi) <i>Indemnité pour enfants à charge</i>	100.000
1954:	102.500
1953:	94.858

Les dépenses inscrites sous cette rubrique ont augmenté pendant plusieurs années, mais il semble qu'elles se sont maintenant stabilisées.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Assurance-maladie</i>	16.000
1954:	17.000
1953:	13.570
viii) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	42.000
1954:	32.000
1953:	42.583

Les données des exercices précédents font ressortir que les frais de voyage pour le congé dans les foyers sont moins élevés les années paires que les années impaires.

	<i>Dollars</i>
ix) <i>Formation professionnelle</i>	7.500
1954:	7.500
1953:	7.102
x) <i>Bien-être du personnel</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	970
xi) <i>Contributions aux assurances sociales</i>	1.700
1954:	1.400
1953:	1.721

Ces prévisions se rapportent à certains fonctionnaires qui participent obligatoirement aux assurances sociales suisses.

ARTICLE VI

	<i>Dollars</i>
Charges communes	394.400
1954:	401.200
1953:	395.414
i) <i>Téléphone (à l'exception des communications urbaines et internationales)</i>	20.000
1954:	19.000
1953:	21.787

Pendant plusieurs années on a maintenu à 19.000 dollars le niveau des crédits demandés à ce titre, car il n'existait pas de données valables sur lesquelles on pût se fonder pour estimer les dépenses entraînées par un programme "typique" de conférences au Palais des Nations, agrandi depuis 1950-1951; il est clair à présent qu'il faut prévoir des dépenses plus élevées.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Câblogrammes, télégrammes et communications téléphoniques interurbaines et internationales</i>	10.500
	1954: 10.500
	1953: 22.198

Pour établir ces prévisions, on a supposé que la création d'une liaison radio entre Genève et New-York annulerait les frais de transmission par télexscripteur.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Services postaux</i>	53.000
	1954: 53.000
	1953: 55.169

Les dépenses que l'on a dû faire à ce titre ont dépassé 55.000 dollars pendant plusieurs années, mais on compte que le volume des documents diminuera en 1955.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Entretien des locaux</i>	68.000
	1954: 71.000
	1953: 62.873

Le prélèvement sur le Fonds de roulement d'un crédit spécial de 25.000 dollars (qui s'ajoute au montant indiqué ci-dessus pour 1954) a été autorisé en 1954 pour couvrir les dépenses entraînées par certaines des réparations urgentes qui font l'objet des observations figurant aux paragraphes 100 à 102 du rapport du Comité consultatif sur l'Office européen (A/2501). Le montant total des crédits nécessaires pour 1954 sera précisé dans des prévisions supplémentaires qui seront soumises à l'Assemblée générale à sa neuvième session.

Les prévisions pour 1955 comprennent un crédit extraordinaire de 6.000 dollars pour couvrir l'arriéré de travaux de réparation des allées et trottoirs, et une somme de 62.000 dollars pour l'entretien courant. Le personnel du service des bâtiments allant s'accroître de 2 techniciens, on peut compter qu'une somme de cet ordre sera chaque année suffisante (à condition que les prix restent stables) pour assurer l'entretien convenable des bâtiments dans l'avenir immédiat, étant donné l'importance des réparations qui doivent être entreprises en 1954.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	57.000
	1954: 61.000
	1953: 56.127

Les essais effectués en 1953 avec un combustible meilleur marché que celui qui était utilisé auparavant ont donné des résultats satisfaisants; en conséquence, on a pu réduire les prévisions pour 1955.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	36.000
	1954: 36.000
	1953: 31.068

Le crédit demandé couvre les achats nécessaires pour une année, aux prix courants.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Fournitures pour la reproduction des documents</i>	95.000
	1954: 92.000
	1953: 104.894

Le crédit demandé couvre les achats nécessaires pour une année, aux prix courants.

	<i>Dollars</i>
viii) <i>Matériel de télécommunication</i>	4.500
	1954: 5.000
	1953: 1.522

Ces prévisions couvrent l'achat de disques vierges et de pièces de rechange pour l'entretien des appareils. Jusqu'en 1953, les dépenses d'entretien étaient faibles, car l'équipement était, en grande partie, relativement neuf. Il faut cependant s'attendre à ce que ces dépenses augmentent.

	<i>Dollars</i>
ix) <i>Location et entretien du matériel de bureau et d'autre matériel</i>	16.000
	1954: 17.000
	1953: 10.065

Comme on l'a dit dans les prévisions budgétaires pour 1954 (A/2383), la forte augmentation du crédit demandé pour 1954 par rapport aux dépenses de 1953 s'explique par la nécessité de faire nettoyer à fond les tapis du Palais des Nations. On avait demandé à ce titre 6.000 dollars, soit la moitié environ de la somme totale nécessaire; le solde (5.000 dollars) est compris dans les prévisions pour 1955. Les 11.000 dollars qui complètent le crédit demandé ici se répartissent comme suit: 5.000 dollars pour les réparations de meubles qui sont de plus en plus urgentes, car le programme de remplacement est très modeste, et 6.000 dollars pour l'entretien des machines.

	<i>Dollars</i>
x) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	3.500
	1954: 4.200
	1953: 2.771

La plupart des voitures de l'Office sont vieilles; le crédit ouvert pour 1954 couvrirait notamment la remise en état de deux voitures. Pour établir les prévisions présentées ici, on a supposé qu'une des voitures existantes serait remplacée (voir rubrique v, article VII).

	<i>Dollars</i>
xi) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	11.500
	1954: 12.000
	1953: 11.330

Ces prévisions sont fondées sur les données des exercices écoulés.

	<i>Dollars</i>
xii) <i>Envois par avion</i>	1.000
	1954: 2.500
	1953: 832

Pour 1954, les prévisions, relativement élevées, avaient été établies d'après l'expérience de 1952; un contrôle rigoureux a permis de réduire les dépenses.

	<i>Dollars</i>
xiii) <i>Assurances</i>	5.500
	1954: 6.000
	1953: 5.377

Ces prévisions couvrent les assurances immobilières et mobilières, l'assurance-responsabilité civile et l'assurance automobile contre le recours des tiers.

	<i>Dollars</i>
xvi) <i>Cafétéria</i>	1.200
	1954: 2.500
	1953: —

Le crédit demandé couvrira les remplacements de vaisselle, etc., qui varient d'une année à l'autre.

	<i>Dollars</i>
xv) <i>Fournitures et services divers</i>	4.700
	1954: 2.500
	1953: 3.145

Ces prévisions comprennent une somme de 1.700 dollars pour la location de matériel d'enregistrement et l'achat de disques vierges pour la session du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Elles couvrent également les dépenses relatives aux annonces diverses dans la presse, au tirage de cartes postales destinées à la vente et d'autres dépenses de peu d'importance.

	<i>Dollars</i>
xvi) <i>Fournitures médicales et services médicaux</i>	7.000
	1954: 7.000
	1953: 6.256

Ces prévisions couvrent les traitements du personnel médical employé à temps partiel à l'infirmerie (2.500 dollars), le coût des fournitures médicales et les frais d'exams médicaux effectués en ville (2.800 dollars) et les dépenses relatives au remplacement du personnel de l'infirmerie. On a inscrit les frais de remplacement sous cette rubrique afin de faciliter la comptabilité relative aux remboursements effectués par les autres organisations participantes qui prennent à leur charge les deux tiers des dépenses pour fournitures médicales et services médicaux.

ARTICLE VII

	<i>Dollars</i>
Matériel	155.500
	1954: 166.000
	1953: 81.226

Le chiffre indiqué pour 1954 comprend un crédit exceptionnel de 51.000 dollars pour la construction d'une station de radiodiffusion. Ce crédit mis à part, on avait arrêté les prévisions pour 1954 et pour plusieurs années précédentes à un niveau inférieur à celui que supposait un programme de remplacement convenable, afin de compenser autant que possible des augmentations inévitables par ailleurs. Pour 1955, un nouveau crédit exceptionnel est prévu (65.000 dollars) pour la modernisation de l'installation de climatisation; en conséquence, d'autres besoins ont encore été délibérément sous-estimés. On envisage toutefois d'établir dans un avenir proche un programme normal de remplacement.

Le montant des prévisions inscrits au présent article pour 1953 était exceptionnellement faible car ce n'est qu'en différant les achats imputables sur les crédits de cet article que l'on pouvait réduire le montant global des prévisions budgétaires du chapitre 20.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	21.000
	1954: 34.000
	1953: 20.266

Etant donné la situation budgétaire générale, on a suspendu la mise en œuvre du programme d'ameublement des salles de conférence de Genève. Les prévisions ne couvrent que les remplacements minimums de mobilier usagé (7.000 dollars); l'achat de rayonnages (4.000 dollars); les dépenses relatives à 5 postes d'huissier (1.500 dollars); l'installation de vitrines pour les publications destinées à la vente (1.500 dollars); l'achat de classeurs et de matériel "Cardex" (6.000 dollars) et des dépenses diverses (1.000 dollars).

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Matériel de bureau</i>	20.000
	1954: 29.000
	1953: 657

Les prévisions couvrent le remplacement de 11 machines à miméographier datant de 1949 (5.000 dollars), d'une petite presse d'imprimerie datant de 1937 (4.500 dollars), de 36 machines à écrire dont le clavier n'est pas standard (5.000 dollars) et de plusieurs machines à additionner et à calculer (4.000 dollars), ainsi que l'achat d'une agrafeuse automatique (1.000 dollars) et des dépenses diverses (500 dollars).

Pour se faire une idée de l'ampleur des besoins auxquels il faudrait répondre, il suffit de savoir que l'on compte actuellement plus de 100 machines à écrire dont les claviers ne sont pas standard; pour les remplacer toutes d'ici 1957 sans augmenter le montant actuel des dépenses annuelles, il faudra renoncer jusqu'en 1958 à remplacer des machines déjà vieilles de plus de 10 ans, contrairement à l'usage établi à Genève.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Matériel de télécommunication</i>	2.500
	1954: 23.300
	1953: 657

Sur le chiffre indiqué pour 1954, 23.000 dollars, qui se rapportent au projet de construction d'un émetteur de radio, étaient compris dans le crédit de 51.000 dollars mentionné plus haut (le solde est compris dans le chiffre indiqué sous la rubrique vi: Transformation des locaux).

Les prévisions pour 1955 couvrent le remplacement de 4 appareils utilisés pour l'enregistrement des débats.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Livres et matériel pour la bibliothèque</i>	22.000
	1954: 22.000
	1953: 21.340

Le crédit demandé, auquel s'ajoute un revenu évalué à 13.000 dollars provenant du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

	<i>Crédits budgétaires</i> (dollars)	<i>Revenu du Fonds</i> (dollars)¶
Achats	6.000	2.500
Abonnements	6.000	3.000
Reliure	10.000	6.500
Matériel	-	1.000

	<i>Dollars</i>
v) <i>Matériel de transport</i>	3.500
	1954: 2.000
	1953: 4.423

On envisage de remplacer une automobile achetée en 1948. La valeur de reprise de cette voiture, inscrite sous la rubrique "Recettes accessoires", est estimée à 1.000 dollars.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Transformation des locaux</i>	76.500
	1954: 46.700
	1953: 14.517

Ces prévisions couvrent:

a) La modernisation de l'installation de climatisation du bâtiment de l'Assemblée, qu'un second expert a déclarée nécessaire (voir le paragraphe 132 du rapport du Comité consultatif du 16 octobre 1953 (A/2501) [65.000 dollars]);

b) La transformation du "tunnel" en réserve pour les documents; troisième et dernier tiers des travaux (4.000 dollars);

c) La modernisation d'un deuxième ascenseur (No 7, dans le bâtiment de l'Assemblée) [7.500 dollars].

Le chiffre indiqué pour 1954 comprend une somme de 28.000 dollars pour la construction d'une station de radio assurant la liaison avec New-York.

	Dollars
vii) <i>Matériel divers</i>	10.000
	1954: 9.000
	1953: 5.113

Ces prévisions couvrent: l'achat d'outils divers et de matériel de nettoyage (2.500 dollars); le remplacement de

tables et de chaises pour le restaurant du personnel (1.700 dollars); l'achat d'un transporteur mécanique pour les magasins (3.500 dollars); l'achat d'une machine à laver les verres et d'une machine à fabriquer la glace pour les salles de conférence (800 dollars) et divers achats de matériel pour le service des documents (1.500 dollars).

Chapitre 19. — Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

697.000 dollars (1954: 685.000 dollars; 1953: 644.835 dollars)

Le 23 octobre 1953, à sa 453ème séance plénière, l'Assemblée générale a décidé de maintenir en fonctions le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pendant une période de cinq ans à dater du 1er janvier 1954, conformément au statut du Haut-Commissariat annexé à la résolution 428 (V) de l'Assemblée générale.

Les prévisions relatives au Haut-Commissariat pour les réfugiés supposent que les effectifs se maintiendront au niveau approuvé pour 1954, c'est-à-dire à 107 postes. En 1955 comme en 1954, on répondra aux besoins minimums des nouveaux bureaux régionaux de Rio-de-Janeiro, du Caire et de Munich par un aménagement de la répartition du travail entre le siège et les bureaux régionaux, et par une limitation du nombre des voyages effectués par le personnel des bureaux régionaux à l'occasion de missions. L'augmentation que les crédits demandés pour 1955 accusent par rapport à 1954 s'explique donc entièrement par les augmentations de traitement sans changement de classe.

Le Haut-Commissaire pour les réfugiés s'occupe de certaines opérations de secours financées par des contributions volontaires, principalement avec l'aide d'organisations non gouvernementales. Toutes les dépenses qu'entraîne cette activité sont imputées sur le compte des contributions volontaires. Il n'est demandé ici aucun crédit pour ces opérations ni pour les dépenses d'administration qu'elles peuvent occasionner.

ARTICLE PREMIER

Haut-Commissariat; siège	Dollars
	307.300
	1954: 296.700
	1953: 288.585

i) <i>Postes permanents</i>	277.700
	1954: 267.000
	1953: 261.672

ii) <i>Consultants</i>	2.000
	1954: 5.600
	1953: 146

Le crédit demandé permettra de faire rédiger des études ou rapports spéciaux sur des questions qui relèvent du Haut-Commissariat, mais pour lesquelles des connaissances ou titres particuliers peuvent être nécessaires.

iii) <i>Personnel temporaire</i>	Dollars
	5.500
	1954: 2.000
	1953: 5.983

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de remplacement d'une partie du personnel des services généraux en congé de maladie ou de maternité et l'engagement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe, notamment pendant les réunions du Comité consultatif du Haut-Commissaire. Les prévisions sont fondées sur les dépenses de 1953 et sur les données des premiers mois de 1954.

Tableau 19-1 — Haut-Commissariat pour les réfugiés; siège

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		Dollars	
1	1	Haut-Commissaire		
		Traitement	23.000	
		Indemnité	7.000	
1	1	Haut-Commissaire adjoint		
		Traitement	18.000	
		Indemnité	2.000	
1	1	Administrateur général	15.280	
<i>Administrateurs</i>				
2	2	Administrateur hors classe	25.330	
7	7	Administrateur de 1ère classe	71.020	
2	2	Administrateur de 2ème classe	13.830	
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12.820	
4	4	Administrateur adjoint de 2ème classe	23.200	
			211.480	
<i>Services généraux</i>				
<small>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local)</small>				
				Dollars
1	1	Classe 7	4.510	
3	3	Classe 6	13.670	
3	3	Classe 5	10.400	
14	14	Classe 4	40.900	
2	2	Classe 3	4.960	
			74.440	
A ajouter:		Indemnité de cherté de vie	3.480	77.920
			289.400	
A déduire:		Ajustement pour mouvements de personnel	11.700	
			TOTAL	277.700

iv) <i>Heures supplémentaires</i>	Dollars
	100
	1954: 100
	1953: 15

Le crédit demandé est purement nominal.

v) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ...	Dollars
	22.000
	1954: 22.000
	1953: 20.769

Ces prévisions sont fondées sur les dépenses de 1953 et tiennent compte des voyages supplémentaires que le personnel du siège devra faire pour se rendre dans les nouveaux bureaux régionaux.

ARTICLE II

Bureaux régionaux	Dollars
	389.700
	1954: 388.300
	1953: 356.250

Le Haut-Commissaire a exposé dans son rapport à l'Assemblée générale (A/2394 et Corr. 1) le rôle que jouent les bureaux régionaux dans le bon fonctionnement du Haut-Commissariat et dans la protection des réfugiés.

Comme suite aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, on a procédé à un reclassement des postes dans les bureaux régionaux: un poste d'administrateur général a été ramené au rang d'administrateur hors classe et un poste d'administrateur hors classe à celui d'administrateur de 2ème classe.

	Dollars
i) Postes permanents	267.300
	1954: 260.000
	1953: 254.122

Tableau 19-2. — Haut-Commissariat; bureaux régionaux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		Dollars	
2	1	Administrateur général	14.790	
<i>Administrateurs</i>				
6	6	Administrateur hors classe	77.730	
2	2	Administrateur de 1ère classe	19.740	
7	8	Administrateur de 2ème classe	63.620	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	5.750	
7	7	Administrateur adjoint de 2ème classe	34.080	
			215.710	
A déduire: Taux différentiels (somme algébrique des taux différentiels appliqués dans les bureaux régionaux)			8.100	
			207.610	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie (bureaux régionaux de Paris, Londres et New-York)			2.800	
			210.490	
<i>Services généraux</i>				
39	39		67.570	
A ajouter: Indemnité de cherté de vie (bureaux régionaux de Paris et New-York)			410	
			67.980	
64	64		278.470	
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			11.170	
			TOTAL 267.300	

Le tableau ci-contre (p. 85) indique la répartition des postes entre les différents bureaux. L'Administration tient cependant à conserver, comme par le passé, la faculté de transférer des postes d'un bureau à l'autre, selon les nécessités.

	Dollars
ii) Consultants	1.000
	1954: 1.000
	1953: 550

Le crédit demandé permettra de faire rédiger par des experts locaux ou des sociétés bénévoles des études ou rapports spéciaux sur certaines questions pour lesquelles il est nécessaire de réunir des connaissances particulières sur les régions ou localités intéressées.

	Dollars
iii) Personnel temporaire	4.000
	1954: 3.000
	1953: 3.476

Ce crédit est destiné à couvrir les remplacements de personnel des services généraux en congé de maladie. Dans les petits bureaux, le personnel permanent peut difficilement faire face au surcroît de travail imposé par les congés de longue durée.

	Dollars
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	700
	1954: 200
	1953: 663

	Dollars
v) Frais de voyage du personnel en mission ..	25.000
	1954: 25.000
	1953: 16.002

Le crédit demandé est plus élevé qu'en 1953 non seulement à cause du plus grand nombre de bureaux, mais parce que le personnel des bureaux régionaux ne peut s'acquitter de sa tâche avec toute l'efficacité voulue si on ne lui donne pas les moyens de se rendre dans les localités de la région où résident les réfugiés, etc.

Pour 1955, les prévisions relatives aux objets de dépense ci-après des bureaux régionaux — dépenses communes afférentes au personnel, charges communes et matériel — sont fondées sur les dépenses de 1953 et sur un état détaillé des besoins. Il est à noter que les articles de papeterie sont en grande partie prélevés sur les stocks de Genève. En ce qui concerne le matériel, les besoins initiaux du Haut-Commissariat ont été satisfaits, mais il sera nécessaire de procéder, en 1955, à certaines acquisitions nouvelles et à des remplacements.

	Dollars
vi) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	3.000
	1954: 4.000
	1953: 3.313
vii) Primes d'installation	2.000
	1954: 2.500
	1953: 892
viii) Indemnités versées à la cessation de service	2.000
	1954: 1.000
	1953: 7.063
ix) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	30.000
	1954: 30.000
	1953: 25.332
x) Indemnité pour enfants à charge	8.000
	1954: 6.000
	1953: 6.691
xi) Assurance-maladie	3.500
	1954: 3.000
	1953: 2.930
xii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	2.000
	1954: 2.500
	1953: 1.813
xiii) Communications	11.000
	1954: 12.000
	1953: 8.954
xiv) Location et entretien des locaux	17.000
	1954: 20.700
	1953: 13.682
xv) Papeterie et fournitures de bureau	2.800
	1954: 5.000
	1953: 2.049
xvi) Utilisation et entretien du matériel de transport	5.400
	1954: 5.400
	1953: 4.077
xvii) Fournitures et services divers	3.000
	1954: 5.000
	1953: 2.963
xviii) Matériel	2.000
	1954: 2.000
	1953: 1.678

RÉPARTITION DES POSTES ENTRE LES DIFFÉRENTS BUREAUX

Classes	Athènes	Bangkok	Bogota	Bonn	Bruxelles	Le Caire	La Haye (bureau auxiliaire)	Londres	Munich (bureau auxiliaire)	New-York	Paris	Rio-de Janeiro (bureau auxiliaire)	Rome	Vienne	Total par classe
Administrateur général	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Administrateur hors classe	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	6
Administrateur de 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2
Administrateur de 2ème classe	1	-	-	1	1	1	-	1	-	-	-	1	1	1	8
Administrateur adjoint de 1ère classe . .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Administrateur adjoint de 2ème classe .	1	-	-	1	-	1	1	-	-	1	-	-	1	1	7
TOTAUX	2	1	1	3	2	2	1	1	1	2	2	1	3	3	25
<i>Services généraux</i>															
Assistant spécialisé ou commis de 1ère classe	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Commis de 2ème classe ou secrétaire administratif	1	-	-	2	-	-	-	1	-	-	2	-	1	1	8
Secrétaire ou commis	-	1	1	1	1	1	-	-	1	1	1	1	1	4	14
Sténographe	1	-	-	2	2	-	-	-	-	-	1	-	2	-	8
Commis de 4ème classe, chauffeur, etc,	1	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	-	1	1	6
TOTAUX GÉNÉRAUX	5	2	2	10	8	3	1	2	3	3	6	2	8	9	64

TITRE V

CENTRES D'INFORMATION (à l'exception des services d'information de Genève)

Chapitre 20. — Centres d'information

905.100 dollars (1954: 887.400 dollars; 1953: 853.871 dollars)

Le réseau des centres d'information qui s'est développé au cours des huit dernières années selon les plans approuvés à diverses reprises par l'Assemblée générale [voir la résolution 13 (I), annexe I, et la résolution 595 (VI)] a continué de fonctionner de façon satisfaisante.

Les aménagements de structure proposés dans le budget de 1954 ont été soumis à un nouvel examen approfondi pour lequel on a tenu compte des observations du Comité consultatif et de l'Assemblée générale. Cette étude a confirmé qu'il fallait créer immédiatement les deux nouveaux centres proposés et que le Département de l'information devait être représenté de quelque façon aux Philippines et en Indonésie.

On a choisi Athènes comme siège du nouveau centre appelé à desservir la Grèce, la Turquie et Israël, et Bogota pour la Colombie, l'Equateur et le Venezuela. Le centre d'Athènes a commencé ses opérations en avril, celui de Bogota en mai 1954.

Comme il était annoncé dans les prévisions pour 1954, on a détaché du centre d'Extrême-Orient deux postes qui étaient vacants pour envoyer un fonctionnaire de l'information à Manille et un autre à Djakarta. Ces deux fonctionnaires de l'information ont pris leurs fonctions en août et en octobre 1953 respectivement.

A la suite de ces modifications, les Nations Unies ont maintenant un centre d'information ou tout au moins un fonctionnaire de l'information dans 24 régions: 8 en Europe, y compris le nouveau centre d'Athènes; 7 en Asie et en Extrême-Orient, y compris les bureaux d'information de Manille et de Djakarta et le fonctionnaire de l'information attaché à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; 5 en Amérique latine, y compris le nouveau centre de Bogota et le fonctionnaire de l'information attaché à la Commission économique pour l'Amérique latine; 2 en Afrique, un en Australie et un à Washington.

Cette meilleure répartition des centres a été ménagée par des réductions du personnel des centres de Londres, Moscou, Paris et Prague. Tout nouveau développement entraînerait des dépenses supplémentaires, mais on ne propose pour l'instant ni expansion ni modification.

Pendant que l'on prenait les dispositions nécessaires pour ouvrir les nouveaux centres, le Département de l'information a examiné le travail accompli jusqu'à présent par les anciens centres en tenant compte des observations du Comité consultatif et de l'Assemblée générale. Cet examen a montré qu'il était nécessaire de s'attacher davantage aux articles d'information et articles destinés à des rubriques spéciales, d'intensifier les efforts tendant à décentraliser la production et de prendre des dispositions pour faire connaître le développement de l'activité des Nations Unies dans de nombreux pays.

En conséquence, le Département de l'information a pris des mesures en vue de produire au Siège une documentation

plus abondante sur des sujets donnés et il a réduit les bulletins d'information quotidiens au minimum indispensable pour les correspondants des divers pays accrédités au Siège. Les centres ont présenté des rapports détaillés sur les sujets qui les intéressent le plus et sur le genre de textes et autres matériaux qu'ils aimeraient recevoir. Ils ont pris des dispositions spéciales pour faire diffuser par les moyens les plus puissants la documentation dont ils disposent et ont pu ainsi accroître l'efficacité de leur coopération avec les journaux, revues et publications spécialisées. Grâce au volume croissant de la documentation qu'on leur fournit sur des sujets déterminés, ils ont aussi utilement contribué au développement de programmes radiophoniques spéciaux, de groupes de discussion et de cours d'enseignement.

En ce qui concerne les moyens de décentraliser la production, les centres se sont de plus en plus attachés à encourager et à aider auteurs et éditeurs à publier, sans frais pour l'Organisation, des livres et des brochures touchant aux Nations Unies. On a constaté, pendant l'année, une augmentation encourageante des publications de ce genre dans de nombreux pays. Les centres ont aussi été appelés à conclure des arrangements plus nombreux pour la traduction et l'impression de textes, en particulier dans des langues qui ne sont pas langues officielles des Nations Unies. Plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales ont généreusement soutenu ces efforts, notamment en ce qui concerne les textes spéciaux pour la Journée des Nations Unies.

On a pu constater dans bien des centres que les réseaux nationaux de radiodiffusion accepteraient davantage de programmes radiophoniques sur les Nations Unies si ces émissions étaient encore mieux adaptées aux goûts et à l'intérêt du public des pays en cause. Il faudrait à cette fin créer dans plusieurs centres des postes de fonctionnaires de la radiodiffusion. On n'envisage pas de le faire en 1955, mais on pourrait, en attendant, mettre à contribution le personnel du Siège.

Avec le développement de l'assistance technique, de l'activité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des commissions régionales, les services du Siège ont eu de plus en plus besoin du concours des centres en matière d'information. Ne disposant pas du personnel qui leur aurait permis de répondre à ces besoins croissants, les centres ont été amenés, dans certains cas, à prendre des dispositions spéciales qui supposent la collaboration des Etats Membres ou le recours aux services de correspondants et de photographes locaux.

Depuis la présentation du dernier budget, plusieurs organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'information sur les Nations Unies ont tenu des conférences régionales; les centres ont prêté leur concours en prenant toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de ces très utiles réunions et à la diffusion d'informations les concernant.

Les centres d'information ont régulièrement étendu leurs rapports avec les organisations non gouvernementales qui représentent les diverses professions et s'intéressent aux Nations Unies en général ou à certains aspects particuliers de son œuvre. L'appui des centres a permis de créer dans plusieurs pays de nouveaux comités nationaux des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'information sur les Nations Unies. Dans l'accomplissement de leurs tâches courantes, les centres ont eu à participer, comme par le passé, à l'organisation du concours d'essais qui, cette année, a suscité un très grand intérêt. Pour s'acquitter d'une autre tâche courante, qui revêt d'ailleurs une importance de plus en plus grande, les centres sont appelés à stimuler, soutenir et coordonner le travail d'organisation de la Journée des Nations Unies dont la célébration en 1953 a pris une ampleur qu'elle n'avait jamais connue précédemment. De même, les centres ont aidé l'UNESCO à organiser la célébration de la Journée des droits de l'homme.

Chacun dans sa région, les centres ont continué de travailler en étroite collaboration avec les bureaux des institutions spécialisées et des organes des Nations Unies tels que le FISE, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont pris l'initiative de créer des services qu'ils utilisent en commun avec ces bureaux. C'est maintenant l'usage, pour ces bureaux, d'élaborer, de concert avec les centres, leurs programmes d'information pour la célébration des journées spéciales. Certaines mesures de pratique courante telles que l'utilisation de listes d'adresses communes, la collaboration dans la recherche de traducteurs et la coordination des programmes de distribution de photographies sont déjà en vigueur. Les fonctionnaires intéressés tiennent des réunions régulières en vue d'obtenir de meilleurs résultats et de réaliser des économies.

Si le crédit demandé pour 1955 est plus élevé que le crédit ouvert pour 1954, c'est surtout en raison des augmentations de traitements sans changement de classe, du relèvement de l'indemnité de cherté de vie et de ses répercussions sur le taux différentiel appliqué dans certains centres; en outre, les frais de service des centres d'Athènes et de Bogota sont évalués pour un an, alors qu'en 1954 les prévisions étaient faites pour huit mois seulement.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	546.900
	1954: 523.600
	1953: 476.175
i) Postes permanents	490.050
	1954: 468.500
	1953: 420.399

On n'envisage pour 1955 ni modifications du nombre des postes ni reclassements. Les prévisions sont établies pour un total de 74 postes, comme en 1954 (38 postes d'administrateurs et 36 postes de la catégorie des services généraux) et comprennent 920 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 7.800 dollars pour l'indemnité de cherté de vie.

Les 74 postes se répartissent comme suit entre les différents centres:

Athènes: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Belgrade: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Tableau 20-1. — Centres d'information

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
4	4	Administrateur général	56.720
		<i>Administrateurs</i>	
7	7	Administrateur hors classe	90.820
19	19	Administrateur de 1ère classe	202.040
7	7	Administrateur de 2ème classe	63.685
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7.760
			421.025
		<i>A déduire</i> : Taux différentiels 1.....	16.645
			404.380
		<i>A ajouter</i> : Indemnité de cherté de vie 2.....	7.800
			412.180
		<i>Services généraux</i>	
		<small>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local, sauf pour Washington et Monrovia, où les traitements sont payés en dollars des Etats-Unis)</small>	
36	36	Assistant	102.430
74	74		514.610
		<i>A déduire</i> : Ajustement pour mouvements de personnel.....	24.560
			TOTAL 490.050

1 Les taux différentiels, applicables à 75 pour 100 du traitement de base, sont les suivants: Athènes: moins 20 pour 100; Le Caire: moins 10 pour 100; Copenhague: moins 30 pour 100; Londres: moins 25 pour 100; Manille: plus 40 pour 100; Mexico: moins 10 pour 100; Moscou: plus 25 pour 100; New-Delhi: moins 10 pour 100; Sydney: moins 20 pour 100; Téhéran: moins 30 pour 100.

2 Indemnité de cherté de vie de 10 pour 100 des trois quarts du traitement de base modifié par l'application du taux différentiel, dans les limites du plafond prévu: Athènes, Londres, Monrovia, Paris, Sydney et Washington.

Bogota: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Buenos-Aires: 4 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe et 2 d'assistant;

Le Caire: 5 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et 2 d'assistant;

Copenhague: 4 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe et 2 d'assistant;

Karachi: 3 postes — un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et un d'assistant;

Londres: 7 postes — un d'administrateur général, un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et 4 d'assistant;

Londres — Bureau de voyage et Agence de l'administration postale des Nations Unies: 2 postes — un d'administrateur adjoint de 1ère classe et un d'assistant;

Mexico: 5 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et 2 d'assistant;

Monrovia: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Moscou: 6 postes — un d'administrateur général, un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et 3 d'assistant;

New-Delhi: 4 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe et 2 d'assistant;

Paris: 6 postes — un d'administrateur général, un d'administrateur de 1ère classe, un d'administrateur de 2ème classe et 3 d'assistant;

Prague: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Rio-de-Janeiro: 4 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe et 2 d'assistant;

Changhaï: 6 postes — un d'administrateur général, un d'administrateur de 1ère classe (actuellement détaché à Djakarta), un d'administrateur de 2ème classe (actuellement détaché à Manille) et 3 d'assistant;

Sydney: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Téhéran: 2 postes — un d'administrateur de 1ère classe et un d'assistant;

Washington: 4 postes — un d'administrateur hors classe, un d'administrateur de 1ère classe et 2 d'assistant.

Tableau 20-2. — Récapitulation; postes permanents

Centres d'information	Nombre de postes		Traitements et salaires			Ajustement pour mouvements de personnel	Total
	1954	1955	Administrateurs	Services généraux	Total	Dollars	
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Athènes	2	2	8.970	2.460	11.430	450	10.980
Belgrade	2	2	10.540	680	11.220	450	10.770
Bogota	2	2	9.300	2.460	11.760	470	11.290
Buenos-Aires	4	4	21.920	5.100	27.020	1.080	25.940
Le Caire	5	5	28.050	5.300	33.350	1.330	32.020
Copenhague	4	4	18.200	3.630	21.830	870	20.960
Karachi	3	3	18.010	2.120	20.130	810	19.320
Londres	7	7	31.320	7.070	38.390	1.540	36.850
Londres — Bureau de voyage et Agence de l'Administration postale des Nations Unies	2	2	6.740	2.470	9.210	370	8.840
Mexico	5	5	32.650	4.630	37.280	5.490	31.790
Monrovia	2	2	13.220	3.300	16.520	660	15.860
Moscou	6	6	39.840	12.440	52.280	2.090	50.190
New-Delhi	4	4	19.810	3.130	22.940	920	22.020
Paris	6	6	39.260	9.350	48.610	1.940	46.670
Prague	2	2	10.540	4.780	15.320	610	14.710
Rio-de-Janeiro	4	4	23.060	3.630	26.690	1.070	25.620
Changhaï	6	6	35.460	16.590	52.050	2.080	49.970
Sydney	2	2	12.290	2.050	14.340	570	13.770
Téhéran	2	2	7.210	1.410	8.620	340	8.280
Washington	4	4	25.790	9.830	35.620	1.420	34.200
TOTAL	74	74	412.180	102.430	514.610	24.560	490.050

ii) *Personnel temporaire* Dollars
 1954: 20.500
 1953: 22.852

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements du personnel supplémentaire engagé pendant les périodes de pointe, par exemple pour préparer la Journée des Nations Unies; il couvrira aussi les frais de traduction de la documentation dans les langues locales et ceux qu'entraîne le remplacement des fonctionnaires des services généraux en congé de maladie de longue durée.

iii) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* Dollars
 1954: 2.900
 1953: 2.600
 1953: 3.703

Conformément aux usages locaux, les heures supplémentaires affectuées par le personnel qui est appelé à travailler au-delà de l'heure normale ou pendant les week-ends ou les jours fériés doivent être payées.

iv) *Personnel employé de façon intermittente* Dollars
 1954: 33.450
 1953: 32.000
 1953: 29.220

Ce crédit servira à rémunérer le personnel employé de façon intermittente: plantons, chauffeurs, mécanographes, garçons de bureau, etc.

ARTICLE II

Dépenses communes afférentes au personnel Dollars
 1954: 86.900
 1953: 88.000
 1953: 100.665

	1955 (dollars)	1954 (dollars)	1953 (dollars)
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	3.000	3.000	5.460
ii) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	55.600	54.400	47.274
iii) Prime de rapatriement	1.000	1.000	-
iv) Indemnités pour enfants à charge	13.100	11.300	12.796
v) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	8.900	14.200	15.525
vi) Contributions à l'assurance-maladie et aux assurances sociales	2.800	1.600	2.427
vii) Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service	2.500	2.500	17.183
TOTAL	86.900	88.000	100.665

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>		
	1955 <i>(dollars)</i>	1954 <i>(dollars)</i>	1953 <i>(dollars)</i>
Autres frais de services			<i>258.700</i>
		1954:	254.800
		1953:	265.400
i) Frais de voyage du personnel en mission	30.500	30.500	32.842
ii) Services postaux	27.000	25.500	26.071
iii) Communications	20.400	20.400	21.664
iv) Fournitures et services de radio, de photographie et de cinéma. . . .	5.900	7.300	11.419
v) Location et entretien des locaux et du matériel	63.100	63.000	52.535
vi) Papeterie et fournitures de bureau	15.100	16.500	14.052
vii) Fourniture pour la reproduction des documents	20.800	20.900	20.175
viii) Utilisation et entretien du matériel de transport	6.300	8.700	9.799
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries	21.500	21.500	20.866
x) Fournitures et services divers	48.100	40.500	55.977
TOTAL	258.700	254.800	265.400

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>		
	1954:	1953:	
Matériel	12.600		
		11.000	
		11.631	

	1955 <i>(dollars)</i>	1954 <i>(dollars)</i>	1953 <i>(dollars)</i>
i) Mobilier et installations fixes	3.500	6.800	6.159
ii) Livres, périodiques et cartes pour les bibliothèques	2.600	2.600	2.990
iii) Matériel de transport	5.000	-	-
iv) Matériel de radio, de photographie et de cinéma	1.500	1.600	2.482
TOTAL	12.600	11.000	11.631

Les prévisions relatives aux articles II, III et IV sont fondées sur les dépenses des exercices écoulés. Le crédit demandé au poste iii de l'article IV est destiné au remplacement de deux voitures automobiles, l'une au centre d'information de New-Delhi, l'autre à celui de Monrovia.

Les deux voitures de tourisme en service seraient remplacées par une fourgonnette, à New-Delhi, et par un véhicule du type jeep, à Monrovia. Les voitures actuelles, qui sont mises à rude épreuve depuis six ans à New-Delhi et depuis quatre ans à Monrovia, demandent à être constamment réparées et leur consommation d'huile et d'essence est très onéreuse. Les frais d'entretien et d'utilisation vont croissant.

Le prix d'achat des deux nouveaux véhicules est estimé à 2.500 dollars pour chacun, y compris les frais de transport à destination.

Tableau 20-3. — Récapitulation; montant total des prévisions relatives aux centres d'information

<i>Centres d'information</i>	<i>Article premier (Traitements et salaires)</i>	<i>Article II (Dépenses communes afférentes au personnel)</i>	<i>Article III (Autres frais de service)</i>	<i>Article IV (Matériel)</i>	<i>Totaux</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Athènes	12.850	1.380	8.000	800	23.030
Belgrade	12.020	2.000	10.400	450	24.870
Bogota	13.140	1.350	6.850	800	22.140
Buenos-Aires	28.390	4.090	12.850	350	45.680
Le Caire	35.410	5.140	13.950	400	54.900
Copenhague	24.250	3.750	16.550	400	44.950
Karachi	21.920	2.940	12.850	350	38.060
Londres	53.840	10.560	26.950	450	91.800
Mexico	34.990	9.570	15.000	350	59.910
Monrovia	17.660	2.790	7.800	2.800	31.050
Moscou	53.890	7.130	21.950	350	83.320
New-Delhi	25.020	4.260	15.600	2.750	47.630
Paris	50.860	7.470	26.900	300	85.530
Prague	16.750	4.880	12.050	250	33.930
Rio-de-Janeiro	29.070	4.990	10.550	350	44.960
Changhaï	52.810	6.950	13.150	550	73.460
Sydney	16.160	1.920	8.500	300	26.880
Téhéran	10.620	1.770	8.350	300	21.040
Washington	37.250	3.960	10.450	300	51.960
TOTAUX	546.900	86.900	258.700	12.600	905.100

TITRE VI

SECRETARIATS DES COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

(à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)

2.122.500 dollars (1954: 2.082.600 dollars; 1953: 1.917.561 dollars)

Chapitre 21. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

1.152.300 dollars (1954: 1.123.900 dollars; 1953: 1.098.817 dollars)

L'organisation et les fonctions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a fixé, à sa dixième session, le programme de travail de son secrétariat pour les années 1954 et 1955. Ce programme est exposé en détail dans le rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/2553).

A sa dix-septième session, le Conseil économique et social a décidé [résolution 517 A (XVII)] de modifier le mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient en ajoutant à la liste des membres de la Commission le Cambodge, Ceylan, la République de Corée, le Japon, le Laos, le Népal et le Viet-Nam, à condition que, dans chaque cas, l'Etat intéressé pose sa candidature et accepte de verser chaque année une contribution équitable dont l'Assemblée générale fixera de temps à autre le montant selon la procédure établie par l'Assemblée générale dans des cas analogues.

Il est actuellement impossible de prévoir le montant des recettes accessoires qui pourront découler de cette mesure en 1955.

Comme les années précédentes, le programme de travail du secrétariat pour 1955 comprend des projets répartis sous les trois rubriques ci-après:

- 1) Projets prioritaires continus;
- 2) Projets prioritaires spéciaux;
- 3) Autres projets.

Les prévisions pour 1955 ont été établies en fonction des projets des deux premières catégories.

Les projets du troisième groupe ne seront entrepris qu' si les ressources le permettent.

Il est apparu que les effectifs actuels ne permettraient pas de mener à bien le programme de travail et qu'il était nécessaire de renforcer, dans une certaine mesure, les effectifs de la catégorie des administrateurs et des classes supérieures de la catégorie des services généraux. Trois nouveaux postes d'administrateur adjoint de 1ère classe et 6 nouveaux postes de secrétaire ou commis ont donc été créés. Le nombre total des postes n'est toutefois pas augmenté, la création des nouveaux postes étant compensée par la suppression, dans la catégorie des services généraux, de 9 postes permanents de travailleur manuel qui sont maintenant prévus sous la rubrique "Personnel temporaire" sans majoration du crédit demandé.

Le Bureau d'hydraulique fluviale et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui faisait précédemment l'objet de l'article II des prévisions, est, dans les prévisions de 1955, fondu avec les autres services du secrétariat de la Commission. En 1955, le secrétariat comprendrait donc les services suivants:

- 1) Cabinet du Secrétaire exécutif;
- 2) Division de l'agriculture;
- 3) Bureau d'hydraulique fluviale et de la mise en valeur des ressources hydrauliques;
- 4) Division du développement de l'industrie et du commerce;
- 5) Division des recherches et de la planification;
- 6) Division des transports;
- 7) Division des services administratifs, des conférences et des services généraux.

Les prévisions comprennent 13.500 dollars pour l'indemnité de non-résident, 15.000 dollars pour les augmentations de traitement sans changement de classe et 37.3000 dollars pour l'indemnité de cherté de vie versée aux administrateurs. Ce sont surtout ces deux derniers postes qui expliquent l'augmentation des crédits demandés pour 1955 par rapport aux crédits ouverts pour 1954. L'indemnité de cherté de vie instituée en 1954 se calcule au taux de 10 pour 100 sur un montant égal à 75 pour 100 du traitement brut, mais elle ne doit pas dépasser 750 dollars. Elle est sujette à retenues conformément au barème des contributions du personnel.

Le crédit demandé pour les "Dépenses communes afférentes au personnel" s'élève à 3.200 dollars; il est donc légèrement supérieur au crédit ouvert pour 1954.

Les prévisions relatives aux "Charges communes" sont inférieures de 23.100 dollars au crédit ouvert pour 1954.

Pour les dépenses en monnaie locale, on a tablé sur un taux de change de 21 bahts pour 1 dollar des Etats-Unis contre 18 bahts pour 1 dollar en 1954.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	846.600
	1954: 798.500
	1953: 777.457
i) Postes permanents	792.000
	1954: 739.700
	1953: 734.529

Cabinet du Secrétaire exécutif

En 1955, ce cabinet comprendra 9 fonctionnaires: le Secrétaire exécutif et son adjoint, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 4 secrétaires ou commis. (Le fonctionnaire chargé de l'information ainsi que sa secrétaire sont compris dans cet effectif.)

Division de l'agriculture

Cette division comprendra 4 postes d'administrateur et 2 postes de la catégorie des services généraux. Aux termes de l'accord intervenu entre la CEAEO et la FAO, la CEAEO prendra à sa charge 2 postes d'administrateur (administrateur de 1ère classe et administrateur de 2ème classe) et 2 postes de la catégorie des services généraux. Les autres postes

d'administrateur, y compris le poste du chef de la Division, seront pourvus par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui rétribuera les titulaires.

Tableau 21. — Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Secrétaire exécutif	
		Traitement.....	18.000
		Indemnité.....	3.000
3	3	Administrateur général	45.530
<i>Administrateurs</i>			
6	6	Administrateur hors classe	76.380
17	17	Administrateur de 1ère classe	177.990
19	19	Administrateur de 2ème classe	164.880
4	7	Administrateur adjoint de 1ère classe	43.600
4	4	Administrateur adjoint de 2ème classe	22.620
			552.000
A ajouter: Taux différentiel (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements).....			41.180
A ajouter: Indemnité de cherté de vie.....			37.340
			630.520
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
12	13	Classe 9	54.340
19	20	Classe 8	64.810
10	12	Classe 7	22.810
16	18	Classe 6	26.370
12	12	Classe 5	12.410
8	8	Classe 4	6.610
4	4	Classe 3	2.270
10	10	Classe 2	4.940
9 ¹	-	Classe 1	-
154	154		825.080
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			33.080
			TOTAL 792.000

¹ Postes prévus, pour 1955, sous la rubrique "Personnel temporaire".

Le programme de travail pour 1955 s'établit comme suit:

1. Projets et travaux prioritaires continus:
 - a) Etude permanente de l'évolution de la situation dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, y compris la réforme agraire, en Asie et dans l'Extrême-Orient.
2. Projets prioritaires spéciaux:
 - a) Planification du développement agricole et législation adoptée dans ce domaine;
 - b) Financement du développement de l'agriculture et crédit agricole;
 - c) Prix des produits agricoles et politique des prix;
 - d) Distribution commerciale des principaux produits de base agricoles.

Bureau d'hydraulique fluviale et de la mise en valeur des ressources hydrauliques

Le Bureau comprendra 5 postes d'administrateur (un administrateur général, 2 administrateurs hors classe, un administrateur de 1ère classe et un administrateur adjoint de 2ème classe) et 5 postes de secrétaire ou commis.

Le programme de travail du Bureau pour 1955, tel qu'il a été approuvé par la Commission, est le suivant:

1. Projets et travaux prioritaires continus:
 - a) Etudes sur l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux de la région et encouragement de ces travaux;
 - b) Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux;
 - c) Méthodes de défense contre les inondations;
 - d) Laboratoires d'hydraulique et observations hydrologiques;
 - e) Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de défense contre les inondations et sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris les tarifs de distribution d'eau. Publication de la série *Défense contre les inondations* et du *Journal de la défense contre les inondations* et distribution de rapports et publications techniques.
2. Projets prioritaires spéciaux:
 - a) Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques;
 - b) Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques;
 - c) Organisations pour l'exécution de projets d'aménagement des bassins fluviaux dans divers pays de la région;
 - d) Voyage de spécialistes en Europe et en Amérique du Nord pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques avec la coopération de l'Administration de l'assistance technique).

Division du développement de l'industrie et du commerce

En 1955, cette division comprendra 15 postes d'administrateurs (un administrateur hors classe, 6 administrateurs de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe et un administrateur adjoint de 2ème classe) et 9 postes de secrétaire ou commis.

Le programme de travail de cette division porte sur les domaines suivants:

A. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL — GÉNÉRALITÉS

1. Projets et travaux prioritaires continus:
 - a) Plans de développement économique;
 - b) Formation de personnel qualifié (pour aider le Bureau international du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans leurs travaux relatifs au développement économique).
2. Projets prioritaires spéciaux:
 - a) Etude de la nécessité et de la possibilité de créer dans les divers pays des instituts et des centres de formation pour le personnel de direction (en collaboration avec l'OIT, l'UNESCO et l'AAT).

B. — ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE

1. Projets et travaux prioritaires continus:
 - a) Diffusion de renseignements techniques sur les méthodes de production, l'équipement, l'aménagement des locaux, les procédés utilisés et les normes appliquées dans certaines industries;
 - b) Encouragement et coordination des travaux de recherche dans les pays de la région;
 - c) Aspects économiques de l'artisanat et de la petite industrie.
2. Projets prioritaires spéciaux:
 - a) Services communs pour l'artisanat et les petites industries à l'intention de groupes de producteurs indépendants.

C. — ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Etude des progrès accomplis dans le domaine de l'énergie électrique en Asie et dans l'Extrême-Orient, y compris la publication de *l'Electric Power Bulletin*;
- b) Electrification des campagnes — expérience portant sur un village;
- c) L'électricité dans l'industrie métallurgique;
- d) L'électricité dans l'industrie chimique.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Visite en groupe, par des spécialistes de l'énergie électrique appartenant à des pays de la région, de fabriques d'équipement électrique et de centrales électriques en Europe et, si possible, en Amérique du Nord et au Japon (en coopération avec l'AAT).

D. — HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Habitation, construction, urbanisme et aménagement des campagnes: coordination sur le plan régional des travaux de divers organismes en fonction des programmes et des projets de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social, au moyen de réunions périodiques de groupes de travail composés de représentants des secrétariats de la CEAEQ, du Département des affaires sociales des Nations Unies, de l'AAT, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO et de l'OMS; réunion et diffusion de renseignements techniques.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Principes directeurs pour les codes de l'habitation et de la construction à l'intention des pays de la CEAEQ;
- b) Etude des matériaux de construction dans la région de la CEAEQ;
- c) Plans pour la création de centres régionaux de construction dans les zones tropicales à climat sec et à climat humide de la région.

E. — FER ET ACIER

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Etude du développement actuel et des plans d'expansion de l'industrie et du commerce du fer et de l'acier dans les pays de la CEAEQ.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Etude technique des procédés de fabrication du fer et de l'acier en Europe et en Amérique du Nord, suivie, si possible, par une visite en groupe d'installation, d'Europe et d'Amérique du Nord (en coopération avec l'AAT).

F. — RESSOURCES MINÉRALES

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Etude annuelle de l'évolution de l'industrie minière dans la région;
- b) Etudes techniques et diffusion de renseignements sur certaines ressources minérales ainsi que sur les méthodes de prospection et d'extraction.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Exploitation et utilisation dans la région des lignites et autres charbons de qualité inférieure;
- b) Etude intégrée de l'économie des combustibles dans la région;
- c) Recueil des réglementations existantes qui régissent la mise en valeur des ressources minérales dans la région;
- d) Préparation d'une carte géologique de la région.

G. — DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Extension des services de développement des échanges commerciaux;
- b) Bureau central chargé de réunir et de diffuser les renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent en général se procurer. Cette activité comprend notamment la publication de *Trade Promotion News*, de la *Trade Promotion Series* et du *Calendrier des conférences, foires et expositions régionales*.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Etude des marchés;
- b) Moyens d'arbitrage commercial;
- c) Distribution commerciale des produits de l'artisanat sur les marchés intérieur et extérieur.

Division des recherches et de la planification

Le personnel de la Division comprendrait 15 administrateurs (un administrateur général qui dirigera la Division, un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 7 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe et un administrateur adjoint de 2ème classe ainsi que 6 commis et secrétaires.

Le programme de travail de la Division pour 1955 sera le suivant:

A. — ÉTUDE DES ÉVÉNEMENTS ET PROBLÈMES ÉCONOMIQUES D'ACTUALITÉ

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Préparation de *l'Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient* (publication annuelle);
- b) Préparation du *Bulletin économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* (publication trimestrielle).

B. — PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Plans de développement économique.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Rapport entre l'accroissement de la population et le développement économique.

C. — FINANCES

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Aspects financiers du développement économique.

D. — RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Échanges et paiements intrarégionaux;
- b) Commerce de produits déterminés.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Aspects économiques et juridiques des investissements étrangers.

E. — STATISTIQUES

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Séries statistiques de base;
- b) Méthodes statistiques dans les pays de la CEAEQ;
- c) Organisation des services statistiques et activité de ces services dans les pays de la CEAEQ.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Index des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

Division des transports

Cette division comptera 6 administrateurs (un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe) et 4 secrétaires et commis.

Le programme de la Division pour 1955 sera le suivant:

A. — GÉNÉRALITÉS

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Réunion, analyse et diffusion de renseignements concernant les chemins de fer, les routes et les voies fluviales, notamment: statistique, services de bibliothèque et publication du *Transport Bulletin* (trimestriel) et du *Railways Statistics Bulletin*. Diffusion du *Bulletin de documentation* de l'Union internationale des chemins de fer, en coopération avec l'AAT.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Coordination des moyens de transport;
- b) Etude statistique du rendement des systèmes de transport.

B. — ROUTES

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Construction et entretien des routes.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Grandes routes internationales;
- b) Sécurité de la circulation routière;
- c) Normalisation des plans et des caractéristiques pour les routes et les ponts.

C. — VOIES FLUVIALES ET PORTS

1. Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Amélioration des transports fluviaux.

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Amélioration des types de bateaux et de leur emploi, y compris l'utilisation de bateaux pousseurs et les méthodes de remorquage;
- b) Etude comparée des divers types de moteurs de bateaux fluviaux;
- c) Uniformisation des méthodes de jaugeage;
- d) Centre de formation de marins.

D. — CHEMINS DE FER

2. Projets prioritaires spéciaux:

- a) Centre de formation pour fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, en coopération avec l'AAT;
- b) Amélioration des méthodes de construction et d'entretien des voies;
- c) Locomotives et autorails diesel;
- d) Mesures permettant d'éviter des réclamations ou de les régler rapidement;
- e) Traitement de l'eau d'alimentation des chaudières de locomotives.

Division des services administratifs, des conférences et des services généraux

Cette division comptera 9 administrateurs [un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe (traducteur-interprète), 5 administrateurs de 2ème classe (4 traducteurs-interprètes et un fonctionnaire des services financiers), 2 administrateurs adjoints de 1ère classe (un fonctionnaire chargé des questions de personnel et un bibliothécaire)] et 57 agents des services généraux.

Assistance technique et services consultatifs

La Commission a recommandé qu'en plus des travaux spéciaux indiqués ci-dessus, le secrétariat fournisse aux gouvernements, de concert avec le Bureau de l'assistance technique et l'Administration de l'assistance technique, pour des périodes de courte durée, des services consultatifs à propos de questions se rapportant au programme de travail approuvé.

Ces fonctions comprennent l'assistance aux gouvernements désireux d'obtenir les services d'experts fournis par les pays de la région, ou au titre du Programme élargi d'assistance technique; elles comprennent également la participation à des missions préliminaires et autres organisées dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. Le secrétariat continuera comme par le passé à fournir à l'Administration de l'assistance technique des renseignements sur les demandes de bourses d'étude et de bourses de perfectionnement que présentent les gouvernements de la région.

ii) <i>Consultants</i>	Dollars
	1954: 35.000
	1953: 24.420

Le crédit demandé comprend une somme de 15.000 dollars pour le Bureau d'hydraulique fluviale et de la mise en valeur des ressources hydrauliques qui faisait auparavant l'objet d'un article distinct. Il permettra au secrétariat de la Commission de s'assurer les services de consultants pour certains aspects particuliers des transports intérieurs ainsi que pour les questions suivantes: techniques de l'établissement des programmes de développement économique; enrichissement et utilisation des charbons de qualité inférieure et de la tourbe; élaboration de directives adaptées aux conditions régionales pour les normes d'habitation et les codes de construction; études spécialisées sur l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux; méthodes de défense contre les inondations sur les fleuves internationaux et matériel technique d'expérimentation.

iii) <i>Personnel temporaire</i>	Dollars
	1954: 17.000
	1953: 15.289

Ces prévisions couvrent les salaires de tout le personnel employé de façon intermittente et l'engagement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

iv) <i>Heures supplémentaires</i>	Dollars
	1954: 2.800
	1953: 3.219

Ces prévisions couvrent le paiement des heures supplémentaires qui seront effectuées pendant les sessions de la Commission et de ses comités.

ARTICLE II

Dépenses communes afférentes au personnel	Dollars
	1954: 193.000
	1953: 189.800
	1953: 212.359

i) <i>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	Dollars
	20.000
	1954: 23.000
	1953: 21.615

Ces prévisions couvrent les frais de voyage ainsi que les frais d'expédition des effets personnels de 14 fonctionnaires ayant au total 20 personnes à leur charge.

ii) <i>Contribution à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	Dollars
	80.000
	1954: 85.000
	1953: 78.946

Le crédit demandé permettra de verser les sommes dues en vertu du règlement.

	Dollars
iii) <i>Prime de rapatriement</i>	3.000
1954:	3.000
1953:	4.718

Ce crédit est maintenu au chiffre approuvé pour 1954.

	Dollars
iv) <i>Indemnités pour enfants à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études</i>	45.000
1954:	35.000
1953:	48.956

Ces prévisions couvrent le versement de ces indemnités pour 195 enfants de fonctionnaires (catégorie des administrateurs et catégorie des services généraux).

	Dollars
v) <i>Contributions à l'assurance-maladie</i>	6.000
1954:	4.800
1953:	5.655

Ces prévisions couvrent les dépenses relatives à l'examen médical périodique des fonctionnaires, ainsi que les contributions à l'assurance-maladie.

	Dollars
vi) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	23.000
1954:	25.000
1953:	21.360

En 1955, 30 fonctionnaires, ayant à leur charge 40 personnes, auront droit au congé dans les foyers.

	Dollars
vii) <i>Formation professionnelle</i>	500
1954:	500
1953:	479

Ces prévisions couvrent l'organisation de cours de langues analogues à ceux qui sont donnés au Siège, ainsi que l'organisation de cours de thaï.

	Dollars
viii) <i>Bien-être du personnel</i>	500
1954:	500
1953:	454

Ces prévisions couvrent l'organisation de loisirs pour le personnel par l'Association du personnel.

	Dollars
ix) <i>Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service</i>	15.000
1954:	13.000
1953:	30.176

Ces prévisions couvrent le versement d'une prime d'installation aux nouveaux fonctionnaires ainsi que le paiement des jours de congé annuel non pris au moment de la cessation de service.

ARTICLE III

	Dollars
Charges communes	102.000
1954:	125.100
1953:	94.173
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ...	40.000
1954:	42.000
1953:	34.858

Ces prévisions couvrent les frais de voyage entraînés par l'exécution des projets approuvés par la Commission.

	Dollars
ii) <i>Communications</i>	17.000
1954:	21.600
1953:	15.492

Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de téléphone, de télégrammes et de services postaux, y compris la poste aérienne.

	Dollars
iii) <i>Location des locaux</i>	6.000
1954:	6.000
1953:	—

Le bâtiment que le Gouvernement thaïlandais a mis gratuitement à sa disposition étant insuffisant, la Commission a dû, dans le passé, louer des locaux supplémentaires.

Des négociations sont en cours avec le Gouvernement thaïlandais au sujet du transfert du secrétariat de la Commission qui irait s'installer dans un nouveau bâtiment qui serait aussi mis gratuitement à sa disposition. On pense que le déménagement sera terminé à la fin de 1954. Cependant, on ne pourra loger tout le personnel dans le nouveau bâtiment qu'il faudra par conséquent agrandir. Cet agrandissement entraînera des dépenses estimées à 12.000 dollars; selon les plans actuels, c'est le Gouvernement thaïlandais qui prendra ces travaux à sa charge, les Nations Unies devant en rembourser les frais sous la forme d'un loyer payable pendant deux ans.

	Dollars
iv) <i>Services contractuels</i>	3.000
1954:	6.000
1953:	8.953

Le crédit demandé est moins élevé que celui de 1954, car, en 1955, le secrétariat occupera sans doute les nouveaux locaux mis à sa disposition par le Gouvernement thaïlandais.

	Dollars
v) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	15.000
1954:	23.000
1953:	15.599

Ces prévisions couvrent les dépenses relatives aux articles de papeterie et fournitures de bureau.

	Dollars
vi) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	5.000
1954:	6.500
1953:	5.186

Le crédit demandé est moins élevé que celui de 1954, car, carburant et l'entretien du matériel de transport.

	Dollars
vii) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	11.000
1954:	14.000
1953:	10.864

Ce crédit couvre les frais d'expédition de documents aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, les frais du service de la valise diplomatique, etc.

	Dollars
viii) <i>Fournitures et services divers</i>	5.000
1954:	6.000
1953:	3.221

Ces prévisions couvrent le paiement des primes d'assurances, des commissions de banque ainsi que certains achats et services accessoires.

ARTICLE IV

	Dollars
Matériel	10.500
	1954: 10.500
	1953: 14.828 ¹
i) Mobilier et installations fixes	6.500
	1954: 6.500
	1953: 8.904

Ces prévisions couvrent les frais de remplacement de 10 machines à écrire, de 8 bureaux, de 14 fauteuils, et de 10

¹ Y compris 1.566 dollars pour le matériel de transport.

tables à machine à écrire ainsi que l'achat de 10 lampes de bureau, de 15 classeurs et d'articles divers moins importants.

	Dollars
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque	4.000
	1954: 4.000
	1953: 4.358

Ces prévisions couvrent l'achat d'ouvrages de référence ainsi que les frais d'abonnement à des périodiques et à des revues techniques. Elles comprennent également les frais de reliure et d'autres dépenses.

Chapitre 22. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine

970.200 dollars (1954: 958.700 dollars; 1953: 818.744 dollars)

Le programme de travail du secrétariat de la CEPAL pour les années 1954 et 1955, que la Commission a dressé à sa cinquième session et que le Comité plénier a entériné en février 1954, a reçu l'approbation du Conseil économique et social. On trouvera dans le rapport annuel de la Commission (E/2405) au Conseil économique et social le détail de ce programme qui est réparti sous les trois rubriques ci-après:

- Projet et travaux prioritaires continus;
- Projets prioritaires spéciaux;
- Autres projets.

Selon l'usage établi, les prévisions budgétaires pour 1955 sont fondées sur les projets des deux premières catégories. Les projets de la troisième catégorie ne seront entrepris si les ressources le permettent.

En raison de l'adoption de nouveaux et importants projets prioritaires pour 1954 et 1955, il a fallu procéder à un examen approfondi des ressources en personnel en vue de mettre au point un effectif équilibré qui soit à même de s'acquitter au mieux de ses nouvelles tâches. A cette fin, il faudra augmenter, dans certains secteurs essentiels, le nombre des postes de la catégorie des services généraux et reclasser plusieurs autres postes. Il est donc proposé d'augmenter le nombre des postes de la catégorie des services généraux de 18 à Santiago (6 aides-statisticiens, 2 traducteurs, 8 sténodactylographes et 2 commis chargés de la distribution des documents) et de 6 à Mexico (4 aides-statisticiens, un commis chargé de la distribution des documents et un planton). Sur les 24 postes demandés, 13 ont été pourvus, en 1954, à l'aide des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Quatre postes d'assistants chargés de travaux de recherche et un poste de traducteur ont été élevés de la classe 8 des services généraux au rang d'administrateur adjoint de 2ème classe. D'autre part, 3 postes de secrétaire administratif ont été portés de la classe 7 à la classe 8 des services généraux.

Vers la fin de 1953, à la suite d'une enquête sur le coût de la vie, l'Administration a décidé d'ajuster en diminution, par l'application d'un taux différentiel de 10 pour 100, les traitements des fonctionnaires de Santiago et de Mexico qui sont recrutés sur le plan international; cette réduction apparaît dans les prévisions budgétaires.

Pour calculer le montant en dollars des Etats-Unis des dépenses effectuées en monnaie locale à Santiago et à Mexico, on a appliqué le taux de 250 pesos chiliens pour 1 dollar et de 12,49 dollars mexicains pour 1 dollar des Etats-Unis respectivement. Les taux appliqués aux fins des prévisions budgétaires pour 1954 étaient de 130 pesos chiliens et de 8,63 dollars mexicains pour 1 dollar des Etats-Unis. Le montant des crédits en dollars demandés au titre des traite-

ments du personnel local a donc fait l'objet d'un ajustement; c'est pourquoi le total des prévisions de dépenses, tout en englobant les nouveaux postes énumérés plus haut, n'accuse qu'une augmentation de 11.500 dollars par rapport à 1954.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	684.100
	1954: 707.400
	1953: 576.208
i) Postes permanents	600.100
	1954: 592.260
	1953: 460.949

Cabinet du Secrétaire exécutif

Le Cabinet comprendra, outre le Secrétaire exécutif et un administrateur général, 4 postes d'administrateur (3 administrateurs de 1ère classe, dont un chargé du service de l'information et un administrateur adjoint de 2ème classe) et 3 postes de secrétaires ou commis.

Tableau 22. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
1	1	Secrétaire exécutif	
		Traitement	18.000
		Indemnité	13.000
2	2	Administrateur général	30.530
		<i>Administrateurs</i>	
7	7	Administrateur hors classe	88.330
16	16	Administrateur de 1ère classe	158.120
17	17	Administrateur de 2ème classe	133.780
11	11	Administrateur adjoint de 1ère classe	67.580
3	8	Administrateur adjoint de 2ème classe	34.640
			533.980
		<i>A déduire: Taux différentiel pour le personnel de Santiago et de Mexico (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>	38.680
			495.300
		<i>Services généraux</i>	
		<i>Santiago</i>	
		(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)	
6	4	Classe 8	9.910
8	10	Classe 7	17.780
11	15	Classe 6	23.780
9	14	Classe 5	19.100
14	16	Classe 4	16.330
3	5	Classe 3	4.050
5	5	Classe 2	3.230
1	1	Classe 1	480
			94.660

Tableau 22. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (suite)

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1954	1955		Dollars	
<i>Mexico</i>				
(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)				
			Dollars	
3	3	Classe 8	6.860	
4	4	Classe 7	7.050	
3	3	Classe 6	4.550	
4	5	Classe 5	6.030	
4	7	Classe 4	6.160	
—	2	Classe 2	880	31.530
<i>Washington</i>				
1	1	Agent de 3ème classe	3.610	129.800
133	157			625.100
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel				25.000
			TOTAL 600.100	

Division du développement économique

Cette division comprendra 9 postes d'administrateur (un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe) et un poste de la catégorie des services généraux.

Le programme de travail de la Division s'établit comme suit:

Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Problèmes généraux de développement économique et technique de planification;
- b) Politique monétaire et politique fiscale dans leurs rapports avec les nécessités du développement économique;
- c) Monographies sur le développement économique des divers pays;
- d) Intégration économique:
 - i) Intégration et réciprocité économiques en Amérique centrale;
 - ii) Etude préliminaire des problèmes que pose l'intégration progressive des systèmes économiques des pays de l'Amérique latine;
- e) Recherche technique et formation de techniciens en Amérique latine.

Projets prioritaires spéciaux:

- a) Réunion d'experts et formation de groupes de travail pour l'étude des problèmes relatifs au développement économique et aux techniques de planification (en coopération avec l'Administration de l'assistance technique);
- b) Conférence pour l'étude des politiques monétaires et fiscales (en coopération avec l'AAT et le Fonds monétaire international);
- c) Influence de la fiscalité sur les exportations de capitaux privés;
- d) Problèmes de transport.

Division de l'industrie et des mines

Cette division comprendra 10 postes d'administrateur (un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et 2 administrateurs adjoints de 2ème classe) et 4 postes de la catégorie des services généraux.

Le programme de travail de la Division s'établit comme suit:

Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Industrie sidérurgique:
 - i) Etude sur les coûts de production et les investissements dans l'industrie sidérurgique en Amérique latine;
 - ii) Etude sur les coûts de production et les investissements dans les industries de transformation du fer et de l'acier ainsi que sur les facteurs de nature à stimuler ces industries;
 - iii) Rassemblement, analyse et diffusion de statistiques spéciales et de documents techniques;
 - iv) Compilation et uniformisation du vocabulaire technique, des normes et des unités applicables dans la région;
- b) Industrie du papier et de la pâte à papier (en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture);
- c) Industrie chimique lourde;
- d) Mise en valeur des ressources en énergie;
- e) Mines;
- f) Réunion et classement des données disponibles sur les ressources naturelles non agricoles en Amérique latine et publication des inventaires de ressources.

Projets prioritaires spéciaux:

- a) Conférence d'experts et formation de groupes de travail pour l'étude de l'industrie sidérurgique (en coopération avec l'AAT);
- b) Etude sur la possibilité de créer des industries de transformation utilisant les matières de production.

Division du commerce extérieur

Cette division comprendra 5 postes d'administrateur (2 administrateurs hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe) et 2 postes de la catégorie des services généraux. Ces postes comprennent celui d'un administrateur hors classe et d'un agent de 3ème classe à Washington.

Le programme de travail de la Division s'établit comme suit:

Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Echanges commerciaux entre l'Amérique latine, les Etats-Unis et l'Europe;
- b) Etudes sur les échanges entre les pays de l'Amérique latine;
- c) Etude sur les termes de l'échange et leur influence sur le rythme du développement économique.

Projets prioritaires spéciaux:

- a) Opérations multilatérales de compensation entre les pays de l'Amérique latine et entre ces pays et les pays européens.

Division des études économiques

Cette division, qui comprend la Section de la conjoncture, la Section de statistique et la bibliothèque, comptera 14 postes d'administrateur (un administrateur hors classe, 4 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 2ème classe) et 23 postes de secrétaires ou commis.

Le programme de travail de la Division s'établit comme suit:

Projets et travaux prioritaires continus:

- a) Etude sur la situation économique de l'Amérique latine (publication annuelle);
- b) Bulletin économique trimestriel.

Programme de formation entrepris conjointement par CEPAL et l'AAT

L'Administration de l'assistance technique des Nations Unies pourvoit un poste d'administrateur et un poste de secrétaire pour l'exécution de ce programme avec, le cas échéant, l'aide du secrétariat de la CEPAL. Ce programme a pour objet de former des économistes de l'Amérique latine en ce qui concerne le développement économique et les techniques de planification.

Programme agricole entrepris conjointement par la CEPAL et la FAO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourvoit 2 postes d'administrateur et le secrétariat de la CEPAL accorde, selon les besoins, l'aide de ses services organiques et de son personnel de secrétariat.

Le programme de travail pour 1955 s'établit comme suit :

Projets et travaux prioritaires continus :

- a) Facteurs qui influent sur la production agricole;
- b) Crédit agricole et cycles d'études régionaux.

Projets prioritaires spéciaux :

- a) Etude sur le rôle de la production et du commerce du café dans le développement économique;
- b) Etude des méthodes et des systèmes appliqués aux statistiques agricoles en Amérique latine.

Bureau de Mexico

Ce bureau comprendra, outre un poste de directeur avec rang d'administrateur général, 11 postes d'administrateur (un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 5 administrateurs de 2ème classe et 3 administrateurs adjoints de 1ère classe) et 24 postes de la catégorie des services généraux.

Le programme de travail du Bureau de Mexico complète celui du Bureau de Santiago pour ce qui est des 10 pays septentrionaux de la région, et comprend en outre les projets ci-après :

- a) Etude des problèmes économiques qui se posent aux pays de l'Amérique centrale;
- b) Etude technique des problèmes de transport en Amérique centrale;
- c) Travaux de fond et travaux administratifs pour le Comité permanent de coopération économique des pays d'Amérique centrale et pour ses organes subsidiaires;
- d) Etudes sur le commerce extra-régional et sur l'évolution et les tendances économiques au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les pays de la région des Caraïbes.

Services administratifs, service des conférences et services généraux

Cette division comprendra 6 postes d'administrateur (un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 2ème classe (un rédacteur-traducteur et un fonctionnaire des services financiers), 2 administrateurs adjoints de 1ère classe (un rédacteur-traducteur et un fonctionnaire des services du personnel) et un administrateur adjoint de 2ème classe (traducteur)) et 38 postes de la catégorie des services généraux dont les titulaires exerceront les fonctions ci-après :

Secrétariat administratif, comptabilité et enregistrement (4 postes); traduction, reproduction et distribution des documents (10 postes); central dactylographique (15 postes); entretien et surveillance des bâtiments (7 postes); standard téléphonique (un poste) et chauffeur (un poste).

	Dollars
ii) Consultants	65.000
1954:	98.640
1953:	66.902

Ces prévisions couvrent l'engagement pour une période de courte durée d'experts qui aideront le secrétariat dans certains travaux très spécialisés :

- a) Deux consultants appelés à collaborer aux études, par pays, sur les industries de transformation du fer et de l'acier;
- b) Deux consultants appelés à collaborer à l'étude sur la possibilité de créer des industries chimiques en vue de produire des articles destinés à remplacer des produits importés;
- c) Deux consultants appelés à collaborer aux études sur les problèmes de politique commerciale et de paiements;
- d) Deux consultants appelés à collaborer à l'étude des recettes et des dépenses publiques, des impôts et des autres sources de recettes;
- e) Deux consultants appelés à collaborer aux enquêtes sur place concernant la productivité de l'agriculture dans deux pays;
- f) Deux consultants appelés à collaborer à l'étude des problèmes techniques concernant le développement des centrales hydro-électriques;
- g) Deux consultants appelés à collaborer à l'enquête sur les moyens d'accroître la production d'articles d'exportation en Amérique latine.

	Dollars
iii) Personnel temporaire	15.000
1954:	15.000
1953:	44.201

Ces prévisions couvrent l'engagement de personnel temporaire en période de pointe.

	Dollars
iv) Heures supplémentaires	4.000
1954:	1.500
1953:	4.156

Ces prévisions couvrent le paiement d'heures supplémentaires effectuées à l'occasion de la session de la Commission et de la préparation de l'*Etude annuelle sur la situation économique*.

ARTICLE II

	Dollars
Dépenses communes afférentes au personnel	167.500
1954:	150.500
1953:	136.338
i) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	22.000
1954:	15.000
1953:	29.614

Ces prévisions couvrent les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge à l'occasion du recrutement et du rapatriement ainsi que les frais de transport de leurs effets personnels et de leur mobilier.

	Dollars
ii) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	76.800
1954:	65.000
1953:	52.115

Ces prévisions couvrent les versements à effectuer conformément aux dispositions réglementaires.

	Dollars
iii) Prime de rapatriement	2.500
1954:	1.000
1953:	2.339

Le crédit demandé correspond aux versements prévus en application des dispositions réglementaires.

Dollars

iv) <i>Indemnité pour enfants à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études</i>	25.500
1954:	20.500
1953:	19.261

Pour établir ces prévisions, on a tenu compte de l'ajustement du montant des indemnités payables à ce titre au personnel recruté sur place.

Dollars

v) <i>Contributions à l'assurance-maladie</i>	6.000
1954:	2.500
1953:	1.936

L'augmentation du crédit demandé s'explique par une majoration des contributions de l'Organisation à l'assurance-maladie et par l'institution d'examen médicaux périodiques pour les fonctionnaires des bureaux de Santiago et de Mexico.

Dollars

vi) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	20.700
1954:	37.500
1953:	8.023

Ces prévisions couvrent les frais de voyage pour les congés dans les foyers de 14 fonctionnaires et des personnes à leur charge.

Dollars

vii) <i>Bien-être du personnel</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	1.286

Ces prévisions couvrent les subventions pour l'organisation de cours et de loisirs à l'intention du personnel de Santiago et de Mexico.

Dollars

viii) <i>Prime d'installation et indemnités versées à la cessation de service</i>	13.000
1954:	8.000
1953:	21.764

Ces prévisions couvrent le versement d'une prime d'installation aux nouveaux fonctionnaires et le paiement des jours de congé annuel non pris au moment de la cessation de service.

ARTICLE III

Dollars

Charges communes	100.600
1954:	90.300
1953:	86.875

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i> ...	40.000
1954:	40.000
1953:	33.205

Ces prévisions couvrent les frais de déplacement des fonctionnaires pour la mise en œuvre de projets approuvés.

ii) <i>Communications</i>	11.000
1954:	10.800
1953:	11.192

Ces prévisions couvrent les frais de téléphone, de télégrammes et de services postaux, y compris la poste aérienne.

iii) <i>Location et entretien des locaux</i>	20.000
1954:	23.500
1953:	19.888

Ces prévisions couvrent la location et l'entretien des locaux et des installations à Santiago et à Washington. Les locaux utilisés par le Bureau de Mexico sont fournis gracieusement par la Banque du Mexique.

Dollars

iv) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	11.700
1954:	6.000
1953:	7.630

L'augmentation du crédit demandé s'explique par les besoins découlant de la sixième session de la Commission.

Dollars

v) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	800
1954:	800
1953:	844

Ces prévisions couvrent l'entretien d'une automobile et l'achat de carburant.

Dollars

vi) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	11.000
1954:	7.200
1953:	10.095

Ces prévisions couvrent les frais d'envoi de la documentation aux pays Membres et aux institutions spécialisées ainsi que l'envoi de fournitures au Siège et la liaison par valise diplomatique avec le Siège.

Dollars

vii) <i>Fournitures et services divers</i>	6.100
1954:	2.000
1953:	4.021

Ces prévisions couvrent les frais d'assurance, le paiement des commissions de banque, les services contractuels de correction d'épreuves ainsi que divers autres services et fournitures.

ARTICLE IV

Dollars

Matériel	18.000
1954:	10.500
1953:	19.323

i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	11.700
1954:	7.000
1953:	16.706

Ces prévisions couvrent le remplacement de 15 machines à écrire, de 2 machines à calculer électriques, de classeurs, de casiers à livres ainsi que l'achat de mobilier et d'installations fixes destinés à une nouvelle salle de conférences.

Dollars

ii) <i>Livres et cartes pour la bibliothèque</i>	3.500
1954:	3.500
1953:	2.617

Ces prévisions couvrent l'achat de livres pour la bibliothèque et l'abonnement à des journaux, à des périodiques et à des bulletins techniques.

Dollars

iii) <i>Matériel de transport</i>	2.800
1954:	—
1953:	—

Ces prévisions couvrent les frais de remplacement d'une fourgonnette achetée en 1951.

TITRE VII

DEPENSES DE REPRESENTATION

Chapitre 23. — Dépenses de représentation

20.000 dollars (1954: 20.000 dollars; 1953: 17.833 dollars)

Les prévisions du présent chapitre correspondent aux dépenses de représentation au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux locaux.

Le crédit demandé permettra de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat les dépenses de représentation indispensables encourues dans l'exercice de leurs fonctions;

il permettra également d'assurer le remboursement de tous autres frais de représentation approuvés à l'avance par le Secrétaire général, et notamment celui d'une partie des dépenses de représentation qu'entraînera une réception qui doit avoir lieu au cours de la dixième session de l'Assemblée générale.

TITRE VIII

TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE

1.439.000 dollars (1954: 1.465.770 dollars; 1953: 1.496.339 dollars)

Toutes les prévisions de dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, à l'exception de celles qui ont trait à la Cour internationale de Justice, figurent au chapitre 24 (Documents officiels) et au chapitre 25 (Publications).

Le contrôle général du programme de publications reste confié au Comité des publications qui continuera d'appliquer les principes énoncés dans les documents budgétaires des exercices précédents. On continuera également de passer le

plus grand nombre possible de commandes à des imprimeurs installés hors des Etats-Unis d'Amérique. En 1953, environ 42 pour 100 de l'ensemble des commandes a été passé hors des Etats-Unis.

Le montant des recettes provenant de la vente des documents officiels et des publications est estimé, pour 1955, à 300.000 dollars, dont 6.000 dollars provenant de la vente des publications de la Cour internationale de Justice.

Chapitre 24. — Documents officiels

704.000 dollars (1954: 730.800 dollars; 1953: 733.783 dollars¹)

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
L'Assemblée générale, ses commissions et comités	410.085
	1954: 476.820
	1953: 439.719 ²

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût (dollars)</i>
i) Comptes rendus de séances en 5 langues (417 séances)	2.498	212.000
ii) Annexes en 5 langues (77 fascicules)	1.078	76.000
iii) Suppléments en 5 langues (19 volumes)	1.460	122.085

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	98.300
	1954: 88.720
	1953: 48.698

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût (dollars)</i>
i) Comptes rendus de séances en 5 langues (80 séances)	1.632	72.900
ii) Suppléments en 5 langues (8 volumes)	360	14.200
iii) Suppléments spéciaux en 5 langues (4 volumes)	280	11.200

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	69.750
	1954: 62.820
	1953: 90.916

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût (dollars)</i>
i) Comptes rendus des séances de 2 sessions, en 3 langues (84 séances)	554	18.400
ii) Annexes relatives aux 2 sessions, en 3 langues (84 fascicules)	504	15.500
iii) Suppléments (rapports des commissions en 3 langues et résolutions en 5 langues, 15 volumes)	820	35.850

¹ Ce montant comprend 8.066 dollars pour l'impression en 1953 des documents du Comité spécial du travail forcé. Aucun crédit n'est demandé à ce titre pour 1955.

² Ce montant comprend 16.477 dollars pour l'impression en 1953 des rapports des commissions et comités d'enquête et de recherche constitués par l'Assemblée générale; aucun crédit n'est demandé à ce titre dans les présentes prévisions budgétaires. Il sera peut-être nécessaire de soumettre ultérieurement, dans le cadre des articles appropriés du présent chapitre, des prévisions détaillées concernant les travaux d'imprimerie qu'il faudra faire effectuer pour ces organes en 1955.

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	39.675
	1954: 38.520
	1953: 30.935

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût (dollars)</i>
i) Comptes rendus des séances de 2 sessions, en 2 langues (84 séances)	800	20.000
ii) Annexes relatives aux 2 sessions, en 2 langues (38 fascicules)	368	7.650
iii) Suppléments (rapports en 2 langues et résolutions en 5 langues, 3 volumes)	380	12.025

ARTICLE V

	<i>Dollars</i>
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	11.190
	1954: 42.500
	1953: 11.646

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût (dollars)</i>
i) Rapport au Conseil économique et social sur les statistiques des stupéfiants pour 1954 et sur les travaux du Comité en 1955, en 3 langues	100	3.740
ii) Additif au rapport visé à l'alinéa i ci-dessus, en 3 langues	58	1.590
iii) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants en 1956, en 3 langues	75	2.350
iv) Supplément aux estimations visées à l'alinéa iii ci-dessus, pour la période 1954-1955, en 3 langues	100	1.900
v) Questionnaire adressé aux gouvernements, en 4 langues	40	1.610

ARTICLE VI

	<i>Dollars</i>
Documents officiels (arriéré 1946-1949, en 5 langues)	75.000
	1954: 51.420
	1953: 103.803

* * *

D'après les listes de distribution, il convient de faire tirer en moyenne le nombre d'exemplaires indiqué ci-après:

	Anglais	Français	Espagnol	Chinois	Russe
Assemblée générale.....	2.900	850	500	150	275
Conseil de sécurité.....	1.600 (bilingue)		250	115	200
Conseil économique et social.....	2.600	900	700	180 ³	300 ³
Conseil de tutelle.....	2.500	1.000	600 ³	180 ³	300
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	2.500	1.400	550	-	-

³ Pour certains suppléments seulement.

On évalue à 35.000 dollars le montant des recettes que produira en 1955 la vente de toutes les publications énumérées au présent chapitre.

Chapitre 25. — Publications

735.000 dollars (1954: 734.970 dollars; 1953: 762.556 dollars)

Comme les années précédentes, les prévisions du présent chapitre correspondent à l'ensemble des travaux contractuels d'imprimerie relatifs aux publications des départements du Siège, de l'Office européen des Nations Unies (y compris le Haut-Commissariat pour les réfugiés) et des trois commissions économiques régionales.

Les dépenses imputées sur les crédits du présent chapitre se sont élevées en 1951 à 916.741 dollars, en 1952 à 699.973 dollars et en 1953 à 762.556 dollars. Pour 1954, le montant total des crédits ouverts était de 734.970 dollars. Les dépenses de 1952 ont été moins élevées parce que la session de l'Assemblée générale de 1951 s'est prolongée pendant les premiers mois de 1952.

Selon les estimations établies par les départements après enquête du Comité des publications et compte tenu de la plupart des conclusions formulées par le Secrétaire général à l'occasion de son étude sur le programme de travail des départements du Siège, le montant global des crédits à inscrire au présent chapitre s'élevait à 850.000 dollars. Cependant, il est probable que le programme de publications pour 1955 sera encore modifié à la suite de cette étude.

On pense que, dans l'ensemble, le programme de publications qui sera définitivement arrêté ne sera pas plus onéreux que celui qui était prévu pour 1954. En attendant que les organes compétents prennent les décisions nécessaires pour donner suite à certaines de ses recommandations, le Secrétaire général demande donc pour 1955 un crédit égal à celui de 1954, soit 735.000 dollars.

Si l'on devait ne pas pouvoir maintenir les dépenses de 1955 au niveau de celles de 1954, ce ne pourrait être qu'à cause de l'impression des volumes de la série des traités. Pour 1955, le Service juridique a demandé à cet effet un crédit de 103.000 dollars qui couvrira les frais d'impression de 48 volumes, soit deux fois plus qu'il n'était prévu dans les budgets des derniers exercices. L'expérience de l'année 1953 et des premiers mois de 1954 a montré que l'on enregistre de plus en plus de traités. Il apparaît à l'heure actuelle que les traités reçus chaque année fourniront la matière de 60 volumes. Au moment où ces prévisions ont été établies, il existait un arriéré considérable. On s'efforce par tous les moyens de publier autant de volumes que possible en 1954, mais il est certain qu'un important arriéré subsistera au début de 1955.

TITRE IX

PROGRAMMES TECHNIQUES

1.779.600 dollars (1954: 1.779.600 dollars; 1953: 1.779.600 dollars)

Dans l'état actuel des prévisions relatives aux fonds dont on pourra disposer en 1955, on estime qu'il sera possible d'affecter environ 7 millions de dollars à l'exécution du programme d'assistance technique des Nations Unies pendant l'exercice prochain. Pour couvrir les dépenses d'administration centrale et les frais indirects d'exécution (chap. 26) ainsi que les dépenses d'exécution proprement dites (chap. 27, 28 et 29), on demande des crédits globaux du même montant que ceux qui ont été ouverts pour les exercices précédents.

En 1955, des dépenses d'administration centrale et les frais indirects d'exécution s'élèveraient à 419.750 et 916.250 dollars respectivement (chiffres bruts), soit un total de 1.336.000 dollars; déduction faite des contributions du personnel, le montant net serait de 1.146.500 dollars. La différence entre ce total et les crédits demandés au chapitre 26 serait couverte au moyen de sommes allouées par le Bureau de l'assistance technique au titre du Programme élargi d'assistance technique.

On envisage actuellement un programme de l'ordre de 5.850.000 dollars. La différence entre le montant total des besoins et celui des crédits demandés aux chapitres 27, 28 et 29 pour l'exécution de ce programme serait couverte au moyen de sommes allouées au titre du Programme élargi d'assistance technique. Etant donné que, selon les directives du Conseil économique et social, il faut que les programmes d'assistance technique soient établis non plus par organisation participante mais par pays, il n'est pas possible actuellement de soumettre des prévisions portant sur l'ensemble du pro-

gramme pour 1955 en les classant soit d'après les trois principaux domaines d'activité, soit d'après la forme d'assistance. On trouvera ci-dessous le montant des dépenses engagées en 1953, dernière année pour laquelle on possède des renseignements complets. Ces dépenses portaient sur les formes d'assistance ci-après:

a) Fournir aux gouvernements, sur leur demande, des experts qui leur donneront des avis; fournir également le matériel dont les experts auront besoin dans leurs travaux; assurer la publication et la distribution des rapports de ces experts;

b) Mettre en œuvre des programmes de bourses d'études et de bourses de perfectionnement;

c) Organiser des centres de formation, des démonstrations, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes spéciaux.

Le tableau ci-après indique le montant des dépenses de 1953 relatives à ces différentes formes d'assistance, pour chacun des trois principaux domaines d'activité:

	Développement économique (dollars)	Service social (dollars)	Administration publique (dollars)	Total (dollars)
a	2.588.216	446.749	313.423	3.348.388
b	446.049	530.392	137.878	1.114.319
c	326.413	194.569	624.173 ¹	1.145.155
TOTAL	3.360.678	1.171.710	1.075.474	5.607.862

¹ Y compris 254.027 dollars représentant des services promis en 1951 et 1952, inscrits dans les allocations à l'AAT en 1953 et comptabilisés au cours de cet exercice.

Chapitre 26. — Administration de l'assistance technique

386.700 dollars (1954: 386.700 dollars; 1953: 386.700 dollars)

Conformément au vœu de l'Assemblée générale, on cherche toujours à réduire autant que possible les dépenses d'administration centrale et les frais indirects d'exécution du programme d'assistance technique des Nations Unies. C'est ainsi que l'on a procédé à un regroupement des services au début de 1954 et centralisé les tâches de l'AAT dans les services principaux ci-après: le Cabinet du Directeur général, la Division du programme et la Division de l'administration publique. On demande au total 135 postes permanents, soit 27 de moins que pour 1954. Selon les prévisions initiales pour 1954, le montant brut des dépenses d'administration et des frais indirects d'exécution s'élevait à 1.548.500 dollars. Le regroupement des services et le ralentissement des opérations dû à une réduction des fonds disponibles, ont permis de maintenir les dépenses à un niveau inférieur et l'on pense qu'en 1954 le montant brut des dépenses sera de l'ordre de 1.300.000 dollars, soit environ 250.000 dollars de moins que les prévisions budgétaires pour 1954. Les prévisions pour 1955, qui tiennent compte de l'évolution des effectifs actuels et s'élèvent au total à 1.336.000 dollars, accusent une réduction de 300.000 dollars et de 47 postes permanents par rapport aux prévisions budgétaires pour 1953. Toutefois, il faut reconnaître que si les crédits disponibles pour l'exé-

tion du programme venaient à augmenter sensiblement, les effectifs ici prévus devraient être révisés.

Les indications données ci-après au sujet de l'organisation et des fonctions de l'Administration de l'assistance technique remplacent celles qui figurent au *Recueil des règlements administratifs*, vol. I, Organisation. La distinction entre dépenses d'administration centrale et frais indirects d'exécution qui a été établie à la fin du présent chapitre est conforme aux définitions et principes adoptés par le Bureau de l'assistance technique touchant la façon dont il doit lui être rendu compte des dépenses financées par prélèvement sur les fonds du Programme élargi d'assistance technique.

La comparaison entre les prévisions de dépenses totales¹ pour le présent chapitre s'établit comme suit:

Dollars
1955: 1.336.000
1954: 1.548.500
1953: 1.681.985

¹ Ce sont là des chiffres bruts: en 1953 les contributions du personnel ont produit au total 230.625 dollars; en 1955, elles s'élevaient à 189.500 dollars. Le chiffre des dépenses de 1953 comprend une somme de 156.657 dollars pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu qui ne figure nulle part ailleurs dans le présent chapitre.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	1.089.900
	1954: 1.259.500
	1953: 1.262.643
i) Postes permanents	899.300
	1954: 1.060.000
	1953: 1.054.327

On a établi un tableau d'effectif pour chaque service, mais le Secrétaire général se réserve la possibilité de modifier la répartition des postes tout en restant dans les limites de l'effectif total.

Le Cabinet du Directeur général (tableau 26-1) se compose du Directeur général, du Directeur général adjoint et de leurs collaborateurs immédiats. Le tableau d'effectif de ce cabinet comprend 4 postes de moins qu'en 1954 (un administrateur de 2ème classe, un assistant spécialisé de 1ère classe et 2 autres postes de la catégorie des services généraux). Le Cabinet arrête le plan des travaux de l'Administration de l'assistance technique, les dirige et les coordonne. Aucun projet ne peut être mis à exécution sans son approbation. En outre, le Cabinet prépare les rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Bureau de l'assistance technique, représente l'AAT aux réunions de ses organes et, le cas échéant, travaille en collaboration avec les institutions spécialisées et les délégations.

Tableau 26-1. — Cabinet du Directeur général

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			<i>Dollars</i>
1	1	Directeur général	
		Traitement	23.000
		Indemnité	7.000
1	1	Directeur général adjoint	
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.500
<i>Administrateurs</i>			
1	1	Administrateur hors classe	13.830
2	1	Administrateur de 2ème classe	8.260
<i>Services généraux</i>			
1	—	Agent de 1ère classe	—
2	3	Agent de 2ème classe	13.230
5	2	Agent de 3ème classe	6.790
13	9		93.610
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			4.470
			98.080
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3.980
			TOTAL 94.100

Le Service administratif (tableau 26-2) est chargé de l'administration intérieure de l'AAT. Il a pour fonctions d'établir les tableaux d'effectifs et les prévisions budgétaires relatives aux dépenses d'administration et aux frais indirects d'exécution, d'administrer le personnel, de préparer les rapports financiers et de diriger le service central de secrétariat. Le tableau d'effectif du Service administratif comprend 2 postes de moins qu'en 1954 (un poste d'administrateur de 2ème classe et un poste de la catégorie des services généraux).

Le tableau d'effectif du Service administratif comprend le service central de secrétariat qui, indépendamment des travaux qu'il exécute normalement pour le Département, doit assurer les services de secrétariat et de dactylographie dont les experts de passage au Siège ont besoin, en particulier lors de la rédaction des rapports définitifs. L'effectif du

service central de secrétariat a été réduit de 4 postes de la catégorie des services généraux.

Tableau 26-2. — Service administratif

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			<i>Dollars</i>
<i>Administrateurs</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12.670
1	—	Administrateur de 2ème classe	—
<i>Services généraux</i>			
2	2	Agent de 1ère classe	11.440
9	10	Agent de 3ème classe	37.460
13	7	Agent de 4ème classe	22.420
—	—		83.990
26	20		83.990
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			6.780
			90.770
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3.570
			TOTAL 87.200

Tableau 26-3. — Division du programme

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
			<i>Dollars</i>
2	1	Directeur	
		Traitement	15.800
		Indemnité de représentation	1.000
<i>Administrateurs</i>			
9	5	Administrateur hors classe	66.110
9	8	Administrateur de 1ère classe	89.260
13	11	Administrateur de 2ème classe	97.990
12	12	Administrateur adjoint de 1ère classe	82.620
8	8	Administrateur adjoint de 2ème classe	44.820
<i>Services généraux</i>			
6	6	Agent de 1ère classe	34.970
13	11	Agent de 2ème classe	52.600
33	29	Agent de 3ème classe	110.410
5	2	Agent de 4ème classe	6.620
110	93		602.200
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			39.930
			642.130
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			25.630
			TOTAL 616.500

Les tâches qui incombent à la Division du programme sont réparties entre les services ci-après: le Cabinet du Directeur, trois services possédant chacun une compétence géographique déterminée, qui s'occupent de l'exécution du programme respectivement en Asie et en Extrême-Orient, en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine, le Bureau européen, le Service de placement des boursiers et une section financière. Le personnel du Cabinet du Directeur aide à élaborer le programme d'ensemble, à assurer la coordination entre les services régionaux, à préparer et à contrôler le budget, à coordonner l'octroi des bourses de perfectionnement; il est en outre chargé, à l'échelon supérieur, des relations avec les départements organiques du Secrétariat. Les services à compétence géographique déterminée ont pour tâche de diriger les entreprises et missions d'assistance technique dans les divers pays de leur ressort et de leur fournir les services techniques nécessaires. En raison du regroupement signalé plus haut, les tâches de l'ancienne division administrative ont été confiées à la Division du programme.

La Division est notamment chargée :

1) D'examiner les demandes d'experts émanant de tous les pays, les demandes et les propositions relatives à des cycles d'étude, à des centres de formation, à des programmes de démonstration et à des projets témoins, et d'arrêter des méthodes d'exécution qui respectent l'équilibre et l'homogénéité du programme général, y compris les projets spéciaux;

2) D'étudier les candidatures aux bourses de perfectionnement et aux bourses d'études que soumettent les gouvernements à l'occasion des missions d'experts chargés de donner des avis et d'autres formes d'assistance technique; de recevoir les rapports que les boursiers établissent après avoir terminé leur stage, de les analyser, d'en apprécier la valeur et de leur donner la suite voulue;

3) D'harmoniser, dans le programme général, les aspects économiques et sociaux de l'assistance technique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et des affaires sociales;

4) De coopérer avec les institutions spécialisées à l'exécution des projets qui intéressent plusieurs de ces institutions, notamment les projets communs;

5) D'assurer l'organisation administrative et les services que nécessite l'activité de tous les experts et de toutes les missions et l'exécution de tous les projets d'assistance technique. Ce travail comprend l'établissement de prévisions financières, le contrôle budgétaire, le contrôle des opérations de caisse, l'achat de fournitures et d'articles d'équipement, l'examen des directives générales et la mise au point du texte définitif des rapports des experts avant que ces rapports ne soient reproduits.

Le Bureau européen est chargé, au nom de l'administration du Siège, de donner les instructions voulues aux experts européens, de placer les boursiers dans les pays d'Europe, d'appliquer le plan d'échanges européens en ce qui concerne les conseillers du service social et les diverses formes d'activité sociale. Il fait appel, le cas échéant, aux services organiques de la Commission économique pour l'Europe. Le Bureau assure également la liaison avec les institutions spécialisées qui ont leur siège à Genève pour toutes les questions d'assistance technique; enfin, par l'entremise du Bureau européen, l'AAT obtient des éclaircissements sur les demandes qui lui sont présentées, négocie des accords avec les gouvernements de certains pays d'Europe continentale qui reçoivent une assistance technique, et met au point les programmes intéressant ces pays.

Le Service de placement des boursiers s'occupe du placement de toutes les personnes bénéficiaires de bourses d'études et de bourses de perfectionnement des Nations Unies, y compris les candidats qui se préparent à une carrière dans l'administration publique, une fois recommandé l'octroi des bourses par un Comité de sélection interdépartemental; pendant la période de stage, les boursiers sont également pris en charge, administrativement et financièrement, par ce service.

La Section financière, placée sous l'autorité du Service financier, est chargée d'examiner et d'approuver toutes les dépenses imputables aux comptes d'exécution, de vérifier et d'alimenter les comptes d'avances, de verser les sommes allouées aux bénéficiaires de bourses de perfectionnement ou d'études, de régulariser les pièces justificatives intérieures et de tenir la comptabilité des indemnités de subsistance.

Par suite du regroupement, la Division du programme compte 17 postes de moins qu'en 1954 (8 postes d'administrateurs et 9 postes de la catégorie des services généraux).

Tableau 26-4. — Division de l'administration publique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Administrateur général	15.400
<i>Administrateurs</i>			
2	2	Administrateur hors classe	26.080
1	1	Administrateur de 1ère classe	10.080
2	2	Administrateur de 2ème classe	15.740
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12.890
1	-	Administrateur adjoint de 2ème classe	-
<i>Services généraux</i>			
1	2	Agent de 2ème classe	8.390
3	3	Agent de 3ème classe	10.540
13	13		99.070
<i>A ajouter:</i> Indemnité de cherté de vie.....			6.680
			105.750
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			4.250
TOTAL			101.500

La Division de l'administration publique (tableau 26-4) est chargée de l'exécution des projets d'assistance technique, y compris l'organisation de cycles d'études, de centres de perfectionnement et d'autres programmes analogues qui se rapportent à l'administration publique et à la gestion des finances publiques. Elle doit également entreprendre elle-même les recherches voulues et mettre au point les plans nécessaires dans le domaine de l'administration publique et elle agit en collaboration avec le Service des finances publiques du Département des affaires économiques et des affaires sociales pour toutes les tâches analogues qui intéressent les méthodes de gestion des finances publiques. Elle aide la Division du programme à établir les programmes par pays et par région.

La Division exerce les fonctions principales ci-après :

1) Elle arrête et administre un programme d'assistance technique en matière d'administration publique et de gestion des finances publiques, elle organise notamment des cycles d'études, des conférences et des groupes de travail consacrés à l'amélioration de l'administration publique, donne des conseils aux gouvernements et leur fournit l'assistance nécessaire pour la création et le perfectionnement des institutions, tant nationales que régionales qui assurent, dans les pays sous-développés, une formation en matière d'administration publique;

2) Elle rassemble, en matière d'administration publique, la documentation technique qui facilitera le choix et la mise au point de méthodes propres à assurer dans ce domaine l'assistance technique la plus efficace et permettra de mieux apprécier les conditions particulières qui règnent dans les régions sous-développées ainsi que les besoins éventuels de ces régions en matière d'assistance technique;

3) Elle favorise et facilite, de concert avec l'Institut international des sciences administratives et d'autres organisations spécialisées, le rassemblement et l'échange de cette documentation technique;

4) Elle analyse les problèmes d'administration publique, en particulier ceux qui se posent dans les pays sous-développés, et étudie l'incidence de ces problèmes sur le développement économique et social;

5) Elle aide à recruter des experts de l'assistance technique en matière d'administration publique et à leur donner des directives;

Tableau 26-5.—Récapitulation

	Nombre de postes		Traitements bruts 1955	Indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1954	1955	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Directeur général	13	9	93.610	4.470	3.980	94.100
Service administratif	7	5	29.990	2.150	1.240	30.900
Service central de secrétariat	19	15	54.000	4.630	2.330	56.300
Division du programme	110	93	602.200	39.930	25.630	616.500
Division de l'administration publique	13	13	99.070	6.680	4.250	101.500
TOTAUX	162	135	878.870	57.860	37.430	899.300

6) Elle participe au choix et au placement des bénéficiaires de bourses de perfectionnement ou de bourses d'études en matière d'administration publique et elle aide également à donner à ces boursiers directives et renseignements;

7) Elle examine et juge les rapports sur les projets d'assistance technique qui intéressent l'administration publique.

Postes permanents, — Tableau récapitulatif par classe

	1954	1955
Directeur général	1	1
Directeur général adjoint	1	1
Directeur	2	1
Administrateur général	1	1
<i>Administrateurs</i>		
Administrateur hors classe	13	9
Administrateur de 1ère classe	10	9
Administrateur de 2ème classe	18	14
Administrateur adjoint de 1ère classe	14	14
Administrateur adjoint de 2ème classe	9	8
<i>Services généraux</i>		
Agent de 1ère classe	9	8
Agent de 2ème classe	16	16
Agent de 3ème classe	50	44
Agent de 4ème classe	18	9
TOTAL	162	135

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	1.500
1954:	1.500
1953:	—

Lorsqu'elle établit des programmes d'ensemble dans des domaines spécialisés, l'Administration de l'assistance technique doit faire appel à des consultants particulièrement qualifiés chaque fois que le Secrétariat n'est pas en mesure de mettre à sa disposition les experts dont les avis et les services lui paraissent indispensables pour l'élaboration de ses programmes. C'est surtout en matière de développement économique, pour un petit nombre de questions extrêmement techniques, que l'Administration de l'assistance technique doit recourir à des consultants.

	Dollars
iii) <i>Personnel temporaire</i>	186.600
1954:	195.500
1953:	205.587

Les crédits prévus ci-dessus permettront:

a) De pourvoir aux remplacements indispensables lorsqu'un autre aménagement temporaire par mutations intérieures ne sera pas possible;

b) D'engager du personnel temporaire de la catégorie des services généraux pour quelques services qui ont grand

besoin de personnel supplémentaire mais où les conditions actuelles ne justifient pas une demande de postes permanents;

c) Le cas échéant, de fournir, comme par le passé, du personnel à d'autres départements du Secrétariat qui s'acquittent, pour le compte de l'Administration de l'assistance technique, de fonctions indispensables dépassant les possibilités de leur effectif normal.

En 1955, il faudrait, à l'aide des crédits ouverts au titre du personnel temporaire, affecter à des départements qui prêtent leur concours à l'Administration de l'assistance technique 19 postes se répartissant comme suit:

Seize au service du personnel afin d'exécuter le programme de recrutement pour les missions et pour la mise en œuvre des projets;

Trois au service financier pour lui permettre d'effectuer certaines opérations de comptabilité et de caisse à l'occasion de missions, de projets spéciaux et du versement de bourses de perfectionnement et d'études;

	Dollars
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	2.500
1954:	2.500
1953:	2.729

Le crédit demandé couvre le paiement des heures supplémentaires que le personnel est appelé à faire pendant les périodes de pointe.

ARTICLE II

	Dollars
Autres frais de service et charges communes	39.000
1954:	54.000
1953:	47.926
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	25.000
1954:	35.000
1953:	33.574

Les prévisions ci-dessus reposent sur les considérations suivantes:

a) L'Administration de l'assistance technique doit être représentée aux réunions du Bureau de l'assistance technique qui, d'habitude, se tiennent alternativement au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les villes d'Europe où se trouve le siège des organisations participantes;

b) Des fonctionnaires de l'Administration de l'assistance technique doivent se déplacer pour recruter des experts; à cet effet ils doivent en particulier effectuer de brefs séjours dans divers pays d'Europe.

On a établi ces prévisions en tenant compte de la nécessité de faire coïncider, dans toute la mesure possible, ces déplacements officiels avec le congé dans les foyers.

	Dollars
ii) <i>Communications (y compris les communications téléphoniques interurbaines et internationales)</i>	10.000
	1954: 15.000
	1953: 10.910

On a établi ces prévisions en comptant que les télégrammes seront autant que possible remplacés par le courrier ordinaire ou aérien; la diminution par rapport à 1953 est due à la décision d'imputer au budget de chaque projet les frais de communications qui sont nettement liés à l'exécution dudit projet.

	Dollars
iii) <i>Envois par avion</i>	1.000
	1954: 1.000
	1953: —

Ces prévisions couvrent les frais d'envoi par avion de documents et d'articles divers aux missions, aux conférences, etc.

	Dollars
iv) <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	1.000
	1954: 1.000
	1953: 539

Ces prévisions couvrent les dépenses relatives à divers travaux d'imprimerie qui ne sont pas imputables à un projet particulier.

	Dollars
v) <i>Charges communes diverses</i>	2.000
	1954: 2.000
	1953: 2.903

Le crédit demandé couvrira l'achat de fournitures diverses et la rémunération de services contractuels dont le coût n'est pas directement imputable aux projets.

ARTICLE III

	Dollars
Dépenses communes afférentes au personnel	207.100
	1954: 235.000
	1953: 214.759

Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses relatives aux postes énumérés à l'article premier. Le montant en a été fixé en partie d'après les besoins réels; pour les cas où ceux-ci ne sont pas connus, on a adopté le mode de calcul employé au chapitre 15 pour les autres départements du Secrétariat.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	15.000
	1954: 15.000
	1953: 18.709
ii) <i>Prime d'installation</i>	5.000
	1954: 9.000
	1953: 4.275
iii) <i>Indemnités versées à la cessation de service</i>	15.000
	1954: 15.000
	1953: 13.027
iv) <i>Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	109.000
	1954: 126.500
	1953: 112.117
v) <i>Prime de rapatriement</i>	5.000
	1954: 3.000
	1953: 4.532
vi) <i>Indemnité pour enfants à charge, pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études</i>	15.600
	1954: 19.000
	1953: 23.077
vii) <i>Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	2.500
	1954: 2.500
	1953: 3.514
viii) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	40.000
	1954: 45.000
	1953: 35.508

RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 1955 ENTRE DÉPENSES D'ADMINISTRATION CENTRALE ET FRAIS INDIRECTS D'EXÉCUTION

Le décompte détaillé qui est présenté ci-contre (p. 107) est conforme aux règles comptables établies par le Bureau de l'assistance technique. La définition de ces deux catégories de dépenses figure au document TAB/R.137/Rev.1/Add.2. Les dépenses d'administration centrale sont les dépenses encourues au Siège du fait:

a) De fonctions d'ordre général, telles que celles dont s'occupe le personnel qui est chargé de déterminer les principes directeurs suivis par l'Administration de l'assistance technique et de mettre au point les programmes d'ensemble;

b) Du travail général de bureau; et

c) Des déplacements qu'effectuent des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour se rendre aux réunions du Bureau de l'assistance technique, et des dépenses connexes qu'entraînent ces déplacements.

Les frais indirects d'exécution englobent toutes les dépenses qui ne sont pas directement imputables à un projet particulier mais qui se rapportent néanmoins à l'exécution du programme.

DÉCOMPTE DÉTAILLÉ

	Dépenses d'adminis- tration centrale	Frais indirects d'exécution	Totaux
	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Article Ier. — Traitements et salaires</i>			
i) Postes permanents	211.000	688.300	899.300
ii) Consultants	1.000	500	1.500
iii) Personnel temporaire	131.350	55.250	186.600
iv) Heures supplémentaires	200	2.300	2.500
TOTAUX	343.550	746.350	1.089.900
<i>Article II. — Autres frais de service</i>			
i) Frais de voyage du person- nel en mission	20.000	5.000	25.000
ii) Communications	10.000	—	10.000
iii) Travaux d'imprimerie	200	800	1.000
iv) Envois par avion	500	500	1.000
v) Charges communes di- verses	2.000	—	2.000
TOTAUX	32.700	6.300	39.000
<i>Article III. — Dépenses communes afférentes au personnel</i>			
i) Frais de voyage des fonc- tionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	4.000	11.000	15.000
ii) Prime d'installation	1.000	4.000	5.000
iii) Indemnités versées à la cessation de service	4.000	11.000	15.000
iv) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	24.000	85.000	109.000
v) Prime de rapatriement	1.000	4.000	5.000
vi) Indemnité pour enfants à charge, etc.	4.000	11.600	15.600
vii) Contributions à l'assu- rance-maladie et à l'assu- rance-groupe sur la vie	500	2.000	2.500
viii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	5.000	35.000	40.000
TOTAUX	43.500	163.600	207.100
TOTAUX GÉNÉRAUX	419.750	916.250	1.336.000
<i>A déduire: Recettes provenant des contributions du person- nel (montant estimatif)</i>			
	63.600	125.900	189.500
TOTAUX NETS	356.150	790.350	1.146.500

Chapitre 27. — Développement économique

479.000 dollars (1954: 479.400 dollars; 1953: 479.400 dollars)

Le crédit demandé (479.400 dollars) aidera à assurer l'exécution d'un programme d'action continu dans le domaine du développement économique, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans ses résolutions 200 (III) et 305 (IV).

Ce crédit permettra de contribuer à la mise en œuvre de l'ensemble de ce programme, et notamment:

a) De fournir aux gouvernements, sur leur demande, des experts qui leur donneront des avis touchant le développement économique; de fournir également le matériel dont les experts auront besoin dans leurs travaux; d'assurer la publication et la distribution des rapports de ces experts;

b) De prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays sous-développés à qui seront offertes des bourses d'études et des bourses de perfectionnement qui leur permettront d'aller faire des stages dans les pays ou établissements qui ont atteint dans ces domaines particuliers un degré élevé de compétence technique;

c) D'organiser des centres de formation, des démonstrations, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes spéciaux dans les différents domaines du développement économique, et de fournir, à ces fins, le matériel, la documentation technique et les films nécessaires.

Chapitre 28. — Activités sociales

768.500 dollars (1954: 768.500 dollars; 1953: 768.500 dollars)

Le crédit demandé (768.500 dollars) aidera à assurer l'exécution d'un programme d'action continu dans le domaine des fonctions consultatives en matière de service social, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans sa résolution 418 (V).

Ce crédit permettra de contribuer à la mise en œuvre de l'ensemble de ce programme, et notamment:

a) De fournir aux gouvernements, sur leur demande, des experts des questions sociales qui leur donneront des avis, en particulier dans le domaine du service social et les aideront à mettre en œuvre, pendant une période appropriée, de nouvelles méthodes de protection sociale; de fournir également le matériel dont les experts auront besoin dans leurs travaux; d'assurer la publication et la distribution des rapports de ces experts;

b) De prendre des dispositions pour permettre à des fonctionnaires qualifiés, spécialistes des questions sociales et notamment du service social, d'observer les expériences faites et de se familiariser avec les méthodes appliquées dans d'autres pays et permettre à des candidats dûment qualifiés qui ne peuvent pas recevoir dans leur propre pays une formation professionnelle dans certaines branches du service social, d'acquérir la formation appropriée dans les pays étrangers qui possèdent les moyens de formation nécessaires;

c) D'organiser, à la demande des gouvernements, des centres de formation des démonstrations, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes spéciaux dans le domaine social, en particulier dans celui du service social, et de fournir, à ces fins, la documentation technique, les films et le matériel nécessaires.

Chapitre 29. — Administration publique

145.000 dollars (1954: 145.000 dollars; 1953: 145.000 dollars)

Le crédit demandé (145.000 dollars) aidera à assurer l'exécution d'un programme continu de formation dans le domaine de l'administration publique, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans ses résolutions 518 (VI) et 723 (VIII).

Ce crédit permettra de contribuer à la mise en œuvre de l'ensemble de ce programme, et notamment:

a) De fournir aux gouvernements, sur leur demande, des experts de l'administration publique qui leur donneront des avis sur ces questions; de fournir le matériel dont les experts auront besoin dans leurs travaux; d'assurer la publication et la distribution des rapports des experts;

b) De prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger de fonctionnaires qualifiés des pays sous-

développés à qui seront offertes des bourses de perfectionnement et des bourses d'études en matière d'administration publique;

c) D'organiser des programmes de formation et de participer à leur exécution à la demande des gouvernements, d'organiser des démonstrations, des cycles d'études, des conférences et des groupes de travail et de fournir, à ces fins, le matériel nécessaire ainsi que des publications techniques touchant les divers aspects de l'administration publique.

Le crédit demandé permettra, en outre, de réunir, d'analyser et d'échanger des renseignements techniques sur l'administration publique en coopération, le cas échéant, avec l'Institut international des sciences administratives et d'autres institutions ou organes compétents.

TITRE X

DEPENSES SPECIALES

2.649.500 dollars (1954: 2.149.500 dollars; 1953: 3.149.466 dollars)¹

Chapitre 30. — Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations

649.500 dollars (1954: 649.500 dollars; 1953: 649.466 dollars)

Conformément à la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, une somme de 9.741.994 dollars représentant la valeur des avoirs en capital permanent repris de la Société des Nations doit être liquidée en quinze annuités égales, et les crédits nécessaires à cet effet doivent être fournis par l'inscription d'un poste spécial dans les prévisions de dépenses annuelles pour chacun des exercices 1951 à 1965 inclus.

La somme de 649.500 dollars demandée au présent chapitre représente le montant de la cinquième annuité, qui laissera un solde de 6.494.660 dollars.

¹ Y compris 1 million de dollars au titre de la construction du Siège permanent.

Chapitre 31. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies

2 millions de dollars (1954: 1.500.000 dollars; 1953: 1.500.000 dollars)

Par sa résolution 242 (III), l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/627) dans lequel était reproduit le texte de l'accord relatif au prêt d'un montant de 65 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique à l'Organisation des Nations Unies.

L'accord relatif au prêt prévoit que les montants dus aux Etats-Unis seront prélevés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le remboursement, sans intérêt, s'étendra sur une période de trente et un ans et sera effectué par versements annuels dont le montant s'échelonnara entre 1 million et 2.500.000 dollars, la première annuité devant

être versée le 1er juillet 1951 et la dernière le 1er juillet 1982, conformément au plan suivant:

<i>Années</i>	<i>Versement annuel (dollars)</i>
1951 et 1952.....	1.000.000
1953 et 1954.....	1.500.000
1955 à 1959 inclus.....	2.000.000
1960 à 1975 inclus.....	2.500.000
1976 à 1981 inclus.....	1.500.000
1982.....	1.000.000

Le crédit de 2 millions de dollars inscrit au présent chapitre représente le quatrième versement, qui doit être effectué le 1er juillet 1955 et qui laissera un solde de 58 millions de dollars.

TITRE XI

COMITE MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES
ET COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Chapitre 32. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

117.600 dollars (1954: 93.020 dollars; 1953: 92.139 dollars)

Conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, modifié par la résolution 772 (VIII) de l'Assemblée générale, les dépenses d'administration engagées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions seront à la charge de la Caisse à partir du 1er janvier 1955 et les dépenses engagées par le Comité des pensions du personnel d'une organisation affiliée seront imputées sur le budget général de ladite organisation.

Comme le Comité mixte et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation ont un seul et même secrétariat, on ne peut que confondre les prévisions relatives aux dépenses d'administration de ces deux comités.

Pour établir le total des dépenses d'administration imputables à la Caisse, on a fondé en un nouveau chapitre les prévisions inscrites sous les rubriques qui, dans le budget de 1954, étaient réparties entre les chapitres 16 et 17.

A la suite d'un examen des tâches dont s'acquittent effectivement le personnel de ces organismes, il est apparu que, pour ce qui est des traitements et des dépenses communes afférentes au personnel, il est équitable de mettre à la charge du Comité mixte de la Caisse commune les deux tiers et à la charge du Comité des pensions du personnel de l'Organisation un tiers du montant net de ces dépenses. Quant aux autres dépenses, leur nature permet de les imputer directement à l'un ou l'autres de ces organismes.

Sur le total des sommes inscrites au présent chapitre, 85.280 dollars (brut) seraient à la charge de la Caisse, et le solde de 32.320 dollars (brut) à la charge de l'Organisation. En déduction du montant brut imputable à la Caisse viendrait un crédit estimé à 7.220 dollars, correspondant aux deux tiers des contributions du personnel. En outre, une somme de 12.140 dollars, qui peut être mise à la charge de la Caisse, figure dans d'autres chapitres des présentes prévisions.

Les dépenses d'administration imputables à la Caisse s'élèveraient ainsi à 90.200 dollars au total; un tableau figurant dans les notes relatives au présent chapitre indique la répartition détaillée de cette somme. Un montant correspondant apparaît dans les prévisions relatives aux recettes accessoires.

Du 1er janvier 1953 au 1er janvier 1954, le nombre des membres participants de la Caisse commune des pensions du personnel a passé de 8.165 à 8.562. Sur ce dernier chiffre, 4.505 participants étaient des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et 4.057 des fonctionnaires de six institutions spécialisées. En 1953, les admissions et les retraits se sont chiffrés au total à 1.460 et à 1.063 respectivement.

ARTICLE PREMIER

Traitements et salaires	Dollars
	91.560
	1954: 78.720
	1953: 73.416

i) Postes permanents	Dollars
	55.360
	1954: 48.470
	1953: 49.490

L'augmentation d'un poste par rapport à 1954 est due au fait qu'un poste de secrétaire occupé jusqu'ici par un agent temporaire employé à plein temps a été transformé en poste permanent. Les tâches du secrétariat sont telles que le personnel actuel est occupé en permanence. Le nouveau poste est un poste d'agent de 1ère classe des services généraux. Son titulaire est chargé de la correspondance avec les organisations participantes, de la tenue des livres de la Caisse et des fonctions d'assistant administratif de la secrétaire du Comité mixte.

Une somme de 36.900 dollars, soit les deux tiers du total, serait à la charge de la Caisse.

Tableau 32-1. — Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		Dollars
1	1	Administrateur général	14.330
		<i>Administrateurs</i>	
1	1	Administrateur de 1ère classe	10.540
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6.800
		<i>Services généraux</i>	
—	1	Agent de 1ère classe	5.370
1	1	Agent de 2ème classe	5.000
3	3	Agent de 3ème classe	11.920
7	8		53.960
A ajouter: Indemnité de cherté de vie			3.700
			57.660
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			2.300
			TOTAL 55.360

ii) Consultants	Dollars
	34.800
	1954: 25.500
	1953: 18.075

L'état estimatif des frais qui seraient à la charge de la Caisse s'établit comme suit:

a) 8.000 dollars pour les services d'actuaire, comprenant une évaluation actuarielle de la Caisse et d'autres travaux d'actuaire nécessités par l'admission de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce;

b) 26.200 dollars pour services contractuels aux fins du placement des fonds disponibles. Les fonds de la Caisse des pensions, qui augmentent chaque année de 8 millions de dollars environ s'élèveront vraisemblablement de 37.193.216 dollars au 31 décembre 1953 à 53 millions de dollars environ au 31 décembre 1955. Conformément aux dispositions contractuelles existantes, les frais pour les placements en obligations et en actions seront de 17.200 et 9.000 dollars respectivement;

c) 500 dollars pour services d'information concernant les placements;

d) 100 dollars pour l'examen médical des personnes touchant des pensions d'invalidité.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	1.400
	1954: 4.750
	1953: 5.850

Ces prévisions couvrent les traitements du personnel temporaire qu'il est nécessaire d'engager pendant les périodes de pointe pour mettre au point les listes de contributions de fin d'année en vue de l'apurement des comptes, de façon à respecter les délais imposés par les travaux des commissaires aux comptes et par la réunion du Comité mixte de 1955.

Tous les frais de personnel temporaire seraient à la charge de la Caisse.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Dépenses communes afférentes au personnel	12.740
	1954: 10.300
	1953: 10.157

Le crédit demandé se décompose comme suit:

	<i>Dollars</i>
i) Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	6.050
ii) Indemnité pour enfants à charge, indemnité pour frais d'études et pour voyages effectués à l'occasion des études	1.000
iii) Contributions à l'assurance-maladie	250
iv) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	1.040
v) Indemnités versées à la cessation de service	2.500
vi) Prime de rapatriement	500
vii) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement	1.400
TOTAL	12.740 ¹

Pour chaque rubrique, les estimations sont fondées soit sur ce que l'on sait des besoins, soit sur les dépenses antérieures des départements du Siège, qui se sont élevées, en 1953, à 23 pour 100 du total des traitements.

Environ 8.490 dollars, correspondant aux deux tiers des prévisions, seraient à la charge de la Caisse.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Frais de voyage — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies ..	13.300
	1954: 4.000
	1953: 8.566

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres des comités</i>	9.610
	1954: 4.000
	1953: 8.566

On demande un crédit de 7.690 dollars pour couvrir les frais de voyage de 9 membres du Comité des pensions du

¹ Non compris le remboursement de l'impôt sur le revenu, qui entraînerait, le cas échéant, des dépenses supplémentaires.

personnel de l'Organisation des Nations Unies qui prendront part à la réunion que le Comité mixte de la Caisse commune doit tenir à Paris en 1955. Ce chiffre comprend 5.700 dollars pour les titres de transport et 1.990 dollars pour l'indemnité de subsistance pendant 15 jours.

On demande également un crédit de 1.920 dollars destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 3 membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation qui devront assister à 10 séances du Comité et à environ 6 séances du Comité permanent au Siège, à New-York. Les frais mentionnés ci-dessus seraient à la charge de l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	3.690
	1954: — ²
	1953: — ²

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage de la secrétaire, du secrétaire adjoint, du médecin-conseil et de l'actuaire qui doivent assister à la réunion du Comité mixte à Paris, en 1955. Pendant son séjour, en Europe, la secrétaire (ou son adjoint) discuterait avec les secrétaires et les membres des Comités des pensions et autres agents d'administration, des procédés de gestion des institutions qui ont leur siège à Paris, Genève et Rome et des problèmes qui se posent à elles actuellement; le médecin-conseil, de son côté, rencontrerait à Genève les agents du service médical de ces institutions. Des dispositions seront prises pour que les voyages prévus ci-dessus coïncident avec le congé dans les foyers. Ces frais de voyage seraient à la charge de la Caisse³.

	<i>Dollars</i>
1, Postes permanents (deux tiers du montant total des traitements indiqués dans le tableau 32-1)	36.900
2, Consultants	34.800
3, Personnel temporaire	1.400
4, Dépenses communes afférentes au personnel (deux tiers de la somme indiquée à l'article II)	8.490
5, Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel ..	3.690
	85.280
<i>A déduire: Contributions du personnel</i>	7.220
	78.060
6, Part des dépenses du Comité des placements (chap. 6, art. III)	2.500
7, Frais de vérification des comptes	900
8, Remboursement aux Nations Unies des frais relatifs aux services des fonctionnaires chargés des placements	
a) Traitement net	6.000
b) Dépenses communes afférentes au personnel	1.680
9, Remboursement aux Nations Unies des frais de communications (chap. 16) — téléphone (600 dollars), télégrammes (70 dollars), services postaux (240 dollars) et envois par avion (150 dollars)	1.060
Montant net des frais qui seraient à la charge de la Caisse ..	90.200

Sur le total des frais à la charge de la Caisse, 53.320 dollars représentent des dépenses d'administration et 36.880 dollars des frais de placement de fonds.

² Inscrit au chapitre 14,

³ Etat récapitulatif des frais qui seraient à la charge de la Caisse:

B. — Cour internationale de Justice

TITRE XII

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

764.600 dollars (1954: 621.980 dollars; 1953: 585.537 dollars)

Chapitre 33. — Cour internationale de Justice

764.600 dollars (1954: 621.980 dollars; 1953: 585.537 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>	501.100
1954:	343.100
1953:	330.815
 i) <i>Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges</i>	307.800
1954:	307.800
1953:	299.633

Ces prévisions ont été établies conformément à la résolution 474 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1950.

	Dollars
ii) <i>Contributions à la Caisse des pensions</i>	175.900
1954:	13.850
1953:	13.750

Ces prévisions couvrent la constitution des pensions qui pourront être attribuées aux membres de la Cour internationale de Justice (ou à leurs ayants droit) conformément aux dispositions de la résolution 86 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946.

La Sous-Commission mixte des Cinquième et Sixième Commissions, sur le rapport de laquelle la résolution 86 (I) a été adoptée, avait recommandé à l'Assemblée d'envisager la création d'une caisse spéciale dans le cadre du régime des pensions "afin de stabiliser les dépenses annuelles inscrites au budget pour le service de ces pensions". Cette caisse n'est cependant pas encore instituée.

En 1953, le Président de la Cour internationale de Justice, agissant au nom de la Cour, a demandé que l'on prenne sans retard des dispositions en vue de la création d'une caisse et l'actuaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a établi un rapport actuariel. Le budget de 1954 prévoyait un crédit à cet effet, mais la décision a été différée d'un an.

En raison du petit nombre des participants et de l'existence de certaines variables telles que les possibilités de réélection, les calculs de l'actuaire ne sauraient prétendre à l'exactitude. Cependant, les données disponibles permettent de fixer la somme nécessaire pour constituer les pensions à 110.808 dollars par an, soit 36 pour 100 des traitements. Les membres de la Cour n'ont pas à cotiser.

Etant donné qu'il n'a pas été versé de contribution annuelle normale depuis la mise en vigueur du régime des pensions, il faudrait chaque année une somme de 65.092 dollars pour combler en 15 ans, à partir de 1955, le déficit qui s'est accumulé. Dans ces conditions, il y aurait lieu de prévoir pendant 15 ans, à partir de 1955, un crédit annuel total de 175.900 dollars. Lorsque le déficit aura été comblé, la dépense annuelle ne sera plus que de 110.808 dollars.

Pour arrêter les dispositions relatives à la constitution des pensions, on a supposé que, pour les participants, la mortalité correspondrait aux tables de mortalité adoptées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

et que le taux d'intérêt des fonds en réserve serait de 2½ pour 100 par an, c'est-à-dire le taux qui a été retenu dans le cas de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Afin d'éviter la création d'un nouveau service pour la gestion de cette Caisse dont l'importance sera relativement faible, le placement des fonds et les autres opérations connexes seraient confiées au service administratif qui s'occupe déjà de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les membres de la Cour sont tout disposés à adopter cette méthode, à condition que la Cour conserve toute la latitude voulue pour prendre les décisions concernant l'attribution des pensions, ainsi que l'Assemblée générale l'a prescrit dans sa résolution.

En présentant ses nouveaux calculs fondés sur l'hypothèse où la Caisse serait constituée en 1955 au lieu de 1954, l'actuaire a signalé que l'évaluation primitive a été faite à la date du 1er janvier 1953 et que, pour le petit groupe que constituent les intéressés, les changements dans la liste des participants ou des bénéficiaires peuvent influer sensiblement sur le calcul des cotisations. Depuis la date indiquée, un des membres de la Cour a démissionné et a été remplacé (1953) et un autre est décédé (1953). En 1954, on procédera à l'élection de six membres. Dans ces conditions, on propose de n'utiliser le chiffre indiqué que pour l'année 1955 et de demander à l'actuaire, avant l'établissement des prévisions pour 1956, un rapport supplémentaire qui tienne compte des changements intervenus.

	Dollars
iii) <i>Frais de voyage des membres de la Cour en mission</i>	2.200
1954:	2.250
1953:	1.582
iv) <i>Voyages annuels et voyages de congé</i>	14.000
1954:	18.000
1953:	11.298

En 1953, un certain nombre de juges n'ont pas usé du droit qu'ils avaient de se rendre en congé dans leur pays; le montant total des dépenses est donc resté inférieur à celui du crédit qui avait été ouvert pour cette année-là.

On propose de réduire ce poste de 4.000 dollars par rapport à 1954.

	Dollars
v) <i>Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	1.000
1954:	1.000
1953:	132
vi) <i>Fournitures et services divers</i>	200
1954:	200
1953:	65

Ce crédit couvre toutes dépenses imprévues, comme celles qui sont occasionnées par les cérémonies officielles auxquelles les membres de la Cour sont tenus de participer.

vii) <i>Juges ad hoc, assesseurs, témoins et experts</i>	Dollars
1954:	—
1953:	4.355

La désignation de juges *ad hoc* et d'assesseurs, ainsi que la citation de témoins ou la nomination d'experts dépendent de la nature des affaires dont la Cour est saisie; on ne saurait donc prévoir les dépenses de la Cour à ce titre. Cependant, le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1955 dispose que le Secrétaire général pourra avancer, par voie de prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes nécessaires pour faire face à ces dépenses. Cette méthode a déjà été appliquée au cours d'exercices financiers antérieurs.

ARTICLE II

Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	Dollars
1954:	203.120
1953:	215.100
i) <i>Postes permanents</i>	150.620
1954:	158.300
1953:	139.971

Le nombre total des postes permanents reste celui qui a été approuvé pour 1954, mais les prévisions tiennent compte des modifications ci-après.

Conformément aux normes généralement appliquées aux postes analogues, il est proposé d'effectuer les reclassements suivants. En premier lieu, un poste d'administrateur de 1ère classe serait transformé en un poste d'administrateur hors classe, pour que son titulaire, vu l'achèvement de sa période de stage et la nature des fonctions qu'il assume, soit placé sur le même pied que les deux autres premiers secrétaires.

En second lieu, 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe seraient transformés en postes d'administrateur adjoint de 2ème classe. Deux fonctionnaires, remplaçant les anciens titulaires qui ont quitté la Cour après une longue période de service, ont été nommés au grade inférieur. La Cour se réserve le droit de demander le reclassement de ces deux postes à la 1ère classe, comme précédemment, si les fonctionnaires intéressés méritent d'accéder au même rang que leurs prédécesseurs.

Enfin, dans la catégorie des services généraux, un poste d'agent de 4ème classe serait remplacé par un poste d'agent de 3ème classe, étant donné les responsabilités accrues qui incombent à son titulaire.

Le taux différentiel appliqué aux traitements du personnel du Greffe reste fixé à 25 pour 100 pour 1955.

Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et d'accord entre le Secrétariat et le Greffe, les traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux seront désormais fixés en florins, sur la base des "conditions d'emploi locales les plus avantageuses".

ii) <i>Personnel temporaire</i>	Dollars
1954:	20.000
1953:	27.921

Ce crédit servira à engager du personnel supplémentaire (interprètes, traducteurs, sténographes parlementaires, sténographes, etc.) lorsque la Cour siège, l'effectif régulier ne comprenant que le personnel indispensable pendant les douze mois de l'année.

Les engagements à titre temporaire s'effectuent selon les besoins de la Cour, à la journée ou à la semaine.

Tableau 33-1. — Greffe et personnel du Greffe de la Cour

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1954	1955		
1	1	Greffier	Dollars
		Traitement	18.000
		Indemnité	3.500
1	1	Directeur	17.400
<i>Administrateurs</i>			
2	3	Administrateur hors classe	37.310
2	1	Administrateur de 1ère classe	10.540
1	1	Administrateur de 2ème classe	9.460
9	7	Administrateur adjoint de 1ère classe	48.660
—	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	9.500
			154.370
<i>A déduire: Taux différentiel</i>			29.370
			125.000
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des traitements prévus par le barème local)</i>			
3	3	Agent de 2ème classe	8.130
2	3	Agent de 3ème classe	7.700
4	3	Agent de 4ème classe	4.790
4	4	Agent de 5ème classe	5.000
29	29		150.620

iii) <i>Heures supplémentaires</i>	Dollars
1954:	500
1953:	355

Les heures supplémentaires sont payées dans les mêmes conditions qu'au Secrétariat de l'Organisation.

iv) <i>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	Dollars
1954:	600
1953:	1.390

Aucun changement n'est proposé par rapport à 1954.

v) <i>Primes d'installation</i>	Dollars
1954:	700
1953:	540

Ces prévisions sont fondées sur les dépenses des exercices passés.

vi) <i>Contribution à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	Dollars
1954:	19.850
1953:	21.250
	18.355

Le montant de ces prévisions est calculé d'après une estimation des traitements des fonctionnaires qui sont membres participants de la Caisse.

vii) <i>Indemnités pour enfants à charge, pour frais d'étude et pour voyages effectués à l'occasion des études</i>	Dollars
1954:	5.000
1953:	5.900
	4.334

Ces prévisions sont établies en fonction du règlement applicable au Secrétariat des Nations Unies.

viii) <i>Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	Dollars
1954:	1.000
1953:	1.000
	753

Il n'est pas proposé de changement par rapport à 1954.

	Dollars
ix) Indemnisation	150
1954:	150
1953:	—
x) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	1.000
1954:	3.000
1953:	422

Pour établir ces prévisions, on s'est fondé sur le règlement applicable au Secrétariat de l'Organisation. Le nombre des fonctionnaires qui auront droit au congé dans les foyers sera moins élevé en 1955 qu'en 1954.

	Dollars
xi) Bien-être du personnel	200
1954:	200
1953:	31
xii) Frais de voyage du personnel en mission ..	3.500
1954:	3.500
1953:	1.863

Il n'est pas proposé de changement par rapport à 1953.

ARTICLE III

	Dollars
Charges communes	54.380
1954:	57.780
1953:	55.332
i) Contributions à la Fondation Carnegie	18.000
1954:	18.000
1953:	18.000
ii) Amortissement des frais d'aménagement des nouveaux locaux	2.640
1954:	2.640
1953:	2.632
iii) Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux	2.640
1954:	2.640
1953:	2.632

Les prévisions présentées sous les rubriques i, ii, et iii ci-dessus ont été établies conformément aux dispositions de l'Accord entre la Fondation Carnegie et l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye. En application de cet Accord et conformément aux résolutions 84 (I) et 586 (VI) de l'Assemblée générale, l'Organisation doit verser une contribution annuelle de 68.400 florins néerlandais (18.000 dollars).

	Dollars
iv) Frais de distribution des documents	1.500
1954:	1.500
1953:	1.350
v) Téléphone	900
1954:	900
1953:	609
vi) Câblogrammes, télégrammes et communications par radio	1.200
1954:	1.800
1953:	634
vii) Services postaux	1.200
1954:	1.500
1953:	1.062

	Dollars
viii) Papeterie et fournitures de bureau	5.000
1954:	7.500
1953:	3.971

Les prévisions présentées sous les rubriques iv, v, vii et viii ci-dessus sont fondées sur les dépenses des exercices passés.

	Dollars
ix) Travaux contractuels d'imprimerie	20.000
1954:	20.000
1953:	24.186

Pour 1955 comme pour 1954, on estime qu'il suffira d'un crédit de 20.000 dollars.

	Dollars
x) Frais de vérification des comptes	500
1954:	500
1953:	—
xi) Fournitures et services divers	700
1954:	700
1953:	256

Le crédit demandé comprend 400 dollars pour les frais de gestion des fonds de la Cour et 300 dollars pour toutes dépenses imprévues, comme celles qui sont occasionnées par les cérémonies auxquelles les membres du Greffe sont tenus de participer.

	Dollars
xii) Dépenses diverses (archives de Nuremberg)	100
1954:	100
1953:	—

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt auprès du Greffe par la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg¹. Le crédit demandé pour 1955 est purement nominal.

ARTICLE IV

	Dollars
Matériel	6.000
1954:	6.000
1953:	3.455
i) Mobilier et aménagements supplémentaires ..	3.000
1954:	3.000
1953:	997

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses entraînées par l'achat d'un certain nombre de machines à écrire et d'articles d'usage courant: rayonnages, classeurs, classeurs à fiches, etc.

	Dollars
ii) Bibliothèque	3.000
1954:	3.000
1953:	2.458

Ces prévisions sont fondées sur les dépenses des exercices passés.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Séances plénières, Annexes, point 39 de l'ordre du jour, document A/1232, par. 140.

C. — PREVISIONS DE RECETTES ACCESSOIRES

C. — Prévisions de recettes provisoires

	A			B			C					
	Siège de l'Organisation des Nations Unies et bureaux régionaux à l'exception de l'Office européen			Office européen des Nations Unies			Cour internationale de Justice			Total		
	Estimation 1955	Estimation approuvée 1954	Montant effectif 1953	Estimation 1955	Estimation approuvée 1954	Montant effectif 1953	Estimation 1955	Estimation approuvée 1954	Montant effectif 1953	Estimation 1955	Estimation approuvée 1954	Montant effectif 1953
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
i) Contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel.....	3.885.000	4.010.400	3.945.080	690.000	650.000	663.788	25.000	26.000	24.721	4.600.000	4.686.400	4.633.589
ii) Loyers (location de bureaux, garage).....	112.500	122.500	105.783	186.000	180.000	189.488	—	—	—	298.500	302.500	295.271
iii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes.....	190.000	192.200	119.603	192.000	182.000	167.712	—	—	—	382.000	374.200	287.315
iv) Vente des publications et des documents officiels.....	220.000	220.000	213.824	74.000	80.000	67.400	6.000	4.500	6.099	300.000	304.500	287.323
v) Recettes provenant de la distribution de films.....	30.000	30.000	31.055	—	—	—	—	—	—	30.000	30.000	31.055
vi) Intérêts des placements.....	140.000	125.000	175.936	—	—	—	—	—	—	140.000	125.000	175.936
vii) Autres intérêts.....	10.000	15.000	8.974	1.000	1.000	1.222	100	100	137	11.100	16.100	10.333
viii) Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.).....	14.000	38.300	78.894	2.000	3.000	1.475	—	—	—	16.000	41.300	80.369
ix) Remboursement de dépenses des exercices précédents.....	50.000	50.000	92.416	1.000	500	2.918	—	—	—	51.000	50.500	95.334
x) Remboursement des dépenses au titre du Lido Beach Hotel.....	38.000	38.000	38.275	—	—	—	—	—	—	38.000	38.000	38.275
xi) Contributions d'Etats non membres.....	100.000	47.500	45.163	—	—	—	11.500	9.000	8.639	111.500	56.500	53.802
xii) Recettes provenant de la vente des timbres-poste des Nations Unies.....	445.000	430.000	366.688	5.000	5.000	5.513	—	—	—	450.000	435.000	372.201
xiii) Visites accompagnées.....	225.000	200.000	214.272	20.000	15.000	16.520	—	—	—	245.000	215.000	230.792
xiv) Comptoir de souvenirs des Nations Unies.....	60.000	50.000	89.460	10.000	10.000	10.296	—	—	—	60.000	50.000	89.460
xv) Autres recettes.....	30.000	25.000	96.021	—	—	—	—	—	—	40.000	35.000	106.317
TOTAUX.....	5.549.500	5.593.900	5.621.444	1.181.000	1.126.500	1.126.332	42.600	39.600	39.596	6.773.100	6.760.000	6.787.372

i) Contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel

Les prévisions relatives aux recettes provenant des contributions du personnel sont fondées sur les résultats des exercices précédents. Elles ne tiennent pas compte des contributions prélevées sur les traitements et indemnités des fonctionnaires engagés pour les missions spéciales et activités connexes; à ce sujet, le Secrétaire général présentera des prévisions détaillées à une date ultérieure, lorsque l'Assemblée générale se sera prononcée sur ces activités particulières.

ii) Loyers (location de bureaux, garage)

Pour le Siège, ces recettes se décomposeraient comme suit:

a) Location de bureaux, en vertu de baux en cours	Dollars	29.500
b) Location de places dans le garage.....	83.000	
Pour Genève, les prévisions sont fondées sur les résultats des exercices précédents; elles ne comprennent pas le loyer de la villa "Le Bocage" qui servira à rembourser au fonds de roulement l'avance que le Comité consultatif a approuvée en 1954, pour financer les travaux de remise à neuf de la villa.		

iii) *Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes*

Pour le Siège, les recettes prévues à ce titre proviennent du remboursement de certaines sommes évalués comme suit :

	Dollars
a) Participation aux dépenses du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel Nations Unies	90.200
b) Participation aux dépenses du Comité consultatif de la fonction publique internationale .	4.511
c) Détachement de fonctionnaires et prestation de services divers	16.300
d) Loyer et frais d'électricité, d'eau, de vapeur et d'entretien pour le restaurant et les entreprises connexes	50.000
e) Câblogrammes pour le compte du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, de l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Bureau de l'assistance technique	29.000
TOTAL	190.000

Pour Genève, le montant des recettes prévues (192.000 dollars) a été calculé d'après les résultats des exercices précédents. L'augmentation par rapport à 1953 s'explique principalement par le volume accru des prestations qui seront fournies sous la forme de travaux d'imprimerie et pour la distribution des documents.

iv) *Vente des publications et des documents officiels*

Pour le Siège, les prévisions de recettes se répartissent comme suit :

	Dollars
a) Recettes de la librairie	120.000
b) Recettes provenant des ventes des dépositaires dépendant du Siège	100.000

Pour Genève et La Haye, les prévisions sont fondées sur les résultats des exercices précédents.

v) *Recettes provenant de la distribution de films*

On ne prévoit pas de modification sensible des recettes provenant de cette activité.

vi) *Intérêts des placements*

En 1953, l'Administration a perçu 175.935 dollars à ce titre. Ce chiffre dépasse le montant des prévisions de 75.935 dollars en raison du taux d'intérêt anormalement élevé qui s'est pratiqué en 1953, atteignant un maximum de 2,48 pour 100 pour 90 jours. Depuis, le taux n'a cessé de baisser et, en juin 1954, le rendement des effets publics des Etats-Unis se maintenait approximativement à 0,60 pour 100 pour 90 jours ou à 0,71 pour 100 pour 270 jours.

Devant la baisse continue, aux Etats-Unis, du rendement des effets publics à court terme qui, jusqu'ici, ont constitué exclusivement le portefeuille du Fonds de roulement et du Fonds général, on a demandé au Comité des placements son avis sur la possibilité d'acheter d'autres valeurs à court terme de premier ordre. Le Comité a recommandé des placements en valeurs à court terme de sociétés financières — pourvu

que ces placements soient "limités aux trois ou quatre sociétés financières les plus importantes et les mieux connues" — et aussi en acceptations bancaires.

Le rendement de ces effets étant actuellement deux fois plus élevé que celui des effets publics à court terme des Etats-Unis, on compte qu'il serait possible d'atteindre le chiffre de 140.000 dollars si une partie du portefeuille consistait en effets de ce genre.

vii) *Autres intérêts*

Pour ces recettes, qui proviennent surtout de l'intérêt des dépôts en banque, les prévisions sont fondées sur les résultats de 1953.

viii) *Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)*

La diminution, par rapport aux années précédentes, des recettes prévues sous cette rubrique, est due à la réduction progressive des achats de matériel neuf et à une diminution correspondante des ventes d'articles jugés excédentaires ou désuets.

ix) *Remboursement de dépenses des exercices précédents*

On propose d'inscrire sous cette rubrique le même montant que dans les prévisions pour l'exercice 1954.

x) *Remboursement des dépenses au titre du Lido Beach Hotel*

Cette rubrique correspond au versement de l'avant-dernière annuité payable à l'Organisation des Nations Unies selon les conditions fixées pour la liquidation du Lido Beach Hotel.

xi) *Contributions d'Etats non membres*

Les prévisions relatives aux contributions versées par les Etats non membres à titre de participation aux dépenses entraînées par diverses formes d'activité étaient précédemment établies selon deux méthodes différentes :

a) Sur la base des prévisions de dépenses de l'exercice financier pour lequel les crédits étaient demandés;	} Cour internationale de Justice
b) Sur la base des prévisions de dépenses de l'exercice financier précédant celui pour lequel les crédits étaient demandés.	

Le Secrétaire général propose d'abandonner cette méthode et d'évaluer les recettes provenant des contributions d'Etats non membres au titre des diverses résolutions de l'Assemblée générale selon un procédé uniforme: sur la base des prévisions de dépenses de l'exercice financier pour lequel les crédits sont demandés. On a donc inscrit ici le montant probable des contributions qui seront versées par des Etats non membres à titre de participation aux dépenses qu'entraînera l'application des conventions relatives aux stupéfiants pendant les années 1954 et 1955.

Les 111.500 dollars prévus se décomposent comme suit :

	Dollars
a) Conventions relatives aux stupéfiants (résolution 582 (VI) de l'Assemblée générale, par. 6)	100.000
b) Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues (résolution 765 (VIII) de l'Assemblée générale, par. 6)	—

c) Cour internationale de Justice (résolution 582
(VI) de l'Assemblée générale, par. 5) 11.500

xii) *Recettes provenant de la vente des timbres-poste des Nations Unies*

D'après les résultats des exercices précédents, on évalue ces recettes à 450.000 dollars, dont 5.000 dollars proviendraient des ventes de l'Office européen.

xiii) *Visites accompagnées*

On prévoit que le service des visites accompagnées rapportera 225.000 dollars au Siège et 20.000 dollars à Genève.

xiv) *Comptoir de souvenirs des Nations Unies*

Le comptoir de souvenirs, dont l'exploitation est confiée par contrat à un gérant, rapporterait 60.000 dollars en 1955.

xv) *Autres recettes*

Ces prévisions représentent principalement les indemnités que l'Organisation des Nations Unies recevrait de compagnies d'assurances. Il est difficile de prévoir quel sera le montant de ces recettes. Le total inscrit sous cette rubrique se décompose comme suit: 30.000 dollars pour le Siège et 10.000 dollars pour Genève.

D.—RECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1955 PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

	Traitements et salaires				Frais de voyage et de transport				Fournitures et services contractuels							Total par chapitres		
	Postes permanents	Consultants	Personnel temporaire et personnel employé de façon intermittente	Heures supplémentaires et sursalaires de nuit	Dépenses communes afférentes au personnel	Représentants et membres	Personnel en mission	Congés dans les foyers et autres frais de voyage	Communications	Services d'information	Entretien des locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau		Travaux contractuels d'imprimerie	Fournitures et services divers	Biens et matériel		Dons et subventions	Crédits non répartis
											Au Siège	Hors du Siège						
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, DES COMMISSIONS ET COMITÉS																		
<i>Chapitres</i>																		
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	—	—	—	—	—	336.000	7.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.000	373.000
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	—	6.100	3.200	—	—	94.440	55.760	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	159.500
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	—	—	—	—	—	24.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24.300
3b. Commissions économiques régionales	—	—	1.000	—	—	—	89.400	—	—	3.400	—	—	—	15.900	—	—	—	109.700
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000
TOTAUX DU TITRE PREMIER	—	6.100	4.200	—	—	454.740	152.160	—	3.400	—	—	—	—	15.900	—	—	80.000	716.500
TITRE II. — MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES																		
<i>Chapitres</i>																		
5. Missions spéciales et activités connexes	—	—	109.900	—	—	27.000	67.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.900.000
5a. Service mobile des Nations Unies	336.400	—	—	2.500	71.600	—	—	61.500	3.300	—	—	2.000	—	18.800	6.700	—	1.665.000	1.900.000
TOTAUX DU TITRE II	336.400	—	109.900	2.500	71.600	27.000	67.300	61.500	3.300	—	—	2.000	—	27.800	9.700	—	1.665.000	2.384.000
TITRE III. — SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK																		
<i>Chapitres</i>																		
6. Services relevant directement du Secrétaire général	2.056.800	—	—	12.600	—	11.500	—	—	—	—	15.000	—	—	22.000	—	—	—	2.117.900
6a. Cabinet des sous-secrétaires sans portefeuille	84.700	—	—	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	85.000
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	654.300	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	657.300
7a. Secrétariat du Comité d'état-major	109.200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109.200
8. Département des affaires économiques et des affaires sociales	3.684.900	25.700	—	6.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.717.000
9. Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	865.200	—	—	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	867.700
10. Département de l'information	1.994.900	—	—	9.000	—	11.000	—	—	—	547.600	—	—	—	—	—	—	—	2.562.500
11. Département des conférences	6.080.300	—	—	88.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.168.300
11a. Bibliothèque	474.600	—	—	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.000	—	—	—	489.000
12. Bureau des services généraux	2.847.000	—	—	110.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.000	—	—	—	2.976.000
13. Personnel temporaire et consultants	—	70.000	440.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	510.000
14. Frais de voyage du personnel	—	—	—	—	—	—	355.000	645.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.000.000
15. Dépenses communes afférentes au personnel	—	—	—	—	3.385.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.400	—	3.392.400
16. Charges communes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	421.500	249.400	2.182.300	—	796.800	—	10.000	—	3.660.000
17. Matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	191.600	—	—	191.600
TOTAUX DU TITRE III	18.851.900	95.700	440.000	233.200	3.385.000	11.500	366.000	645.000	421.500	797.000	2.197.300	—	—	850.800	191.600	17.400	—	28.503.900
TITRE IV. — OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES																		
<i>Chapitres</i>																		
18. Office européen des Nations Unies	3.239.300	8.500	216.500	13.100	589.200	—	57.500	42.000	83.500	10.000	—	125.000	—	181.900	155.500	—	—	4.722.000
19. Haut-Commissariat pour les réfugiés	545.000	3.000	9.500	800	46.250	—	49.250	2.000	11.000	—	—	17.000	—	11.200	2.000	—	—	697.000
TOTAUX DU TITRE IV	3.784.300	11.500	226.000	13.900	635.450	—	106.750	44.000	94.500	10.000	—	142.000	—	193.100	157.500	—	—	5.419.000
TITRE V. — CENTRES D'INFORMATION																		
<i>Chapitre</i>																		
20. Centres d'information	490.050	—	53.950	2.900	76.000	—	32.500	8.900	47.400	5.900	—	63.100	—	111.800	12.600	—	—	905.100
TOTAUX DU TITRE V	490.050	—	53.950	2.900	76.000	—	32.500	8.900	47.400	5.900	—	63.100	—	111.800	12.600	—	—	905.100
TITRE VI. — SECRÉTARIATS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES																		
<i>Chapitres</i>																		
21. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	792.000	35.000	17.000	2.800	156.700	—	53.300	23.000	17.000	—	—	9.000	—	36.000	10.500	—	—	1.152.300
22. Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine	600.100	65.000	15.000	4.000	132.100	—	54.700	20.700	11.000	—	—	20.000	—	29.600	18.000	—	—	970.200
TOTAUX DU TITRE VI	1.392.100	100.000	32.000	6.800	288.800	—	108.000	43.700	28.000	—	—	29.000	—	65.600	28.500	—	—	2.122.500
TITRE VII. — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION																		
<i>Chapitre</i>																		
23. Dépenses de représentation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20.000	20.000
TOTAUX DU TITRE VII	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20.000	20.000
TITRE VIII. — TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE																		
<i>Chapitres</i>																		
24. Documents officiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	704.000	—	—	—	—	704.000
25. Publications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	735.000	—	—	—	—	735.000
TOTAUX DU TITRE VIII	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.439.000	—	—	—	—	1.439.000
TITRE IX. — PROGRAMMES TECHNIQUES																		
<i>Chapitres</i>																		
26. Administration de l'assistance technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	386.700	386.700
27. Développement économique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	479.400	479.400
28. Activités sociales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	768.500	768.500
29. Administration publique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	145.000	145.000
TOTAUX DU TITRE IX	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.779.600	1.779.600
TITRE X. — DÉPENSES SPÉCIALES																		
<i>Chapitres</i>																		
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	649.500	—	—	649.500
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège permanent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000.000	—	—	—	2.000.000
TOTAUX DU TITRE X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.649.500	—	—	—	2.649.500
TITRE XI. — COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES																		
<i>Chapitre</i>																		
32. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	55.360	34.800	1.400	—	11.700	9.610	3.690	1.040	—	—	—	—	—	—	—	—	—	117.600
TOTAUX DU TITRE XI	55.360	34.800	1.400	—	11.700	9.610	3.690	1.040	—	—	—	—	—	—	—	—	—	117.600
TITRE XII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE																		
<i>Chapitre</i>																		
33. Cour internationale de Justice	458.420	—	20.000	500	204.400	—	5.700	15.000	2.400	—	—	23.280	20.000	8.900	6.000	—	—	764.600
TOTAUX DU TITRE XII	458.420	—	20.000	500	204.400	—	5.700	15.000	2.400	—	—	23.280	20.000	8.900	6.000	—	—	764.600
TOTAUX GÉNÉRAUX	25.368.530	248.100	887.450	259.800	4.672.950	502.850	842.100	819.140	600.500	812.900	2.197.300	259.380	1.459.000	1.273.900	3.055.400	1.797.000	1.765.000	46.821.300

	Traitements et salaires	Dépenses communes afférentes au personnel	Frais de voyage et de transport	Fournitures et services contractuels	Biens et matériel	Dons et subventions	Crédits non répartis	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR 1955	26.763.880	4.672.950	2.164.090	6.602.980	3.055.400	1.797.000	1.765.000	46.821.300
CRÉDITS OUVERTS POUR 1954	27.871.380	4.366.350	3.293.580	7.224.550	3.181.650	1.789.600	100.000	47.827.110
DÉPENSES DE 1953	27.114.968	6.495.785	3.109.444	7.096.658	3.627.562	1.808.905	39.230	49.292.552